



# **REPRESENTATION DE LA DIVERSITE DE LA SOCIETE FRANÇAISE A LA TELEVISION ET A LA RADIO**

---

Rapport au Parlement

Avril 2014

**Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Avril 2014



## Préface

Ce rapport 2013 montre que la diversité de la société française, vue ou ressentie dans les programmes de télévision, progresse sur certaines de ses composantes, les origines socio-culturelles notamment. En revanche, l'expression de la différence tarde à se manifester particulièrement sur l'image des personnes handicapées. Malgré les freins, les médias audiovisuels doivent continuer, énergiquement, à refléter dans leurs productions la diversité d'une France qui a profondément changé, comme jamais, depuis deux générations. Défendre nos couleurs, dans toutes les expressions symboliques du mot, nous permettra collectivement de mieux protéger les valeurs du vivre ensemble qui fondent notre République.

Laisser voir tous les visages de notre pays – et pas seulement physiquement –, montrer que la place de chaque citoyen doit être respectée, chacun avec son talent, sa compétence, sa façon de s'identifier à une même collectivité nationale, tels sont encore les enjeux de cette représentation de la diversité. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est mobilisé pour prendre toute sa part à la réussite de cette action.

Mais qu'est-ce que la diversité ? Aucun texte juridique ne définit clairement cette notion. La loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication, qui confie au Conseil le soin de veiller à sa représentation dans les programmes audiovisuels, au service de la cohésion sociale et de la lutte contre toutes les discriminations, a la prudence de ne pas définir la diversité, pas plus que la manière dont les médias doivent la refléter.

Dès lors, le Conseil a opté pour une approche partagée, confrontant les analyses et les perceptions, en créant l'Observatoire de la diversité. Il ressort de ses travaux que l'origine et le handicap restent les principaux motifs de discrimination ; que les personnes qui en sont victimes revendentiquent la volonté d'être reconnues et respectées pour leurs différences ; que le sentiment d'être différent et non d'être toujours perçu comme différent explique la complexité de la gestion des critères de la diversité et tout particulièrement du handicap.



*Le traitement par les médias du handicap est l'un des plus complexes. Comment refléter le handicap dans les programmes lorsque les handicaps les plus nombreux sont invisibles ? (handicaps d'apprentissage, sensoriels ou découlant de pathologies altérant la résistance ou l'assiduité.)*

*Les médias se doivent d'être exemplaires, d'abord au sein de leurs entreprises, en matière de formation, d'embauche des personnes handicapées et de valorisation de leurs compétences. Mais aussi en permettant au handicap de "passer positivement" l'écran ou le micro, car chacun peut apprendre et s'enrichir l'un et l'autre, de ses différences.*

*On le voit, la tâche est ardue mais exaltante. Et tellement essentielle.*

*Il appartient également à la représentation nationale, à qui ce rapport est destiné, d'aider à l'accélération des changements, qui sont à l'œuvre, dans la prise en compte de la diversité des composantes de la société française et, à travers elle, de l'altérité. Et ce, afin que les droits des citoyens dans leur différence soient pleinement reflétés par micros et caméras dans notre pays. Le Collège, à l'occasion de l'examen de ce rapport, a d'ailleurs marqué le besoin de références plus précises. Ce rapport indique à cet égard des pistes pour agir. Pour plus d'égalité, plus de fraternité.*

*Mémania Hintermann-Affejee et Nicolas About  
Présidente et Vice -Président du Groupe de travail « Diversité »*



## Table des matières

<b>1 Les initiatives mises en place pour une meilleure prise en compte de la diversité</b>	<b>7</b>
1.1 Un baromètre de la diversité réaménagé	7
1.1.1. Les évolutions méthodologiques du recueil des données.....	7
1.1.2. Les résultats 2013 du baromètre de la diversité réaménagé .....	9
1.2 La mise en œuvre d'un partenariat étroit avec le Défenseur des droits	12
1.2.1 Présentation du projet de convention avec le Défenseur des droits .....	12
1.2.2 Les actions communes à l'étude .....	14
<b>2 Le développement d'une politique d'incitation</b>	<b>19</b>
2.1 L'élaboration d'une Charte d'engagements comme nouveau moyen d'action du Conseil	19
2.1.1 Eléments de contexte.....	19
2.1.2 Présentation de la Charte.....	21
2.2 Un travail de concertation engagé chaque année avec les éditeurs de service de communication audiovisuelle	21
2.2.1 Les propositions d'engagements des éditeurs de service pour 2014.....	22
2.2.2 Le résultat des auditions menées par le Conseil suite aux propositions d'engagements des éditeurs de service.....	28
<b>3 L'installation d'un Observatoire de la diversité renouvelé</b>	<b>31</b>
3.1 La participation active de l'Observatoire aux travaux du Conseil	31
3.2 Les résultats du cycle d'auditions de personnalités médiatiques entrepris par l'Observatoire	33



3.2.1	Une politique d'incitation préconisée par M. Amin Maalouf .....	33
3.2.2	La nécessité de rendre visible le handicap pour favoriser son acceptation rappelée par M. et Mme Francis et Gersende Perrin .....	34
3.2.3	L'importance de prendre en compte toutes les diversités selon le Père Delorme et M. Rachid Benzine.....	34
<b>4</b>	<b>Les propositions d'action pour l'avenir et les préconisations</b>	<b>37</b>



Aux termes de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986, l'état de la représentation de la diversité dans les médias audiovisuels doit être porté, annuellement, à la connaissance du Parlement.

Le précédent rapport au Parlement avait témoigné d'une évolution majeure : les éditeurs de service de communication audiovisuelle prenaient enfin conscience que la diversité était un atout et une richesse qu'il convenait de développer au sein de leurs programmes mais aussi dans la gestion des ressources humaines de leur propre entreprise.

Le présent rapport présente l'action menée par le Conseil en 2013 en coopération étroite avec l'Observatoire créé sous son égide en matière de représentation de la diversité à la télévision et à la radio et souligne la mise en œuvre d'une action renforcée qui a favorisé une dynamique d'ensemble chez les éditeurs de service de communication audiovisuelle.

L'année 2013 a posé de nouvelles bases, impulsées par les conseillers nouvellement nommés, Mémona Hintermann-Afféjee et Nicolas About, respectivement présidente et vice-président du groupe de travail en charge de ce dossier.

Le début d'année a d'abord été marqué par la création d'un nouveau groupe de travail spécifique aux « Droits des femmes ». Cette évolution a permis au groupe « Diversité » de développer son action sur les critères de l'origine, des catégories socio-professionnelles et du handicap.

Le début d'année 2013 a également été marqué par la publication des résultats de la vague 2012 du baromètre de la diversité<sup>1</sup> qui montraient un recul, s'agissant du critère de l'origine, par rapport à 2011 (14% de personnes perçues comme « non-blanches » en 2012 contre 15% en 2011). Par ailleurs, la représentation du handicap à l'écran ne dépassait toujours pas les 1%<sup>2</sup> et les inactifs restaient toujours très peu représentés à l'écran (12% alors qu'ils représentaient 58% de la population française<sup>3</sup>).

Face à ces résultats qui ne peuvent qu'interpeler, un plan d'action a été mis en place avec des actions ciblées afin de promouvoir la diversité des origines et des âges et de remédier à la sous-représentation chronique des personnes en situation de handicap.

<sup>1</sup> Réalisée par TNS Sofres.

<sup>2</sup> Selon la vague 2012 du baromètre de la diversité, les personnes ayant un handicap visible ou connu représentent 0,8% des personnes ayant parlé à l'antenne.

<sup>3</sup> Source INSEE : enquête emploi redressée 2012.





# 1 Les initiatives mises en place pour une meilleure prise en compte de la diversité

Le renforcement de l'action du Conseil en matière de diversité en 2013 s'est traduit par le réaménagement du baromètre de la diversité pour la vague 2013, conformément à la volonté des conseillers en charge de ce dossier, et par l'élaboration d'un partenariat étroit avec le Défenseur des droits.

## 1.1 Un baromètre de la diversité réaménagé

Depuis 2009, le baromètre de la diversité mesure la perception de la diversité à la télévision sur les chaînes gratuites de la télévision numérique terrestre et sur Canal + selon les critères suivants : genre, catégories socio-professionnelles, origine perçue et handicap.

L'étude du baromètre s'appuie également sur des critères qualitatifs : un coefficient de pondération est ainsi appliqué selon le rôle (héros, personnage principal ou personnage secondaire) de la personne qui prend la parole et le format du programme (plus ou moins de 5 minutes).

Au cours de l'année 2013, il a été décidé de faire évoluer cet outil d'évaluation de la diversité à la télévision afin de le rendre encore plus performant. La vague 2013 en donne les premiers résultats (annexe 3).

### 1.1.1. Les évolutions méthodologiques du recueil des données

Sur la vague 2013, l'aspect qualitatif du baromètre de la diversité a non seulement été renforcé mais l'outil a également été enrichi par l'ajout du critère de l'âge afin de dresser un état des lieux de sa représentation à l'écran.

- **L'ajout d'indicateurs qualitatifs**

Deux sortes d'indicateurs qualitatifs ont ainsi été ajoutées à l'étude. Le premier indicateur réside dans l'appréciation du rôle (positif, négatif ou neutre) des personnes dans les fictions françaises et dans les programmes d'information. Le second consiste à identifier, dans les programmes d'information, les sujets relatifs à la diversité puis les personnes qui traitent ces sujets.



## L'appréciation du rôle des personnes dans les fictions françaises et dans les programmes d'information

L'appréciation du rôle (positif, négatif ou neutre) des personnes comptabilisées dans l'étude a été rendue nécessaire par la volonté grandissante d'aller au-delà de la simple photographie de ce que donne à voir la télévision pour tenter de déceler les stéréotypes raciaux ou liés à l'âge qui pourraient exister dans les programmes audiovisuels. Ce critère qualitatif a été ajouté dans les programmes d'information et dans les fictions françaises qui sont davantage susceptibles de véhiculer ce type de stéréotypes.

S'agissant des fictions, il a été convenu que les rôles positifs ou négatifs se définiraient de manière « quasi-schématique ». Ainsi, les rôles sont dits « *positifs* » lorsqu'ils sont tenus par des personnages qui font le « bien », des personnages exemplaires ou enfin des héros. A l'inverse, les rôles sont dits « *négatifs* » lorsqu'ils sont tenus par des personnages qui font le « mal » ou des personnages qui ont une mauvaise conduite.

S'agissant des programmes d'information, les rôles sont dits « *positifs* » lorsque l'action du personnage a des retombées positives physiques ou morales sur une autre personne (aide, soutien, défense, protection etc.) ou plus généralement sur la société. A l'inverse, les rôles sont dits « *négatifs* » lorsque l'action du personnage est « hors-la-loi » ou a des retombées négatives physiques ou morales sur une autre personne (blessure, peur, contrainte, pression, intimidation, mauvais mœurs) ou plus généralement sur la société. Le rôle est encore considéré comme « *négatif* » lorsque la situation ou le contexte dans lequel se trouve le personnage est négatif (situation de délinquance, immigration clandestine, chômage, etc. ou problèmes sociaux, problèmes familiaux, etc.).

## La mise en parallèle des sujets relatifs à la diversité avec les personnes qui les traitent dans les programmes d'information

Dans cette même optique, l'intégration de l'indicateur concernant l'identification des sujets diversité a permis de déterminer si les personnes issues des minorités, apparaissant à l'antenne, interviennent dans les programmes quel que soit le sujet traité ou si, au contraire, elles interviennent sur le sujet de la diversité.

Il a donc été convenu, pour la vague 2013 du baromètre de la diversité, d'expérimenter la mise en œuvre de cet indicateur dans les programmes d'information, programmes dans lesquels interviennent non seulement des experts mais également des témoins du quotidien.



- **L'ajout du critère de l'âge dans les programmes d'information**

Prenant acte des constatations du Défenseur des droits selon lesquelles les discriminations sur le critère de l'âge se renforcent dans notre société (cf. *Infra*), le Conseil a décidé d'ajouter ce nouveau critère au baromètre de la diversité.

Celui-ci a été répartit selon cinq tranches d'âge : moins de 20 ans, 20 à 34 ans, 35 à 49 ans, 50 à 64 ans, 65 ans et plus.

### 1.1.2. Les résultats 2013 du baromètre de la diversité réaménagé

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a publié, le 23 janvier 2013, les résultats détaillés de la vague 2013 du baromètre de la diversité réalisée par TNS Sofres. Ces résultats correspondent aux semaines du 17 au 23 juin 2013 et du 16 au 22 septembre 2013<sup>4</sup>.

- **Des constats globaux intégrant le critère de l'âge**

L'action du Conseil s'inscrit dans la durée et la pédagogie constante auprès des chaînes pour qu'elles fassent place, dans tous leurs types de programmes, à la diversité des différentes composantes de la société française. Quelques évolutions positives ont pu être constatées sur la vague 2013.

#### Les catégories socio-professionnelles

Les catégories socio-professionnelles supérieures sont toujours surreprésentées à l'écran (71%) par rapport à leur représentation au sein de la population française (21%<sup>5</sup>).

Toutefois, il ressort de la vague 2013 une amélioration continue et encourageante de la représentation des catégories socio-professionnelles autres que les cadres et professions intellectuelles supérieures. Ainsi, les ouvriers, les employés et les inactifs, qui ne représentaient que 19% des personnes indexées en 2011, étaient 25% en 2012 et représentent 29% en 2013.

<sup>4</sup> Les semaines étudiées ne font délibérément pas l'objet d'une information préalable aux éditeurs.

<sup>5</sup> Données INSEE, enquête emploi 2011, redressée 2013.



## L'origine perçue

Le taux de personnes perçues comme « non blanches » continue de progresser : alors que les résultats de la vague 2012 avaient attiré l'attention du Conseil au regard du recul de la représentation des origines par rapport à 2011, les résultats 2013 sont très encourageants avec 16% de personnes représentatives de la diversité des origines (pour mémoire : 15% en 2011 et 14% en 2012).

On peut y voir l'effet bénéfique du plan d'actions mis en place dès février 2013 et de la pression constante exercée sur les responsables des chaînes pour ne pas abandonner cette nécessité démocratique de représenter la France dans toute sa diversité.

## Le handicap

Le handicap demeure malheureusement encore à un niveau de représentation marginal.

En 2013, le handicap ne concerne que 0,4% des personnes indexées alors que le taux des personnes présentant un handicap visible ou connu à l'antenne était de 0,8% en 2012. Cependant la période d'indexation de la vague 2012 incluait les Jeux Paralympiques, ce qui a contribué à mieux exposer, pour cette période, le taux de personnes présentant un handicap visible ou connu cette année-là.

Ainsi, si l'on compare la vague 2013 aux vagues 2011 et 2010, le taux des personnes présentant un handicap visible ou connu est tout de même en diminution puisqu'en 2011 et 2010, le handicap concernait respectivement 0,6% et 0,5% des personnes indexées.

S'agissant du critère du handicap, il est possible de prendre comme référence l'estimation de l'INSEE selon laquelle 9,6 millions de personnes seraient en situation de handicap en France, soit près de 15% de la population totale<sup>6</sup>. Cependant, ce taux de référence concerne le handicap visible et invisible alors que le baromètre de la diversité ne prend en compte que le handicap visible ou connu à l'écran.

## La représentation des âges

Concernant la représentation des âges, les premiers résultats du baromètre montrent une faible présence des jeunes (moins de 20 ans) et des plus anciens (plus de 65 ans) à l'écran. Les premiers ne représentent que 5% des personnes présentes à l'écran alors qu'ils

<sup>6</sup> Donnée 2007



représentent 24% de la population française<sup>7</sup>. Par ailleurs, lorsqu'ils sont présents à l'écran, il est apparu que ceux-ci étaient souvent réduits au rang de « problèmes ». De la même manière, les plus de 65 ans sont souvent présentés comme une « charge » pour la société et ne représentent que 5% des personnes présentes à l'écran alors qu'ils représentent 18% de la population française<sup>8</sup>.

- **Les analyses détaillées**

Les analyses détaillées permettent d'identifier les blocages et les points sur lesquels le Conseil devra se concentrer pour faire évoluer les tendances constatées.

#### **Détail des résultats selon les genres de programme**

L'évolution positive constatée s'agissant de la représentation des personnes perçues comme « non blanches » est portée par les divertissements (21% de personnes perçues comme « non blanches » contre 14% en 2012), les programmes de sport (17% contre 11% en 2012) et les fictions (17% contre 12% en 2012).

Les genres information et les magazines/documentaires restent, quant à eux, stables.

S'agissant des catégories socioprofessionnelles, la fiction et le divertissement sont les genres ouverts à la représentation la plus large.

Enfin, dans les programmes d'information, on peut avancer l'affirmation selon laquelle le handicap est invisible. Il ne concerne, en effet, que 0,1% des personnes présentes à l'écran.

#### **Détail des résultats selon les indicateurs qualitatifs**

Pour ce qui est de l'analyse plus qualitative des programmes, même si le critère de l'appréciation du rôle perçu s'applique de manière très marginal et a été mis en place à titre expérimental, il est intéressant car il est possible d'en tirer quelques enseignements.

Dans les journaux télévisés, il est relevé une légère tendance à ce que parmi les rôles qualifiés de négatifs (délinquants par exemple) les personnes « non blanches » soient près de 20% alors qu'elles ne sont représentées qu'à hauteur de 15% dans les rôles dits « positifs » (créateur d'entreprise par exemple). Inversement, dans les fictions françaises, les

<sup>7</sup> Source INSEE : enquête emploi 2011 redressée 2013

<sup>8</sup> Source INSEE : enquête emploi 2011 redressée 2013



personnes « non blanches » ne représentent que 14% des rôles « négatifs » et 20% des rôles positifs.

Dans les journaux d'information, les personnes handicapées tiennent, pour la grande majorité, des rôles « positifs ». En revanche, dans les fictions, si elles représentent 0,6% des personnes indexées, elles ne s'inscrivent ni dans des rôles « positifs » ni dans des rôles « négatifs ».

S'agissant des sujets relatifs à la diversité, très peu ont été identifiés dans l'information, rendant ainsi les données inexploitables.

## **1.2 La mise en œuvre d'un partenariat étroit avec le Défenseur des droits**

En 2013, le Conseil a décidé de conclure une convention de partenariat avec le Défenseur des droits qui leur permettra, notamment, d'engager ensemble des actions communes. Certaines sont d'ores et déjà à l'étude.

### **1.2.1 Présentation du projet de convention avec le Défenseur des droits**

Le travail avec le Défenseur des droits n'est pas nouveau puisque le Conseil a, dès 2006, mis en exergue la nécessité de travailler avec l'institution chargée de la lutte contre les discriminations. Le travail engagé depuis 2006, devait se traduire par un partenariat plus formel.

#### **• Eléments de contexte**

En 2006, le travail commun avec l'institution chargée de la lutte contre les discriminations, la HALDE hier et le Défenseur des droits aujourd'hui, s'est traduit par la mise en place d'un partage fonctionnel afin de mener en complémentarité des actions à l'égard des médias audiovisuels.

Il a été convenu que l'autorité de lutte contre les discriminations était saisie, dans le domaine audiovisuel, des plaintes relatives à des discriminations hors antenne, telles que l'embauche ou l'accès aux plateaux et que le Conseil était saisi de plaintes relatives à des discriminations qui pourraient apparaître à l'antenne. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986, le Conseil s'assure que les programmes de radio et de télévision ne comportent pas d'incitation à la discrimination ou de dénigrement d'une communauté, veille à ce que la programmation des chaînes de



télévision reflète la diversité de la société française et s'assure du respect des obligations en matière d'accès aux programmes des personnes sourdes ou malentendantes.

Afin de permettre des échanges réguliers entre les deux institutions, il a été décidé, dès 2008, qu'un représentant de l'autorité de lutte contre les discriminations, Mme Marie-France Picart, siège au sein de l'Observatoire de la diversité créé par le Conseil à ses côtés pour l'aider dans ses diverses actions. Par la suite, Mme Jeannette Bougrab a également siégé au sein de l'Observatoire jusqu'à ce qu'elle soit désignée Présidente de la HALDE et M. Eric Moliné, qui a remplacé Mme Jeannette Bougrab à la présidence de la HALDE (disparue au profit de Défenseur des droits), a rejoint l'Observatoire de la diversité, au sein duquel il siège toujours. Enfin, Mme Maryvonne Lyazid, adjointe du Défenseur des droits, en charge de la mission « discriminations et promotion de l'égalité », siège depuis 2013 au sein de l'Observatoire.

Au cours de l'année 2012, le Conseil et le Défenseur des droits ont réalisé une action commune s'agissant de la couverture des Jeux Paralympiques (mise en place d'un comité de suivi, établissement d'un bilan sur les Jeux Paralympiques).

En fin d'année 2012, le projet de formaliser le partenariat entre le Défenseur des droits et le Conseil supérieur de l'audiovisuel, à l'image de l'accord précité entre la HALDE et le CSA, a été évoqué par leur président respectif.

- **Les domaines d'intervention communs aux deux institutions**

Depuis 2006, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a pour mission de contribuer : « aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle » (loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 modifiant l'article 3-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986).

L'article 15 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 confie par ailleurs au Conseil la mission de veiller « à la protection de l'enfance et de l'adolescence [...] dans les programmes mis à disposition du public par un service de communication audiovisuelle. »

Pour sa part, le Défenseur des droits bénéficie d'une compétence générale dans ces deux domaines. En effet, la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 lui confie la charge « de lutter contre les discriminations, directes ou indirectes, prohibées par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ainsi que de promouvoir l'égalité » et « de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de



*l'enfant consacrés par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ».*

Les domaines d'intervention des deux institutions étant susceptibles de se recouvrir, il est apparu nécessaire, à la lumière des textes mentionnés ci-dessus, de formaliser dans une convention une répartition des compétences entre le Défenseur des droits et le Conseil supérieur de l'audiovisuel ainsi qu'un partenariat plus large s'agissant des échanges d'information et des actions communes de sensibilisation ou d'incitation à destination des services de communication audiovisuelle.

La convention prévoit une répartition des compétences des deux institutions sans les dessaisir de leurs compétences respectives. Elle formalise non seulement les compétences législatives du Conseil en matière de protection de l'enfance et de l'adolescence et de diversité mais également ses compétences, hors antenne, s'agissant de la participation des mineurs aux émissions de télévision (délibération de 2007 relative à l'intervention de mineurs dans le cadre d'émissions de télévision ; charte du 24 novembre 2008 relative à la participation de mineurs à des émissions de télévision). Elle fixe les compétences du Défenseur des droits en matière de lutte contre les discriminations et de défense des droits de l'enfant. Elle formalise la transmission de plaintes ou réclamations ainsi que la possibilité de mettre en place des actions communes.

Enfin, cette convention, entend favoriser la bonne information réciproque des deux institutions et fixe la collaboration du Conseil avec le Défenseur des droits par, d'une part, la participation à l'Observatoire de la diversité de l'adjointe du Défenseur des droits chargée de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, et d'autre part, la participation d'un membre du Conseil aux différents groupes de travail et comités de réflexion mis en place par le Défenseur des droits, dès lors que pourrait être invoquée la liberté de communication audiovisuelle.

### 1.2.2 Les actions communes à l'étude

Les actions communes du Conseil avec le Défenseur des droits porteront, dans un premier temps, sur l'âge et sur la poursuite de l'action sur les Jeux Paralympiques engagée pour ceux de Londres en 2012.

- **Une action commune sur l'âge à envisager**

Le critère de l'âge figure désormais parmi les critères du baromètre de la diversité. Dès lors, le Conseil rendra compte, chaque année, de la représentation des âges à l'écran. En 2013,



les chiffres du baromètre montrent que les plus de 65 ans et les moins de 20 ans sont très peu représentés à l'écran (cf. *Supra*).

Parallèlement, le Défenseur des droits a constaté que les discriminations liées à l'âge augmentaient : entre 2005 et 2012, elles ont fait l'objet de plus de 3 000 réclamations adressées à la HALDE puis au Défenseur des droits. Il s'agit du troisième critère de discrimination après l'origine et le handicap<sup>9</sup>.

Le travail commun avec le Défenseur des droits (dans le cadre de l'accord précité, qui devrait être signé prochainement par le Président Olivier Schrameck et le successeur de Dominique Baudis, décédé entre-temps) concernant l'âge pourrait utilement permettre de mettre en parallèle les données disponibles hors antenne avec les données disponibles à l'antenne, dans le domaine de l'audiovisuel et mettre en évidence les représentations stéréotypées liées à l'âge qui peuvent exister pour mieux les éviter.

Sur ce point, le groupe de travail « représentation des âges et lutte contre les stéréotypes liés à l'âge » de l'Observatoire de la diversité (cf. *Infra*), dont Madame Maryvonne Lyazid, adjointe au Défenseur des droits, est le rapporteur, entend contribuer à la réflexion du Conseil (cf. annexe 8).

- **La poursuite de l'action commune s'agissant des Jeux Paralympiques**

En 2012, MM. Gérard Masson, président de la Fédération Handisport et du Comité Paralympique et Sportif Français, et Yves Foucault, président de la Fédération Française du Sport adapté avaient alerté le Défenseur des droits et le Conseil de la nécessité d'améliorer la couverture médiatique des Jeux paralympiques.

Un comité de suivi pour les Jeux Paralympiques de Londres avait alors été mis en place dans le but de fixer des objectifs aux éditeurs de service de communication audiovisuelle à atteindre pour une couverture médiatique maximale des Jeux paralympiques de Londres.

Du 29 août au 9 septembre 2012, les Jeux Paralympiques de Londres avaient par conséquent fait l'objet d'une couverture médiatique beaucoup plus ambitieuse que celle qui avait été réservée aux précédentes éditions. Pour rappel, les chaînes gratuites et payantes avaient ainsi proposé plus de 140 heures de programmes dont environ 100 heures sur TV8 Mont-Blanc et près de 35 heures sur les chaînes de France Télévisions.

---

<sup>9</sup> Source : <http://www.defenseurdesdroits.fr/connaitre-son-action/la-lutte-contre-les-discriminations/actualites/les-discriminations-liees-lage-augmentent>



Pour autant, le Conseil avait estimé que cette couverture restait insuffisante et avait encouragé France Télévisions plus spécifiquement mais les autres chaînes également à mettre en place, pour les prochains Jeux (Jeux d'hiver de Sotchi et d'été de Rio), une couverture médiatique encore plus ambitieuse avec la diffusion de directs<sup>10</sup>, en proposant notamment des pistes d'amélioration avec pour objectifs de :

- retransmettre plus d'épreuves en intégralité (en direct ou non afin de favoriser les diffusions à des horaires adaptés au public français) sur les chaînes hertziennes nationales gratuites de France Télévisions ;
- favoriser la cession des droits non utilisés aux chaînes qui en feront la demande à des conditions financières favorables ;
- permettre aux chaînes bénéficiaires de ces droits de diffusion non utilisés d'obtenir des accréditations (système de sous-licence) avec accès aux zones mixtes ;
- étendre la mise à disposition gratuite d'images dans le cadre du droit à l'information sportive ;
- répondre aux diverses demandes des chaînes non titulaires des droits au moins deux mois avant le début des épreuves afin de leur permettre de s'organiser dans de bonnes conditions.

### **La couverture proposée par France Télévisions**

Prenant en compte les observations et les préconisations formulées par le Conseil, France Télévisions a consacré aux Jeux Paralympiques de Sotchi, du 7 au 16 mars 2014, une couverture médiatique plus importante que pour ceux de Londres et a programmé des directs.

Ainsi plus de 60 heures de directs ont été diffusées sur les antennes de France Télévisions (essentiellement France 3 et France 4) et de nombreuses disciplines ont été abordées : le ski alpin avec six épreuves (descente, super-G, super-combiné, slalom géant, slalom et snowboard, nouvelle discipline introduite à Sotchi) ; le biathlon (épreuves de tir au fusil et ski (classique ou monoski), distances courtes ou longues) ; le ski de fond (distances courtes ou longues, relais hommes et femmes) ; le hockey sur luge (épreuve hommes) et le curling en chaise roulante (épreuve inaugurée aux Jeux Paralympiques de Turin en 2006).

<sup>10</sup> Bien que détentrice des droits de diffusion, France Télévisions n'avait pas prévu de diffusion en direct d'épreuves des Jeux Paralympiques, à part sur sa plate-forme numérique consacrée au sport (sans commentaires). Le groupe a cependant programmé en urgence la diffusion, en direct, de la finale du Tournoi de football à cinq (Cécifoot) opposant la France au Brésil pour le samedi 8 septembre à partir de 16h40 sur France Ô, compte tenu de la qualification de l'équipe de France.



Sur France 4 ont été diffusés les cérémonies d'ouverture et de clôture en direct ainsi que *Le Direct* tous les jours de 7 heures à 19h30. La chaîne France 3 a diffusé un magazine tous les soirs après *Tout le sport* portant sur les principales performances de la journée.

### **La couverture proposée par les autres chaînes**

Radio France et L'Equipe 21 ont également proposé une couverture des Jeux Paralympiques de Sotchi.

Cinq journalistes de Radio France, ont été envoyés sur place pour couvrir les Jeux Paralympiques de Sotchi : Franck Ballanger (France Inter), Fabrice Rigobert (France Info), Antonin Kermen et Julien Laurent (France Bleu) mais aussi Yann Bretrand pour le Web et Antoine Giniaux (informations générales).

France Inter a diffusé des directs chaque jour, durant toute la durée des Jeux, à travers les flashes et les journaux d'information. A 6h40 et à 19 heures, un *Journal des Jeux* était quotidiennement présenté par Franck Ballanger en complément de l'émission *Le fait du jour* dans le journal de 8 heures.

Sur France Info, des directs ont également été diffusés en fonction des compétitions et un « focus » a été présenté le matin et le soir dans le cadre d'un *Journal des Jeux* présenté par Fabrice Rigobert.

Enfin, sur France Bleu, les différentes antennes locales se sont mobilisées, notamment dans les régions d'origines des sportifs (principalement Chambéry, Grenoble, Besançon, Belfort et Perpignan). France Pays de Savoie a par exemple proposé un fil rouge tout au long de la journée avec une heure d'émission chaque soir.

L'Equipe a mis en place un important dispositif pour la couverture des Jeux Paralympiques de Sotchi.

Pendant la compétition, la chaîne a assuré le traitement des Jeux Paralympiques 2014 au sein des journaux d'information réguliers et des magazines pluridisciplinaires avec :

- la diffusion des résultats de la compétition dans tous ses journaux ainsi que dans le bandeau d'information continu pendant toute la durée de l'évènement ;
- la diffusion d'extraits de la compétition selon les règles fixées par la délibération du Conseil du 15 janvier 2013 relative au droit aux brefs extraits et selon la grille de



lecture des dispositions de cette délibération qui avait été données par le Conseil spécifiquement pour le traitement des Jeux Olympiques et Paralympiques 2014.

La chaîne a également proposé une programmation et un traitement éditorial mettant à l'honneur le handicap autour d'une semaine spéciale, du 3 au 7 mars 2014 au cours de laquelle ont été diffusés des programmes courts sur des « portraits croisés » entre des athlètes valides et non valides pratiquant la même discipline et des documentaires sur des athlètes qui ont transcendé leur handicap à travers le sport (*Le combat de leur vie*, diffusé le 3 mars à 20h50 et *Arnaud Assoumani, l'homme au bras d'or*, diffusé le 7 mars à 15h15 et à 20h50).

Une exposition plus large de ces Jeux Paralympiques a également été offerte au travers de la politique d'invitation en plateau avec la venue de plusieurs sportifs paralympiques pendant et à l'issue des Jeux, notamment avec la présence de médaillés paralympiques français dans plusieurs émissions. Ces invitations en plateau ont donné lieu à des achats d'images spécifiques pour illustrer les performances des sportifs invités.

Au-delà de la couverture télévisuelle des Jeux Paralympiques, le groupe L'Equipe a également couvert l'événement dans son journal *L'Equipe* et a mis en place une véritable campagne publicitaire qui s'intitulait « Hors normes » et qui s'est traduite par une campagne d'affichage et la création d'un site internet éphémère, accessible à tous les types de handicap.



## 2 Le développement d'une politique d'incitation

Au-delà des engagements formels et de l'acquittement des obligations qui incombent aux éditeurs de service de communication audiovisuelle, il est apparu évident qu'un travail d'incitation auprès de ces derniers devait être mené.

L'action du Conseil s'est donc rapidement inscrite dans la pédagogie constante auprès des chaînes, en privilégiant la concertation. C'est dans cette optique qu'une charte visant à favoriser la formation et l'insertion professionnelles des personnes handicapées dans le secteur de la communication audiovisuelle a été élaborée. C'est également dans ce cadre que le Conseil auditionne chaque année les éditeurs de service soumis à la délibération du 10 novembre 2009.

### 2.1 L'élaboration d'une Charte d'engagements comme nouveau moyen d'action du Conseil

Le constat est chaque fois le même. Interrogés par le Conseil sur ce déficit de présence à l'antenne des personnes handicapées, les diffuseurs ont invoqué le fait que le handicap n'est pas « télégénique ». Avec persévérance, le Conseil déploie ses efforts pour démontrer le contraire et convaincre que les handicapés sont avant tout des individus porteurs d'histoires personnelles fortes et de compétences riches.

C'est pour cela qu'avant même de connaître les résultats de la vague 2013 du baromètre (qui montrent une représentation des personnes handicapées à hauteur de 0,4% des personnes indexées), une action d'envergure a été lancée avec le ministère délégué aux personnes handicapées et une charte a été rédigée en relation avec les télévisions et les radios d'une part et les écoles et centres de formation aux métiers de l'audiovisuel d'autre part. Charte qui devrait permettre de constituer des viviers de professionnels à disposition des médias. Celle-ci a été signée le 11 février 2014 par les écoles de l'audiovisuel, les entreprises de l'audiovisuel, le Ministère chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion et le Conseil.

#### 2.1.1 Eléments de contexte

Ce nouvel outil s'inscrivait logiquement dans la continuité des actions entreprises par le Conseil en matière de représentation du handicap et dans le cadre de ses missions puisqu'il doit contribuer à la lutte contre les discriminations et veiller, auprès des éditeurs de services



de radio et de télévision, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française (article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée).

Par ailleurs, la délibération du Conseil du 10 novembre 2009 impose aux chaînes gratuites et à Canal + de prendre des engagements annuels pour améliorer significativement la représentation de la diversité de la société française notamment en termes de représentation du handicap.

Dans le cadre des auditions menées chaque année par le groupe de travail diversité à propos des engagements pris par les chaînes pour l'année suivante, le Conseil les encourage régulièrement à donner une meilleure visibilité des personnes en situation de handicap sur leurs antennes (que ces dernières interviennent au titre de leur handicap ou de manière indifférenciée pour témoigner sur divers sujets du quotidien). C'est ainsi que des efforts encourageants ont été enregistrés dès 2011 et que des engagements sont formulés en la matière depuis 2012.

Quelques projets ont pu témoigner du volontarisme de plusieurs diffuseurs (*Vestiaires*, *Lanester* et *Caïn* sur France 2, *Dans la peau d'un handicapé* sur France 4, *J'en crois pas mes yeux* sur W9, les titres de l'édition de 8 heures du 21 mars 2013 présentés par une jeune trisomique sur BFMTV pour la Journée Mondiale de la Trisomie 21, etc.).

Dans le cadre de l'action du Conseil pour une meilleure représentation des personnes handicapées à l'antenne et de son travail d'incitation pour que cette représentation soit également répercutée au sein des équipes, les éditeurs de service de communication audiovisuelle font régulièrement état de leurs difficultés à recruter des personnels handicapés formés aux métiers de l'audiovisuel et de la communication. Le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap, fixé à 6% de l'effectif total<sup>11</sup>, est en effet rarement atteint dans les entreprises du secteur de la communication audiovisuelle. A titre d'exemple, pour l'année 2012, la société France Télévisions déclare un taux d'emploi direct de 4,12%<sup>12</sup> et la société Radio France de 2,92%<sup>13</sup>.

A l'initiative du ministère délégué aux personnes handicapées, il a été envisagé au début de l'été 2013 de développer conjointement des actions en faveur de la formation et de

<sup>11</sup> Ce taux résulte des dispositions de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

<sup>12</sup> Source : [www.francetélévisions.fr](http://www.francetélévisions.fr); Dans l'avis n° 2013-14 du 11 septembre 2013 relatif au projet d'avenant au Contrat d'objectifs et de moyens de la société nationale de programme France Télévisions pour la période 2013-2015, le Conseil a demandé qu'un objectif en termes d'emploi direct des personnels en situation de handicap soit fixé (recommandation n° 4).

<sup>13</sup> Source : audition de J-L Hees le 16 octobre 2013



l'insertion professionnelles, dans le secteur de la communication audiovisuelle, des personnes en situation de handicap. Il a été décidé, le 23 octobre 2013, lors d'un Collège plénier, que ce partenariat prendrait la forme d'une Charte.

### 2.1.2 Présentation de la Charte

Conjointement avec le Ministère chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, le Conseil a élaboré un texte de Charte portant sur l'amélioration des conditions d'accès à la formation et à l'emploi des personnes handicapées (annexe 4).

Le principe d'une telle Charte a été évoqué à l'occasion du Comité interministériel sur le handicap qui s'est tenu le 25 septembre dernier (annexe 5).

La Charte propose donc des engagements pour les établissements de formation et pour les éditeurs.

Les 9 et 13 décembre 2013, deux réunions ont eu lieu au sein du Conseil afin de présenter aux établissements de formation professionnelle et aux éditeurs le projet de Charte et de les encourager à adhérer à la démarche. Tous ont manifesté leur totale adhésion au projet puisque cette Charte devrait permettre de constituer des viviers de professionnels à disposition des médias.

## 2.2 Un travail de concertation engagé chaque année avec les éditeurs de service de communication audiovisuelle

La délibération du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal+ fixe le cadre des engagements que doit prendre annuellement chaque éditeur auprès du Conseil.

Aux termes de cette délibération les éditeurs privés, ainsi que France Télévisions, doivent proposer chaque année au Conseil avant le 30 novembre les engagements relatifs à la diversité au titre de l'année suivante.

La délibération énonce également que « *le Conseil peut demander à l'éditeur de modifier ses propositions lorsqu'il les estime insuffisantes ou inappropriées* ».



En 2013, le Conseil avait demandé, comme engagement complémentaire, aux chaînes gratuites de la TNT ainsi qu'à Canal+ de réaliser un spot mettant en avant, à l'occasion du 14 juillet, le caractère résolument positif pour notre pays de la diversité. Cette appropriation de la représentation de la diversité a permis aux chaînes de la revendiquer comme une richesse commune. A l'heure où le racisme s'exprime de plus en plus ouvertement dans notre société, il est plus que nécessaire que les valeurs contraires soient elles aussi brandies.

### 2.2.1 Les propositions d'engagements des éditeurs de service pour 2014

Toutes les chaînes de la TNT gratuite ainsi que Canal + ont communiqué au Conseil leurs engagements pour 2014 afin d'améliorer la représentation de la diversité de la société française à l'écran pour que celui-ci en soit le reflet et non un miroir déformant.

- **Les constats globaux**

Comme chaque année, il ressort des lettres des chaînes que les engagements proposés relatifs à la diffusion ne sont généralement pas chiffrés et qu'ils s'apparentent *a minima* à une clause de non-recul par rapport à la situation telle qu'elle a été observée dans le dernier baromètre du Conseil.

D'une année sur l'autre, toutes les chaînes s'engagent à réaliser des actions régulières de sensibilisation auprès des prestataires extérieurs, des producteurs et des responsables de programme ainsi qu'auprès de leurs collaborateurs. Celles-ci se traduisent, selon les chaînes, par l'envoi de courriers, par des journées de formation pour les volontaires ou encore par l'ajout d'une clause de sensibilisation à la diversité dans les contrats de commande de programmes.

TF1, Chérie 25 et NRJ 12 proposent, comme les années précédentes, des engagements relatifs aux programmes commandés. TF1 précise les engagements qu'elle avait pris, sur ce point, en 2013.

Canal +, D8, D17, i>Télé reconduisent à l'identique les engagements 2013.

Gulli poursuit les actions entreprises par la « Commission Diversité » ainsi que son plan d'action « Diversité Active ». En outre, la chaîne indique que, pour 2014, les nouveaux programmes mis à l'antenne comporteront une véritable « approche diversité ».

France Télévisions continue d'animer son comité interne de suivi de la diversité. Le groupe propose également un répertoire des experts de la diversité qui recense des personnes



expertes en fonction de leur domaine de compétence. La réalisation d'un tel répertoire était inscrite dans l'avenant au contrat d'objectifs et de moyens 2013-2015 du groupe. Le groupe indique en outre que 250 noms y seront répertoriés en 2014.

L'Equipe 21 porte ses efforts sur la politique d'invitation de personnes représentatives de la diversité sur ses plateaux.

NT1, TMC et HD1 indiquent participer activement à la politique de diversité du groupe TF1.

Numéro 23 rappelle qu'elle porte à l'écran la diversité sous toutes ses formes avec une approche systématiquement positive et constructive. Elle insiste sur le fait que plus de 70% de la grille de la chaîne à heure de grande écoute est consacré à des programmes qui reflètent ces valeurs. La chaîne a mis en place un comité de liaison permanent avec les associations particulièrement actives dans la sphère de la promotion de la diversité.

BFM TV et RMC Découverte indiquent faire de la représentation de la diversité une priorité dans la constitution de leurs équipes.

Seuls le groupe M6 et Gulli n'ont pas attendu leurs auditions pour s'engager à rediffuser, le 14 juillet 2014, le spot diversité qu'ils avaient réalisé l'an passé.

Concernant l'obtention du Label diversité, France Télévisions l'a obtenu le 18 mars 2014, TF1 en décembre 2010 et Numéro 23 indique commencer ses démarches pour son obtention.

- **Les évolutions les plus notables**

#### **TF1 ajuste certains engagements pris en 2013 et les complète**

S'agissant de la fiction française mise en production en 2014, TF1 renouvelle à l'identique ses engagements chiffrés : la chaîne s'engage à ce que 100% des formats d'une durée inférieure à 10 minutes mettant en scène des personnages récurrents, comportent un rôle « vu comme non blanc » et 60% de tous les épisodes, destinés à être diffusés en première partie de soirée, comporteront au moins un personnage « vu comme non blanc ».

S'agissant des fictions du réel, la chaîne prend comme nouvel engagement celui de faire appel à des comédiens représentatifs de la diversité de la population française.



Dans le prolongement de sa démarche de formation des équipes à la diversité initiée en 2012, TF1 s'engage à présent à créer un module de formation destiné aux documentalistes de l'information.

Enfin, la chaîne fait état d'une négociation du 3ème accord triennal Groupe agréé par la DIRECCTE, relatif à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

**France Télévisions maintient ses efforts s'agissant de sa politique interne, met l'accent sur la représentation du handicap à l'antenne et réactive son partenariat avec l'Acsé**

France Télévisions renouvelle ses partenariats avec les écoles de journalisme (ESJ Lille, CFJ, IPG) pour accueillir en stage, dans les rédactions du groupe, des jeunes issus de la diversité et les soutenir financièrement dans leur scolarité.

Le groupe s'engage à mettre en place un mécénat de compétence qui permettra aux salariés expérimentés de France Télévisions de mettre leur savoir-faire au service de projets associatifs.

Le groupe s'engage à proposer une formation « e-learning » spécifique à la diversité, destinée aux responsables de programmes et aux journalistes.

Les premiers éléments du baromètre de la diversité, constitué par la direction de l'information avec l'aide du sociologue Eric Macé, seront connus à la fin du premier trimestre 2014.

S'agissant de la représentation du handicap à l'antenne, France Télévisions s'engage à privilégier les achats faits auprès des entreprises du secteur adapté.

Le groupe s'est également engagé à mobiliser un important dispositif pour les Jeux Paralympiques de Sotchi. En outre, il s'est engagé sur 60 heures de direct ainsi que sur la diffusion d'un résumé des épreuves du jour dans *Tout le sport* sur France3 et de nombreux sujets dans *Stade 2* (cf. *Supra*).

France Télévisions indique que des rencontres régulières avec les associations représentantes des diversités (le CRAN, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), etc.) seront organisées en 2014.

A cet égard, le groupe a réactivé son partenariat avec l'Acsé en s'engageant sur la signature d'une convention de partenariat avec la Commission « images de la diversité », commune au



CNC et à l'Acsé, pour améliorer la visibilité des programmes de création liés à la cohésion sociale et à la politique de la ville.

Si on peut se réjouir de la signature d'une telle convention, on peut s'interroger sur son contenu. En effet, dans son deuxième rapport au Parlement, le Conseil suggérait qu'une exposition croissante des œuvres aidées par la Commission « images de la diversité » soit prévue sur les antennes de France Télévisions. Cette proposition a été précisée dans l'avis rendu le 4 octobre 2011 sur le projet de Contrat d'objectifs et de moyens du groupe public. Le Conseil proposait alors une montée en charge du nombre de ces programmes devant aboutir à la diffusion d'au moins 20 programmes aidés par la commission en 2015. Cette proposition n'a pas été retenue alors même qu'elle avait été jugée très pertinente par les représentants de France Télévisions lors d'une audition au Conseil.

Lors de l'audition de France Télévisions le 15 mars 2012 concernant les engagements pris pour 2012 dans le cadre de la délibération du 10 novembre 2009, le Conseil avait demandé au groupe de prendre comme engagement complémentaire de proposer plus de programmes aidés par la Commission « images de la diversité » en première partie de soirée en 2012 qu'en 2010. Cette demande n'avait pas été suivie d'effet.

Le Conseil a toutefois décidé, avec persévérance, de négocier, chaque année, avec France Télévisions une telle montée en charge concernant la diffusion en première partie de soirée de programmes aidés dans le cadre du processus annuel d'engagements prévu dans la délibération du 10 novembre 2009.

#### **Le groupe M6 propose, pour la première année, des engagements ciblés et chiffrés**

Concernant la représentation des origines, le groupe M6 s'engage à rediffuser le spot du 14 juillet dernier sur l'ensemble des chaînes du groupe, mais également à assurer au minimum un rôle tenu par une personne perçue comme non blanche dans au moins 60% des fictions produites.

Concernant le handicap, le groupe M6 s'engage à mettre en œuvre la charte du 11 février 2014 en s'appliquant à favoriser les relations avec les organismes de formation partenaires et en intégrant en 2014 au moins quatre stagiaires en situation de handicap ainsi qu'à diffuser au moins un sujet sur les Jeux paralympiques dans un programme d'information.



### **Gulli propose de nouvelles initiatives concrètes**

En 2014, la chaîne indique que 100% des effectifs du Pôle TV suivront une formation de sensibilisation à la diversité. A noter qu'en 2013, le groupe s'était engagé à sensibiliser entre 50% et 80% de ses effectifs.

La chaîne indique qu'elle continuera le travail déjà engagé avec l'association « 1 stage et après » pour poursuivre leur partenariat avec des collèges situés en zones sensibles.

De nouveaux programmes, de nouveaux habillages et écrans publicitaires visant à illustrer davantage la diversité des origines, seront mis en place sur la chaîne en 2014.

Enfin, la chaîne s'engage à rediffuser le spot « Nous sommes la France » le 14 juillet 2014.

### **Les nouvelles chaînes de la TNT font preuve de bonne volonté**

L'Equipe 21 s'est engagée à couvrir les Jeux paralympiques de Sotchi en mars 2014 (cf. *Supra*). A cette fin, la chaîne a mis en place un dispositif autour de l'événement avec notamment une semaine consacrée au handicap et une soirée spéciale consacrée à la diffusion d'un documentaire inédit sur des athlètes, anciens soldats blessés lors de combats, en préparation pour Sotchi.

Chérie 25 favorisera la représentation de la diversité dans ses programmes. Le groupe NRJ indique vouloir améliorer la présence et l'intervention des personnes handicapées au sein de ses programmes mais ne prend aucun engagement chiffré en la matière.

HD1 suit le mouvement lancé par le Groupe TF1 : l'ensemble des chaînes du groupe TF1 ont mis en place un dispositif d'écoute destiné à traiter des discriminations et inégalités de traitement au sein des chaînes. A noter que la mise en place d'un tel dispositif est imposée dans le cadre de l'obtention du Label diversité que le groupe TF1 a obtenu en 2010. Il ne s'agit donc pas d'un engagement supplémentaire pour le groupe.

Numéro 23, dont le rôle principal est d'incarner la diversité, reprend les obligations fixées par sa convention et propose quelques engagements fermes.

Parmi les engagements les plus notables, proposés au Conseil, certains portent sur la programmation de la chaîne :



- Numéro 23 indique diffuser, tout au long de l'année, des programmes dont les sujets offrent une vision, la plus juste possible, de la diversité de la société française. A l'automne 2014 un magazine, *23 minutes avec...*, qui propose une collection de portraits de personnalités qui incarnent la diversité, sera mis à l'antenne.
- Numéro 23 programmera des soirées spéciales (le 8 mars pour la journée de la femme, le 21 mars pour la lutte contre la discrimination raciale, le 17 mai pour la lutte contre l'homophobie et le 3 décembre en faveur des personnes handicapées).
- La chaîne s'engage à consacrer plus de 50% des œuvres cinématographiques diffusées sur la chaîne à des œuvres en lien avec la diversité et l'ouverture sur le monde.
- Numéro 23 envisage de confier la programmation d'au moins une de ses soirées commémorative à une ou plusieurs personnalités qui incarnent la diversité.

D'autres portent sur la diversité des classes sociales : la chaîne s'engage à diffuser, chaque semaine en moyenne et à des heures de grande écoute, au moins un programme qui met particulièrement en avant les parcours de réussite. Par ailleurs, la chaîne s'engage à demander aux producteurs des programmes commandés de respecter dans toutes les œuvres, la diversité des origines sociales.

Numéro 23 s'engage à diffuser une série de fiction française et/ou une série de fiction internationale dont les héros et héroïnes représentent la diversité culturelle.

Concernant le handicap, la chaîne s'engage à avoir régulièrement une héroïne ou un personnage handicapé à des heures de grande écoute dans l'un des principaux genres de programmes (fiction, divertissement, cinéma, documentaire).

S'agissant de l'orientation sexuelle, la chaîne indique qu'elle mettra en avant la lutte contre l'homophobie et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre grâce à la mise en place d'un comité éditorial composé de spécialistes LGBT (lesbian, gay, bi et transsexuel) pour la mise à l'écran d'œuvres traitant de manière positive la diversité des modes de vie.

Enfin, la chaîne s'engage à mettre en place au moins 10 partenariats par an avec des associations, des écoles, des entreprises et à participer à divers projets en adéquation avec les valeurs de la chaîne (*Magazine Respect Mag*, soutien au Sidaction) et à réactualiser tous les ans sa charte éthique interne.



RMC Découverte, indique qu'elle proposera, en 2014, des documentaires dédiés à la découverte du monde et des autres. Aucun engagement chiffré n'est proposé par la chaîne.

### 2.2.2 Le résultat des auditions menées par le Conseil suite aux propositions d'engagements des éditeurs de service

Afin d'approfondir les engagements pris par les chaînes pour 2014, il a été décidé de les recevoir en audition dans le cadre du groupe de travail « diversité » pour obtenir d'elles de nouvelles propositions en privilégiant des initiatives concrètes, chiffrées et davantage visibles dans les programmes au cours de l'année 2014 à l'image de ce qu'ont proposé TF1 et le groupe M6. Ces auditions se sont déroulées en mars et en avril 2014<sup>14</sup>. D'autres auront lieu en mai.

Pour rappel, les engagements pris par les chaînes pour 2013 n'ayant pas été jugés assez concrets, il leur avait été demandé qu'elles prennent l'engagement complémentaire de réaliser un spot à l'occasion du 14 juillet promouvant la diversité des visages, des parcours et des talents autour du slogan « Nous sommes la France ». Toutes l'avaient accepté.

- **Des engagements fermes et complémentaires demandés aux chaînes**

Au cours des auditions, des engagements fermes et complémentaires ont été demandés aux chaînes. Il a notamment été demandé à chacune d'entre elles de rediffuser le spot du 14 juillet qui avait été diffusé l'année précédente. Toutes ont d'ores et déjà pris ce nouvel engagement, en complément de ceux qu'elles avaient déjà pris.

Le Conseil constate avec satisfaction que Gulli, chaîne destinée aux enfants de 4 à 14 ans<sup>15</sup>, est la seule à avoir pris, à l'issue de son audition du 28 mars 2014, des engagements complémentaires et chiffrés afin de tenir compte des résultats insuffisants constatés dans le dernier baromètre de la diversité.

La chaîne s'engage en effet à améliorer la représentation de la diversité sur les prochains tournages de leur jeu quotidien *In ze boîte* en apportant un soin particulier au choix des candidats. A cet égard, elle s'engage à tendre vers une proportion d'une famille sur trois « perçue comme non blanche ».

<sup>14</sup> Pour l'heure, les groupes TF1, M6, France Télévisions, Canal Plus, NRJ et les chaînes Gulli et Numéro 23 ont été auditionnés. Seuls le groupe Nextradio TV et la chaîne L'équipe 21 restent à auditionner.

<sup>15</sup> Article 3-1-1 de la convention de Gulli



La chaîne indique également qu'elle engagera une réflexion au sein des équipes de Gulli et de leurs partenaires producteurs pour envisager l'intégration des personnes handicapées dans l'une de ses émissions.

Le Conseil considère ces nouveaux engagements comme un signe fort et une volonté de la chaîne de s'inscrire dans l'action du Conseil en faveur de la représentation de la diversité.

- **Des initiatives positives constatées concernant le handicap**

S'agissant du handicap, toutes les chaînes ont globalement souligné la difficulté de prendre des engagements chiffrés. Les auditions des chaînes ont toutefois montré que des initiatives concrètes existaient en la matière.

Toutes les chaînes ont signé la Charte, initiée par le Conseil, visant à favoriser la formation et l'insertion professionnelles des personnes handicapées dans le domaine de l'audiovisuel le 11 février 2014 (cf. *Supra*).

Au cours des auditions, le groupe NRJ a indiqué qu'il allait réfléchir à la manière de faire en sorte que des personnes handicapées puissent apparaître à l'antenne dans les programmes de divertissements.

Le groupe Canal Plus a rappelé qu'il s'attelait d'ores et déjà à mettre en œuvre les engagements de la Charte du 11 février 2014.

Le groupe M6 a mis en avant ses partenariats avec les associations JARIS et TREMPLIN, dont l'objet est de favoriser la formation et l'emploi des personnes handicapées, et a rappelé le soutien de la chaîne W9, depuis quatre ans, à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées.

La société France Télévisions a souligné que sur la cinquantaine de contrats en alternance qu'elle a conclus, une dizaine concerne des personnes handicapées. La société a également fait part au Conseil de son travail avec l'association « Web Sourd » pour la mise à disposition, sur son site internet, pendant les Jeux Olympiques de Sotchi, de journaux télévisés sportifs de France 3 traduits en langue des signes. Elle a d'ailleurs indiqué que ce partenariat devrait se poursuivre à l'avenir. France Télévisions est, par ailleurs, le partenaire de l'opération « Un jour, un métier », qui présente les métiers de l'audiovisuel à des jeunes en situation de handicap.



Les responsables de Numéro 23 ont rappelé que le handicap faisait partie des préoccupations de la chaîne. Ainsi, cette dernière a, dès son lancement, proposé, aux heures de grande écoute, une série de docu-réalité mettant en scène des personnes handicapées. La deuxième saison étant programmée pour 2014.

Enfin, pour le groupe TF1, la question du handicap figure parmi les priorités de sa politique de recrutement. A titre d'illustration, les responsables du groupe ont indiqué multiplier les moyens d'action pour favoriser la formation et le recrutement de personnes handicapées au sein de leur entreprise (contrats en alternance, partenariat avec Cap emploi, signatures d'accords spécifiques, mise en place d'un Job dating, participation à la semaine du handicap, etc.).

Le Conseil salue l'existence de ces initiatives ciblées qui contribuent à l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le domaine de l'audiovisuel et s'inscrivent pleinement dans la démarche du Conseil. Il encourage néanmoins les chaînes à prendre d'autres initiatives pour améliorer la représentation du handicap à l'antenne.



### 3 L'installation d'un Observatoire de la diversité renouvelé

En début d'année 2013, l'Observatoire de la diversité a été renouvelé dans sa composition avec l'arrivée de nouvelles personnalités dont, notamment, un représentant du Défenseur des droits. La liste des membres de l'Observatoire se trouve en annexe 6.

L'Observatoire a un rôle de vigie et d'aiguillon en observant les bonnes pratiques, pour les faire connaître au public et qu'elles soient partagées par tous les médias, mais aussi en dénonçant les stéréotypes et les inactions.

#### 3.1 La participation active de l'Observatoire aux travaux du Conseil

Lors d'une réunion, le 31 mai 2013, les membres de l'Observatoire ont convenu qu'ils participeraient activement à la réflexion du Conseil sur la représentation de la diversité.

Ils ont, par conséquent, listé les thèmes qui pourraient être développés par l'Observatoire et ont organisé leurs travaux à venir en groupes de travail thématiques. La liste de ces groupes de travail et les pistes de réflexions qu'il est envisagé de développer au sein de ces groupes se trouvent en annexe 7.

Pour l'heure, plusieurs groupes de travail ont avancé dans leur réflexion :

- Le groupe de travail « sémantique » et « stéréotypes », dont Bouchra Rejani et Pascale Colisson sont les rapporteurs, s'est tout d'abord attaché à relever les bonnes pratiques existantes dans les médias et dans les écoles de journalisme (annexe 8).

Il a ainsi été constaté qu'un certain nombre de médias avaient initié des actions sur le recrutement des journalistes ainsi que sur la sensibilisation aux stéréotypes et que certains menaient également une réflexion sur la diversification de leurs équipes. Parmi les initiatives concrètes, il est possible de citer la publication d'ouvrages de sensibilisation aux préjugés tels que le *Précis à l'usage des journalistes qui veulent écrire sur les Noirs, les musulmans, les Asiatiques, les Roms, les homos, les banlieues, les juifs, les femmes* (éditions le Cavalier Bleu), le *Guide des Expertes*, le *Guide pratique pour les médias en banlieue* (Editions Presse et Cités) et la création de sites internet proposant des profils d'expertes femmes ou de professionnels issus de la diversité (*Vox Femina, Melting Book*).



S'agissant des écoles de journalisme, la question des stéréotypes et de la diversité dans le contenu de l'information fait rarement l'objet d'un enseignement dédié. Cependant, quelques initiatives d'écoles de journalisme existent (ex : la mise en place d'une formation aux stéréotypes et à la diversité dans les médias obligatoire pour tous les étudiants à l'IPJ Paris-Dauphine, l'organisation de rencontres sur le thème de la diversité au CELSA, la conception de projets tel qu'un journal de l'école sur la diversité à l'IFP, etc.)

Compte-tenu de ces constatations et du manque de cohésion des initiatives existantes, le groupe de travail préconise la création d'un référencement de ces pratiques.

Dans un second temps, en complément de ces constats, la mise en œuvre d'une étude sur les stéréotypes qui peuvent être véhiculés par les médias s'est imposée logiquement. Il a été convenu que celle-ci porterait sur l'information et serait menée en collaboration avec des linguistes et des sociologues (Raphaël Liogier, Denis Bertrand, Alain Touraine, Rachid Benzine...). La méthodologie de cette étude est précisée en annexe 8 et ses conclusions seront connues avant la fin de l'année 2014.

- La réflexion du groupe de travail « statistiques et traitement de la diversité dans les enquêtes et sondages », dont le rapporteur est Pascal Josèphe, s'est portée sur l'article 1 de la Constitution de la République Française qui énonce que « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* ».

Le groupe de travail s'est attaché à analyser les textes existants, notamment la loi « Informatique et Libertés » de 1978 amendée en 2004, qui encadre la notion de « donnée sensible » révélant « *les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, ou des données relatives à la santé ou la vie sexuelle* ».

La réflexion sur l'articulation entre ces deux textes sera présentée à l'Observatoire de la Diversité.



### 3.2 Les résultats du cycle d'auditions de personnalités médiatiques entrepris par l'Observatoire

Il a été décidé d'entreprendre, au sein de l'Observatoire, un cycle d'auditions de « grands témoins » afin de les interroger sur leur conception de la diversité et leur manière de l'appréhender.

#### 3.2.1 Une politique d'incitation préconisée par M. Amin Maalouf

Dans son article « *les égarements de la diversité* »<sup>16</sup>, M. Amin Maalouf relevait « un glissement » dans l'utilisation du vocable « diversité ». Il prenait un exemple très concret pour dénoncer la mauvaise utilisation, pourtant habituelle, de ce vocable : si l'on parle d'*« un gouvernement qui reflète la diversité* », l'utilisation du vocable est correcte. Le « glissement » a lieu lorsque l'on parle, dans un gouvernement, des personnes qui représentent la diversité, de « *ministres de la diversité* », ou de « *représentants de la diversité* ». Pour Amin Maalouf, la première idée rassemble, la seconde divise, ce qui est exactement l'inverse de ce que l'on cherche à faire.

Le Conseil considère que cette acceptation du vocable devrait s'imposer logiquement dans les médias audiovisuels.

Au regard de son parcours mais aussi de la réflexion qu'il a pu mener sur la sémantique du vocable « diversité », l'Observatoire a souhaité auditionner M. Amin Maalouf afin de l'interroger plus spécifiquement sur la diversité dans les médias.

Lors de son audition au Conseil, le 31 mai 2013, M. Amin Maalouf a rappelé que la diversité devait rassembler et non fractionner la société afin de contribuer à bâtir un avenir de concorde. Il a ensuite indiqué que la question de la diversité était une question primordiale dont personne ne peut et ne doit faire l'économie.

S'agissant plus spécifiquement de l'univers audiovisuel, M. Amin Maalouf a reconnu que la télévision jouait un rôle d'*« agent d'intégration* » et que, par conséquent, la diversité de la société devait être présente à l'écran.

Selon lui, la redevance est un outil qui doit servir à libérer les médias publics de la contrainte de l'audimat et leur permettre d'être ainsi exemplaires.

<sup>16</sup> <http://www.aminmaalouf.net/fr/2009/06/les-egarements-de-la-diversite/>



Enfin, interrogé sur le rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, M. Amin Maalouf a souligné que « le jeu de l'incitation était un jeu gagnant ».

### 3.2.2 La nécessité de rendre visible le handicap pour favoriser son acceptation rappelée par M. et Mme Francis et Gersende Perrin

Les acteurs Francis et Gersende Perrin ont été auditionnés le lundi 23 septembre 2013.

Cette audition a été l'occasion pour le couple de parler de leur fils, Louis, atteint d'autisme. Dans ce combat quotidien pour que leur enfant se sente partie intégrante de la société, le couple a fait remarquer l'importance de faire connaître cette maladie auprès du grand public. Il considère en effet que les médias jouent un rôle essentiel sur les mentalités. A ce titre, rendre visible le handicap favorise son acceptation et permet plus globalement de contribuer à la lutte contre les discriminations.

Au-delà de l'aspect médiatique, le couple a rappelé que la scolarisation des personnes handicapées était un facteur d'intégration et qu'un travail pouvait être fait en ce sens.

### 3.2.3 L'importance de prendre en compte toutes les diversités selon le Père Delorme et M. Rachid Benzine

Dans un entretien publié dans *Confluences*<sup>17</sup> le père Delorme et Rachid Benzine rappellent que le respect de l'autre dans sa foi (ou dans son incroyance) est la seule voie vers un « mieux-vivre ensemble ». Pour Rachid Benzine, « *les témoignages de gens qui vivent des choses ensemble sont à mettre en avant* ».

Lors de son audition, le 6 décembre 2013, M. Christian Delorme a soulevé plusieurs points.

Dans un premier temps, il a souligné la nécessité pour les médias de valoriser la pluralité des situations et la diversité des populations qui existent au sein des quartiers (à Paris et en province) pour que puisse être diffusée une image plus juste de la réalité. A cet égard, il insiste sur la responsabilité des médias à faire entendre la parole de tous les habitants afin de leur donner le sentiment d'être représentés à l'antenne.

<sup>17</sup> Confluences, Chrétiens et musulmans dans les banlieues de France, « Nous avons tant de choses à nous dire... », Entretien avec Rachid Benzine et Christian Delorme, conduit par Nadia Khoury-Dagher



Dans un deuxième temps, il a évoqué l'idée selon laquelle les élites politiques et médiatiques devraient prendre la mesure de la réalité de la société. Il relève, par exemple, que les élites politiques se sont étonnées face aux réactions contre le mariage homosexuel.

M. Rachid Benzine, quant à lui, a précisé l'importance même de l'acte performatif du langage. Selon lui, la population française n'est pas décloisonnée dans l'imaginaire collectif car la France n'a pas encore digéré son histoire. Les discours symboliques reposant sur les mythes ne font que renforcer la cloison portée par le religieux et l'identitaire. Par ailleurs il a observé un clivage entre la société française et la représentation d'un « islam imaginaire » façonné par les médias. Il a ainsi proposé d'agir sur les représentations, façonnées par les médias.

Cette audition a permis à l'Observatoire de mesurer toute l'importance de prendre en considération tous les quartiers et leur réalité et qu'un travail devait être mené pour qu'ils soient représentés à l'antenne.





## 4 Les propositions d'action pour l'avenir et les préconisations

- **Appréhender la représentation de la diversité de la société française à la radio**

Depuis 2010, le Conseil supérieur de l'audiovisuel travaille sur la meilleure façon d'appréhender la diversité à la radio.

L'article 3.1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication attribue au Conseil supérieur de l'audiovisuel non seulement la mission de contribuer « *aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle* », mais aussi la mission de veiller « *auprès des éditeurs de services de radio et de télévision, compte tenu de la nature de leurs programmes, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française* ».

Le Conseil ne dispose actuellement d'aucun outil pour mesurer la diversité sur les antennes de radio comparable à celui utilisé pour mesurer la diversité à la télévision<sup>18</sup>.

Des obligations conventionnelles concernant la représentation de la diversité à l'antenne existent cependant pour Radio France, ainsi que pour trois opérateurs radiophoniques privés (Europe 1, RMC et RTL).

Radio France est soumise à des dispositions précises inscrites dans son cahier des missions et des charges<sup>19</sup>. La société a par ailleurs réaffirmé sa volonté de continuer et renforcer ses actions en matière d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations dans son contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2010-2014.

---

<sup>18</sup> Une première étude avait été menée en 2010 afin d'évaluer l'éventualité d'une transposition du baromètre de la diversité au média radiophonique. L'Observatoire était cependant arrivé à la conclusion qu'à l'heure actuelle, le baromètre de la diversité n'est pas transposable à la radio (cf. 3<sup>ème</sup> rapport du Conseil au Parlement).

<sup>19</sup> L'article 5-1 dispose que « *la société participe aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations. Elle prend en compte, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale. Elle veille à ce que ses programmes donnent une image la plus réaliste possible de la société française dans toute sa diversité. Elle accorde également une attention particulière au traitement à l'antenne des différentes composantes de la population. De façon générale, elle promeut les valeurs d'une culture et d'un civisme partagés.* » Cette disposition du cahier des missions et des charges reprend pour l'essentiel le texte de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986.



Les conventions des opérateurs radiophoniques privés ne contenaient, jusqu'à octobre 2012, aucune disposition imposant aux radios de prendre en compte à l'antenne la diversité de la société française<sup>20</sup>.

En décembre 2011, le groupe de travail diversité, alors présidé par MM. Rachid Arhab et Alain Méar, a reçu les dirigeants de RTL, Europe 1 et RMC à ce sujet. A l'issue de ces auditions, après concertation, les différentes parties se sont entendues le 17 février 2012 sur la rédaction d'un article à insérer dans les trois conventions des éditeurs radiophoniques concernés.

Le Conseil a décidé, lors de son assemblée plénière du 2 octobre 2012, d'insérer cet article dans les conventions de ces trois radios privées qui dispose que :

*« Les éditeurs de services de radio contribuent aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations.*

*Ils prennent en compte, sur leur antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.*

*Ils veillent à ce que leurs programmes reflètent fidèlement la société française dans toute sa diversité.*

*Ils accordent une attention particulière aux différentes composantes de la population. Compte tenu de la nature de leurs programmes, ils s'efforcent de refléter la société française dans toutes ses diversités à travers la présence au sein des émissions, parmi les animateurs, journalistes et chroniqueurs de la radio, de personnes représentant les diversités et la participation à l'antenne d'intervenants extérieurs représentant les différentes composantes de la société française.*

*A la demande du CSA, les éditeurs rendent compte chaque année des actions menées en application du présent article. »*

---

<sup>20</sup> Seules des dispositions en matière de déontologie imposaient aux éditeurs de veiller dans leurs programmes « à ne pas encourager des comportements discriminatoires à l'égard des personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée » et « à promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République. »



Les déclarations des éditeurs radiophoniques, qui seront demandées par le Conseil au début de chaque année, permettront au Conseil d'apprécier leurs initiatives en matière de diversité.

Des auditions des responsables des radios privées RTL, RMC et Europe 1 ainsi que de Radio France à propos de leur premier bilan auront lieu en avril et mai 2014. Ces auditions permettront d'envisager des pistes d'amélioration en matière de représentation de la diversité à la radio.

Au-delà des déclarations formelles des éditeurs de service de radio, le Conseil souhaite entamer avec eux, et l'ensemble des tiers intéressés, une réflexion concernant la représentation de la diversité à la radio et la mise en place de dispositifs permettant d'apprécier cette diversité, ce qui s'inscrirait dans le cadre de ses compétences.

- **Renforcer les dispositions de la délibération du 10 novembre 2009 sur la représentation de la diversité, en concertation avec les éditeurs de service de communication audiovisuelle**

La délibération du 10 novembre 2009 concerne les chaînes de la TNT gratuite ainsi que Canal +.

Aux termes de celle-ci, les éditeurs doivent prendre annuellement des engagements en matière de représentation de la diversité de la société française en ce qui concerne la programmation ou en matière de gestion des ressources humaines et en fonction de leurs spécificités et des insuffisances relevées par les baromètres de la diversité à la télévision.

L'appréciation de la réalisation de ces engagements est rendue publique par le Conseil dans le rapport qu'il établit chaque année en application de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986. Cependant, leur non-respect n'est assorti d'aucune mesure coercitive.

Le Conseil considère que cette délibération doit être révisée.

En effet, si le Conseil entend privilégier, sur le sujet de la diversité, une politique d'incitation, l'importance de ce sujet commande qu'il puisse également disposer de moyens coercitifs si besoin.



Par ailleurs, la révision de cette délibération serait l'occasion d'y inclure les éditeurs radiophoniques que sont Radio France et les radios de catégorie E (RTL, RMC et Europe 1), qui fédèrent un large public et qui se prêtent donc plus particulièrement à l'exigence de représentation de la diversité de la société française. Les concernant, leurs engagements pourraient porter, dans leurs programmes, sur les thèmes abordés et les intervenants appelés au titre de témoins, d'experts ou de simples participants.

- **Instituer des indicateurs cibles dans le cadre de la charte visant à favoriser la formation et l'insertion professionnelles des personnes handicapées dans le domaine de la communication audiovisuelle, signée le 11 février 2014**

La charte, qui a été signée le 11 février 2014 au siège du Conseil, comporte deux engagements dont les modalités de mise en œuvre doivent faire l'objet d'indicateurs cibles : l'engagement, pour les établissements de formation aux métiers de l'audiovisuel, de mettre son site internet en conformité avec les règles du référentiel général d'accessibilité pour les administrations et l'engagement, pour les entreprises de l'audiovisuel, de s'assurer de l'accessibilité des annonces de postes proposés.

Le Conseil souhaite que le comité de suivi définitisse les modalités de mise en œuvre de ces engagements en concertation avec les établissements et les entreprises concernées.

- **Mener une action de communication en partenariat avec le Défenseur des droits pour sensibiliser les publics à la question des discriminations liées à l'âge.**

La diversité des âges apparaît, dans le baromètre de la vague 2013, insuffisamment représentée avec une faible présence des jeunes et des plus anciens.

Une publication du Défenseur des droits sur l'âge rappelle que « les « *jeunes* » et les « *seniors* » font l'objet de stéréotypes et de préjugés, dont les effets en termes de risques discriminatoires sont accrus en période de crise économique ».

A titre d'exemple, les « *jeunes* » sont tour à tour perçus comme irresponsables et impulsifs, ou flexibles et enthousiastes, alors que les « *séniors* » sont souvent vus comme peu dynamiques et peu enclins au changement ou expérimentés et loyaux. Un travail sur l'image des jeunes et des plus âgés est donc à encourager.



Le Défenseur des droits travaillant déjà activement sur la question de l'âge, le Conseil et son Observatoire souhaitent prolonger la mise en évidence de cette problématique en présentant, chaque année, les résultats issus du baromètre de la diversité relatifs à la représentation de l'âge dans les programmes télévisés.

Le Conseil souhaite, en outre, compléter cette présentation par des éléments d'information sur les dispositifs de gestion des ressources humaines existants dans les groupes audiovisuels (« accords seniors » pour le maintien dans l'emploi, bilan de compétences, formation, entretien de mi-parcours...).

- **Encourager un travail sur les stéréotypes dans les directions de l'information des chaînes**

Le Conseil a constaté l'existence de diverses « boîtes à outils » qui permettent de déceler voire de prévenir les stéréotypes qui pourraient être véhiculés dans les médias.

Plusieurs sont le fruit d'un travail mené au niveau européen dans le cadre des programmes « *Watching the media* » et « *Diversity toolkit* » par exemple.

Un « *Guide de la diversité culturelle* » a été réalisé en 2008 dans le cadre de quatre séminaires organisés par le Conseil suédois du FSE et financés par le Fonds social européen et l'UER. Il a été publié par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Ce guide réunit certaines expériences partagées rassemblant pour la première fois des informations pratiques et des conseils qui peuvent être utilisés, appliqués et imités.

Pour aider les médias audiovisuels à mieux représenter la diversité et éviter tout risque de représentation stéréotypée, le Conseil encourage les chaînes de télévision et plus particulièrement les directions de l'information à prendre connaissance de ces différentes études voire à les communiquer en interne pour sensibiliser leurs équipes aux enjeux de la diversité dans les médias.

- **Fixer un objectif concernant la représentation du handicap**

En 2012, le Conseil et le Défenseur des droits s'étaient mobiliser pour inciter les chaînes à donner une couverture médiatique acceptable aux Jeux Paralympiques de Londres et à en



donner une encore plus importante pour les Jeux de Sotchi. Le Conseil a constaté les efforts de France Télévisions, détentrice des droits de diffusion, en la matière.

Dans son troisième rapport au Parlement, le Conseil préconisait que le Parlement se saisisse de cette question pour fixer l'objectif à France Télévisions de retransmettre chaque année, sur l'une de ses chaînes les finales de certaines épreuves de handisport de niveau international. Le Conseil réitère cette préconisation et en formule une nouvelle.

Le Conseil préconise ainsi que soit également fixé comme objectif à France Télévisions la diffusion annuelle, en première partie de soirée, d'au moins une émission mettant en scène des personnes handicapées.

- **Encourager les détenteurs d'une autorisation d'usage d'une fréquence hertzienne à obtenir le Label diversité**

Le groupe TF1 a obtenu le Label diversité en décembre 2010, Radio France, en janvier 2013. Le Conseil constate avec satisfaction que France Télévisions l'a également obtenu le 18 mars 2014.

Le Conseil considère que plusieurs autres groupes, tels que M6 ou Lagardère, pourraient légitimement, eu égard aux actions qu'ils mènent au sein de leur groupe, candidater à l'obtention du Label diversité et les encourager dans cette voie.

Afin que le mouvement se généralise, il préconise, comme chaque année, que les détenteurs d'une autorisation d'usage d'une fréquence hertzienne se mettent en situation d'obtenir le Label diversité.

- **Garantir la pérennité du baromètre de la diversité**

L'étude du baromètre de la diversité a été reconduite par le Conseil jusqu'en 2014. Compte tenu de son coût, dont il assume seul la charge financière dans le cadre des crédits qui lui sont alloués par la représentation parlementaire, et de son intérêt remarqué par plusieurs institutions, il fait appel à ses partenaires, notamment ministériels, afin que cette étude puisse être cofinancée.



## Annexes

- Annexe 1 :** **Délibération du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal +**
- Annexe 2 :** **Comptes rendus remis par les chaînes au sujet de la diversité en 2013**
- Annexe 3 :** **Vague 2013 du baromètre de la diversité à la télévision**
- Annexe 4 :** **Charte visant à favoriser la formation et l'insertion professionnelles des personnes handicapées dans le secteur de la communication audiovisuelle**
- Annexe 5 :** **Relevé de décision du Comité interministériel du handicap du 25 septembre 2013**
- Annexe 6 :** **Composition de l'Observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels**
- Annexe 7 :** **Liste des groupes de travail de l'Observatoire de la diversité et les pistes de réflexions qu'il est envisagé de développer au sein de ces groupes**
- Annexe 8 :** **Contributions des membres de l'Observatoire**





## **ANNEXE 1**

**DELIBERATION DU 10 NOVEMBRE 2009 TENDANT A FAVORISER  
LA REPRESENTATION DE LA DIVERSITE DE LA SOCIETE FRANÇAISE  
DANS LES PROGRAMMES DES CHAINES NATIONALES HERTZIENNES  
GRATUITES ET DE CANAL +**





## Conseil supérieur de l'audiovisuel

**Délibération n° 2009-85 du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal +**

NOR : CSAC0927261X

L'article 3-1 modifié de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, issu de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, attribue au Conseil supérieur de l'audiovisuel la mission, d'une part, de contribuer aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle et, d'autre part, de veiller, notamment auprès des éditeurs de communication audiovisuelle, compte tenu de la nature de leurs programmes, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française.

La loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision renforce le rôle du conseil quant à la représentation de la diversité de la société française et souligne les attentes du législateur à l'égard des éditeurs, en particulier de France Télévisions. Le conseil doit désormais rendre compte chaque année au Parlement des actions des éditeurs en faveur d'une programmation reflétant la diversité de la société française et proposer les mesures adaptées pour améliorer la représentation de cette diversité dans tous les genres de programmes.

Avant même la publication de cette loi, le conseil est intervenu activement dans ce domaine essentiel à la cohésion sociale. Dès 2000, après avoir fait réaliser une étude quantitative sur la perception de la diversité de la société française à la télévision, il a introduit dans les conventions des télévisions privées un engagement de prendre en considération à l'antenne la diversité des origines et des cultures de la population française. En janvier 2007, afin d'exercer pleinement ses nouvelles compétences, il a créé un groupe de travail relatif à la diversité. Le 11 mars 2008, il a institué l'Observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels afin de suivre les actions mises en œuvre par les télévisions s'agissant de la diversité prise dans toutes ses composantes (origine, âge, sexe, handicap...) et de guider les travaux du conseil et des chercheurs qui lui sont associés.

Le conseil a fait réaliser en 2008 une étude sur la perception de la diversité de la société française à l'antenne des chaînes nationales gratuites de la télévision numérique terrestre, ainsi que de Canal +, selon les catégories socioprofessionnelles, le sexe et l'origine supposée en distinguant les personnes vues comme blanches ou comme non blanches, parmi lesquelles les personnes vues comme noires, comme arabes, comme asiatiques ou autres.

Après la publication des résultats de cette étude le 12 novembre 2008, le conseil a invité chaque éditeur à participer, en décembre 2008, à une réunion de travail afin d'examiner les résultats de l'enquête le concernant et d'évoquer, dans le cadre d'une collaboration constructive, des objectifs concrets et précis d'amélioration de la représentation de la diversité sur son antenne. Il a ensuite décidé de publier, pendant trois ans au moins, un baromètre semestriel destiné à évaluer la perception de la diversité de la société française à la télévision.

Les résultats de l'étude ont été confirmés par le premier baromètre établi en 2009 : les femmes, de même que certaines catégories socioprofessionnelles, en particulier les ouvriers et les employés, sont sous-représentées au regard de leur place dans la société française ; la diversité des origines, thème de société largement traité par les médias, a très peu progressé : plus les programmes sont supposés s'approcher de la réalité de la société française, moins la diversité est perceptible, en particulier dans les fictions françaises, les sujets des journaux télévisés traitant de l'actualité française et les divertissements. Le baromètre a également montré la quasi-inexistance des personnes handicapées à l'antenne.

Ce constat préoccupant appelle une évolution rapide et massive des pratiques des éditeurs dont la programmation doit offrir aux téléspectateurs un visage fidèle de la société française, conforme à la richesse de ses nombreuses et différentes composantes. Le conseil entend donc inscrire la représentation de la diversité au cœur des priorités des télévisions en incitant chaque éditeur, tout en tenant compte de sa situation, à favoriser l'expression de cette diversité.

Dans cette perspective, il y a lieu, d'une part, d'établir, dans le respect de la ligne éditoriale et de la liberté de la création audiovisuelle, le cadre des engagements que chaque éditeur doit prendre auprès du conseil et, d'autre part, de fixer les modalités du suivi exercé par le conseil.

Tel est l'objet de la présente délibération prise sur le fondement de l'article 3-1 modifié de la loi du 30 septembre 1986 qui s'applique aux engagements pris au titre des années 2010 et suivantes par les télévisions hertziennes nationales gratuites et par Canal +, dès lors que ces services, qui utilisent une ressource hertzienne rare, recueillent l'audience la plus élevée et fédèrent le plus large public.



## I. – *Les engagements de l'éditeur*

### A. – *Contenu des engagements*

L'éditeur s'engage, au regard des caractéristiques de sa programmation, à améliorer significativement la représentation de la diversité de la société française sur son antenne.

La diversité de la société française s'entend dans son acceptation la plus large. Elle concerne notamment les catégories socioprofessionnelles, le sexe, l'origine et le handicap.

L'éditeur propose au conseil, chaque année, en fonction des spécificités de sa programmation et des insuffisances relevées par les baromètres de la diversité à la télévision, des engagements, qui peuvent être concertés avec d'autres éditeurs, sur les points suivants.

#### 1. *Lors de la commande et de la mise en production des programmes*

L'éditeur fait ses meilleurs efforts pour faire figurer dans ses contrats de commande de programmes et, le cas échéant, dans les conditions générales des contrats qui y sont annexées, une clause prévoyant que les parties s'assurent de la représentation de la diversité de la société française dans les programmes qui sont l'objet de ces contrats.

Dans ce but, l'éditeur fait en sorte que, pour les fictions commandées, une proportion significative des rôles soit interprétée par des comédiens perçus comme contribuant à la représentation de la diversité de la société française, dans le respect des contextes historiques et littéraires.

#### 2. *A l'antenne*

Compte tenu de la nature de sa programmation, l'éditeur s'engage à ce que la diversité de la société française soit représentée dans tous les genres de programmes mis à l'antenne. Il apporte une attention particulière à trois types de programmes : l'actualité française dans les journaux télévisés, les divertissements et les fictions inédites françaises. Il s'engage à faire progresser la représentation de la diversité sur ces trois types de programmes.

Ses engagements visent à améliorer les résultats sur un ou plusieurs de ces genres par rapport aux résultats obtenus lors des baromètres précédents.

#### 3. *Auprès des responsables de l'information et des programmes*

Afin de mieux contribuer aux actions en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations, l'éditeur s'engage à sensibiliser de manière régulière sa rédaction et ses responsables de la programmation sur la nécessité d'améliorer la représentation de la diversité de la société française dans les programmes mis à l'antenne.

Chaque année, il fait part au conseil des modalités concrètes de mise en œuvre de ces actions.

### B. – *Modalités de souscription des engagements*

#### 1. *Conclusion d'un avenant fixant le principe des engagements annuels*

Un avenant à la convention de chaque éditeur privé prévoit que celui-ci prend par courrier des engagements annuels en application du A du I pour l'année à venir.

#### 2. *Lettre annuelle d'engagement*

L'éditeur propose au conseil par courrier, au plus tard le 30 novembre de chaque année, les engagements qu'il prend pour l'année suivante en application du A du I.

Ces dispositions s'appliquent à la société France Télévisions, qui, conformément à l'article 37 de son cahier des charges fixé par le décret du 23 juin 2009, met en œuvre, dans le cadre des recommandations, les actions permettant d'améliorer la représentation de la diversité de la société française. A ce titre, elle propose au conseil des engagements en application du A du I.

Les engagements au titre de l'année 2010 doivent être transmis au conseil au plus tard le 15 décembre 2009.

#### 3. *Acceptation des engagements par le conseil*

Le conseil peut demander à l'éditeur de modifier ses propositions lorsqu'il les estime insuffisantes ou inappropriées. L'éditeur dispose d'un délai d'un mois pour transmettre des propositions modifiées conformément à la demande du conseil.

Dès leur acceptation par le conseil, les propositions de l'éditeur valent engagements au sens de la présente délibération.



## II. – *Le suivi par le conseil*

Le conseil veille au respect des engagements pris par l'éditeur en application du I de la présente délibération, en se fondant notamment sur les résultats des baromètres.

### A. – **Le baromètre de la diversité à la télévision établi par le conseil**

Chaque semestre, le conseil publie les résultats du baromètre de la perception de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes hertziennes nationales gratuites et de Canal+. Ce baromètre est établi selon une méthodologie définie par le conseil.

Le baromètre indique, pour chacun des éditeurs concernés, l'état de la perception de la diversité de la société française sur son antenne.

Les outils méthodologiques utilisés pour établir le baromètre sont transmis par le conseil à l'éditeur.

Le conseil communique à l'éditeur les résultats du baromètre le concernant et recueille ses observations.

### B. – **Le compte rendu au conseil de la mise en œuvre des engagements par l'éditeur**

L'éditeur communique au conseil chaque année, avant le 31 mars, les éléments permettant d'apprécier le respect des engagements pris au titre de l'année précédente en application du A du I.

### C. – **Les informations complémentaires communiquées par l'éditeur**

L'éditeur peut fournir au conseil chaque année avant le 31 mars tout élément complémentaire d'évaluation du respect des engagements pris en application de la présente délibération.

Il peut faire part au conseil des autres initiatives qu'il a prises en faveur de la représentation de la diversité dans ses programmes ou dans son entreprise.

S'il souhaite étendre la période ou la tranche horaire sur lesquelles porte le baromètre établi par le conseil, il utilise la méthodologie définie par ce dernier.

### D. – **La communication des engagements et des résultats**

Les engagements pris par les éditeurs en application de la présente délibération ainsi que l'appréciation de leur réalisation sont rendus publics par le conseil dans le rapport qu'il établit chaque année en application de l'article 3-1 modifiée de la loi du 30 septembre 1986.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 2009.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel :

*Le président,  
M. BOYON*





## **ANNEXE 2**

### **COMPTES RENDUS REMIS PAR LES CHAINES AU SUJET DE LA DIVERSITE EN 2013**





# DIVERSITE

Applications des Engagements 2013





## DIVERSITE

### Article I/A/2

- *60% de tous les épisodes de fiction française, destinés à être diffusés en première partie de soirée, mis en production en 2013 comporteront au moins un personnage « vu comme non blanc »*
- *100% des formats de fiction française mettant en scène des personnages récurrents dont la durée est inférieure à 10 minutes, mis en production en 2013 comporteront un rôle « vu comme non blanc »*

MISES EN PRODUCTION à compter de JANVIER 2013

UNITAIRE			PROGRAMMES COURTS			PILOTES			SERIES		
Titre	Rôle "diversité"		Titre	Rôle "diversité"		Titre	Rôle récurrent "diversité"		Titre	Rôle avec rôle récurrent "diversité"	Rôle "diversité" non récurrent
Le soir je vais leur faire passer de la diversité	1	1	Nous deux volontaires	1261	1361	Léa Motte	3	2	Nicole Nevers, le juge est une femme	6	4
			Pep's	602	8	Interventions	8	5	Camping paradoxe	8	5
						Révoltes 1	8	0	Clem	5	5
						Taxi Brooklyn	12	12	Crossing Lines	10	8
									Falco	5	0
									Joséphine, ange gardien	4	0
									John Lejeune	2	2
									Moussis, mes amours, mes amazones	4	0
									No limit	8	0
									Présage	8	0
									SOS police scientifique	8	0
									Section de recherches	11	10
									Une famille formidable	3	3
Nombre de séries	1	1	Nombre de séries	1623	1361	Nombre de séries	26	28	Nombre d'épisodes	89	61
										11	

Concernant Pep's , Il est à noter que 3 comédiens sont issus de la diversité (Y. Samot, R. Bensette et K. Denis)



## DIVERSITE

- *100% des conventions de développement « de textes » des fictions françaises signées en 2013 intégreront une clause au sein de laquelle, en cas de mise en production, le producteur s'engage à proposer au diffuseur un casting comportant notamment des comédiens représentant la diversité de la population française.*

**Clause Insérée à l'article « Acceptation du ou des scénarios » des conventions littéraires :**

*'Dans le cas où TF1 acceptera l'un et/ou l'autre des scénarios dialogues, le Contractant s'engage à remettre, dans les 3 (trois) mois de cette acceptation, le Dossier Littéraire (synopsis, sequenciers, scénarios dialogues) ainsi que les fiches d'explication des thèmes, des propositions de lieux de tournage et une proposition de casting comportant notamment des comédiens représentant la diversité de la population française. A réception de ces éléments, chacune des parties se prononcera sur la possibilité de produire le(s) téléfilm(s) à partir de ce(s) scénario(s) dialogue(s).'*

- *La thématique « Diversité » sera relayée en 2013 au sein des programmes Jeunesse de TF1.*

Les modules 'Cocile et Kevif' et 'TFOU de Jeux' ont été diffusés dans les programmes jeunesse de TF1 au cours de l'année 2013.

### Article I/A/3

- *Création d'une formation spécifique adaptée aux Conseillers de Programmes de TF1 en charge des émissions de magazines, jeux, divertissements et télé réalité, ainsi qu'aux documentalistes de TF1.*

En raison d'une activité importante, la formation spécifique adaptée aux Conseillers de Programmes a été différée en 2014



## DIVERSITE

- *Envol d'un courrier aux producteurs d'émissions de magazines, jeux, divertissements et télé réalité de l'antenne de TF1 afin de les sensibiliser à nouveau sur la thématique de la diversité au sein des programmes qu'ils fabriquent pour TF1.*

Un courrier à destination des producteurs de 'flux' a été envoyé en novembre 2012, afin de les sensibiliser à nouveau sur les problématiques de diversité au sein des programmes qu'ils fabriquent pour nos antennes (cf. Annexe 1).

- *Dans la continuité de la sensibilisation effectuée en 2012 relative à la présence des expertes au sein des JT, envoi d'une note à destination des équipes de la Rédaction de TF1.*

Une note a été adressée à l'ensemble de la Rédaction, afin de les informer de la mise à disposition de 14 exemplaires du « Guide des Expertes, version 2013 » pour chacun des services (Service économie, société, politique, culture, Edition 13h, Edition 20h, service des sports etc...)

- *Mise en place, sur la base du volontariat, d'une journée de formation sur la diversité pour tous les collaborateurs du groupe TF1 qui le souhaitent.*

En 2014, 12 collaborateurs ont suivi la formation 'Diversité et handicap, comprendre, intégrer, agir au quotidien' sur la base du volontariat.



## DIVERSITE

### Article II/C

#### ➤ Application des engagements pris dans le cadre de l'obtention du « label Diversité »

Dans le cadre du processus du label Diversité obtenu en 2010, l'entreprise a été auditee par l'Afnor fin 2012. Le rapport a souligné le dynamisme et l'efficacité de la démarche, grâce à l'ensemble des actions impactant la Diversité et l'égalité des chances.

Ainsi, des actions concrètes sont déployées sur 4 thèmes prioritaires:

Le handicap : En 2013, le groupe TF1 a poursuivi son action volontariste dans le cadre de son 2<sup>e</sup> accord triennal agréé par la DIRECCTE (2011/2013), avec pour priorités :

- une collaboration renforcée avec le secteur protégé et adapté : 310 K€ de chiffre d'affaires en 2013 pour un objectif fixé à 250 K€
  - l'intégration en CDI ou en CDD de plus de 6 mois de collaborateurs en situation de handicap : 30 pour un objectif trisannuel de 27.
- L'alternance est une voie privilégiée pour favoriser l'insertion durable des personnes handicapées dans l'emploi, compte tenu du manque de candidats qualifiés. Pour la première fois en 2013, une campagne externe menée en collaboration avec Cap emploi a permis de recruter des alternants en situation de handicap de 20 à 50 ans.
- la sensibilisation des collaborateurs : chaque jour de la semaine du handicap 2013, une saynète vidéo mettant en scène avec humour des collaborateurs valides ou en situation de handicap a été diffusée sur l'Intranet. La participation de Nikos, Evelyne Dhelia, Harry Roselmack, Christian Jeanpierre et l'apparition dans les vidéos de Nonce Paolini, P-DG et Catherine Nayl, Directrice de l'Information, entre autres dirigeants, a fortement contribué à l'impact de la sensibilisation.
- [http://www.wat.tv/video/collaborateurs-tf1-se-mettent-6mi4x\\_5ckzp\\_.html](http://www.wat.tv/video/collaborateurs-tf1-se-mettent-6mi4x_5ckzp_.html)

Egalité professionnelle H/F : En 2013, TF1 a continué à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de son 1<sup>er</sup> accord en faveur de l'égalité professionnelle, notamment à travers la mise en place d'un module de formation « leadership au féminin » et la mise en œuvre d'une opération de mentoring croisé avec Bouygues Telecom.

Par ailleurs, pour la troisième année consécutive, un budget spécifique a été dégagé dans le cadre de la négociation annuelle des salaires pour établir l'équité salariale. Autre exemple le salaire des pères en congés de paternité est désormais maintenu à 100%.



## DIVERSITE

Les séniors : L'accord relatif à l'emploi des séniors fixe un objectif chiffré de maintien dans l'emploi des salariés âgés de 55 ans et plus. Au 31 décembre 2013, le Groupe en comptait 229 pour un objectif de 184 prévu dans l'accord.

La mixité des origines : La Fondation TF1, créée en 2007, témoigne de l'engagement du Groupe en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers sensibles :

- recrutement chaque année d'une promotion de 10 à 13 jeunes en contrat de professionnalisation de 2 ans, depuis 2008. Soit 70 jeunes formés à TF1 pour la partie professionnelle et dans les écoles et universités pour la théorie.
- parrainage par des collaborateurs du Groupe de 60 lycéens et, au sein de l'association Passeport Avenir, de 20 étudiants en prépa
- accueil de 2 classes de 3<sup>ème</sup> par an en stage d'observation, soit 60 élèves des quartiers
- rencontres organisées entre les lycéens et des personnalités médiatiques de TF1, au rythme de 2 par mois
- atelier d'écriture pour 10 auteurs formés pour nos équipes de la Fiction et de la société de production PM production
- participation aux forums des métiers dans des lycées de banlieues, soit 10 par an.

Par ailleurs, le Groupe a mené en 2013 plusieurs actions afin de poursuivre la diversification de son recrutement ou encore sa promotion du monde du travail auprès des jeunes :

- renouvellement du partenariat avec l'association MOZAÏK RH dont la vocation est de réussir le recrutement des jeunes talents issus des quartiers sensibles
- participation, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, à la JNDJ (Journée Nationale des Jeunes), organisée par l'Education Nationale avec pour objectif d'ouvrir les portes de l'entreprise aux de jeunes de 14-20 ans et soutien de TF1 à la démarche par un partenariat média <http://www.jndj.org/les-partenaires-de-la-jndj/>
- accompagnement d'une classe de 3<sup>e</sup> DP3 du collège Jean Renoir de Boulogne (Zep) dans le cadre de l'association « Ma Caméra chez les Pros ». TF1 et sa filiale Ouest Info sont partenaires média du programme.  
<http://www.macamerachezlespros.fr/video-115.html?PHPSESSID=f0be568bf01c67394d40f6ea96ad07ad>



## DIVERSITE

- *Mise en œuvre du dispositif d'écoute destiné à traiter les éventuelles situations de discrimination et d'inégalité de traitement.*

Un dispositif d'écoute ayant pour vocation de recueillir et de traiter les éventuelles situations de discrimination et d'inégalité de traitement a été mis en place en 2013 pour les collaborateurs du groupe TF1.





---

## Engagements Diversité

### Compte rendu de l'année 2013

---

#### Engagement n°1 :

**Maintenir une proportion supérieure de femmes parmi les animateurs ou les chroniqueurs des principales émissions produites pour TMC.**

TMC a maintenu les efforts entrepris depuis 2009 en accordant une place importante aux femmes parmi les animateurs et présentateurs des principales émissions produites spécifiquement pour son antenne, telles que « 90' Enquêtes », « Les 30 histoires » ou encore « Génération humour ».

En 2013, la place offerte aux femmes parmi les présentateurs de la chaîne a été une nouvelle fois supérieure à celle offerte aux hommes. Les femmes continuent d'incarner l'image de TMC au travers de ses émissions emblématiques.

Ainsi, Carole Rousseau, Laurie Cholewa, Karine Ferri, Bénédicte le Chatelier et Laurence Boccolini ont été, en 2013, les principales actrices du succès de la chaîne TMC.

**Sensibiliser, par courrier, les sociétés de production d'émissions de flux produites pour TMC sur la nécessité d'offrir une meilleure représentation de la diversité au sein de ces émissions.**

En 2013, le groupe TF1 a adressé des courriers aux sociétés de production avec lesquelles TMC collabore, pour les sensibiliser aux valeurs du groupe en matière de diversité et les inciter à mettre en valeur cette diversité au sein des émissions de flux produites pour TMC.

**Poursuivre ses efforts en matière de représentation de la diversité, au sein des fictions que TMC diffuse.**

La première saison inédite de « **Sous le soleil de Saint-Tropez** » a été préfinancée en partie par TMC et diffusée en 2013 sur son antenne. Série dramatique mettant en scène les destins de plusieurs personnages dans la ville de Saint-Tropez, « **Sous le soleil de Saint-Tropez** » compte parmi ses acteurs principaux Ibrahim Koma, qui peut être perçu comme « non blanc »<sup>1</sup> et qui se trouve au cœur de l'intrigue des épisodes diffusés en 2013.

Outre l'attribution du rôle principal à une femme, incarnée par l'actrice Adeline Blondieau, cette série se caractérise également par son respect de la parité entre hommes et femmes dans la distribution des rôles.

TMC a également participé au préfinancement de nouvelles saisons inédites de la série de fiction « **Les mystères de l'amour** ».

---

<sup>1</sup> CSA – Baromètre de la diversité – Vague 2013



Cette série, qui raconte la vie d'un groupe d'amis, respecte également la parité entre hommes et femmes et attribue une place centrale à ses héroïnes féminines.

TMC s'est notamment assuré auprès du producteur de la série, de conserver des personnages des premières saisons, permettant de mettre en valeur la diversité des origines et des cultures de la société française, et en particulier l'un des personnages principaux de la série, Rudy. Ce personnage, interprété par l'acteur d'origine indienne Lakshan Abenayake, peut manifestement être perçu comme issu d'une minorité ethnique par les téléspectateurs. Il est au cœur des épisodes diffusés par TMC et qui ont par ailleurs bénéficié d'une exposition particulièrement forte en 2013.

TMC a également acquis et diffusé des fictions déjà produites. Ces acquisitions ont été faites avec le souci d'offrir une certaine représentation de la diversité de la société française dans ses différentes composantes, notamment avec la série « *Une femme d'honneur* », programmée de manière récurrente en 2013 sur l'antenne de TMC, qui offre une place centrale aux femmes.

#### ***Continuer d'offrir aux personnes handicapées une visibilité au sein de ses programmes de flux***

TMC poursuit son travail de sensibilisation auprès des sociétés de production de programmes de flux, produits pour TMC. TMC leur demande de poursuivre leurs efforts pour offrir aux téléspectateurs des programmes qui reflètent au mieux la société française d'aujourd'hui et en mettre en relief l'exemplarité de certains parcours ou de certaines personnes notamment des personnes handicapées.

En 2013, l'émission « *Sans aucun doute* » diffusée sur TMC vient apporter des solutions concrètes aux problèmes quotidiens des téléspectateurs. A plusieurs reprises, des sujets de cette émission ont été consacrés à des personnes en situation de handicap, que ce soit pour parler du caractère inadapté d'installations domestiques dans « *Ma douche est dangereuse et inadaptée à mon handicap* » ou encore d'accidents ayant engendré une situation de handicap dans « *Handicapée à la suite d'une chute au supermarché* » ou encore « *l'accouchement des jumeaux tourne au drame* ».

En outre, dans l'émission « *Ma drôle de vie* » diffusée en 2013, Benedictine le Chatelier s'attache à porter des hommes et des femmes dont la vie est différente, originale et atypique et à les mettre en avant. L'émission met très régulièrement en avant des personnes handicapées. Dans un numéro intitulé « *Comment repousser les limites du handicap ?* », elle dresse des portraits croisés de personnes qui ont réussi à dépasser leur handicap en repoussant leurs limites pour réaliser leurs passions. Dans « *Parents handicapés : comment dépasser la différence ?* » des familles parviennent à se construire malgré le handicap.

#### **Engagement n°2**

#### ***Poursuivre en 2013 le plan de sensibilisation mis en place en 2011 destiné à toutes les personnes concourant à la fabrication des programmes afin de les sensibiliser sur leur responsabiliser sur leur responsabilité en matière de diversité sur son antenne.***

TMC continue d'offrir aux collaborateurs concourant à la fabrication des programmes une formation spécifique sur la représentation de la diversité de la société française à l'antenne.



### Engagement n°3

***La direction de TMC continuera de participer au Comité Diversité du groupe TF1 afin d'évoquer et partager différentes initiatives dans ce domaine au sein du groupe.***

Engagement exécuté.





---

## Engagements Diversité

### Compte rendu de l'année 2013

---

#### Engagement n°1 :

***Conserver une proportion significative de femmes parmi les animateurs ou les chroniqueurs des principales émissions diffusées sur NT1.***

NT1 a accordé une place importante aux femmes parmi les animateurs et présentateurs des principales émissions diffusées sur son antenne telles que « **Super Nanny** », « **Chroniques Criminelles** », « **Tous différents** » et « **Ma vie à la télé** »

Magalie Lunel, Yasmine Oughils et Emilie Mazoyer ont, en 2013, amplement contribué au succès de la chaîne NT1.

***Poursuivre ses efforts en matière de représentation de la diversité, au sein des fictions que NT1 diffuse.***

En 2013, NT1 a participé au financement et diffusé le programme court « **VDM** ». Directement inspiré de véritables anecdotes du site à succès viedemerde.fr, VDM est un programme court qui donne vie à tous ces moments de solitude, petits ou grands, tragiques ou comiques qui jalonnent notre existence. Pascal Légitimus y interprète un des personnages principaux, le PDG de la société VDM. Il peut être perçu comme « non blanc »<sup>1</sup>.

NT1 a aussi financé le programme court « **Tu veux ou tu veux pas** » qui sera diffusé dans le courant de l'année 2014. Ce programme met en scène six personnages de générations et de milieux sociaux différents. Un des acteurs principaux de cette série, Denis Maréchal, peut-être également être perçu comme « non blanc »<sup>1</sup>.

Ces deux séries reflètent les efforts de NT1 destinés à améliorer la représentation de la diversité sur son antenne. Elles témoignent notamment du travail de sensibilisation effectué auprès des producteurs avec lesquels la chaîne travaille, visant à mettre en avant la diversité de la société française.

NT1 a également acquis et diffusé des fictions déjà produites. Ces acquisitions ont été faites avec le souci d'offrir une certaine représentation de la diversité de la société française dans ses différentes composantes, notamment avec la série « **Sœur Thérèse.com** », programmée régulièrement en première partie de soirée, qui n'a pas démenti son succès en 2013 en réunissant en moyenne 1 million de téléspectateurs.

---

<sup>1</sup> CSA - Baromètre de la diversité - Vague 2013



### **Développer la représentation de la diversité de la société française, notamment dans les spectacles vivants que NT1 diffuse et parmi les jeunes talents présents sur son antenne.**

Un certain nombre de spectacles diffusés sur NT1 en 2013 sont une vitrine de la représentation de la diversité des origines et des cultures de la société française sur la chaîne :

- **Omar Sy : « Omar et Fred : le spectacle »**
- **Fabrice Eboué : « Faites entrer Fabrice Eboué »**
- **Denis Maréchal : « J'dis Franchement »**
- **Sophia Aram : « Du plomb dans la tête »**
- **Anthony Kavanagh : « Anthony Kavanagh fait son coming out »**

En outre, la fiction « **Mon frigo m'a dit** » met en scène les jeunes talents Amelle Chahbi et Noom.

### **Sensibiliser, par courrier, les sociétés de production d'émissions de flux produites pour NT1 sur la nécessité d'offrir une meilleure représentation de la diversité au sein de ces émissions.**

En 2013, la direction générale de TF1 a adressé un courrier aux sociétés de production avec lesquelles elle travaille, pour les sensibiliser aux valeurs du groupe en matière de diversité culturelle et les inciter à mettre en valeur cette diversité au sein des programmes acquis par les chaînes du groupe TF1, auquel NT1 appartient.

Plus généralement, NT1 veille, lorsqu'elle collabore avec les sociétés de production, à ce que les participants des émissions représentent la diversité de la population. A ce titre, les participants aux émissions telles que « **Bachelor, le Gentleman célibataire** » et « **Super Nanny** » sont régulièrement issus de la diversité.

### **Offrir aux personnes handicapées une visibilité au sein de ses programmes de flux**

NT1 poursuit son travail de sensibilisation auprès des sociétés de production de programmes de flux, produits pour NT1, afin d'offrir aux téléspectateurs des programmes qui reflètent au mieux la société française d'aujourd'hui et mettant en relief l'exemplarité de certains parcours ou de certaines personnes notamment des personnes handicapées.

En 2013, NT1 a continué la diffusion de l'émission « **Tous différents** » présentant la vie d'hommes et de femmes au parcours ou au destin atypiques. Plusieurs sujets abordés dans les émissions diffusées en 2013 ont permis à la chaîne de continuer à offrir aux personnes handicapées une meilleure visibilité auprès du public.

### **Engagement n°2**

### **Poursuivre en 2013 le plan de sensibilisation mis en place en 2011 destiné à toutes les personnes concourant à la fabrication des programmes afin de les sensibiliser sur leur responsabiliser sur leur responsabilité en matière de diversité sur son antenne.**

NT1 continue d'offrir aux collaborateurs concourant à la fabrication des programmes une formation spécifique sur la représentation de la diversité de la société française à l'antenne.



### **Engagement n°3**

***La direction de NT1 continuera de participer au Comité Diversité du groupe TF1 afin d'évoquer et partager différentes initiatives dans ce domaine au sein du groupe.***

Engagement exécuté.





---

## Engagements Diversité

### Compte rendu de l'année 2013

---

#### Engagement n°1 :

***Faire appel à de jeunes talents issus de la diversité notamment dans des ateliers de développement qu'il pourra mettre en place avec la collaboration de la Fondation TF1.***

Dans le cadre des ateliers d'écriture de la Fondation TF1, Céline Nallet, directrice générale de HD1 a rencontré plusieurs auteurs issus de la diversité. Ces ateliers ont notamment permis d'échanger sur les besoins de HD1 et ces jeunes auteurs ont pu délivrer des premiers projets de fictions.

HD1 a pour ambition de proposer de la fiction sous toutes ses formes avec la volonté affirmée de s'ouvrir à de nouvelles écritures. A cette fin, HD1 a entrepris des démarches actives auprès d'un grand nombre de sociétés de production et notamment de jeunes sociétés de production susceptibles de permettre à HD1 de réaliser ses ambitions.

En 2013, HD1 a diffusé la série de fiction inédite « Ma meuf ». Elle a été créée par Francesca Serra, jeune talent issue d'Internet qui a réalisé, avec cette création, son premier projet pour la télévision. Elle s'est également entourée de jeunes comédiens talentueux.

#### Engagement n°2 :

***Participer activement à la politique du groupe TF1 en faveur de la diversité.***

Pour répondre à cet engagement, la directrice générale de HD1 a demandé à suivre une formation mise en place par TF1 et dédiée à la prise en compte de la diversité sous tous ses aspects et en particulier concernant la fabrication des programmes. Cette formation a également été suivie par le responsable des programmes de HD1.





francetélévisions



## Bilan Diversité 2013

S'inscrivant dans la démarche de responsabilité sociale de l'entreprise, la diversité a été définie dès 2010 comme une priorité du plan stratégique de France Télévisions. Formalisés dans son contrat d'objectifs et de moyens 2011/2015 et dans sa charte d'antenne, ses engagements ont été confirmés, et pour certains renforcés, dans l'avenant au COM signé en novembre 2013.

Lien incontournable entre les citoyens, la télévision publique joue un rôle déterminant dans la promotion du dialogue, de l'échange, du respect mutuel et de l'ouverture à l'autre. Répondre aux attentes de tous les publics, être en phase avec la réalité de la France d'aujourd'hui, rejeter toutes les discriminations et encourager toutes les diversités : France Télévisions revendique son devoir d'exemplarité au cœur de ses missions de service public. La démarche en faveur de la diversité est structurante pour l'ensemble du groupe et marque une double responsabilité, celle de l'entreprise et celle du média.

### Le Label et le Comité diversité

En 2013, une étape décisive dans le processus d'attribution du Label Diversité a été franchie: l'audition en juin par la commission de l'Afnor a mobilisé plus de 200 collaborateurs, au siège comme en régions.

(A l'issue du rapport de la Commission, le Label diversité sera attribué à France Télévisions en mars 2014).

En 2013, France Télévisions s'est dotée d'un Comité diversité, structure interne qui a pour objectif de veiller à la mise en pratique des chantiers ouverts dans le cadre du Label mais aussi d'être l'interface avec l'ensemble des parties prenantes (associations, institutions, Etat), pour tout ce qui concerne la diversité.

Ce comité, qui réunit les représentants de toutes les directions concernées par la diversité ainsi que les représentants des élus, se réunira quatre fois par ans sous la présidence du directeur général délégué à l'organisation, aux ressources humaines et au projet d'entreprise.



### Des outils ont été mis en place pour assurer le suivi sur les antennes :

- des tableaux renseignés par les référents diversité dans chacune des chaînes, permettant de mesurer le nombre de sujets ou d'interventions à l'antenne dans chacun des champs de la diversité : diversité sociale, d'origine, d'âge, handicap ;
- un baromètre de la diversité dans les journaux télévisés de France 2 et France 3 confié par la direction de l'information à Eric Macé, sociologue et professeur à l'université de Bordeaux ;
- un répertoire de la diversité, qui met à la disposition des responsables des rédactions, comme des programmes les références et les champs de compétence d'experts issus de la diversité.

Ces outils permettent d'objectiver la démarche et d'aller au-delà du simple ressenti pour s'appuyer sur un état des lieux précis et déterminer les axes de progression.

En fonction de leur identité propre, toutes les chaînes, mais aussi les directions transversales (information, sport, jeunesse) participent à la prise en compte de la diversité dans les programmes.

Chaque champ de la diversité est pris en compte en fonction de ses spécificités.

## Le handicap

La politique de France Télévisions en matière de handicap s'inscrit dans une démarche d'ensemble articulée autour de trois axes :

- l'accessibilité des programmes aux personnes sourdes et malentendantes et aux personnes malvoyantes ;
- l'image des personnes en situation de handicap sur les antennes ;
- l'intégration de travailleurs handicapés au sein de l'entreprise.

Du 18 au 24 novembre, la Semaine du handicap au travail a été l'occasion pour France Télévisions de rendre visible sa politique globale dans le domaine du handicap et de l'accessibilité.

Une plaquette a été conçue à cette occasion et largement diffusée, pour rappeler les lignes de force de la politique globale en matière d'accessibilité et de handicap. L'ensemble des sites de France Télévisions, à Paris, en régions comme en outre-mer, se sont mobilisés à cette occasion.



La direction des achats s'est par ailleurs fixé un objectif chiffré d'un million d'euros de contrats d'achats hors programmes, à l'horizon fin 2014, avec les entreprises des secteurs adapté et protégé.

La direction des ressources humaines poursuit sa démarche volontariste de recrutement de jeunes en situation de handicap et en alternance. France Télévisions est le partenaire de l'opération "Un jour, un métier", qui présente nos métiers à des jeunes en situation de handicap.

## L'accessibilité

L'accès de tous aux programmes de France Télévisions, sur tous les supports et avec une haute exigence de qualité, constitue un objectif stratégique central de France Télévisions et trouve bien évidemment à s'appliquer aux téléspectateurs en situation de handicap. Il mobilise particulièrement les antennes, la filiale de production MFP, et désormais les équipes numériques de France Télévisions.

MFP est depuis 2012 le premier laboratoire de sous-titrage à avoir obtenu la certification ISO 9001 de l'Afnor.

### Le sous-titrage :

Conformément à la loi, l'ensemble des programmes nationaux de France 2, France 3, France 4 et France 5 sont sous-titrés depuis 2010. France Ô sous-titre désormais, depuis fin 2013 - soit moins de cinq ans après sa montée en diffusion nationale - l'ensemble de ses programmes en direct, en avance sur le calendrier prévu par l'avenant au COM 2013-2015, au-delà des programmes de stock et des magazines qui étaient déjà accessibles.

France Télévisions s'attache parallèlement à déployer l'accessibilité de ses programmes sur les supports numériques : depuis 2012, grâce à la mobilisation des équipes techniques et numériques, une grande partie des programmes est ainsi accessible en version sous-titrée sur Francetv pluzz, en télévision de rattrapage. L'ergonomie de ce service respecte le code couleurs prévu par la charte qualité signée sous l'égide du CSA fin 2011, et un onglet dédié permet aux internautes d'identifier en un clic l'ensemble des programmes proposés en version sous-titrée.

Depuis novembre 2013, les sous-titres comme l'audio-description sont de surcroît disponibles sur la version mobile de Francetv pluzz en direct, sur IOS. L'audio-description est également disponible en direct sur francetv pluzz et les sites des chaînes, en internet fixe. L'objectif de France Télévisions pour les prochains mois est de rendre le sous-titrage et l'audio-description à l'ensemble des supports et opérateurs, en internet fixe comme en mobilité, en direct comme en différé.



### **L'audio-description :**

En dépit d'une contrainte économique beaucoup plus forte, les engagements de montée en charge de l'audio-description prévus par le COM 2011-2015 ont été préservés dans l'avenant 2013-2015 : deux programmes audio-décris seront ainsi diffusés chaque jour en moyenne en 2015.

En 2013, 412 programmes ont été diffusés en audio-description sur France 2, France 3, France 4 et France 5, pour un objectif qui s'établissait à 365. Cette montée en puissance a permis d'installer de véritables rendez-vous sur chaque chaîne permettant aux déficients visuels de trouver aisément l'offre qui leur est destinée.

France Télévisions a également pris en compte, à la demande des associations de personnes handicapées, la question pratique de l'information concernant l'accessibilité : comment aider les utilisateurs à trouver les programmes sous-titrés ou audio-décris en fonction de leur équipement de réception ?

Une campagne de sensibilisation a été diffusée sur les antennes pendant la semaine du handicap au travail et une plateforme "mode d'emploi", [francetv.fr/accessibilite](http://francetv.fr/accessibilite) a été mise en ligne.

On peut y trouver l'ensemble des renseignements pratiques et techniques sur les programmes accessibles.

Cette plateforme a vocation à être améliorée et actualisée au fur et à mesure des retours des utilisateurs.

### **La langue des signes française :**

Le périmètre des émissions traduites en LSF est inchangé en 2013. France Télévisions a parallèlement continué à explorer la piste du développement numérique, en particulier sur la question de la traduction de l'information.

Le partenariat avec l'association Websourd s'est poursuivi et a abouti, au début de l'année 2014, à la production d'un journal sportif quotidien pendant les JO de Sotchi, avec le soutien matériel, technique et humain de France 3 Midi Pyrénées.

### **Les programmes :**

L'ensemble des chaînes de France Télévisions s'attache à donner une juste représentation du handicap dans tous ses genres de programmes, comme les directions transversales.

C'est le cas en particulier de la Direction des sports, qui donne désormais plus de place au handisport.



Bien que 2013 n'ait pas été une année olympique, France Télévisions a retransmis au mois de juillet les épreuves du championnat du monde d'athlétisme handisport sur France 4 (en moyenne 2h30 par jour du 20 au 27 juillet), en plus des sujets diffusés dans les magazines sportifs de France 2 et France 3.

La direction de l'information a proposé au minimum un reportage par semaine consacré au handicap dans ses journaux nationaux et plusieurs sujets dans les magazines de la rédaction, en particulier sur le handicap mental.

La direction des programmes jeunesse a fait de la thématique du vivre ensemble la colonne vertébrale de ses productions d'animation, en particulier pour les plus petits.

Le court métrage d'animation "Clé à Molette et Jo" propose d'apprendre la langue des signes.

En 2013, **France 2** a poursuivi une politique déterminée en faveur du handicap.

Au sein de ses magazines :

"Télématin" aborde régulièrement les problèmes concrets concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées.

"Toute une histoire" aborde les questions relatives à la vie familiale.

A noter aussi, à plusieurs reprises, la présence sur les plateaux d'Alexandre Jollien, écrivain, philosophe, handicapé de naissance pour la présentation de son ouvrage "Petit traité de l'abandon".

Dans le domaine de la fiction, France 2 a commencé à la rentrée la diffusion de la troisième saison de "Vestiaires", en quotidienne après le journal de 13h. Vestiaires est une série humoristique écrite et jouée par des acteurs handicapés, série dont le succès ne se dément pas.

La deuxième saison de Caïn, série policière diffusée en première partie de soirée le vendredi soir et dont le héros est en fauteuil roulant, a été tournée en 2013 et est arrivée à l'antenne début 2014.

Les documentaires (en particulier la case "Infrarouge") se sont penchés sur la créativité et le handicap, à travers le travail d'une troupe de théâtre composée de comédiens professionnels handicapés mentaux ou encore d'un spectacle de danse avec des danseurs en fauteuil.



**France 3** est la chaîne de "Plus belle la vie", feuilleton quotidien qui réunit plusieurs millions de téléspectateurs en début de soirée et a offert en 2013 deux soirées en prime time. Feuilleton du "vivre ensemble", "Plus belle la vie" met en scène comédiens et personnages valides et handicapés et est le reflet de toutes les différences.

France 3 est la chaîne de la proximité, dans ses magazines elle va au devant de tous les citoyens et présente les initiatives dans la vie quotidienne de personnes en situation de handicap (en particulier "Midi en France").

Les régions se sont mobilisées en particulier au mois de novembre autour de la semaine du handicap au travail en diffusant par exemple "la tête de l'emploi", programme court sur l'emploi des personnes handicapées produit par France 3 Bretagne et repris sur l'ensemble du réseau France 3.

A noter aussi, le documentaire "Le boxeur aux yeux fermés" sur France 3 Bourgogne et "Ted à l'école" sur France 3 Pays de Loire.

- France 5 a mobilisé essentiellement ses magazines "Les maternelles", "Le magazine de la santé" en plus de "L'œil et la main" et "A vous de voir" qui sont entièrement consacrés au handicap.
- A noter aussi tout particulièrement la série documentaire de France O "En roue libre" qui suit le parcours de personnes en situation de handicap et l'attention du réseau des 1ères à la thématique de la différence (par exemples "Papyon volé" sur Guadeloupe 1ère).

## L'âge :

- En 2013 France Télévisions a renouvelé ses partenariats avec les écoles de journalisme pour accueillir des jeunes en stages ou contrats en alternance en particulier ceux issus des zones d'éducation prioritaires.
  - La Fondation a renouvelé ses bourses pour favoriser l'accès de jeunes aux métiers de l'audiovisuel (fiction, reportage, documentaire et animation) et surtout installé le mécénat de compétence qui permet aux salariés volontaires de France Télévisions de se mettre à disposition d'un projet associatif et de transmettre leurs compétences.
  - Les journaux et les magazines d'information ont insisté en particulier sur les difficultés des seniors dans l'univers du travail ("Envoyé spécial" : les seniors sur la touche) comme sur les nouveaux modes de vie des retraités.
  - Mais le principal évènement de 2013 dans le domaine de l'âge est le programme "Génération quoi" sur France 2 à la mi-octobre. 3x70 minutes qui donnent la parole au 18/35ans et qui se poursuit par une plateforme interactive de recueil de témoignages donnant ainsi un ensemble unique pour mieux connaître les envies et les inquiétudes de toute une génération.



## La diversité ethnoculturelle :

Dans le domaine de la diversité ethno -culturelle, France 2 comme France 3 veille à refléter le mieux possible toutes les diversités dans les participants ou les invités de ses émissions de jeux et de variétés.

- Dans le domaine des émissions de variété, on peut citer en particulier "Le concert de la Tolérance", "La fête de la musique du soleil" ou encore "La Nuit du Ramadan".
- Les fictions ont joué leur rôle de constructeur de représentation et de modèle : "La Smala s'en mêle" (France 2), "Plus belle la vie" toujours exemplaire sur la représentation des diversités tout comme "Famille d'accueil" sur France 3, mais aussi des unitaires sur France 2 : "Paradis amer" sur l'initiation à l'amour d'un jeune homme sur fond de choc des cultures, "Mortel été" avec Bruno Solo et Aissa Maiga, comédienne sénégalaise qui a reçu le prix d'interprétation au festival de Luchon, sans oublier "Chérif" la nouvelle série policière de France 2 avec Abdelhafid Metalsi (8x52mn) et "Cut" sur France O.
- Au mois de juin pendant deux semaines France 2 a proposé "Parcours gagnant" programme court qui présente l'évolution professionnelle réussie de jeunes issus de l'immigration.
- France télévisions a aussi accompagné le CSA dans sa mobilisation autour du 14 juillet en diffusant sur l'ensemble des chaines les spots "Pouvez-vous nous dire pourquoi vous aimez la France ?".
- Le documentaire, toujours, vient offrir ses représentations de la diversité des hommes et du monde : "Les asiatiques de France" 2x52minutes sur France 5, "Mille et un combats de femmes méditerranéennes" sur France 2, "Joséphine le droit à la beauté" sur France 3 et encore "Mon voisin le Kurde" (France 3 Alsace) et "le retour du fils" (France 3 Aquitaine). France 4 quant à elle a renouvelé en 2013 le format "Viens diner dans ma cité".

## La diversité sociale :

Avec la crise, l'ensemble des magazines d'information comme de programmes ont abordé les questions sociales.

Nouveaux visages de la précarité, problèmes de logement, fractures sociales mais aussi le développement de nouvelles formes de solidarité et de mouvements associatifs.

A noter aussi une insistance sur les problèmes de la ruralité aux cotés de sujets sur la crise du monde ouvrier et la fermeture des usines.



Dans le domaine du documentaire on relèvera particulièrement "la promesse de Florange" sur France 5 ou "dans le secret du Mont de Piété" sur France 2. Mais aussi, "La crèche des hommes", une œuvre de fiction qui raconte l'histoire de la création d'une crèche sauvage dans une cité minée par le chômage.

La liste des programmes ne peut pas être ici exhaustive, la mise en place effective de l'outil de suivi de la diversité dans les programmes permet désormais aux responsables de visualiser l'évolution du traitement de la diversité dans ses différents champs.

Cette base objectivée permet de relever les avancées notables comme les points de vigilance qui demeurent dans la persistance de stéréotypes comme dans le manque de diversification dans le mode de recrutement de nouveaux présentateurs ou animateurs et d'établir un plan d'amélioration continue de la représentation de la diversité sur les antennes qui demeure un axe prioritaire du groupe France Télévisions.



## COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DE CANAL+ SUR LA DIVERSITÉ EN 2013

Conformément à la Délibération du Conseil 2009-85 du 10 novembre 2009 et aux dispositions de sa Convention, Canal+ s'est engagée, pour l'année 2013, (i) à améliorer la représentation des personnes vues comme non blanches sur l'antenne de Canal+ (ii) à procéder de manière régulière à une sensibilisation des responsables des émissions de Canal+ sur la nécessité d'améliorer la représentation de la diversité de la société française dans les programmes mis à l'antenne et (iii) à faire figurer dans les contrats de commande de programmes de la chaîne une clause relative au sujet de la diversité.

Au cours de l'année 2013, Canal+ a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des responsables des émissions de la chaîne et a continué à faire figurer dans ses contrats de commande de programmes une clause sur le sujet de la diversité.

Canal+ a en outre assuré la représentation de la diversité de la société française, qui a toujours été une des préoccupations majeures de la chaîne, sur son antenne pendant l'année 2013 par les programmes décrits ci-après.

Un grand nombre de programmes diffusés par la chaîne en 2013 ont ainsi illustré la promotion des valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République et la prise en compte de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

Tout d'abord, la représentation des personnes vues comme non blanches sur l'antenne de Canal+ s'est matérialisée au travers de la présence de chroniqueurs, reporters ou animateurs des **émissions en clair de Canal+**, ayant diverses origines.

On peut citer dans ce cadre, à titre indicatif, des programmes tels que :

- *Le Grand Journal* avec Karim Rissouli, Jeannette Bougrab
- *Clique* présenté par Mouloud Achour avec Abdel Bounane et Sébastien Abdelhamid, Mehdi et Badrou
- *La Nouvelle Edition* présenté par Ali Baddou et avec Antoine Ly, reporter
- *Le Journal Du Hard* avec Donia Eden
- *Le Petit Journal* avec Salhia Brakhlia, reporter
- La saison 6 du *Jamel Comedy Club*, tout au long de l'été 2013 avec Jamel Debbouze et notamment Malik Bentalha, Nawell Madani, Tony St-Laurent, Norman Hosni, Waly Dia, Fatsah Bouyahmed, Shirley Souagnon, Mohamed Nouar, Lenny, Kevin Razy, Rachid Badouri, Tareek..
- *Le JT* de Canal avec Kady Adoum-Douass



La Chaîne veille également à la représentation de la diversité des origines dans le cadre de sa sélection d'invités sur les plateaux au sein de ses émissions, parmi lesquels on peut citer :

Alicia Keys, Psy, Audrey Pulvar, Booba, Kaaris, Kendrick Lamar, J-V. Placé, Emeli Sandé, Aishwarya Rai, Rachida Brakni, Teddy Riner, Jamel Debbouze, Leila Bekhti, Youssoupha, Marco Prince, Manu Payet, Jackie Chan, Joey Starr, Pape Diouf, Will Smith, Yannick Noah, Assia el Hannouni, Rama Yade, Najat Vallaud-Belkacem, Rokhaya Diallo, Rachida Dati, Safia Lebdi, Eric Judor, Ahmed el Keiy, Abdel Sellou, Hassina Drine, Ebba Kalondo, Sam Ouaza, Nabil Sebti, Jo-Wilfried Tsonga, Fleur Pellerin, Harlem Desir, Razzy Hammadi, Harry Roselmack, Samia Ghali, Tariq Ramadan, Pharrell Williams, Kamel le Magicien, Fadila Douati, Malik Benthalal, Ramzy Bedia, Tewfik Jallab, Toumi Djaidja, Rachida Dati, Rohff, Mourad Benjellal, Will IAm, Rosario Dawson, Rheem Kherici, Lilian Thuram, Karine Lemarchand, Hafsa Herzi, Nader Boussnandel, Zahir Belounis, Vitaa, Ussein Bolt, Snoop Dog, Pourria Amirshani, Nabilla, La Fouine, Sean Paul...

La représentation de la diversité a été également illustrée tout au long de l'année par les nombreux sujets de l'émission « *L'Effet Papillon* ».

Dans le cadre des **formats courts humoristiques**, on peut citer les rendez-vous du *Before du Grand Journal* :

- *Les Oh Oh de Nora*: avec Bun Hay Mean
- *Le Dézapping*: avec Yvick Letexier et Kévin Razy
- *Le Before de Noom*: avec Noom Diawara, Benchafa Saïd, Boussaha Sawil, Boussaha Slim, Brendow François, Audrey Noura, Ihlali Cyril, Kouachi Nessim, Ouzane Nadjim
- *Dans la Bouche* : avec Foëd Amara, Zelda Rosset Colon, Myriam Doumenq, Esteban Carvajal Alegria.
- *Ckoi Les Bayes*: avec Jean Pascal Zadi
- *Les Gros Mots De Greg Frite*: avec Greg Frite
- *Pendant Ce Temps* : avec Kevin Razy et Inna Modja

La diversité des origines de la communauté nationale a été également représentée au travers des émissions et de la programmation consacrée au **sport**:

Avec des journalistes :

Messaoud Benterki: présentateur *Match Of Ze Day*

David Astorga: présentateur *Match Of Ze Day*

Karim Bennani: présentateur *Jour de Foot* et *Formula One*

Mourad Zeghidi : commentateur, responsable du football italien

Romain Magellan : interviews sur les matches de Rugby du Top 14



Suriyachai Imvuti : reportages et documentaires (Tennis et Sports US)

Joris Sabi : interviews sur le tennis et le basket

Avec des consultants :

*Les Spécialistes, la Ligue des Champions, Premier League, Série A :*

Zinedine Zidane, Marcel Desailly, Louis Saha, Habib Beye, Luc Sonor, Steve Marlet, Kaba Diawara

Avec des invités :

*Canal Football Club, Les Spécialistes, la Ligue des Champions :*

Samir Nasri, Didier Drogba, William Gallas, Wissem Ben Yedder, Joel Abati, Laura Flessel, Lucie Decosse; Bafetimbi Gomis; Luc Abalo; P.E. Aubameyang ; Rio Mavuba, Rod Fanni, Djibril Cissé, Thierry Dusautoir, Yoann Gouffran, Fabrice Pancrate, Alou Diarra, Steve Mandanda, Guillaume Hoarau, Serge Aurier, Edouard Cissé, Henri Saivet

Avec des opérations spéciales et documentaires autour du sport :

*Production et réalisation de documentaires sur:* Ivan Trevejo, Jimmy Vicaut, Teddy Tamgho, Zinedine Zidane

En 2013, Canal+ a poursuivi son engagement dans la représentation à l'antenne de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale à travers ses **documentaires** :

En avril 2013, dans le documentaire *Faites Tourner*, une caméra est confiée à l'ancien boxeur et acteur Rachid Djaïdani qui propose de nous plonger au cœur de sa famille : le père et surtout la mère, immigrés sans droits de vote mais avec 11 enfants français.

En juin 2013, le documentaire *Caillera Style* s'intéresse avec un ton décalé à la culture des banlieues.

En octobre 2013, Canal+ a diffusé le deuxième documentaire de la série *Kindia 2015*. C'est une initiative qui se déroule sur quatre ans, une expérience concrète et participative d'aide au développement dans la ville de Kindia, en Guinée, racontée à travers quatre films documentaires et une plate-forme Net dédiée.

En novembre 2013, *Les Insoumises* s'intéresse à celles, qui en France et dans le monde, disent « non » aux violences qu'elles subissent du simple fait d'être nées femme.

En décembre 2013, Canal+ a diffusé *Kamel Au Japon*. Après Las Vegas en 2012, Kamel Boutayeb, dit le magicien, se retrouve au Japon à la rencontre de nouveaux personnages qui partagent son savoir et sa passion.



Enfin, DAVID WALTERS, qui est venu compléter la collection des *Nouveaux Explorateurs* en 2013, part à la rencontre de ses contemporains au moyen d'un langage commun et universel : la musique.

La **fiction française** diffusée sur Canal+ a également contribué à illustrer la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

On peut ainsi citer :

*Le Vol Des Cigognes*

Richard Lukunku, rôle de Gabriel, guide de Jonathan

*Working Girls saison 2 (Juin 2013)*

Alice Belaïdi, rôle d'une des 2 standardistes

*Maison Close saison 2 (Février 2013)*

Fatou N'Diaye, rôle de Pauline, une des filles du Paradis

*Platane, saison 2 (Sept 2013)*

. Eric Judor, rôle principal

. Ramzy Bedia, 2<sup>ème</sup> rôle

. Hafid F. Benamar, rôle de Flex

**Les programmes courts** via des films de moins de 30 mn aux inspirations diverses ont également illustré la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale, notamment avec des choix de programmes au contenu à vocation documentaire :

- « *Cargo Cult* » de Bastien Dubois, qui revient sur l'histoire des papous au moment de la guerre du pacifique, racontée sous la forme d'une animation.

- « *Einspruch 6* » réalisé par Rolando Colla, drame suisse évoquant la mort tragique, en mars 2010, d'un demandeur d'asile.

- « *Hombre Maquina* », documentaire espagnol de la journaliste Roser Corella, distinguée à de nombreuses reprises dans des festivals à travers le monde, évoque la transformation de millions d'êtres humains, notamment dans les pays défavorisés, en « hommes-machines ».

La représentation des jeunes dans toutes leurs réalités sociales, leur diversité (tant d'un point de vue de casting que de personnages), apparaît également à travers plusieurs courts métrages qui, au-delà de leurs diffusions en télévision, ont eu une visibilité importante dans les festivals.



C'est spécialement le cas de « *L'Exemple d'une Comédie* » que Canal+ a suivi depuis sa genèse, « *La Virée A Paname* » de Carine May et Hakim Zouhani, un couple de jeunes auteurs-réalisateur d'Aubervilliers, qui traite des fantasmes entre la banlieue et la capitale, à travers l'histoire de Mourad, un banlieusard de 20 ans participant à un atelier d'écriture à Paris. Le rôle principal est tenu par Vessale Lezouache, un jeune homme d'Aubervilliers, et met également à l'affiche plusieurs grands comédiens d'Aubervilliers, comme Fadila Belkebla et Abel Jafri.

Enfin **la musique** sur Canal+ a, elle aussi, contribué à illustrer la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

On peut ainsi citer parmi les invités de *l'Album De La Semaine*, Bettye Lavette, Lady, Hanni El Khatib, Valerie June, Willis Earl Beal, Deltron 3030





## **COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS D8 SUR LA DIVERSITE EN 2013**

Conformément à la Délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes, et en application de l'article 2-3-3 bis de sa convention, D8 s'est engagée, pour l'année 2013, à :

- insérer une clause incitative dans ses contrats de commande de programmes ;
- sensibiliser les responsables des émissions de la chaîne à la nécessité de prendre compte la diversité française dans toutes ses composantes (diversité sociale, culturelle, ethnique, parité hommes/femmes, etc.) lors de la fabrication d'un programme ;
- prendre également en compte la diversité française dans la conception des productions internes.

Au cours de l'année 2013, D8 a assuré la mise en œuvre des engagements précités en mettant en place les moyens ci-après.

### **1/ Insertion de clauses incitatives dans tous les contrats de commande de programmes.**

Les services d'acquisitions de D8 ont inséré automatiquement, dans tous ses contrats de préachat, une clause par laquelle la chaîne demande aux producteurs extérieurs de mettre en avant, dans toutes leurs productions, la diversité de la société française.

Ces derniers ont, dans la pratique, été particulièrement attentifs à cette volonté de la chaîne comme en témoignent les programmes suivants :

- *La Nouvelle Star* : Cette nouvelle saison a permis à de nombreux nouveaux talents, parmi lesquels de nombreux jeunes issus de la diversité, de se faire découvrir tout au long de ce célèbre télé crochet. Durant plusieurs semaines de compétition, Yseult, Sirine, Claudia, Kim, Ezra, Dana, Chehina ont su conquérir le public grâce à leurs interprétations en direct et en première partie de soirée.
- *Pop Star* : Durant toutes les étapes de ce concours de chant (casting, épreuves de sélection et finale) ce programme, diffusé en première partie de soirée, a su refléter une image fidèle et positive de la diversité de la société française. Le groupe finaliste, The Mess, est d'ailleurs composé de quatre jeunes chanteuses dont deux sont issues de la diversité.
- *Touche pas à mon poste* : Cyril Hanouna, personnalité incontournable de D8, présente tous les soirs à 18h30, en direct, ce programme de divertissement entouré d'une équipe de chroniqueurs de tout horizon culturel et dans un souci constant de parité hommes/femmes. Parmi les invités, des artistes venant d'univers musicaux et culturels variés sont fréquemment conviés : Amel Bent, La Fouine, Omar et Fred, Tal, Ramzy etc.



- *Les maîtres de l'humour*: Ce programme, permettant aux téléspectateurs de D8 de revivre les meilleurs moments de la scène humoristique française, offre une place importante aux humoristes issus de la diversité tels que Claudia Tagbo, Jamel, Gad Elmaleh etc.

## **2/ Sensibilisation des responsables des émissions de la chaîne**

Au travers de réunions de service, les équipes éditoriales sont régulièrement sensibilisées sur l'importance de prendre en compte la représentation de la diversité française au cours de toutes les étapes de fabrication des émissions.

## **3/ Prise en compte de la diversité dans la conception des productions internes**

La juste représentation de la diversité de la société française (diversité sociale, diversité culturelle, diversité ethnique, parité hommes/femmes, etc.) est appréhendée non-seulement comme une nécessité mais aussi comme une richesse lors de la conception de nos productions internes et plus particulièrement :

- *Le Grand 8*.  
Diffusé quotidiennement en direct, ce programme phare de la chaîne est présenté par Laurence Ferrari entourée de Roselyne Bachelot, Audrey Pulvar, Hapsatou Sy et Elisabeth Bost. Véritable réussite en matière de représentation de toutes les origines ethniques, sociales et culturelles, cette exposition ne se limite pas aux seules présentatrices. Invités, chroniqueurs et public sont sélectionnés de manière à assurer un parfait reflet de la société française.
- *Gym Direct*.  
Ce programme de gym matinal est présenté alternativement par quatre coaches représentant la mixité française : Sandrine Arcizet, Kevin Coïque, Mohamed Hachani et Constant Guillemain.
- *D8, le JT*.  
La présentation du journal d'information de la chaîne, diffusé tous les jours et en direct, est assurée par Ele Asu, journaliste d'origine africaine, et Stéphanie Rounevin.
- *Voyages au bout de la nuit*  
Cette émission de lecture fait découvrir chaque nuit une œuvre littéraire aux téléspectateurs de D8. Les lectrices et lecteurs, tous comédiens de profession, sont sélectionnés parmi de jeunes talents de toute origine tels qu'Andrew Isar, Lionel Cecilio, Laura Giudice et Victoria Monfort.



## **COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS D17 SUR LA DIVERSITE EN 2013**

Conformément à la Délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes, et en application de l'article 2-3-3 bis de sa convention, D17 s'est engagée, pour l'année 2013, à :

- insérer une clause incitative dans ses contrats de commandes de programmes ;
- valoriser la diversité de la société française dans toutes ses composantes (diversité sociale, diversité culturelle, diversité ethnique, parité hommes/femmes, etc.) au travers de sa programmation musicale, notamment aux heures de grande écoute ;
- prendre en compte la diversité dans la conception des productions internes.

Au cours de l'année 2013, D17 a assuré la mise en œuvre des engagements précités en mettant en place les moyens ci-après.

### **1/ Insertion de clauses incitatives dans tous les contrats de commande de programmes.**

Les services d'acquisitions de D17 ont inséré automatiquement, dans tous ses contrats de préachat, une clause par laquelle la chaîne demande aux producteurs extérieurs de mettre en avant, dans toutes leurs productions, la diversité de la société française.

En témoignent les programmes suivants :

- *La Nouvelle Star* : Cette nouvelle saison a permis à de nombreux nouveaux talents, parmi lesquels de nombreux jeunes issus de la diversité, de se faire découvrir tout au long de ce célèbre télé crochet. Durant plusieurs semaines de compétition, Yseult, Sirine, Claudia, Kim, Ezra, Dana, Chehina ont su conquérir le public grâce à leurs interprétations en première partie de soirée.
- *Pop Star* : Durant toutes les étapes de ce concours de chant (casting, épreuves de sélection et finale) ce programme, diffusé en première partie de soirée, a su refléter une image fidèle et positive de la diversité de la société française. Le groupe finaliste, The Mess, est d'ailleurs composé de quatre jeunes chanteuses dont deux sont issues de la diversité.

### **2/ Valorisation de la diversité au travers de la programmation musicale**

La programmation musicale de la chaîne a mis en avant de nombreux clips d'artistes issus de la diversité et notamment aux heures de grande écoute de la chaîne. Parmi eux : Stromae, Will I Am, Rihanna, Emeli Sande, la Fouine, Big Ali, Kenza Farah, Corneille, Zaho, Soprano etc.



La chaîne propose également une large variété de captations de spectacles vivants parmi lesquels les concerts d'artistes tels que Tricky, Skunk, Macy Gray, Amadou et Mariam ou encore Snoop Dogg.

L'ensemble de la programmation musicale, particulièrement concentrée aux heures de grande écoute de la chaîne, offre une exposition favorisée à tous ces artistes d'univers et de cultures différents.

### **3/ Prise en compte de la diversité dans la conception des productions internes**

En 2013, les productions internes étaient principalement constituées de *Tops Clips* (compilations de vidéomusiques). Comme évoqué au point 1, la programmation de clips sur l'antenne de D17 offre une place privilégiée aux artistes de tout horizon, reflétant ainsi la diversité de la société française (diversité sociale, diversité culturelle, diversité ethnique, parité hommes/femmes, etc.).



## **COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS i>TELE SUR LA DIVERSITÉ EN 2013**

Conformément à la Délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes, et en application de l'article 2-3-3 bis de sa convention, i>TELE s'est engagée, pour l'année 2013, à sensibiliser à nouveau l'ensemble de la rédaction, et plus particulièrement les journalistes-reporters et les journalistes-programmateurs, sur la nécessité de refléter, tant au sein des reportages qu'en plateau, la diversité de la société française dans toutes ses composantes (diversité sociale, diversité culturelle, diversité ethnique, parité hommes/femmes, etc.).

Au cours de l'année 2013, i>TELE a assuré la mise en œuvre des engagements précités en mettant en place les moyens ci-après.

### **1/ Mesure d'information**

Le 26 février 2013, l'ensemble du personnel de la chaîne a été informé des engagements souscrits par i>TELE au titre de l'année 2013. Il a donc été demandé que chacun veille, dans les missions lui incombeant, à veiller à refléter, tant au sein des reportages qu'en plateau, la diversité de la société française dans toutes ses composantes : sociale, culturelle, ethnique, parité hommes/femmes.

### **2/ Programmation / Politique d'invitation**

En 2013, la chaîne s'est efforcée autant que possible de faire appel sur son antenne à des femmes expertes pour commenter, analyser, décrypter l'actualité.

Outre les contributions régulières des éditorialistes Natacha POLONY et Hélène PILICHOWSKY, on relève les participations, chaque semaine, de Véronique REILLE-SOULT en qualité de spécialiste des questions de communication, et de Céline BRAQ, Directrice-Adjointe de BVA Opinion.

Par ailleurs, d'autres femmes expertes ont été fréquemment sollicitées pour intervenir sur les antennes d'i>TELE en 2013 : Agnès VERDIER-MOLINIE en qualité de Directrice de la Fondation iFRAP - Virginie MARTIN, Présidente du Think Tank Different - Virginie DUVAL, Secrétaire Générale de l'Union syndicale des magistrats - Caroline MECARY, avocate en droit de la famille - Constance COLONNA-CESARI, spécialiste des questions religieuses - Nicole BACHARAN, politologue - Agnès LEVALLOIS, spécialiste du monde arabe - Anne GIUDICELLI, experte sur les questions relatives au terrorisme, etc.



Des patronnes de presse telles que Elisabeth CHAVELET (Rédactrice en chef de Paris Match) ou encore Colombe PRINGLE (Directrice de la rédaction de Point de vue) ont été sollicitées à plusieurs reprises sur des questions d'actualité relevant de leurs compétences personnelles.

Pour accomplir leur mission, les journalistes-programmateurs s'appuient sur leur réseau de contacts construit au fil des ans ainsi que sur le « Guide des Expertes », publié chaque année par les éditions Epoke.

Enfin, des représentants des associations caritatives telles le DAL, MSF ou encore le SIDACTION sont intervenus à l'antenne au gré de l'actualité.

### **3/ Politique de Ressources Humaines**

La prise en compte de la diversité de la société française dans toutes ses composantes (diversité sociale, diversité culturelle, diversité ethnique, etc.) reste un axe majeur de la politique des ressources humaines de la chaîne, notamment en matière de recrutement.

Les recruteurs ont poursuivi en 2013 l'intégration de journalistes issus de la diversité, tant à la présentation (notamment pour la météo) qu'à d'autres postes au sein de la rédaction (reportage, web, bandeau, édition).

Les gagnants de l'édition 2011 et 2012 du concours annuel organisé par i>TELE ouvert aux jeunes diplômés d'écoles de journalisme, tous deux issus de la diversité, se sont vus reconduits en 2013 dans leur fonction.

Par ailleurs, à l'issue de son stage réalisé courant 2012, i>TELE a recruté en CDU pour la saison 2012/2013 un jeune diplômé handicapé en qualité d'assistant d'édition.

Concernant la parité hommes/femmes, les efforts d'équilibre se sont maintenus : sur l'effectif total de la société au 31 décembre 2013 avec 222 collaborateurs, on dénombre 108 hommes et 114 femmes. Parmi la population de journalistes (190 au total), la répartition est de 94 hommes pour 96 femmes.

Dans le domaine du handicap, la chaîne s'est associée à la mission CANALHANDI+ organisée par le groupe du 18 au 22 novembre 2013 à l'occasion de la semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées.

Afin de sensibiliser les collaborateurs d'i>TELE au thème du handicap en milieu professionnel, ces derniers ont pu participer à différents ateliers autour du thème du handicap : rencontres, conférences, démonstrations et blind taste culinaires, jeux quizz, massages réalisés par des praticiens bien-être malvoyants, etc.



Enfin, les collaborateurs d'i>TELE qui l'ont souhaité ont pu assister le 4 juin 2013 à un atelier animé par Alexis BATARD, Président de ALTIDEM (cabinet de conseil en diversité et spécialiste des questions liées aux discriminations) intitulé « Et si la diversité était un moteur de performance ? ».





**M6**  
GROUPE  
**REPRÉSENTATION  
DE LA DIVERSITÉ  
EN 2013**





Pour 2013, M6 et W9 s'étaient engagées à maintenir leurs efforts pour améliorer la représentativité des différentes composantes de la société française, afin que chacun puisse se retrouver dans les programmes des deux chaînes. Conscientes du long chemin à parcourir pour changer le regard sur le handicap, elles avaient par ailleurs décidé de s'investir particulièrement sur ce point en poursuivant leur politique de sensibilisation des téléspectateurs et des équipes des chaînes et en reconduisant les partenariats du Groupe dans ce domaine auprès d'associations représentatives et d'entreprises adaptées et en les relayant auprès du personnel interne.

Le Groupe M6 a largement rempli ses engagements en 2013 sur chacun des critères étudiés par le baromètre de la diversité, dans les programmes comme au sein de l'entreprise.





## A Les catégories socioprofessionnelles

En 2012, le Conseil avait relevé une répartition disproportionnée des catégories socioprofessionnelles et a demandé aux chaînes de mieux exposer les personnes issues des catégories moins élevées et les exclus. En 2013, M6 a suivi cette recommandation sans s'arrêter d'ailleurs à leur simple représentation. En effet, dans la plupart des sujets abordant ce thème, la chaîne tente d'apporter des solutions afin d'améliorer le quotidien des personnes représentées et valorise toutes les initiatives publiques et privées qui poursuivent ce même objectif.



DIGITEL - L'Amour est dans le Pré / Saison 8

### Zone Interdite

Le documentaire spécial sur Les vacances des familles nombreuses, dressé en 90' un panorama de vacances que les parents ont soigneusement préparées, souvent pendant toute une année, afin d'offrir à leurs enfants des souvenirs inoubliables malgré leurs budgets souvent serrés. Des légons de bonheur et d'ouverture d'esprit qui créent des liens familiaux indéfectibles.

DIGITEL - Zone Interdite

Le documentaire de 52' consacré à la bataille des couvrières de Lejaby, diffusé le 20 juillet 2013, dressé une multitude de portraits de femmes professionnelles et engagées : syndicalistes, ouvrières, commerciales, couturières, entrepreneuses, négociatrices, mannequins... Ces femmes passionnées par leur travail et fortes d'idées et d'énergie pour sauver leur emploi et leur savoir faire.



### Enquête Exclusive

L'émission du 14 avril 2013 s'est concentrée sur le cas des Français vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Intitulée : " Travailleurs et à la rue : les nouveaux SDF invisibles ", l'émission s'est interrogée sur les conditions de vie des 8,6 millions de Français que la déresse sociale a jetés dans une vie jusque-là bien rangée, avec maison et famille, et désormais concernée par le pauvreté. Ils sont souvent à la rue depuis moins d'un an et mettent tout ce qu'ils ont d'énergie à rester bien habillés. Certains continuent même à travailler.

- Pascal, à 46 ans, il dort depuis six mois dans sa voiture, sur les parkings de la ville de Toulouse. Divorcé, ce travailleur itinérant sur les chantiers vit désormais dehors. Pascal fait partie de ces invisibles qui ressemblent à Monsieur tout le monde et qui cachent leur vie de galère. Il se débrouille pour être bonne figure devant son employeur.

- Maxime, un ancien cadre dans la restauration, est à la rue depuis un mois. Victime de la crise, au chômage, il dort gare d'Austerlitz dans un garage à vélo. Lui aussi se bat pour garder sa dignité et retrouver un toit.



DIGITEL - L'Amour est dans le Pré / Saison 8

À Paris, nous avons également suivi les politiques de la BAPSA, une brigade spéciale dans l'aide aux SDF. Tunnel, lieux de secours, voies fermées défectueuses : ils nous emmènent dans des endroits inaccessibles où se cachent ces nouveaux sans-abris. Parmi eux, Jérôme, 26 ans. Depuis deux ans, il vit dans un endroit inscrit à l'abri des regards, à l'intérieur d'un quartier de la Seine.

Faisc à ces nouvelles détresses apparaissent aussi de nouvelles formes de solidarité. Depuis quelques mois, des citoyens s'organisent pour venir en aide à ces nouveaux exclus, les nourrir et perpétuer même les logics.

### Les reportages Coup de cœur de 100% Mag

Le 7 novembre 2013, l'émission s'est penchée sur l'Etetière, un film qui touche plus de 2 millions de personnes en France, des jeunes comme des adultes, et les difficultés qu'elles doivent surmonter pour vivre dans une société où toute la communication passe par l'écrit.

### L'Amour est dans le Pré

Depuis 2005, M6 se propose de venir au secours de célibataires qui n'arrivent pas à trouver l'amour en milieu rural. Qu'ils soient célibataires, vétérinaires ou agriculteurs, ces hommes et ces femmes sont bien décidés à changer de vie en l'envoquant à deux. Pour L'Amour est dans le pré 2013, M6 a programmé les portraits des candidats les lundis 7 et 14 janvier 2013. Ces deux soirs de présentation sont l'occasion pour ces agriculteurs de faire connaître leurs univers, leur activité, leur région et de proposer à des personnes de divers milieux de partager leur vie. Pour cette nouvelle saison, M6 lui consacrera 19 émissions.



### C'est ma Vie

Dans l'émission du **12 juillet 2013**, "nos premières vacances au camping", Magali et Laurent apprennent qu'ils allient passer une partie de leurs vacances sous une tente. Une chose inconcevable pour ce couple qui priviliege avant tout leur confort. Mais, cette année, la sœur de Magali qui les accueille chaque année dans sa maison, a décidé de les loger dans son camping. Une proposition qui n'est pas du tout de leur goût ! Pour eux dormir dans une tente, utiliser les sanitaires communs, voire se faire à manger sur un réchaud... c'est pour les autres !

Le second reportage de cette émission du **12 juillet**, intitulé "les premières vacances de notre vie" raconte l'histoire de Françoise et Joël, qui sont partis pour la première fois de leur vie en vacances. Des vacances qu'ils n'espéraient plus. Joël ayant un arrêt maladie depuis quelques mois, les revenus du foyer n'étaient beaucoup affaiblis. Cette épouse difficile a contraint Françoise à pousser les portes du secours populaire, grâce à qui la famille a pu partir en vacances. Pour elle qui n'a jamais quitté son HLM, cette semaine s'annonce comme une véritable aventure.

Autre exemple, l'émission du **16 juillet 2013** s'est intéressée à Johanna, "une jeune maman déconnectée". A 23 ans, alors qu'elle est en pleine rupture amoureuse, elle apprend qu'elle est enceinte et décide malgré tout de garder son enfant.

Dans "un coach pour renover à trouver un job", l'émission du **2 octobre 2013** a suivi Nathalie. A 40 ans, elle est à la recherche d'un emploi depuis déjà 4 ans. Il ne se passe pas un jour sans qu'elle ne répond à une annonce. Son mari lui fait des reproches, ce qui lui fait perdre totalement confiance en elle. Pour sortir de cette impasse, elle a décidé de demander l'aide d'un coach en recherche d'emploi. Pas facile pour elle d'accepter les méthodes originales de son conseiller, mais elle espère que cette nouvelle façon de faire lui permettra enfin de dénicher un poste à la hauteur de ses espoirs.

"à 40 ans je passe mon bac" : L'émission du **29 octobre** a suivi Bertrand, un père de famille qui a toujours eu envie d'être architecte. La quinzième venue, il décide de prendre sa vie en main et de passer un Bac Pro en architecture. Le défi est de taille pour cet homme qui a un travail et une famille.

"retourner chez ses parents : une cohabitation difficile" le **16 mars 2013** Delphine est une maman solo qui après une rupture difficile, des dettes et un crédit sur le dos, n'a pas eu d'autre choix que de retourner vivre chez ses parents. Mais la cohabitation n'est pas toujours aisante.

### Les éditions

D'une manière générale les éditions d'après-midi diffusées dans la case "en jeu vous connaissez" - évoquant régulièrement à travers le récit d'histoires vécues des destins de personnes déstabilisées qui résistent à la force du poinget et grâce à leur talent enfin réussis.

On peut citer par exemple : le **12 juillet** ce document intitulé "le combat de Delphine". Il raconte l'histoire d'une adolescente dont la mère est tombée dans la drogue et l'alcool ; elle gagne son combat pour avoir la garde de ses petits frères et sœurs.

Ou encore "la collégiale et la popstar", diffusé le **12 juillet 2013**. Clémence gagne sa vie comme caissière de supermarché à Berlin, mais sa véritable passion est l'écriture. Un jour, elle croise Martin, son amour de jeunesse devenu un chanteur très populaire. Mais celui-ci ne le reconnaît pas tout de suite. Longuement souffrant de Clémence et de son talent, Martin lui propose d'écrire sa biographie, malgré tout ce qu'il sait aujourd'hui. Clémence accepte, enthousiaste à l'idée de pouvoir vivre de son art et de côtoyer à nouveau cet amour perdu...

M6 a également produit et diffusé le **26 avril 2010** le film "les deux visages", qui avait obtenu en 2010 le César du meilleur premier film pour Ried Seiffert sur la vie et les problèmes d'adolescents assez communs, peu versés par la nature et vivant dans un milieu populaire. Le héros du film, Henrik, est un garçon de 14 ans, ingrat physiquement et moyennement malin, qui vit seul avec sa mère. Au collège, il s'en sort à peu près, entouré par ses bons copains.



Les deux visages



La collégiale et la popstar



## B. Les minorités visibles

La valorisation des minorités visibles est également une véritable préoccupation pour la chaîne M6. Représentée sous tous ses aspects, la diversité s'illustre aussi bien au sein des équipes d'animateurs de la chaîne, que dans les acteurs, les artistes ou tout simplement dans les choix des sujets de reportages.

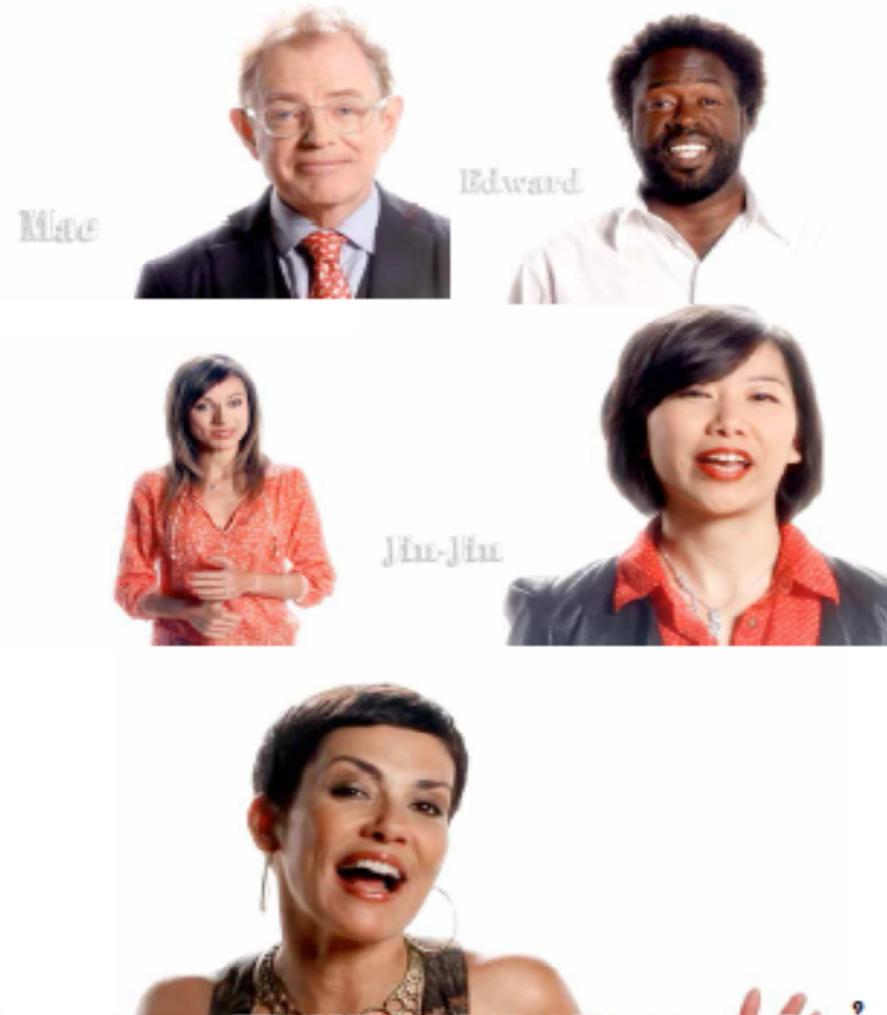
### Le clip Diversité du 14 juillet

Pour répondre à la demande du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, M6 a produit et diffusé un spot d'une minute dans lequel des animateurs et des salariés du groupe M6 ont partagé leurs origines et de leur vision de la France en répondant à une série de questions simples :

- Où êtes-vous nés ? D'où venez-vous ? Une région d'adoption ?
- Quelles sont vos origines ? Vos parents ? Vos grands-parents ?
- Quel est votre meilleur souvenir collectif ?
- Qu'est-ce que vous aimez en France ?
- Qu'est-ce qui évoque le bleu ? Le blanc ? Le rouge ?
- Quels sont les symboles forts de la France ?
- Quel mot préferez-vous dans la devise de la France ?
- ...

Pour conclure sur un " Pour nous, c'est ça la France ! "

Le clip a été diffusé une dizaine de fois sur chacune des chaînes du groupe M6 pendant le week-end du 14/15 juillet. Il a par ailleurs été proposé sur le site de M6.fr sur la page d'accueil de M6 et vous et sur le site du Conseil.





## **Les animateurs de la chaîne**

## ► Les animateurs des émissions

- **Homme lancéen**  
C'est ma vie, l'heure est dans le pré, On ne choisit pas ses voisins
  - **lancéenne lancéenne**  
Même si 100% Mag
  - **Chimie Chimie**  
Nouveau look pour une nouvelle vie, Les Reines du shopping



- Après avoir assuré la chronique "Popo-quiz-class", dédiée aux questions des internautes sur le travail pendant quelques années et assuré l'infodrame pendant les vacances de Xavier de Moulins, *Levante*, associé, tiendra les réunions de travail chaque midi en semaine depuis la rentrée 2012. Elle a su faire progresser le journal du midi, qui a atteint en septembre 2013, 1,4 million de téléspectateurs et une part d'audience de 25,7% auprès des ménages de moins de 50 ans.

- La rubrique "appareils-nous" - qui avait à ensuit été régulièrement présentée par le journaliste associé Sébastien, qui intervient par ailleurs dans Générations de fabrication sur BBC Ingénierie de formation et journaliste à l'Institut au poste d'écrite, ce spécialiste des nouvelles technologies a rapidement intégré ses domaines d'intervention en 2013 au sein du Groupe M6. Il propose ainsi également sur le site High-tech Clubic.com une chronique intitulée "Générations de fabrication".

- migrants ou être connus dans le commerce d'origine espagnole.  
- malgré l'absence d'homologation de Cell Monocytes à la FDA.



Eugenio Gómez - La 1245



Java Server Faces - MBB

De manière générale, dans toutes ses émissions M3 prend soin de représenter la diversité à travers les participants. C'est particulièrement le cas dans *Salut docteur*, interviewé trois fois pour une nouvelle émission, révélant express, un autre programme proposé, suscitant toujours, les succès en dérapage.



Dans le documentaire du 22 mars 2013 consacré aux policiers corrupts, cédé par la présidence d'une association locale de Marseille, a dénoncé les policiers corrupts de la BAC de Marseille Nord qui terrorisait la population locale et pernait leur arrestation. Il a été directement le parrain de police des Bouches du Rhône, Interpellé directement le Président de la république, et témoigne dans le documentaire de Zone Interdite.

Pour son émission spéciale de ce samedi pour les 20 ans de Zone Interdite, Wendy Bouchard s'est rendue à Londres pour rencontrer le Mannequin animalier Compagnon. Dans cette interview exclusive, la star est revenue sur ses carrières et les bientôts qu'elle a dû affronter à cause de la couleur de sa peau. Portant la cause de la diversité, elle a porté un regard critique sur le secteur du mannequinat et dénoncé les pratiques du monde de la mode à visées des mannequins noires. Aujourd'hui, elle produit et anime The Face, un talk-show dans lequel elle entraîne de jeunes mannequins issus de la diversité.

Dans le documentaire Lejaby du 10 juillet 2012, un personnage dévoile l'histoire d'une professionnelle du secteur de la lingerie qui a racheté fin 2010 l'usine Lejaby de Bourg-en-Bresse, promises à la fermeture, pour créer le groupe Monette. Née à Madagascar de parents indiens et co-fondatrice de la marque Princess Tan-Tan, elle a permis la sauvegarde de 13 emplois locaux et la création d'une nouvelle offre 14/100 française.



Ausya Härkänen - Tunnus kirjauksista



## Capital

**Capital** a rencontré, un passer 2013, l'historien de la marque Grossgrosje, créée en 1936 et développée par la famille Belon, d'origine algérienne. Si l'île est née d'une rencontre à Marseille, la marque a d'abord été lancée Algérie, au Maroc et en Tunisie, puis seulement en France dans les années 50.

## 100% Mag

La magazine a offert aux téléspectateurs une semaine "célébration algérienne" le 21 et 22 mars. L'équipe a ainsi passé une semaine sur place pour faire découvrir ou redécouvrir la cuisine et la culture locales. C'était aussi l'occasion de parler des stars algériennes :

- "Assy biha : comment préparer le couscous algérien ?"
- "Assy biha : le couscous voyage de l'Algérie vers l'Asie"
- "Couscous algérien : pourquoi nous aimons mieux nos ?"
- "Couscous algérien : pourquoi nous aimons pour ce plat le fait qu'il soit simple..."

Il a également proposé des sujets unitaires, comme par exemple :

- "Assy biha : que croient les algériens ?" le 27 mars 2013, produit par C Prod

## 66 Minutes

Le documentaire "ce qui vous attend en Algérie" diffusé le 1er juillet 2013, est allé à la rencontre des citoyens de personnes qui ont voté Front National dans les différentes régions de France ; des familles immigrées parlent de leur intégration qui se passe plus ou moins bien. Elles s'expriment sur les motivations qui les ont poussées à être sympathisantes du parti ou, à l'inverse, sur la couleur qu'elles ressentent lorsqu'elles sont confrontées à la discrimination et au rejet d'ordre raciale, et le prêtre communiste d'un canton sympathisant y donne également une leçon de tolérance.

L'émission du 26 juillet a diffusé un documentaire sur l'artiste belge Djenné, retracant son histoire, ses débuts dans la musique, ses méthodes de communication, ses personnalités.



## E-M6

L'émission consacrée aux addictions a fait appel au Professeur **Serge Accasid**, directeur de recherche au CNRS pour ses études et travaux de recherche sur la dépendance aux sucres raffinés et au Docteur Abdou Belkacem, également addictologue.

## C'est ma vie

"Inventez votre mariage : entre goûts et gâteaux" - diffusion le 28 juillet 2013

Alcôve en mosaïque "On a préparé notre mariage" : Alcôve et Nordine sont ensemble depuis un an et viennent de gagner sur Internet un mariage de rêve, célébré en mairie. Si leur entourage s'est dans un premier temps réjoui de cette nouvelle, aujourd'hui Tounka, la maman de Nordine, est inquiète : la coutume algérienne veut que ce soit le mari du marié qui s'occupe de l'organisation. Et Tounka est très à cheval sur le respect des traditions...

## Les fictions

La chaîne a poursuivi son partenariat signé en 2012 pour 3 ans avec **Jeanne D'Arcouze** afin qu'il développe une série pour M6 autour du quotidien de jeunes comédiennes.

- **Le 1er juillet 2013**, M6 a débuté l'année avec la diffusion à 20h50 du dessin animé **La princesse et la grenouille**, dont l'héroïne militaire est aussi pétillante qu'attachante.

- **Le 21 juillet 2013**, M6 a diffusé une émission spéciale Génér'Act, avec les films musicaux **Génér'Act 1 à 20h30** et **Génér'Act 2 à 22h40**, deux comédies pleines d'entrain où Whoopi Goldberg trouve refuge après des accès de panique le couvent comme elle seule sait le faire et finit par aider à son tour les soeurs qui lui ont jadis rendu



La Princesse et la Grenouille



#### Le 3e rôle, M6 a diffusé en journée le téléfilm *LAZ BOOCHE D'ARAHOGOZ*.

Une fillette de 11 ans, [incarnée par **Kate Pouzaud**] particulièrement douée pour les mots, vit dans un quartier défavorisé de Los Angeles. Pour que son école obtienne des subventions, le directeur souhaite que la jeune fille participe à un concours d'orthographe. Après l'avoir gagné, un spécialiste la repère et décide de la préparer au concours national. Pour apprendre à croire en elle-même et la valeur de son intelligence, elle devra alors lutter contre les pressions de sa famille.

• Suite au succès du premier téléfilm *Ma femme, ma fille, 2 bêtises* avec l'acteur Pascal Légitimus, la chaîne a décidé de produire une collection avec deux autres téléfilms reprenant le même casting. **La naissance à octobre**, M6 a diffusé à 20h30 Ma femme, ma fille, 2 mariages, qui est le 4ème épisode de la collection Ma femme, ma fille, 2 bêtises. Pour les inconditionnels, le 1er épisode a également été diffusé dans la même soirée à 22h40.

• **Bonapp** : dessin animé sur le joueur Tony Parker autour du basket et de ses valeurs. Le respect et le tolérance sont abordés à travers différents thèmes tels que la violence dans le sport, le dopage et le handisport. En 2013, M6 a diffusé dans M6 Kid plus de 6 heures de ce programme, qui est une production M6.

#### Les fictions quotidiennes d'envergure notaient

- **Scènes de mariage** avec l'acteur Lou-Denis Elion à 21h mercredi et vendredi soir entre 20h30 et 21h30.
- **un accident** avec l'acteur Tarek Boudali dans le rôle de Kader, à 20h35 en semaine soir crédi .



#### Cinéma

En 2013, M6 a participé à la production de plusieurs films, dont

- **caissez**, avec Fabrice Eboué, sorti le 1er mai 2013
- **Tahar Rahim** partage l'affiche à Gilles Lelouch dans **Mémoires**, sur un scénario signé Abdellatif Kechiche. Sortie nationale le 11 septembre 2013.

**Mon voisin** de Guillaume Canet, avec Zohra Ghadafi, le 30 octobre 2013

- **caissez** avec Forest Whitaker, sorti en salles le 4 décembre 2013
- **parents pas (pas) normaux non plus**, le premier film de Jamel Debbouze



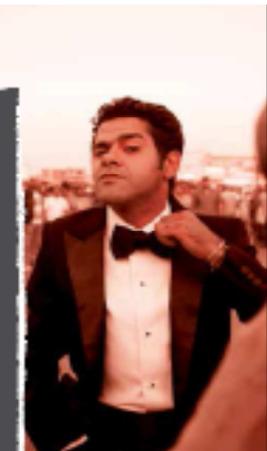
Pascal Légitimus - Ma femme, ma fille, 2 bêtises

#### Les divertissements

##### Pointe d'inspiration - Le contre temps.

Pour la saison 2013, la chaîne a choisi des théâtres de personnalités attachantes et profondes applicatives. Au terme de 40 jours de compétition à travers l'Amérique du Sud, que les téléspectateurs ont pu suivre pendant 12 émissions, le couple de Salim et Linda, appellé les "amoureux voyageurs", a gagné cette 6ème édition.

Pour la 3ème année consécutive, M6 est partenaire du **Mémorandum ou rien**, créé par Jamel Debbouze afin de faire connaître de nombreux jeunes talents issus de tous horizons. Ce festival, qui a réuni sur la scène du Palais des congrès d'origines très diverses, comme par exemple Anthony Kavanagh, Kev Adams, Audrey Lamy, Aym Abitbol, Rachid Badouri, mais aussi Malik Bendjelloul, Amel Bent ou encore Kamel le magicien. Cette grande soirée humoristique a été diffusée sur l'antenne de M6 le jeudi 20 juin 2013 à 20h30 et a réuni en moyenne 3,5 millions de téléspectateurs et jusqu'à 4,1 millions de téléspectateurs. Il a par ailleurs été très suivi sur les réseaux sociaux, puisqu'il avait ce jour là le programme le plus commenté. Avec 600 250 tweets, c'était le record historique de nombre de tweets pour un programme sur M6.



#### Top Chef

**monique millet**, déjà sous-chef dans un grand palace parisien, a réussi à force de combativité et d'ambition à passer toutes les étapes du concours culinaire jusqu'à emporter la finale : elle a été sacrée Top Chef 2013.



Monique Millet - Top Chef



## ► Musique

La musique est un lieu d'expression qui permet de véhiculer des cultures. Les différentes communautés qui composent la société française peuvent y exprimer leur histoire, leurs joies et leurs souffrances, leur perception du monde. La musique est aussi un excellent moyen d'affirmer les talents. Ainsi, de nombreux artistes peuplant comme non-blancs ont connu du succès en 2013 et ont été largement exposés sur M6, W9 et les chaînes musicales du Groupe, par la diffusion de leurs **musiques françaises**. Pour la scène francophone, on peut notamment citer **Ismaïla** (d'origines haïtiennes), **Mosha** **Gusta** (d'origines congolaises), **Ton** (d'origines haïtiennes), **Le Pouze** (d'origines marocaines), **Lazoo** (d'origines algériennes), **Cornélie** (d'origines haïtiennes), **Azali Béni** (d'origines algéro-marocaines), **Sophie** **ta** **toi** (dont le mélange des racines africaines ou antillaises), **Céline** **Puccino** (d'origines malgaches), **Ziggy** (d'origines martiniquaises), **Wouzouzou** (d'origines zimbabwéennes), **Azali** **Yom** (d'origines martiniquaises et camerounaises), **Meza** (d'origines malgaches), **Kerry James** (d'origines haïtiennes), et pour la scène américaine, qui tient le haut du pavé, la majorité des artistes majeurs sont afro-américains : **Usher**, **Beyoncé**, **Madonna**, **Jay Z**, **Bruno Mars**, **Jean-Michel Jarre**, **Angela Blyth**, etc.

De nombreux artistes de tous ces artistes francophones, ainsi que plusieurs parmi les artistes internationaux ci-dessus mentionnés, ont été réalisées par nos équipes et ont été diffusées à plusieurs reprises sur les chaînes musicales du Groupe : M6 Music et M6 Music Black.

Enfin, nombre d'entre eux ont bénéficié de parties promotionnelles **pour vous que ce soit** **sur** **M6** **diffusées** **sur** **M6**, **W9** **et** **M6** **Music** : **Cornélie**, **Soprano** & **Amel Bent**, **Azali** **Tony** & **Sherlyne Luna**, **Lynnette**, **Fanny J** & **Loulou Joseph**, **Kenza Farih** & **Lucero**, **Vigan** – **Berry** – **Jay**, **Leek**, **Gulzmo**...

• M6 a lancé au printemps 2013 le volume 2 de **"Génération Goussoum"**, réunissant une nouvelle fois un nombre important d'artistes de tous horizons, de toutes origines, réunis pour une même œuvre.

• L'été 2013 a été marqué par **le Tropical Family** lancé par M6. Ce collectif, qui a repris à sa manière et en créole les plus grands tubes de zouk, est composé de Lynnette, Loulou Joseph, Fanny J, Cornélie, Melisse Nkonda, Matt Houston, Sherlyne Luna, Mehdy Chatain, Lucero, Kenza Farih, Jassy Matador, Kim, Sial, Azali Tony et Layenah, qui ont prêté leurs voix et leur énergie à ce projet aux couleurs caribéennes.



## Le handicap

Et encore, la mission de M6 est non seulement d'aborder le quotidien des personnes handicapées dans ses reportages, mais aussi de leur permettre de participer aux émissions et aux jeux, au même titre que les autres candidats. Par ailleurs, M6 met en lumière le travail et les actions des associations d'aide aux personnes handicapées dans la plupart des sujets consacrés à ce thème.

## ► Zone Interdite

M6 a produit en 2013 le documentaire de 100' : " **Zone interdite** : dérives sur les centres qui les accueillent ". Un documentaire concernant aux conditions de prise en charge des enfants autistes, trisomiques, ou qui souffrent de maladies génétiques. Des enfants "pas comme les autres", mais des enfants ayant tout, qui demandent des conditions de vie particulières et sont parfois maltraités. Ce documentaire dénonce les pratiques de certains instituts spécialisés qui volent dans le traitement de ces enfants une rente confortable. Il montre aussi la douleur et la solitude de certaines familles et les difficultés financières qui se développent autour de ce business très lucratif. Ce documentaire a été diffusé en janvier 2014 et a amené le Ministre du handicap à prendre des mesures pour renforcer la lutte contre la maltraitance dans les établissements médico-sociaux.

• **Le Dr Hippocrate 2013**, l'émission avec pendule sur l'habitat partagé présente des projets de résidences communes où chacun peut apporter aux autres et où l'entraide est la principale règle de vie : un habitat coopératif écologique et solidaire à Envers, une résidence intergénérationnelle qui prône le mixité à tous points de vue : des familles retraitées qui pourront échanger des services avec des familles plus jeunes, une famille avec un enfant aveugle qui va retrouver une vie sociale plus dense...

## ► 100%mag

En mars 2013 dans le sujet : " **Sortie à deux dimensions, et notamment via une île des personnes non-handicapées** ", 100% Mag a présenté des inventions destinées à permettre à des personnes déficientes de pratiquer à nouveau des activités que leurs handicaps leur interdisaient jusqu'à présent, comme écrire avec les yeux, se déplacer, faire du sport... Le reportage n'a pas manqué de rappeler que la France compte 5 millions de personnes handicapées et de relayer les actions d'Handicap International, notamment le concours des Peppes Briseurs, remporté l'an passé par Pierre-Baptiste, qui a construit avec son père une chaise avec un repose-pieds. Il a également présenté le festival tous terrains à 3 roues inventé par un pédopsychiatre australien : d'abord pour lui puis pour les autres, créant ainsi une société tout en partageant son bonheur de pouvoir se déplacer dans les endroits peu accessibles comme la montagne ou le lac.

• **Crise 2013 : sujet coup de cœur** : " **Mosaique, puzzle et... pédagogique** "

en mars 2013 dans le reportage " **Coussac : créez un atelier pour aider les malades ?** ", M6 raconte une société qui emploie exclusivement des personnes handicapées.





### Top Chef

**Gregory Cuzuron**, ancien candidat de la compétition est revenu dans la demi-finale pour réaliser avec ceux de la saison 4 le temps d'une épreuve chez Paul Bocuse, la légende de la cuisine française.

### Pékin Express

**Marie et Anna-Maria**  
Parmi ses candidats, la saison 2 de Pékin Express une candidate de petite taille, **Anna**, qui a d'ailleurs gagné la première étape du jeu.

Autorisé - Pékin Express



### Le Rallye Aucha des Gazelles

**Karina**, 33 ans, paraplégique, secrétaire et **Martine**, 59 ans, majeure kiné thérapeute libérale, deux amies de longue date, ont décidé de relever le défi aérien et humain du rallye. Nous avons placé la barre un peu plus haut puisque notre équipage est tout à fait particulière, dans le sens où nous n'avons pas considéré le handicap comme un obstacle. Bien au contraire, nous en avons fait un atout car le courage, la volonté et la détermination sont des qualités essentielles au quotidien pour les personnes dont la mobilité est réduite. Nous avons donc décidé "demain", d'être au départ du rallye, au même titre que toutes les autres participantes. Nous remercions très sincèrement tous nos partenaires et nos sponsors qui nous soutiennent et nous ont accordé leur confiance.



### C'est ma vie

**Marion** : " **Étudier au nanoscap pour une nouvelle vie**"  
Trisomique, à 24 ans je prends mon envol ! Marion a 24 ans, et elle est portée d'une trisomie 21. Pour autant, sa vie quotidienne ressemble à celle de n'importe quelle jeune femme de son âge : Marion est coquette, elle travaille, elle fait de la musique... Une autonomie acquise en grande partie grâce à ses grands-parents, chez lesquels elle vit depuis la mort de sa mère. Pourtant aujourd'hui Marion ne rêve que d'une chose : prendre son envol pour vivre seule dans son propre appartement. Une perspective qui inquiète inévitablement sa grand-mère.

**Lætitia** : " **en travail adapté au nanoscap**"  
Souriente et dynamique, en apparence Lætitia est une jeune femme comme les autres. Pourtant elle aussi souffre d'un handicap : une déficience intellectuelle légère. Contrainte de travailler dans un centre spécialisé, où elle est préposée aux services d'emballages, un poste qu'elle n'a pas vraiment choisi, Lætitia n'enrôle de plus en plus au travail... A 20 ans, elle a donc décidé de prendre son avenir en main en s'inscrivant à une formation pour apprendre le métier de ses rêves : ouvrier vétuste.

**Karine** : " **un peu de surprise pour mon fils**"  
Karine est la maman de Chayly, qui est atteinte du syndrome d'Asperger. Petit, Chayly était un enfant très renfermé qui communiquait très peu. Après avoir tout tenté pour l'aider, elle a décidé de le re-scolariser normalement. Depuis, il a énormément progressé et sa différence est presque devenue invisible. Il a même développé un domaine de prédilection : l'astronomie. Pour l'encourager Karine a décidé de l'emmenier dans un observatoire, sans le lui dire. Regarder les planètes de très, très près, c'est le rêve de Chayly.

**Eva** : " **à 11 ans, je rentre dans un centre pour recouvrer**  
Depuis son plus jeune âge, Eva a toujours été en surpoids. Mais depuis quelques temps, l'adolescente fait l'objet de moqueries et ne supporte plus son corps. Sur les conseils d'un nutritionniste, Eva a décidé de prendre le tournus par les comets et d'entrer dans un centre d'amincissement pour adolescent. Malgré le soutien de sa famille cette année l'inquiétude beaucoup.

**Mélissa** : " **agoraphobie, je ne peux pas sortir sans**  
De son côté, Mélissa est une jeune maman. Elle a appris qu'elle était agoraphobe un jour, lors d'une grosse crise de panique. Depuis, sa vie a complètement basculé. Elle reste enfermée chez sa mère, et il lui est impossible d'emmener son fils au square ou encore d'aller faire des courses sans être accompagnée. Cette situation est un véritable calvaire pour Mélissa, qui a l'impression de passer à côté de sa vie. Pour son fils, elle a décidé de se battre contre ses angoisses.



#### 11 mai 2013 : "Mon mari sera pour son que le handicap"

La vie de Carole et Patrick, en couple depuis 18 ans, a brutalement basculé il y a deux ans lorsque Patrick, parti faire des photos dans l'arrière-pays nîmois, a été retrouvé par les gendarmes, inconscient et grièvement blessé à la tête. Il s'est réveillé après 6 mois de coma, lourdement handicapé. Carole a alors pris la lourde décision de tout quitter pour s'occuper de l'homme de sa vie et du père de sa fille.

#### 11 mai 2013 : "Dyslexique, ma vie est un enfer"

Ludovic a 24 ans. Il a été diagnostiqués dyslexique à 12 ans et éprouve beaucoup de difficultés pour lire, écrire et s'orienter. Ce jeune homme persévérant n'a pas fait un but : surmonter son handicap, dépasser son examen du code de la route et passer son permis de conduire, pour espérer trouver du travail. Depuis 5 ans, Ludovic prend deux leçons de code par semaine. Il a déjà échoué 7 fois à l'examen mais, il en est certain, la 8e sera la bonne.

#### 14 mai 2013 : "Poursuivre vos vacances avec un enfant autiste"

A la tête d'une famille recomposée harmonieuse, Elodie est la maman de 3 enfants, dont Tom, âgé de 7 ans, qui souffre d'autisme. Un handicap qui constraint toute la famille à vivre à son rythme, et selon ses habitudes, car à la moindre contrariété c'est la crise. Ils n'ont par exemple jamais osé partir en vacances. Mais ces derniers temps, Tom a fait beaucoup de progrès. Elodie a donc décidé, pour la première fois, d'offrir à ses enfants un séjour au bord de la mer. Pour qu'ils puissent vivre comme tout le monde, malgré la maladie.

#### 16 mai 2013 : "Garder toujours ton optimisme"

Depuis des années, Camille vit sa vie gâchée par des troubles du comportement alimentaire. Elle pèse 57 kilos pour 1 mètre 62, mais est obnubilée par son poids. Alors dans la journée, elle contrôle tout ce qu'elle mange et compte la moindre calorie... mais réalise la pression le soir venu et mange jusqu'à épuisement. Une spirale infernale face à laquelle son mari Thomas se sent totalement impuissant. Camille le sait : pour son avenir et celui de son couple, elle doit réagir au plus vite.

#### 18 mai 2013 : "Une nouvelle raison pour une vie meilleure"

Anna est une maman très combative, malgré la maladie rare et orpheline qui l'oblige à vivre alliée depuis 3 ans. Faute de moyens pour élargir les couloirs de sa maison pour se déplacer en fauteuil, elle ne quitte plus sa chambre. Mais il y a 4 mois, la famille a reçu une nouvelle inespérée : l'association Ça va passer près de chez vous va l'aider à métamorphoser leur maison afin de l'adapter à ses besoins et que la famille puisse y vivre partout ensemble.

#### 19 octobre 2013 : "Enfants précoce : ou courir dans l'école pour courser les autres"

Dans cette école pas comme les autres, il n'y a que des enfants à haut potentiel. La plupart d'entre eux sont là après avoir vécu un parcours souvent chaotique dans le système scolaire dit "classique". Virginie trois ans d'avance, pourtant il a été envoyé de ses précédents établissements. En classe il l'ennuie. Alexandre est arrivé dans l'école avec une grosse perte de confiance en lui, ce qui l'empêche de s'exprimer en classe au point de faire des crises d'angoisse quand il doit présenter un exposé.

Quant à Lucas, arrivé il y a tout juste quatre mois, arriver à se faire des amis n'a rien de l'exploit. Il préfère s'isoler pendant les récréations et se réfugier dans la lecture des mangas, sa passion.

Dans cette école, les professeurs font preuve d'énormément de patience et de beaucoup d'imagination pour permettre à chacun de trouver son équilibre.

#### 29 octobre 2013 : "Ma cécité me pousse à être la meilleure"

Caroline est malvoyante, elle perd la vue progressivement depuis son plus jeune âge ! Mais du haut de ses 14 ans, elle part du principe que tout est possible. Elle a été retenue pour participer aux sélections d'athlétisme Interclubs handisport en vue des championnats de France. Un défi de taille, qu'elle va relever sans son guide habituel,

#### 31 novembre 2013 : "mais face à sa différence"

Jennifer a 31 ans, elle est la maman de 5 enfants dont l'aîné, Alexandre est hyperactif. Dans la famille le quotidien est rythmé par les crises et l'énergie excessive d'Alexandre. Jennifer est épaulée par le comportement de son fils et se voudrait que ça change ! Elle a décidé de l'emmenager consulter un thérapeute.

De son côté, Damien, âgé de 11 ans, souffre d'un lourd complexe : il est atteint de bégaiement, ce qui le handicape énormément au quotidien. Les séances d'orthophonie et de pédopsychiatre, ne lui ont pas permis de répondre aux problèmes de dicton. C'est pourquoi Damien, accompagné de son père, se rendra à Paris pour participer à un stage de trois jours.

#### 7 décembre 2013 : "J'ai décidé de me battre contre mon agoraphobie"

Depuis 6 ans, Céline ne sort quasiment plus de chez elle. À 33 ans, elle n'accompagne pas ses enfants à l'école, ne fait les courses qu'accompagnée de son mari et supporte très difficilement que celui-ci s'éloigne de l'appartement pour promener les chiens. Son agoraphobie a des conséquences sérieuses sur son couple. Déterminée à retrouver une vie normale, la jeune femme souhaite consulter un spécialiste qui la poussera à se dépasser pour vaincre ses peurs.

#### ► Famille nombreuse à tout prix

**communauté de services à l'enfance (cse)**, 66 ans, habite au Québec et a adopté 27 enfants, tous handicapés moteurs ou physiques. Elle leur organise des sorties au zoo, et la maison comprend piscine, atelier de menuiserie et une école adaptée. Louise est aidée par une dizaine de bénévoles et des dons de matières et de particuliers. Chacun des enfants participe à la vie quotidienne de la famille pour le bien-être de tous. Ce documentaire a également été diffusé le 9 décembre 2013 sur Riva

#### ► Kid & Toi

**émission tv de 22 heures 2013**, la chaîne M6 diffuse chaque semaine un reportage en langue des signes dans le casse " M6 Kid ", une induction assurée en intensité par un collectionneur assidu. " KID & TOI " est un module de 4 minutes, intenses, filmé print, qui répond à des questions relatives au quotidien des enfants.

#### ► Trouver l'amour à tout prix

**Tribun paraplégique depuis 2 ans** à la suite d'un accident de moto a décidé de retrouver l'amour en faisant appelle à une coach.

## Les fictions

### Occurrence rock

Téléfilm diffusé sur le **23 avril 2013 à 15h30**. Tom, un rocker qui n'a pas fait venir de tous ses皎, se retrouve professeur de musique dans une institution religieuse pour adolescents trisomiques. Si ces derniers ne sont guère motivés par la musique classique imposée par la directrice, Soeur Agnès, le rock semble leur plaire. Tom les fait alors répéter en cachette et lorsqu'un concours est organisé en ville, il décide d'inscrire son jeune groupe...

### Tous

La série événement de la rentrée sur M6 propose **tous ses combats pour un départage et octobre 2013** une série culte dans laquelle le héros est un enfant autiste seul capable de percevoir les liens entre les histoires humaines en apparence indépendantes. Sans paroles ni regards, il communique avec son père à l'aide de chiffres et symboles, et parvient à sauver des vies.



## Cinéma

Depuis 2012, SND, filiale de distribution du Groupe M6, se mobilise pour donner une meilleure accessibilité au cinéma pour les sourds et les malentendants. Depuis juin 2012, tous les films distribués sont accompagnés d'un sous-titrage permettant d'organiser des séances spécialement adaptées au public qui en ressent le besoin.

En 2013, tous les films distribués par SND ont ainsi été rendus accessibles.



Pour 2013, W9 s'est engagée à maintenir ses efforts afin de rendre compte sur son antenne de la diversité de la société et plus spécifiquement à sensibiliser les téléspectateurs ainsi que les équipes de la chaîne au handicap et ce, en poursuivant les partenariats engagés par le Groupe M6 auprès d'associations représentatives et d'entreprises adaptées.

Toutes ces actions ont pu prendre les formes suivantes :

La promotion des valeurs d'intégration et de solidarité, ainsi que la représentation de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale sont des engagements souscrits par le Groupe M6 chaque année pour ses services.

W9 participe pleinement aux engagements du Groupe en matière de diversité au travers de ses programmes - magazines de société, documentaires, fictions et divertissements, mais aussi par le biais de ses animateurs : Karima Cheml à la présentation du Hit Talent et du W9 Home Concert, et Derkx à l'animation de Génération Hit Machine.



## A.

### Semaine du Handicap

Pour la quatrième année consécutive, W9 a soutenu la "Semaine pour l'emploi des personnes handicapées" organisée par l'ADAPT, l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, qui s'est tenue du 18 au 24 novembre 2013.

A cette occasion, W9 a diffusé tout au long de la semaine des programmes courts réalisés par des journalistes appartenant en situation de handicap ou issue de la diversité. Dans ces programmes courts intitulés "Différents comme tout le monde", des animateurs de W9 se sont confrontés à des champions Handisport. Les 5 pastilles ont été diffusées du lundi au vendredi à 12.35 et 20.45 sur W9. Plus d'un million de téléspectateurs ont regardé les 5 pastilles au cours de la semaine !

#### ■ Jérôme de Verdères :

"J'avais rencontré Roger Federer, maintenant je peux dire que j'ai rencontré Stéphane Houdet !"

Marie-Ange Casalta, Karima Chemli, Vincent Coueffé, Derik, Jérôme de Verdères et les Marseillais Paga et Antonin ont pu découvrir avec un sportif de haut niveau une discipline handisport.

C'est par le sport et de manière originale et ludique que W9 a soutenu cette année changer notre regard sur le handicap en faisant la promotion du sport pour tous.

Les Marseillais Paga et Antonin, associés à Karima Chemli ont ainsi pu affronter les joueurs de l'équipe de France de Cécifoot, Marie-Ange Casalta s'est essayée au tennis de table avec Christophe Durand, multi médaillé aux Jeux paralympiques, Derik rencontrer Paty Kotti-Bingo, joueur de l'équipe de France de basket fauteuil, Vincent Coueffé se mesurer à Ryad Sallim, membre de l'équipe de France de rugby fauteuil, et Jérôme de Verdères, défier Stéphane Houdet vainqueur pour la deuxième année consécutive en 2013 le tournoi de Roland Garros en tennis fauteuil.

Réalisées par la Promo JARIS 2013 de l'association Act'Pro Formation, organisme qui forme aux métiers du journalisme et de l'audiovisuel des personnes en situation de handicap ou issues de la diversité, ces pastilles furent diffusées à 10 reprises.



## B.

### Campagnes gracieuses associations

Comme chaque année, W9 diffuse sur son antenne de nombreuses campagnes gracieuses de soutien à des associations/fondations.

On peut citer comme associations soutenues en 2013 :

- Action contre la faim
- Aides
- AMREF Flying Doctors
- L'Association des paralympiques de France
- L'Association Ferdinand
- L'Association RMC/BFM
- La Croix Rouge Française
- La Fondation Abbé Pierre
- Handicap International
- La ligue nationale contre le cancer
- Nos quartiers ont des talents
- La Sidaction

#### ■ XII Plio 2013

W9 a également soutenu une campagne de Handicap International, l'opération XII Plio 2013, en relayant l'opération où ce se reconnaissait chaque émission associé à sa représentante et où ce le 12e numéro associé à sa représentante.

## C.

### Thématiques des émissions

Comme chaque année, que ce soit par le biais de ses animateurs, du choix de ses acquisitions ou bien de ses productions, W9 se veut le reflet de la diversité de la société française.

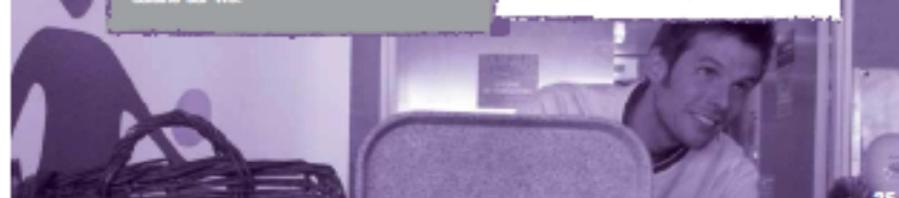
#### NOS

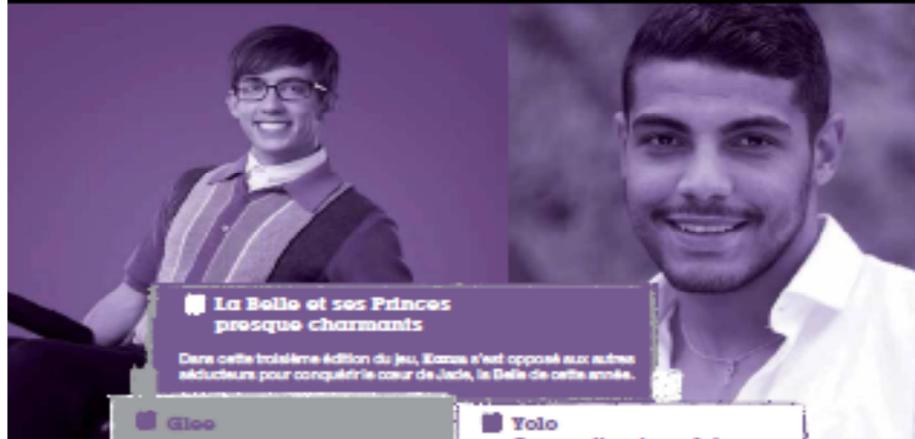
#### ■ Cauchemar en cuisine

Pour cette cinquième saison inédite, le programme a été présenté par Sébastien Chassang, vainqueur de la première édition du Dîner presque parfait sur M6, ce jeune homme souffrant d'une agnosie de l'espace-bras a su par sa gentillesse, son humour et son professionnalisme, réussir une carrière professionnelle tant dans la restauration que comme présentateur de différentes émissions dont cette année le programme Cauchemar en cuisine sur W9.

#### ■ Concert The Sound of Change

Sous l'impulsion de la chanteuse Beyoncé, de la styliste Frida Giannini et de l'actrice Salma Hayek Pinault, ce grand concert caritatif a été organisé à Londres le 1er juin afin de récolter des fonds pour l'aide aux femmes défavorisées dans le monde. Chacun des spectateurs contribuent par l'achat de sa place à soutenir une cause caritative autour de trois grands thèmes : Education, justice et santé.





### ■ La Belle et ses Princes presque charmants

Dans cette troisième édition du jeu, Kellan s'est opposé aux autres séducteurs pour conquérir le cœur de Jade, la Belle de cette année.

### ■ Glee

WIF a diffusé au premier semestre 2013 la troisième saison de la série musicale nommée en 2012 au Golden Globe et aux Emmy Awards. Dans cette série, l'un des acteurs, Kevin McHale, joue le rôle d'un Alévi en fauteuil roulant. Pleinement intégré à l'intrigue de la série, le personnage joué par ce jeune acteur partage l'affiche au côté d'autres jeunes comédiens issus de la diversité comme Amber Riley et Jenna Ushkowitz.

### ■ Soda

Dans cette troisième saison intitulée, les téléspectateurs retrouvent Silmene, le copain d'Aden. Incarné par Wassim Zouggan, un jeune acteur de 24 ans, Silmene est ami avec Aden depuis qu'ils ont 8 ans.



### ■ Yolo On ne vit qu'une fois

Dans cette série-réalité d'un nouveau genre proposée par W9, une des héroïnes, aussi, a partagé son quotidien avec son groupe d'amis. Les téléspectateurs ont pu suivre leur vie partagée.



### ■ Vies croisées

Vies Croisées s'intéresse aux français, qui dans leur vie quotidienne, traversent des tempêtes, se lancent dans de nouveaux défis ou s'ouvrent avec courage aux épreuves de la vie. Un documentaire puis un débat en plateau animé par Faustine Bollaert viennent éclairer la thématique du jour.

Trois documentaires proposés dans ce magazine sont à noter particulièrement :

- » Devenir parents ensemble et contre tout. Dans ce documentaire réalisé par Mylène Massé, plusieurs couples nous font partager leur expérience de la naissance. Nous suivons ainsi un couple de jeunes femmes ayant recours aux techniques de la procréation médicamenteuse assistée en Belgique, un autre couple dont le futur papa, Laurent, est atteint de la maladie de Duchenne, une maladie dégénérative qui paralyse progressivement tous ses muscles.
- » Enfants atteints de maladies rares : leur combat pour la vie. Réalisé par Scarlett Bourret, ce documentaire évoquant sur le quotidien de trois enfants souffrant d'une maladie orpheline : Rania, 8 ans qui est atteinte de Progeria, Ismaël, 6 ans qui est un enfant de la lune, et Thomas, 13 ans, souffrant du syndrome Gilles de la Tourette.
- » Alcool : les femmes trinquent-elles plus que les hommes ? La réalisatrice de ce documentaire, Camille Pouyet, a rencontré trois femmes ; trois parcours différents mais liés par un point commun, l'alcool-dépendance. Corinne, Amélie et Clémence expliquent à la réalisatrice les conséquences de cette addiction : dépendance, partie de l'estime de soi, de son travail, de ses amis, vie de famille détruite. Ce documentaire livre la voile sur un tabou de notre société : l'alcoolisme des femmes.

### ■ Vies croisées et Enquête d'Action

Ces deux programmes abordent chacun dans leur thématique propre, le quotidien des français.

### ■ Enquête d'action

Animé par Marie-Ange Casalta, l'émission a abordé au cours de l'année plusieurs thématiques touchant à la diversité selon les critères étudiés par le baromètre du Conseil.

On peut citer :

- » Gens du voyage, Roma : au cœur de ces communautés qui intriguent. Mal connues, ces communautés intriguent, leur mode de vie provoque souvent de l'inquiétude. Dans ce documentaire, les équipes d'enquête d'action sont parties à leur rencontre afin de nous éclairer sur leur mode de vie.
- » Immobilier, travail, Sicile : arraques en aéri. Ce sont souvent les plus pauvres qui subissent les arreux de gens malhonnêtes. Dans ce documentaire intitulé, les équipes d'enquête d'action sont allées à la rencontre des victimes d'escrocs qui nous racontent leur combat pour que justice leur soit rendue.
- » Vivre avec 1000 euros par mois : comment s'en sortent les français ? Plus de 3 millions de français toucheraient le SMIC, pas très loin du seuil de pauvreté. Comment font-ils pour bouclier les fins de mois. Ce documentaire a suivi le quotidien de ces français en lutte contre les fins de mois difficiles.



La promotion des valeurs d'intégration et de solidarité, ainsi que la représentation de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale sont des engagements assumés par le Groupe M6 chaque année pour ses services.

6ter participe aux engagements du Groupe en matière de diversité au travers de ses programmes et de ses animateurs.



### Antoet Mbida

À la présentation de séries de documentaires, puis de Temps d'investigation, Antoet Mbida a pu apporter aux téléspectateurs son expertise de journaliste.

Ingénieur de formation, le parcours d'Antoet l'a conduit à travailler sur tous les supports, presse écrite, Internet, radio, télévision.

Présentateur vedette de Star, les téléspectateurs le retrouvent chaque semaine depuis le vendredi 26 septembre aux commandes de *Mots croisés/géos*.

### Cyril Lignac

Dans un autre domaine, Cyril Lignac a fait découvrir aux téléspectateurs différentes gastronomies régionales avec le documentaire *Le chef en...*

Reconnus dans le monde entier et par l'Unesco depuis 2010 au titre de patrimoine culturel Immatériel de l'Humanité, la gastronomie française et plus particulièrement le repas gastronomique à la française constituent un art de vivre qui cimentent la société.

Cyril Lignac, accompagné de Laurence Roudardjee, est entre autres parti à la découverte de la cuisine réunionnaise, toute à l'image des habitants de l'île : gourmande, intense et métissée.

### Zita Lotis-Fauvre

Star a également diffusé durant l'année 2013 un programme présenté par Zita Lotis-Fauvre, *Star chez vous*.

Ce magazine part aux quatre coins du pays à la rencontre d'un français afin de découvrir et de comprendre sa vie quotidienne, au travers de son travail, de sa passion, de sa famille, de son mode de vie.

Ainsi, nous avons pu rencontrer entre autres une agricultrice, un boucher, une coiffeuse à domicile, un Abouser, un facteur, un viticulteur, une voyante.



### Les fictions

Les fictions audiovisuelles et les œuvres cinématographiques diffusées sur Star durant l'année 2013 se veulent également le reflet de la diversité. On peut citer la série *Ma concasse d'opéra* ou bien encore le film oscarisé en 2008, *Intouchables*.

### Transat Jacques Vabre

Star a également soutenu l'initiative de Tanguy de Lemotte qui, à l'occasion de la Transat Jacques Vabre 2013, a concouru avec son bateau *monstreux-David*. Riche soutien de l'association Médecin chirurgie cardiaque, le skipper, accompagné du comédien belge François Damiens, nous a livré chaque jour leur impression de course.

### Campagnes généreuses associations

Enfin, Star a diffusé sur son antenne des campagnes généreuses de soutien à des associations et fondations. On peut citer notamment pour 2013 :

- Action contre le froid
- L'Association des prélystes de France
- Le Croix Rouge Française
- La Fondation de France
- Handicap International
- L'association Le cancer du sein parle-en
- La Ligue nationale contre le cancer
- Le Sidaction
- L'association Bébénat pour la Journée Nationale des Jeunes





La promotion des valeurs d'intégration et de solidarité, ainsi que la représentation de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale sont des engagements assumés par le Groupe MG chaque année pour ses services.

Elle participe aux engagements du Groupe en matière de diversité au travers de ses programmes et de ses animateurs.



## Les Dossiers de Téva

Dans les Dossiers de Téva, diffusés chaque samedi à 20h50, la chaîne se fait l'écho des sujets qui concernent et interrogent les femmes d'aujourd'hui : carrière, cœur de vie, famille, éducation, passion...

- **Maman en crise**, réalisé par Camille Rebesch.  
Au travers de quatre portraits, nous découvrons des femmes dont la vie de leurs enfants a subitement été bouleversée.  
Arrivées d'un optimisme à toute épreuve, elles ont surmonté les obstacles qui se sont dressés entre elles et leurs enfants. Nous suivons ainsi Florence qui découvre que l'un de ses trois enfants, Sofien âgé de 18 ans, souffre d'insuffisance rénale métrière. Elle décide de lui donner un mén. Puis nous suivons Martine qui recueille à 20 ans, les quatre enfants de son beau-frère et de sa belle-sœur subtilement déracinés. Ensuite, la réalisatrice dessine le portrait d'Elizabeth, assistante de direction sans histoire dont le fils Iban vient de passer un an dans les bennes pour trafic de drogue. Enfin, le dernier portrait est celui de Pouzzi, mère de deux enfants, dont le fils de 6 ans est autiste. Pour lui, elle a décidé d'arrêter sa carrière professionnelle et de consacrer toute son énergie à la création d'une école "sur-mesure" pour son fils malade.

- **Mémoires et carnets : un équilibre impossible**, réalisé par Camille Enchères.  
Un point commun unit les trois femmes que nous découvrons dans ce documentaire. Elles ont vu leur carrière professionnelle freinée, bloquée voire arrêtée après la naissance d'un enfant. Elles ont alors atteint ce que l'on nomme le "plafond de mère", une barrière invisible qui bloque la vie professionnelle quand on a fait des enfants.

Caroline a dû chercher du travail pendant sa grossesse. Amanda, a croqué au retour de sa seconde grossesse, et n'est pas contrainte de démissionner; son responsable hiérarchique refuse de lui admettre la perte. Enfin, Laure, cadre dirigeant d'une grande entreprise, à la carrière prometteuse, voit cette dernière stoppée nette à son retour de congé parental.

- **au cœur de un programme des secours**, réalisé par Géraldine Chaine.  
Dans ce documentaire inédit, la réalisatrice a voulu connaître le quotidien des policiers de la brigade de protection des mineurs de Grenoble. Mis en lumière en 2011 par le film de Muriel, Polisse, les membres de ces brigades sont confrontés à la violence quotidienne au cœur des familles, au secret, aux zones d'ombre. Agression sexuelle, violence familiale, ces policiers voient défilé tous les jours dans les locaux du commissariat des victimes et les agresseurs présumés. Ce documentaire apporte un éclairage réel, sans le filtre de la fiction.

- **agressées d'abord, à lire jusqu'à l'oreille**, réalisé par Philippe Allard.  
Comment vivent les familles d'otages français ? Ce documentaire retrace le combat des familles de 4 otages enlevés au Sahel par AQMI.  
Le réalisateur a suivi les proches des otages dans leur quotidien, souvent passé sous silence ; un quotidien fait d'angoisse, d'angoisse, de courage, d'abattement. Mais ici nous avons assisté à la fin d'un long calvaire avec un dénouement heureux, la libération et le retour en France des ex-otages.

- **inoccupé ou trop occupé**, réalisé par Claire Bauchart.  
La réalisatrice nous fait découvrir quatre femmes dont les conjoints sont incarcérés ou viennent de sortir de détention. Ces femmes nous expliquent leur histoire d'amour avec ces hommes avec lesquels elles ne vivent pas au quotidien. Elles expliquent la séparation, le doute, l'angoisse du lendemain. Mais aussi le courage d'aimer un criminel...

## Ma vie de Maman

Téva a souhaité également ouvrir une nouvelle collection documentaire, **Ma vie de maman**, animée par Astrid Vellon. En six épisodes, Téva a donné la parole à des mères, qu'elles soient anonymes ou célèbres.  
De l'aventure de la naissance à la maternité après 40 ans, des familles homoparentales à la vie de belle-mère, de la bataille pour la maternité aux anglaises d'après naissance, ces documents explorent la vie quotidienne de femmes après la naissance de leur enfant.

- **Mères après 40 ans : accouchement difficile**, produit par Giel Prod.  
Dans ces portraits de femmes de 40 ans et plus, qui font, malgré les obstacles médicaux, un enfant sur le tard, la comédienne Adeline Blondieau partage son histoire lors de la naissance de son second enfant, 13 ans après le premier.  
En plateau, la comédienne Sonia Dubois est venue témoigner avec Astrid Vellon de son vécu d'une grossesse tardive.

- **Mères, mères en route : la bataille des familles homoparentales**, réalisée par Marie Orlin.  
A l'occasion des débats sur le mariage pour tous, Téva a rencontré plusieurs familles homoparentales pour mieux comprendre leur quotidien. Plusieurs questions se sont posées auxquelles la réalisatrice a tenté d'apporter un éclairage objectif, loin des crispations liées aux débats qu'a connu le pays durant le vote de la loi.  
En plateau, l'ancienne internationale de football Mérini, Muriel Pichon, est venue témoigner de son propre parcours.

## Et un jour, une femme Quand les hommes portent des femmes

Téva, la chaîne des femmes, ne pouvait pas ne pas célébrer la journée de la femme. Et un jour, une femme – quand les hommes portent des femmes : c'est avec ce programme que plusieurs actrices masculins se sont confiées avec pudique et réticence sur les femmes de leur vie. On peut citer par exemple Patrick Bruel, Pascal Obispo, Jean-Paul Gaultier, Frédéric Michalak ou bien encore Dany Brillant.

## Femme Téva

Des actions sont également menées par Téva durant l'année afin de promouvoir les femmes et leurs engagements, notamment lors du concours de la Femme Téva.  
En printemps 2013, le thème du concours de la Femme Téva a été le concept de "Rebondir".  
Après Hélène Charbonnier, présidente de l'association Racines canadiennes, Femme Téva 2012, la lauréate 2013 fut Gaëlle Stubbe. Alors qu'elle était jeune mère célibataire de jumeaux, dépassant d'un combat de travail primaire, elle a décidé de passer le concours de conseiller principal d'éducation. Reine Mère de France, c'est aujourd'hui une jeune femme épouse, enthousiaste et très investie auprès de ses élèves. A travers le choix de cette jeune femme, le jury de la Femme Téva 2013 a souhaité valoriser un parcours et une personnalité qui s'investit au quotidien dans notre système d'éducation.

## Femmes en Or

Téva s'associe également depuis plusieurs années à la remise du Trophée des " Femmes en Or ". A l'occasion de la 20ème édition qui se déroulait à Courchevel à la mi-décembre 2012, TEVA a posé ses valises auprès de ces femmes et a produit un documentaire inédit diffusé sur son antenne en février 2013. Ce documentaire est revenu sur le parcours de cinq lauréates qui ont accepté de faire partager leur quotidien à des jeunes femmes qui rêvent de suivre leurs traces. Echanges, confidences, partages sont les meilleurs mots de ce documentaire.



### Fête de la Musique

Par ailleurs, Téva a fêté la fête de la musique d'une manière un peu particulière cette année en proposant aux téléspectateurs de la chaîne un documentaire présenté par **segga vmas**. Née de parents ghanéens, ce célèbre DJ de la BBC Radio a mis en place un projet inédit : réunir six jeunes chanteurs anglais souffrant du syndrome Gilles de la Tourette, dont le talent a été éclipsé par leur maladie, et les pousser à dépasser leurs limites en mettant en scène un spectacle musical qu'ils interpréteront devant plus de 500 personnes.

### Campagnes généreuses associations

Enfin, comme chaque, Téva diffuse sur son antenne de nombreuses campagnes généreuses de soutien à des associations et fondations.

- On peut citer notamment pour 2013 :
- Action contre la faim
- L'Association des paralysés de France
- Caisse France
- La Croix Rouge Française
- L'Institut Curie
- L'association Le cancer du sein parle au sein
- La ligue nationale contre le cancer
- Le Sidaction

### Sound of Change

La fête de la musique s'est poursuivie sur Téva avec la diffusion du concert "Sound of change" enregistré à Londres le 1er juillet.

Ce concert, réunissant des artistes internationaux comme Beyoncé ou Jennifer Lopez a été donné en faveur des droits des femmes dans le monde.

### Switch at Birth

Diffusion d'un épisode de 'Switched at Birth' entièrement filmé en langue des signes le 04.03.13 à 20h00 sur ABC Family.

C'est une première dans l'histoire des séries TV, le 8ème épisode de 'Switched at Birth' saison 2, intitulé 'Uprising', sera entièrement filmé en langue des signes. Dans cet épisode inédit, les élèves de l'école de Carlton protestent contre la fermeture de leur école.

Cette histoire fait référence au 25ème anniversaire d'une réelle manifestation d'étudiants connue sous le nom de 'West President Now' qui avait eu lieu en mars 1968 dans une université Washington D.C.

Pour pallier au manque de dialogue audible, l'épisode comporte davantage de musique et est également plus visuel avec notamment des extraits de SMS qui seront affichés à l'écran.



## PARIS PREMIERE



La promotion des valeurs d'intégration et de solidarité, ainsi que la représentation de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale sont des engagements assumés par le Groupe M6 chaque année pour ses services.

Paris Première participe pleinement aux engagements du Groupe en matière de diversité au travers de ses programmes.

Châtre originale, curieuse et intelligente, Paris Première est une façon différente d'accorder à la culture, à toutes les cultures dans leur diversité.



### Zemmour et Mauilleau

Présenté chaque semaine à l'antenne, les deux journalistes reviennent sur l'actualité de la semaine. Ils reçoivent pour ce faire de nombreuses personnalités politiques ainsi que des personnalités de la société civile venues conforter leurs idées et leurs points de vue.

On peut citer notamment comme personnalités reçues en 2015 [Xavier Masse](#) en mars (ancien président de l'Olympique de Marseille), [Olivier Giovannini](#) en février (journaliste sportif, membre fondateur du mensuel *Go Foot*), l'ancienne ministre [Suzanne Malherbe](#) en octobre, ou bien encore le chanteur [Zaz](#) au Moissac en novembre.

### Paris Dernière

C'est ensuite Philippe Besson puis François Simon qui lui a succédé à la présentation du magazine culte de Paris Première, Paris Dernière, qui sont allés à la rencontre des acteurs du monde du spectacle, de la culture, du cinéma, des arts.

De nombreuses personnalités issues de la diversité sont ainsi venues raconter leur histoire à la caméra. Que ce soit l'acteur britannique [Sam Mendes](#), le champion d'arts martiaux [Cezar Gracie](#), l'humoriste [Emeric](#) ou bien les acteurs [Romane Bohringer](#) ou [Lionel Nakache](#), chacun a su, avec sa sensibilité, nous raconter son parcours, son actualité, sa vie.

### La Nuit des Cultures Urbanes

C'est aussi La Nuit des Cultures Urbanes, présentée par le jeune humoriste [Emeric](#) le 27 avril. Au cours de cette soirée les téléspectateurs ont pu voir de nombreux courts-métrages autour des arts urbains tels que la musique hip-hop, la street dance, le graffiti et les sports de rue, mais aussi d'autres courts-métrages faisant la part belle aux happenings, à l'improvisation, à des parades de films cultes.

### La diversité en entreprise

Au-delà des antennes, la non-discrimination est érigée en règle au sein du groupe M6 et doit être respectée dès l'embauche et tout au long de la vie de chaque salarié dans le groupe. Cet engagement a été transmis à l'ensemble des cabinets de recrutement et agences d'intérim auxquels M6 fait appel. En interne, la chaîne sensibilise par le biais de son site Internet tous les salariés et notamment les managers de chaque unité à la non-discrimination.



## A.

### Le Contrat de Génération made in Groupe M6

Le Contrat de génération répond à 3 objectifs définis par la loi : l'emploi des jeunes en CDI, le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors, la transmission des compétences et des savoir-faire.

Les grandes lignes du plan d'actions mis en place depuis le 1er novembre 2013 sont :

#### 1. Pour les jeunes collaborateurs

- Un objectif de recrutement sur le nombre total d'embauche (ex : objectif de 15% pour les jeunes de 20 ans et moins au sein de l'USS)
- Intégration, formation et accompagnement des jeunes collaborateurs en CDI :

  - Délégation d'un référent
  - Formation au management de leur responsable hiérarchique
  - Entretien de suivi entre le jeune, son responsable et son référent / évaluation de la maîtrise de compétences du jeune collaborateur

- Alternance, stage et mobilité d'accès : les actions ont été définies selon 3 objectifs : améliorer l'accès des stagiaires et des alternants, enrichir leur formation, faire des stagiaires et des alternants une véritable source de recrutement de nouveaux collaborateurs

#### 2. Pour les collaborateurs seniors (45 ans et plus)

- Maintien dans l'emploi des 55 ans et plus
- 2% de recrutements de collaborateurs de 45 ans et + / nombre total d'embauches au sein de l'USS
- Mobilité proposée aux collaborateurs qui travaillent de nuit et qui en font la demande
- Accès privilégié à la formation
- Entretien individuel avec Audrena (préparation à la retraite)

#### 3. Transmission des savoirs et des compétences

- Mise en place de tutorat : sélection de tuteurs, réflexion sur la base de critères d'expertise et d'expérience dans leurs métiers, ils pourront être impliqués dans la formation de jeunes collaborateurs, de nouveaux arrivants...
- "Dans le Peau De..." : les collaborateurs de 45 ans et + pourront demander à vivre une immersion non nécessairement liée à une démarche de mobilité.
- Poursuite de l'organisation de Conférences Internes portant sur les savoirs liés aux activités du Groupe

## B.

### L'aide à la formation et l'égalité des chances

Dans le cadre de la taxe d'apprentissage, M6 a versé en 2013 au titre de 2012 10.000 euros, à l'ESJ Lille afin de financer l'accès aux études de journalisme des étudiants de classe préparatoire dans le cadre de l'égalité des chances.

#### Opération spéciale : en mars 2013, le Groupe M6 a accueilli des élèves d'un Lycée de Zone d'Éducation Prioritaire de Troyes

35 élèves de seconde ont pu découvrir l'univers de la Télévision sous l'angle de leurs études d'Arts Visuels. Le Lycée Marie-de-Champagne est un établissement général technologique et professionnel situé à Troyes dans une Zone d'Education Prioritaire. 35 élèves de Seconde, accompagnés de leurs professeurs ont eu l'opportunité d'intégrer le Groupe M6 le temps d'une demi-journée afin de découvrir l'univers de la Télévision sous l'angle de leurs études d'Arts Visuels.

Leur programme d'Arts Plastiques correspondait aux métiers de notre Direction Artistique, c'est ainsi tout naturellement que Michel Nougak, Directeur Artistique du Groupe M6, a présenté aux lycéens les enjeux du monde visuel qui les entourent.

La demi-journée du mardi 27 mars a d'abord débuté par une présentation du Groupe M6 et de ses différentes activités. Michel Nougak a ensuite poursuivi sur l'explication de la fabrication d'un générique, d'un spot, d'un logo et le sens de l'association du son & l'image. Les élèves ont pu également visiter les plateaux de tournage du Groupe M6 et la salle numérique de diffusion.

"Nous avons eu beaucoup de plaisir de recevoir cette classe et avons particulièrement apprécié l'interêt et l'attention des élèves tout au long de l'après-midi. C'est une expérience inédite pour nous tous car nous avions tous l'occasion de nous approcher de nos publics jeunes..." a conclu le Directeur Artistique du Groupe M6.



**D**-

## A M6... les cases sont seulement en programmation!

Dans la peau de..., une initiative M6 qui favorise l'esprit d'ouverture et encourage la mobilité interne, nommée au prix de l'innovation RH du cercle Humanis (article Les Echos, 10 octobre 2013)

**L**

### M6 48 heures dans la peau d'un autre

**E**t si hier soir - Dans la peau de... -, une opération M6 qui permet aux collaborateurs d'incarner quelqu'un d'autre dans leur équipe différante, M6 favorise l'esprit d'ouverture et de déplacement. Elle répond à une forte demande sur la mobilité.

Après le « 48-heures 800 faces le « défilé-Vidéo ». L'objectif : Proposer à l'ensemble des salariés d'un groupe une immersion « dans deux heures à deux jours » dans une autre équipe. Deux volets de programmatrice à l'hyperactivité. Il s'agit d'assurer la cohérence de l'ensemble quotidien et à l'attention. « Des personnes composent à notre cœur de métier marketing, mais qui possètent tous les profils, tous les postes et toutes sortes », explique Marianne Descamps, directrice du développement M6 et émissaire. Dans l'après-midi, « j'assure quotidiennement à l'ensemble - 2000 dans la peau de... -, programmeur ou financeur et je passe dans le quotidien des autres équipes, je les sensibilise, sensibilise au rôle de l'innovation RH du Cercle Humanis, à l'efficacité d'une émission. Elles me suivent, elles suivent les mises. »

« Ces approches nous renvoient des messages forts et très réguliers, cette opération facilite l'ouverture

vers l'autre et nous charge de mieux prendre soin de nos collaborateurs. » Marianne Descamps. Il le fait également pour favoriser l'ouverture et donner l'opportunité aux équipes de se rencontrer et de collaborer sur une mobilité au sein de l'entreprise. « A la suite d'une enquête interne d'opinions réalisée en 2011, nous avons constaté une forte demande sur la mobilité, lorsque la nécessité de développement RH. Définissant grande diversité de métiers au sein du groupe, on sentait cette demande pressenti et ces derniers temps-là, nous regardions sur nos possibles évolutions possibles internes... » Dans la peau de... : à l'origine officiel et régulière, l'initiative a pris des formes plus informelles.



« La première année, nous aspirions à 30 à 60 immersions. Si ce sont près de 80 personnes qui ont participé l'année suivante... »

**MARIANNE DESCAMPS**  
Directrice du Développement  
RH chez M6



## Bilan des engagements NRJ 12 en matière de diversité pour 2013

- *NRJ 12 s'engage à insérer une clause de sensibilisation à la diversité dans tous ses contrats de commande de programmes conclus en 2013, et, le cas échéant, dans les conditions générales des contrats qui y sont annexées.*

➔ La clause suivante a été systématisée dans les contrats conclus par NRJ 12 avec ses fournisseurs de production : « *Le producteur déclare au diffuseur avoir veillé, conformément aux recommandations de la Société, à assurer la représentation de la diversité de la société française dans le choix des intervenants présents dans le ou les Programmes, notamment en ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles, le sexe, l'origine et le handicap représentés* ».

- *NRJ 12 s'engage à organiser en 2013 une réunion de tous ses collaborateurs en vue de (i) sensibiliser chacun à la nécessité du respect de la représentation de la diversité de la société française dans les programmes mis à l'antenne, (ii) débattre des modalités pratiques d'application de ce principe, (iii) tirer un bilan des actions conduites au cours des mois précédents, (iv) commenter les résultats du dernier baromètre de la diversité établi par le CSA.*

➔ Cette réunion s'est effectivement tenue le 19 juin 2013.

- *NRJ 12 s'engage à élaborer et publier à l'attention de tous ses collaborateurs une note de sensibilisation à la diversité.*

➔ A la suite de cette réunion avec les collaborateurs, la note récapitulative que vous trouverez ci-jointe a été publiée et transmise à l'ensemble des participants ainsi qu'à ceux n'ayant pu être présents.

- *Sous réserve de l'accord des éventuels coproducteurs du programme, NRJ 12 s'engage à ce qu'une part significative, d'au moins 20 %, des rôles (« premiers rôles » et « seconds rôles ») des fictions originales qu'elle commandera en 2013 soient interprétés par des comédiens perçus comme contribuant à la représentation de la diversité de la société française, sauf en cas de contradiction manifeste avec le sujet ou le contexte de la fiction considérée.*

➔ NRJ 12 n'a pas produit ou coproduit de fiction originale en 2013.

- *NRJ 12 s'engage à améliorer en 2013 la présence et l'intervention des personnes handicapées dans l'ensemble des programmes qu'elle produit.*



➔ Certains programmes favorisent particulièrement la présence et la normalisation/banalisation du handicap à l'antenne. Tel est le cas encore une fois du magazine-phare de la chaîne, *Tellement Vrai*, qui, en 2013, y a consacré de nombreuses éditions :

- 17 avril 2013 : *Ils nous aident à trouver l'amour* (une candidate en fauteuil roulant).
- 25 avril 2013 : *Notre troisième enfant sera de petite taille*
- 30 avril 2013 : *Elever un enfant avec des tocs*
- 5 mai 2013 : *Tocs, la clinique de l'espoir*
- 27 juin 2013 : *A 20 ans ils ont une vie hors du commun* (syndrome de Gilles de la Tourette).
- 25 juillet 2013 : *Je ne m'accepte pas comme je suis* (l'un des protagonistes est en fauteuil roulant).
- 7 novembre 2013 : *Obésité, le combat de leur vie II* (association obésité handicap).



### Note diversité 2013 – Chérie 25

En réponse à la consultation organisée par le CSA en octobre 2009, NRJ 12 avait exprimé son « *total soutien à l'initiative du Conseil et [notre] pleine acceptation du principe de souscrire à des engagements...* », puis avait été la première chaîne à signer, immédiatement, en décembre 2009, l'avenant à sa convention.

C'est donc tout naturellement que Chérie 25, nouvelle entrant sur la TNT en décembre 2012, met un point d'honneur à promouvoir la diversité sous toutes ses formes.

Ainsi, Chekeba Hachemi, d'origine afghane, présente la série de documentaires incarnés « *Ma vie de femme d'ailleurs...* ». Parmi les chroniqueurs de l'émission quotidienne « *10 ans de moins* » issus de la diversité citons Yann Bell, Rokhaya Diallo, Monia Kashmire ou Myriam Bounaffa.

De même que pour les magazines « *Tellement Vrai* » sur NRJ12, les documentaires hebdomadaires « *Sans tabou* » présentés par Véronique Mounier, veillent également à assurer une représentation juste de la diversité.

Pour terminer, depuis la création de la chaîne, est insérée une clause de sensibilisation à la diversité dans tous ses contrats de commande de programmes conclus en 2013, et, le cas échéant, dans les conditions générales des contrats qui y sont annexées.

Plusieurs de ces documentaires traitent également de la question du handicap : « *Elever un enfant qui souffre de tocs* », « *Frères et sœurs : pour le meilleur et pour le pire* » dans lequel l'un des enfants suivis est autiste ou encore « *Quand la médecine dérape* » dans lequel nous suivons Timéo, un enfant handicapé suite à une erreur médicale.

Sur 35 modules documentaires consacrés au sport féminin « Destins de sportives », 4 d'entre eux dressent le portrait de sportives en situation de handicap : Marie-Amélie le Fur (amputée, championne du monde de 100 et 200 mètres), Nantenin Keita (déficiente visuelle, championne paralympique en course), Nathalie Benoit (paraplégique à cause de la sclérose en plaque. Championne du monde d'Aviron), Ophélie de Favitski (championne de France handisport de saut d'obstacles).





## Bilan Diversité 2013 BFM TV

BFM TV s'est attachée en 2013 à faire de la représentation de la diversité une priorité dans la constitution de ses équipes. Les femmes y occupent une place importante, puisque sur un total de 268 CDI, 102 concernent des femmes. S'agissant des journalistes, les femmes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins : BFM TV compte en effet 81 journalistes femmes pour 78 hommes<sup>21</sup>. L'ensemble des bulletins d'information de la chaîne sont par ailleurs co-présentés par une femme et un homme.

Plusieurs initiatives ont également été poursuivies et renforcées en interne afin de sensibiliser encore davantage les équipes à la question de la diversité. Trois jours d'antenne par mois (le lundi de 21h à minuit) sont ainsi étudiés à l'aune des critères de diversité, inspirés de la méthodologie du CSA, grâce à l'observatoire interne de la chaîne, contre deux jours les années passées. Le Guide des expertes 2013 a également été présenté, diffusé et promu auprès des équipes afin de féminiser davantage le panel des intervenants à l'antenne.

Selon les semaines, les femmes ont représenté environ 20% des intervenants ; les personnes « non blanches » autour de 10%, comme le précise le baromètre de la diversité 2013 communiqué par le CSA. Consciente que ces chiffres peuvent être améliorés, la chaîne s'engage à renforcer ses actions en faveur de la représentativité des femmes et des personnes non blanches à l'antenne. Un nouveau poste de Directeur adjoint de la rédaction de BFM TV, confié à Alexis Delahousse, a en outre été créé en 2013 pour notamment apporter une attention croissante à cette question.

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet et sous l'impulsion du CSA, BFM TV a par ailleurs participé en 2013 à la campagne de sensibilisation visant à promouvoir la diversité de la société française. Un spot a ainsi été réalisé par les équipes et diffusé sur la chaîne à plusieurs reprises, avant d'être mis en ligne sur le site internet du CSA.

Afin de sensibiliser davantage les téléspectateurs à la question du handicap, BFM TV a également été partenaire de la Journée Mondiale pour la Trisomie 21, le 21 mars 2013. Dans ce cadre, une jeune trisomique a été mise en l'honneur à l'antenne, co-présentant les titres de l'actualité du jour. Fort de son succès, ce partenariat a été renouvelé pour 2014.

Enfin, le comité d'éthique de BFM TV<sup>22</sup> s'est réuni au printemps 2013 afin de prendre connaissance des actions mises en œuvre par BFM TV en matière de diversité. Le comité d'éthique a alors constaté que « *les efforts entrepris avaient correspondu aux engagements pris auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel* ».

<sup>21</sup> Chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

<sup>22</sup> Le comité d'éthique de BFM TV s'est réuni le 22 mai 2013. Il était composé de Ghislain Achard, consultant et ancien Directeur général de France Télévisions, de Roch-Olivier Maistre, Président de l'Autorité de régulation de la distribution de la presse et administrateur de l'Audiovisuel extérieur de la France, de François de Mazières, député-maire de Versailles et de François Siegel, PDG de GS Presse et fondateur du Monde 2.



Avec 10 millions de téléspectateurs par jour, la représentation de la diversité est une priorité constante pour une chaîne comme BFM TV qui doit permettre à chacun de se reconnaître dans ses programmes. C'est pourquoi la chaîne s'efforcera d'améliorer encore la représentation de la diversité dans les années à venir.



## Bilan Diversité 2013 RMC Découverte

Depuis son lancement fin 2012, RMC Découverte propose des programmes représentant la diversité de la société. Dédiée au documentaire, la chaîne, regardée par près de 15 millions de téléspectateurs par mois, a pour ambition de contribuer à une meilleure compréhension du monde, en privilégiant l'ouverture aux autres. A travers ses documentaires, RMC Découverte vise à offrir une palette culturelle aussi diversifiée que possible tant au niveau international que national.

Plusieurs séries documentaires telles que « *Un touriste dans ma tribu* », « *Tribale Poursuite* » ou « *Georgianna chez vous* », donnent la possibilité aux téléspectateurs d'aller à la rencontre de nouvelles cultures, par l'intermédiaire de reporters parcourant la France et le monde.

S'agissant des efforts entrepris en matière de recrutement, RMC Découverte a fait de la représentation de la diversité une priorité dans la constitution de ses équipes. Celles-ci sont en effet composées pour plus de la moitié de femmes, dont la directrice des programmes et de l'antenne, Madame Guénaëlle Troy.



## **DIVERSITE**

### Compte rendu de la mise en œuvre des engagements pris par Jeunesse TV au titre de l'année 2013



#### **Nature des engagements**

Conformément à la délibération du 10 novembre 2009<sup>23</sup> et à l'article 2-3-3 bis de la convention<sup>24</sup> de la chaîne, et fort de son attachement et de son ambition en la matière, Jeunesse TV a adressé au Conseil, le 29 novembre 2012, un courrier<sup>25</sup> l'informant des engagements qu'elle souhaitait prendre en matière de diversité sur GULLI pour l'année 2013.

Ainsi, les engagements de GULLI au titre de l'année 2013 sont les suivants :

- ✓ engagements avec nos partenaires de la production ou d'initiatives dans la ligne éditoriale de GULLI :
- poursuite de la systématisation dans tous les contrats de co-production, de préachat et de production exécutive pour les chaînes du Groupe, de la clause-type suivante : « *Le Producteur veillera, dans l'ensemble des choix éditoriaux liés au Programme, tant pour les personnes présentes à l'écran (public, candidats, animateurs et animatrices, comédiens, etc...) que pour les thèmes abordés dans le cadre du programme, à assurer une représentation de la diversité de la société française.* » ;

<sup>23</sup> Article I.B.1. de la délibération n°2009-85 du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal +

<sup>24</sup> Article 2-3-3 bis intégré à la Convention du 19 juillet 2005 par avenant n°5 en date du 6 janvier 2010

<sup>25</sup> Cf copie du courrier en annexe I du présent bilan



- en fonction de la nature des émissions, s'efforcer de veiller tout particulièrement à la parité des animateurs dans les nouvelles productions qu'elle initie ; réalisation d'un appel d'offres<sup>26</sup> à destination de ses partenaires producteurs pour disposer de projets éditoriaux traitant des enjeux de la diversité de la famille d'aujourd'hui ;
- ✓ poursuite et développement des actions de la « commission diversité » créée en 2011 au sein du Pôle TV de Lagardère Active, en concertation avec les représentants du personnel :
- formation sur la diversité pour 50 à 80 % des effectifs affectés au Pôle TV afin d'atteindre au plus tard en 2014, 100 % des effectifs ;
- mise en place par la Direction des Ressources Humaines du Pôle TV des partenariats avec certains Collèges implantés dans des zones sensibles, afin d'accueillir des jeunes collégiens en stage d'observation au sein des équipes du Pôle TV et susciter des vocations professionnelles ;
- par ailleurs, la Direction du groupe Lagardère Active, très attachée à ces enjeux a demandé à ce que l'ensemble des équipes travaillant au sein des ressources humaines, quelles que soient leurs fonctions, bénéficient d'une formation au cours de l'année 2013 sur ces enjeux.

A la suite de l'envoi de ce courrier, les équipes de Gulli ont été auditionnées le 26 avril 2013 par le Groupe de travail « Diversité » présidé par Madame Mémona Hintermann-Affejee et Monsieur Nicolas About, en présence de membres de l'Observatoire de la Diversité.

Lors de cette audition et forte des communications du Conseil du 21 mars 2013, l'équipe éditoriale de Gulli a indiqué au Conseil qu'elle souhaitait participer à la campagne proposée par le Conseil à l'occasion de la Fête Nationale le 14 juillet 2013 en diffusant pour l'occasion un spot dédié « Gulli colore ta vie » et en proposant une journée thématisée autour des programmes emblématiques de la Diversité de sa grille.

## ■ **Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2013**

Conformément à l'article II, B et C de la délibération n°2009-85 du 10 novembre 2009, sont communiqués ci-après les éléments d'appréciation du respect des engagements de GULLI en faveur de la diversité.

Tout au long de l'année 2013, GULLI s'est efforcée de veiller à la représentation de la diversité de la société française à différents niveaux et à mettre en œuvre à cet égard les engagements qu'elle avait pris auprès du Conseil :

### **1. Lors de la commande et de la mise en production des programmes**

Jeunesse TV a continué d'assurer la systématisation de l'inscription - dans ses contrats de coproduction, de préachat et de production exécutive - d'une clause-type visant à s'assurer que le producteur veille à assurer une représentation de la diversité de la société française dans l'ensemble des choix éditoriaux qu'il opère.

<sup>26</sup> Il est difficile de rendre compte d'un véritable appel d'offres car celui-ci ne semble pas avoir été formalisé compte tenu des nombreux changements intervenus au sein de la Direction et du management de la chaîne. Toutefois les nouveaux programmes mis à l'antenne en 2014 reflètent une véritable « approche diversité », comme par exemple pour le programme « Tahiti Quest », puisque cette dimension est systématiquement évoquée entre la Direction des programmes et les producteurs.

2013 a même été l'occasion de procéder au renforcement de la clause dont la rédaction a été modifiée<sup>27</sup> grâce aux actions concertées du service « Achats » et de l'équipe juridique dédiée à l'établissement des contrats. La nouvelle clause est la suivante : « *Le Groupe Lagardère Active dont fait partie la Société a signé la Charte de la Diversité en juillet 2010. La Société s'est ainsi engagée auprès d'autres entreprises françaises et internationales à favoriser le pluralisme et rechercher la diversité de la société française auprès de leurs fournisseurs (localisation, taille, innovation, ...) en respectant et promouvant notamment les six (6) principes de la Charte. Le Contractant s'engage donc à respecter les principes définis dans cette Charte, disponibles sur Internet, et veille à leur respect par ses sous-traitants.* »

Cette démarche a été très bien accueillie par les partenaires de Gulli et Jeunesse TV salue leur engagement en ce sens à nos côtés.

## 2. A l'antenne

GULLI veille également à assurer la représentation de la diversité à l'antenne de GULLI, en particulier selon les critères retenus par le Conseil dans son baromètre de la Diversité<sup>28</sup> :

### ✓ Diversité des origines

La pluralité des origines s'exprime dans ***les séries d'animation*** comme :

- « *Foot 2 rue* » présente l'histoire de cinq amis d'origines sociales et culturelles diverses (Tag, Gabriel, Eloïse, Tarek et Noredine), qui veulent réaliser leur plus beau rêve : organiser, dans leur quartier, la première coupe du monde de football de rue
- « *Il était une fois la vie* » : cette série d'animation sur l'histoire du corps humain présente par exemple en fin de générique, pour symboliser l'origine de la vie, un couple composé d'un jeune homme blanc et d'une jeune femme « perçue comme non blanche »
- Le capitaine des Snow Kids dans « *Galactik Football* », Rocket, est « perçu comme non blanc »
- « *Kobushi* » permet la découverte de la société et de la culture japonaise à travers les héros, une bande de joyeux sushis
  - dans « *Redakai* » on suit les aventures d'une bande de trois amis qui font leur possible pour s'emparer les premiers de la précieuse énergie. Maya, une des membres de la bande est « perçue comme non blanche »
- « *Légo friends* » dans cet unitaire, cinq amies décident d'aider les habitants d'Heartlake City. Parmi celles-ci, Andréa l'héroïne principale est « perçue comme non blanche »
- « *Linus et Boom* » : Monroe, petit garçon « perçu comme non blanc », a 11 ans et est membre du club d'astronomie. Il est le plus jeune et le génie informatique de la bande. D'un naturel enjoué, il est cependant très maniaque, réfléchi, méthodique ... bref tout le contraire de Taki avec lequel il forme un duo comique et attachant



<sup>27</sup> Pour mémoire, clause précédente : « *Le Producteur veillera, dans l'ensemble des choix éditoriaux liés au Programme, tant pour les personnes présentes à l'écran (public, candidats, animateurs et animatrices, comédiens etc.) que pour les thèmes abordés dans le cadre du programme, à assurer une représentation de la diversité de la société française* ».

<sup>28</sup> Dernier baromètre de la Diversité : Résultats de la vague 2013 (semaines du 17 au 23 juin 2013 et du 16 au 22 septembre 2013) qui intègre le nouveau critère des tranches d'âge pour les programmes d'information, genre non représenté sur l'antenne de Gulli

- « *Ratz* » est une série qui met en scène les aventures fantastiques et humoristiques de deux rats anthropomorphes nommés Razmo et Rapido. Les personnages sont doublés par le duo de comédiens « perçus comme non blancs » Éric et Ramzy. Ils rencontrent des personnages d'origines diverses et variées, notamment un des membres d'équipage est une femme d'origine russe
- « *Robotboy* » raconte l'histoire de la dernière création du professeur japonais Moshimo. Robotboy a des émotions humaines et devient amis avec des humains, dont certains « perçus comme non blancs ».

Les achats de Jeunesse TV en fiction témoignent également de la volonté de la chaîne de proposer à ses téléspectateurs des programmes mettant en scène **des personnages d'origine ethnique différente** :

- la série « *Grand Galop* » raconte les aventures d'un groupe de jeunes cavalières, parmi lesquelles se trouve Carole, « perçue comme non blanche »



- les séries « Power rangers Samourai » mettent en scène cinq héros, parmi lesquels trois sont « perçus comme non blancs » (Mia, Kevin et Mike)
- de même dans la série « *Dr Quinn, femme médecin* », mettant en scène une femme médecin, plusieurs personnages secondaires sont des Indiens. Leur condition et le génocide de cette population sont souvent évoqués. Parmi les protagonistes Roberty, perçu comme « non blanc » est un ancien esclave
- la série « *Heartland* » raconte l'histoire d'Amy qui doit concilier sa passion pour les concours équestres, ses études et son travail au ranch. Scott, l'un des personnages principaux est «perçu comme non blanc ».

La perception de cette diversité des origines et des cultures s'apprécie également dans les programmes emblématiques de la chaîne qui prônent **la différence, l'ouverture et la générosité** :

- « *Madame le Proviseur* » est une série dont l'héroïne est une femme proviseure qui doit concilier sa vie privée et professionnelle. Certains des enfants mis en avant dans ce programme sont « perçus comme non blancs », handicapés ou encore issus de minorités
- « *L'instit* » est une série dans laquelle Victor Novak (joué par Gérard Klein), ancien juge pour enfants, est tardivement devenu instituteur. Il effectue des remplacements à travers toute la France (et parfois même au-delà : Suisse, Québec, Tunisie...) à la recherche de sa femme et de sa fille qui l'ont abandonné, et il se trouve, dans chaque épisode, confronté à un problème concernant un enfant et illustrant un sujet de société : illettrisme, enfants battus, chômage, immigration clandestine, séropositivité, refus de scolarisation, homoparentalité etc
- dans le film « *Romuald et Juliette* », les deux personnages principaux sont issus de milieux totalement opposés. Malgré toutes les difficultés et le regard de certaines personnes, ils vont réussir à s'aimer et à construire une famille
- « *Anne et le Roi* » est un film racontant la vie d'Anna Leonowens qui ayant perdu son mari, doit quitter l'Inde avec son fils Louis pour le Siam où elle doit assurer l'éducation des 58 enfants du roi Mongkut. L'héroïne découvre un monde complexe et secret auquel elle doit s'adapter
- « *C moi qui régale : les recettes* » émission co-animée par Vanessa Dolmen, « perçue comme non blanche »



- « *La Petite Géante* » : une série d'animation coproduite par Gulli, dont le personnage principal, Emilie, est une jeune fille qui se retrouve projetée dans un monde d'habitants bien plus petits qu'elle : elle va devoir s'adapter et fraterniser malgré sa différence criante
- « *Total Wipe out* » : divertissement où les candidats, représentants de différentes origines sociales, doivent affronter un parcours semé d'obstacles
- « *Un prof en cuisine* » : un téléfilm qui raconte l'histoire d'Adam (Smaïn) à qui l'on propose un jour de devenir enseignant
- dans la série « *Merlin* », l'adaptation de la célèbre légende, Guenièvre la femme d'Arthur est « perçue comme non blanche »
- dans « *Un chef à ma porte* », Gulli fait participer des familles d'un même quartier (province ou Ile-de-France) souvent d'origines différentes. La présence d'un jury éclectique, choisi également dans le quartier, amène à un échange convivial
- les « *Zinzins de l'Espace* » racontent les aventures d'extraterrestres coincés sur terre après s'être écrasés en soucoupe volante et qui doivent cohabiter avec des co-locataires humains
- « *Toupou* » est une fille sauvage qui habite à New York dans un arbre de Central Park. Elle devient l'amie du fils du maire de New-York, Norton. Ensemble, ils vont partager de nombreuses aventures 
- « *Le chat de Frankenstein* » : Neuf est le chat de Frankenstein, étrange chat rapiécé. Il est hyperactif, sent mauvais et a une fâcheuse tendance à se démonter. Au village vit Lottie, seule fille de son minuscule bourg et dont les garçons se moquent. Elle est intelligente, futée et toujours ouverte aux nouvelles idées. Un jour, elle rencontrera Neuf et forme avec lui un duo étrange, unis par leur statut de paria. Ensemble, ils surmontent l'adversité et nourrissent de grands rêves
- « *Raymond* » est un dessin animé qui narre les aventures d'un petit bonhomme avec les cheveux roux, dégourdi et jamais à court d'idées pour rendre la vie plus facile et plus belle. Les petits tracas quotidiens d'un enfant de 8 ans sont traités avec humour et distance
- « *Générations Sports* », série dans laquelle chaque épisode, met en avant le dépassement de soi et l'esprit de partage et permet de découvrir un nouveau sport, une nouvelle famille, et, bien sûr un nouveau champion
- « *Fort Boyard* » émission dans laquelle une équipe de six candidats (bénévoles et personnalités) doit affronter des épreuves et faire preuve d'ingéniosité, de force et de courage pour accéder au trésor. Ils font preuve de générosité en soutenant une association à laquelle ils remettent les gains de l'émission
- en outre, la différence, l'ouverture et la générosité envers les personnes sourdes et malentendantes s'expriment dans les programmes dédiés de l'antenne : « *Mes tubes en signe* » et « *Fais-moi signe* »

### ✓ Parité

**Ayant à cœur de présenter à ses jeunes téléspectateurs une vision non stéréotypée de la femme, Gulli a diffusé des programmes présentant la femme sous ses différentes « facettes » illustrant ainsi les multiples rôles qu'elle occupe dans la société, par exemple :**

- dans « *Maman coach* » une mère de famille se déguise en un célèbre joueur de foot pour entraîner sa fille et son équipe afin de gagner un tournoi important. A la fin du téléfilm, elle révèle sa véritable identité et est totalement acceptée en tant que coach sportif,
- « *Générations sports* » amène les participants à une réflexion sur la base des valeurs sportives telles que le partage, la mixité (participation féminine à des sports perçus comme masculin), le respect,



- dans la série « *Docteur Queen* », l'héroïne Michaela représente une femme forte et indépendante qui exerce son métier en luttant contre les stéréotypes de son époque.

**De nombreux programmes de GULLI ont eu pour protagonistes principaux une ou plusieurs femmes avec leurs personnalités différentes et leurs combats particuliers.** C'est le cas des fictions comme « *Grand Galop* », « *Les vies rêvées d'Erica Strange* », « *Dr Quinn* », « *Madame la proviseur* », « *Ma sorcière bien aimée* », « *Xéna la guerrière* », « *I Carly* », « *Victorious* »... ou encore de dessins animés tels que « *Sabrina* », « *Toupou* », « *La petite géante* », « *Atomic Betty* », « *Rosie* », « *Monster high* », « *Friends, des amis pour la vie* »...

**L'exposition des femmes** a également été assurée à travers des programmes tels que :

- « *Power rangers samourai* » dans lesquels deux des cinq personnages principaux (Mia et Emily) sont des jeunes filles, ou encore « *Mission invisible* » où parmi les quatre personnages, il y a deux garçons et deux filles,
- la série d'animation « *Foot 2 rue* » met en scène cinq amis dont le plus beau rêve est d'organiser dans leur quartier, la première coupe du monde de football de rue. L'un des personnages est une jeune fille qui pratique donc un sport considéré comme masculin : le football,
- « *Fais-moi signe* » propose des modules courts dans lesquels l'animatrice Noémie Churlet sourde apprend aux téléspectateurs quelques rudiments de la langue de signes.
- de même, « *Gullimag* », magazine d'actualités culturelles, est commenté en alternance par une voix féminine et une voix masculine,
- « *Ils sont fous ces humains* » et « *Comme des Oufs* » sont des divertissements présentés par un duo mixte femme/homme.

Enfin, à l'occasion de la fête des mères le dimanche 2 mai 2013, Gulli a diffusé des épisodes d'animation et des fictions dont le thème central était la maman qui constitue le plus souvent le « pilier de la famille » :

- « *Le monde fou de Tex Avery* » (épisode 26 – mâle de mère)
- « *Les Zinzins de l'espace* » (épisode 30 – maman)
- « *Les Zinzins de l'espace* » (épisode 80 – fils à maman)
- « *Linus & Boom* » (épisode 14 – le cœur tatoué)
- « *Alien Bazar* » (épisode 82 – le jour de la nouvelle maman)
- « *La famille Pirate* » (épisode 14 - le cœur tatoué)
- « *Maman Coach* »
- « *Fashion Maman* »
- « *Un cadeau inattendu* »



La force féminine a trouvé également une place particulière dans la grille de la chaîne avec une programmation dédiée aux jeunes filles les mercredi, samedi et dimanche à partir de 13h25, avec la diffusion, au sein d'une case « **Girl Power** », de programmes tels que : « *My Little Pony* », « *Polly Pocket* », « *Magic* », « *Monster High* », « *Atomic Betty* » et « *Rosie* ».



Le 4 mai 2013, une journée « **Girl Power** » totalement dédiée aux jeunes filles a été préparée par les équipes de Gulli. La programmation était axée sur l'humour et la douceur tout en conservant un côté décalé et féminin avec la diffusion de « *Ma Babysitter est un vampire* », « *Monster High* », « *Atomic Betty* », « *Littlest Petshop* », « *Polly Pocket* », « *Magic* »...

**Concernant la parité des animateurs dans les nouvelles productions initiées par Gulli, la chaîne a produit des programmes dans lesquels sont présentes de nombreuses animatrices, issues d'origines diverses :**

- « *Gu'Live* » émission proposant des sketchs parodiques, des invités musicaux, du rire et des cadeaux pour un cocktail vitaminé 100% fun, est présentée par Gaëlle Marie, Cindy Féroc et Kevin (deux jeunes femmes et un jeune homme)<sup>29</sup>



<sup>29</sup> Cf communiqués de presse en annexe II du présent bilan

- « *Comme des Oufs* » où Tiffany Bonvoisin et Joan Faggianelli nous entraînent dans un tour du monde de l'insolite Chaque semaine. Le duo d'animateurs fait un tour du monde de l'insolite à travers des images drôles et étonnantes pour le plus grand plaisir des jeunes et des moins jeunes
- « *Fais-moi signe* », programme d'apprentissage de la langue des signes est présentée par une animatrice malentendante, Noémie Churlet, animatrice sourde
- « *Mes tubes en signe* », programme musical proposant d'apprendre des chansons en langue des signes avec l'aide de Noémie Churlet, animatrice sourde
- « *La mini disco* », programme pour apprendre à danser avec la chorégraphe Mélanie
- « *C'est moi qui régale, les recettes* » est présenté par Vanessa Dolmen
- « *Les crazy games à la neige* » qui proposent des jeux d'équipe à la montagne sont animés par Anne-Gaëlle Riccio et Philippe Candeloro
- « *Un chef à ma porte, le grand match* » avec les chefs Emilie Mazère et Tiffany Depardieu et la décoratrice Laurence Serrato
- « *Le cheval c'est trop génial* », émission dédiée au monde équestre présentée par Adeline Blondieau
- « *Pop's cool* » où deux coachs sont des femmes : Valérie Michelin et Sofia Essaïdi
- « *GulliMag* » dans lequel une des deux voix off est celle de Léa Limousi



### ✓ Handicap

GULLI prône l'ouverture d'esprit, la tolérance et la générosité, notamment en programmant des **émissions en faveur des sourds et malentendants**<sup>30</sup> :

- « *Fais-moi signe* » saisons deux et trois : un programme d'apprentissage de la langue des signes conçu avec le soutien d'Emmanuelle Laborit. Cette émission est présentée par une animatrice malentendante, Noémie Churlet, qui reçoit à chaque fois un enfant entendant pour lui apprendre la langue des signes. Les enfants découvrent une nouvelle langue, mais aussi une nouvelle façon d'aborder la communication : une manière plus instinctive, plus naturelle et plus physique.
- « *Mes tubes en signe* » : un programme musical qui propose d'apprendre des chansons en langue des signes. Dans chaque épisode, les enfants découvrent un nouvel extrait de chanson et avec l'aide de Noémie, ils reprennent le titre en musique et en signes.

Plus globalement, la chaîne s'attache à programmer **des fictions ou des émissions valorisant le handicap comme source de dépassement de soi ou de mise en relation avec autrui** :

- « *Foot 2 rue* » : dans un épisode, on peut voir un jeune garçon en fauteuil roulant, Stéphane, être le capitaine d'une équipe de football. Son rôle sera déterminant à la fin du match.
- « *Mission protection* » est un programme qui propose une immersion dans l'univers de héros qui se dépassent au quotidien pour le bien-être des autres comme les marins-pompiers ou encore les membres du personnel d'une maternité.
- « *Fort boyard* » est un divertissement dans lequel une équipe de bénévoles se dépasse pour obtenir le maximum de dons pour des associations.
- « *Le cheval c'est trop génial* », émission où l'esprit d'équipe, le goût du sport et le partage de la passion des chevaux sont les maîtres-mots de l'aventure.

En outre, et répondant favorablement à l'initiative du Conseil sur le sujet, Gulli est heureuse d'avoir participé à la signature le 11 février 2014, comme l'ensemble du Pôle TV de Lagardère Active, de la «*Charte visant à favoriser la formation et l'insertion professionnelles des personnes handicapées dans le secteur de la communication audiovisuelle*». La chaîne s'emploiera à poursuivre l'intégration dans ses équipes de personnes en situation de handicap.

<sup>30</sup> Cf bilan dédié sur les sourds et malentendants en annexe III du présent bilan

### ✓ Catégories socioprofessionnelles

La diversité s'exprime largement **par la mixité de ses plateaux d'émissions de jeux et de magazines et par la lutte contre les stéréotypes de toute nature.**

L'émission « *In ze boîte* » présente par exemple une grande diversité du public et de candidats.

Le téléfilm « *L'instit* » propose aussi des portraits variés des catégories socioprofessionnelles à travers les aventures de Victor Novak. Dans chaque épisode, l'enfant qu'il aide est issu de familles de tous horizons.

Dans la série « *Dr Quinn, femme médecin* », l'héroïne Michaela exerce son métier en luttant contre les stéréotypes de son époque, touchant notamment les femmes.

### ✓ Journée de promotion de la diversité du 14 juillet 2013

Fidèle à ses valeurs de partage et d'échange, Gulli a répondu présente à l'initiative lancée par le CSA de promouvoir, tout particulièrement le 14 juillet 2013, la diversité de la société française sur les chaînes de télévision. Cet engagement complémentaire que la chaîne a accepté tout naturellement s'est manifesté sur deux plans :

- **La diffusion d'un clip**

Sur l'air de « *We are Family* » des Sister Sledge avec des paroles réécrites pour l'occasion et chantées en français par des enfants (la « *Gulli Family* »), un clip d'une durée de 48 secondes a été réalisé à partir de héros et de programmes emblématiques de la chaîne mixant les diversités : des enfants et des adultes de toutes les origines, de « *Foot 2 Rue* » à Noémie, comédienne malentendante de « *Mes Tubes en signes* » et « *Fais-moi signe* », des sportifs de « *Génération Sport* » à « *Linus et Boom* » ou « *Fish'n Chips* » qui prônent le respect, l'amitié et la cohabitation entre des héros aussi différents qu'un poisson et un chat, ils étaient tous présents sur l'antenne en musique tout au long de la journée pour chanter le refrain suivant :

« *Gulli Family, On en fait tous un peu partie,*  
*Gulli Family, Elle nous fait aimer la vie*  
*Gulli Family, A chacun ses gouts ses envies*  
*Gulli Family, On la partage entre amis* »



Gulli est fière d'avoir diffusé un spot spécialement produit pour l'occasion et remercie le Conseil d'y avoir été sensible en remerciant la chaîne le 18 juillet 2013 : « *le message que vous avez diffusé souligne à juste titre que la diversité de notre jeunesse est une force sur laquelle se construit l'avenir* ». Pour visualiser ce clip : [cliquer ici](#)

- **Une journée thématisée**

Au-delà de ce clip, c'est toute l'antenne qui a fait la part belle à la diversité avec « *Gulli colore ta vie* » en signature toute au long de la journée. Pour l'occasion, le logo de Gulli a changé son célèbre vert pour d'autres couleurs.<sup>31</sup>

Ainsi, tout au long de la journée de la Fête Nationale Française, Gulli a programmé les programmes emblématiques de la Diversité de sa grille dont « *Fais-moi Signe* », « *Linus et Boom* », « *Toupou* », « *La Petite Géante* », « *Zinzin de l'espace* », « *Vue d'ici* ».



La journée s'est achevée avec la diffusion en 1<sup>ère</sup> partie de soirée du spectacle « *Bravo, Jamel fait son Cirque d'Hiver* » : un grand spectacle orchestré par celui qui reste une des personnalités préférée des français depuis des années.

<sup>31</sup> Cf communiqué de presse en annexe IV du présent bilan



### ✓ Action de communication

Par ailleurs, dans le cadre de ses initiatives de communication, GULLI a également pris soin de témoigner de son attachement à la diversité dans sa campagne de communication autour de sa marque au printemps 2013<sup>32</sup>.



### **3. Auprès des équipes du Pôle TV ... et plus globalement au sein même du Groupe Lagardère Active**

L'implication de Lagardère Active sur le thème de la Diversité s'est concrétisée par le « Plan Diversité Active » qui a connu ses prémisses au sein du Pôle TV avant d'être élargi sous l'impulsion de Denis Olivennes au sein de Lagardère Active.

Les prémisses au sein du Pôle TV... remontent à 2011 avec la création de la Commission Diversité au sein du Pôle TV de Lagardère Active, animée par la Directrice des Ressources Humaines, en concertation avec les représentants du personnel.

Cette commission a sensibilisé le Comité de Direction des chaînes du Pôle TV et a établi une liste de managers susceptibles de suivre la formation (comité de direction élargi).

Cette formation a touché en 2012 environ 22% du personnel affecté au Pôle TV par des sessions de formations qui se sont déroulées les 11 juin et 24 septembre 2012 ;

Au cours de l'année 2013, une approche d'ensemble au sein de Lagardère Active a permis la poursuite du travail de la Commission Diversité.

L'élargissement au sein du Groupe à l'initiative de Denis Olivennes du plan d'Action Diversité Active a été l'occasion de sensibiliser plus largement les collaborateurs notamment du Pole TV pour arriver à 80 % des salariés du Pole TV formés en décembre 2013.

Ce plan d'action a pris pour base l'audit confié à l'agence « Les Bâtisseurs de mémoire » complet et global sur l'ensemble de ses activités (presse écrite, chaines de télévision, radios, sites internet et production audiovisuelle), réalisé au cours du 2nd trimestre 2012 qui a procédé à un véritable état des lieux de la diversité sous toutes ses formes.

Le plan d'action a été déployé à partir du dernier trimestre 2012/début 2013 sous le nom « DIVERSITE ACTIVE » dont nous avons fait état auprès du CSA. Ce plan a permis de définir et mettre en œuvre la diversité au sein de Lagardère Active afin d'améliorer la représentation de la diversité de la société française dans ses différents médias.

La 1<sup>ère</sup> étape du plan d'action « Diversité Active » fut le partage des conclusions de l'audit au sein des différentes entités de la branche Lagardère Active au cours de cinq réunions afin de sensibiliser près de 500 collaborateurs à la question de la diversité dans leur environnement de travail.

<sup>32</sup> Cf communiqué de presse en annexe V du présent bilan



Puis, tout au long de l'année 2013, un plan de formation globale sur « la diversité des origines ethniques et sociales » a été mis en œuvre, avec une méthodologie définissant les actions selon 5 grands axes complémentaires : la formation, le recrutement et plus largement les processus RH, les contenus, les partenariats et la communication/sensibilisation.

**Des sessions de formations organisées par Altidem, cabinet expert de la diversité et des politiques d'égalité, se sont déroulées entre avril 2013 et fin décembre 2013.**

La formation intitulée « Tous acteurs de la diversité » avait trois objectifs auprès des collaborateurs :

- renforcer la prise de conscience sur les enjeux internes et externes de la diversité pour Lagardère Active,
- définir des axes de progrès en matière de diversité dans les contenus et le management,
- faire vivre auprès des équipes l'ambition portée par le projet « Diversité Active », en s'appuyant sur des éléments de langage commun.

Elle a permis avant tout de rappeler la nécessité de penser l'enjeu de la diversité tout autant comme un concept juridique que comme un concept sociologique. Elle a également détaillé au cours d'une présentation générale, puis de l'organisation des ateliers en sous-groupe, les réflexes et les critères à mettre en place pour assurer la mise en œuvre de la diversité en interne et en externe.

Pour les activités télévisuelles, les équipes TV ont suivi en commun avec les salariés de la branche Lagardère Entertainment la formation « Tous acteurs de la Diversité ».

Quelques éléments du support du plan de formation globale sont disponibles en annexe VI du présent bilan (*document interne pour les besoins du Conseil, à ne pas diffuser*).

## ■ Conclusion/Perspectives 2014

GULLI entend poursuivre activement ses initiatives en interne, sur son antenne en particulier mais aussi en étant un acteur référent de la démarche de Lagardère Active. GULLI souhaite que ses initiatives rayonnent plus largement au sein du groupe, en faveur d'une meilleure prise en compte de la diversité de la société française.

Tout en s'inscrivant dans la poursuite des initiatives précédentes, GULLI a proposé au Conseil ses engagements pour l'année 2014 par courrier du 4 décembre 2013. La chaîne tient d'ailleurs à remercier le Conseil des encouragements qu'il a formulé par courrier du 8 janvier 2014, en indiquant que les engagements pris « témoignent d'une intégration forte de l'exigence de diversité dans les programmes, au sein de l'entreprise, mais également dans les relations extérieures, commerciales comme institutionnelles ».

Ainsi, pour l'année 2014, **Gulli souhaite maintenir et renforcer les engagements pris précédemment :**

- **engagements avec les partenaires de la production ou les initiatives s'inscrivant dans la ligne éditoriale de GULLI :**
  - poursuite de la systématisation dans tous nos contrats de co-production, de préachat et de production exécutive pour nos chaînes, de la clause-type,
  - pour toute nouvelle production d'émission initiée en 2014, la chaîne s'attachera à la représentation de la parité hommes/femmes autant que possible parmi les animateurs ;
- **actions de la « Commission diversité » et mise en œuvre du plan « Diversité Active » poursuivies :**



le processus de formation de l'ensemble des collaborateurs sur la diversité des origines ethniques et sociales sera poursuivi et systématisé pour :

- o finaliser les actions de sensibilisation de 100% des effectifs du Pôle TV, mais aussi de l'ensemble des équipes travaillant au sein des ressources humaines, quelles que soient les fonctions et postes occupés,
- o poursuivre la démarche de la DRH du Pôle TV visant à mettre en œuvre des partenariats avec certains collèges implantés dans des zones sensibles et permettant d'accueillir des jeunes collégiens en stage d'observation au sein des équipes du Pôle TV et susciter des vocations professionnelles<sup>33</sup> ;

▪ **mise en place d'initiatives et de résolutions nouvelles sur l'antenne de Gulli :**

- o les nouveaux programmes qui seront mis à l'antenne en 2014 comporteront une véritable « approche diversité ». C'est le cas du programme « Tahiti Quest » qui se déroule à Tahiti et propose, sous forme pédagogique, de découvrir des cultures locales. Une attention particulière de la chaîne aux côtés des équipes de la production a d'ailleurs été apportée dans le choix des participants à ce jeu, pour que les familles reflètent toute la diversité de la société française ;
- o une refonte de l'habillage de la chaîne, visant à illustrer davantage la diversité des origines des enfants présents dans les éléments visuels de l'habillage est apparue indispensable à la nouvelle Direction des programmes : le tournage est en cours et ces nouveaux éléments d'habillage de la chaîne et des écrans publicitaires seront mis à l'antenne dès le début de l'année 2014 ;
- o la diffusion du spot dédié à la diversité « Nous sommes la France » opérée pour la 1ère fois le 14 juillet 2013 pourrait être renouvelée chaque année à l'occasion de la Fête Nationale Française. Cette diffusion serait l'occasion de proposer aux téléspectateurs de Gulli une journée « thématisée » sur les programmes emblématiques de la Diversité dans la grille.

GULLI, comme toutes les chaînes du groupe Lagardère Active, est un acteur responsable de l'audiovisuel qui s'engage au quotidien à veiller à une représentation satisfaisante de la diversité de la société française sous toutes ses facettes et s'associe naturellement aux initiatives en la matière du groupe Lagardère.

Sur la base des réflexions internes et ouvertes sur les initiatives en tous domaines, GULLI réaffirme avec force son attachement à la diversité et sa volonté de participer activement à une bonne et juste représentation de la diversité de la société française sur son antenne et au sein de ses activités.

---

<sup>33</sup> Des partenariats ont été mis en place depuis 2012 à l'initiative du département Solidarité de Lagardère Active, notamment avec l'association « *Un stage et Après* », qui accompagne depuis 2009 des collégiens dans la recherche et la préparation de leur stage de 3<sup>ème</sup>





## L'ÉQUIPE 21

---

RAPPORT SUR LES INITIATIVES DE L'ÉQUIPE 21 EN MATIERE DE DIVERSITÉ  
POUR L'ANNÉE 2013

---



## SOMMAIRE

I.	<u>LA DIVERSITE A L'ANTENNE EN 2013.....</u>	6
A.	LA REPRESENTATION DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES.....	6
B.	LA REPRESENTATION DE LA DIVERSITE DES ORIGINES .....	7
1.	LA DIVERSITE DES ORIGINES DANS L'INCARNATION DES PROGRAMMES ET DANS LA POLITIQUE D'INVITATION .....	7
2.	LA DIVERSITE DES ORIGINES DANS LE CONTENU DES PROGRAMMES .....	9
C.	LA REPRESENTATION DU HANDICAP ET DU HANDISPORT .....	11
D.	LA REPRESENTATION DES DEUX SEXES ET DU SPORT FEMININ.....	13
1.	LA REPRESENTATION DES DEUX SEXES DANS L'INCARNATION DES PROGRAMMES ET DANS LA POLITIQUE D'INVITATION .....	13
2.	LA REPRESENTATION DES DEUX SEXES DANS LE CONTENU DES PROGRAMMES.....	15
E.	LA REPRESENTATION DE LA DIVERSITE DES SPORTS .....	18
II.	<u>LA DIVERSITE EN ENTREPRISE.....</u>	19
A.	LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIVERSITE DES ORIGINES .....	19
B.	LE PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPES.....	20
C.	LA PARITE HOMMES / FEMMES.....	21
D.	LE PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS .....	22



Le 10 novembre 2009, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a adopté une délibération n°2009-85 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal+. La promotion de la diversité était ici entendue dans son acception la plus large : origine, mais également catégorie socio-professionnelle, sexe et handicap.

Cette délibération fixe le cadre des engagements annuels des diffuseurs en matière de représentation de la diversité. La somme de ces engagements individuels a pour objectif d'aboutir à un mouvement d'ensemble tenant à une meilleure représentation de la diversité sur les écrans de télévision. Le Conseil souligne à cet égard que « *chaque diffuseur ayant ses spécificités en termes de programmation, la délibération permet à chacun de s'engager à progresser dans le ou les domaines où ses résultats présentent des insuffisances* ».

Suite à la mise en place de la délibération, le Conseil a également institué un baromètre de la diversité retraçant « *la perception de la diversité à l'antenne par le public* », pour lequel des publications régulières sont intervenues depuis 2009. Quatre critères composent ce baromètre : le genre, la catégorie socio-professionnelle perçue, la catégorie ethnique perçue et le handicap. Le Conseil assure le suivi de la bonne application des engagements des diffuseurs en la matière.

Ainsi, lors du lancement de l'appel à candidatures pour l'édition de six nouveaux services de télévision à vocation nationale diffusés par voie hertzienne terrestre en haute définition le 18 octobre 2011, le Conseil avait souligné qu'il serait particulièrement attentif aux réponses apportées par les candidats sur cette question de la représentation de la diversité. A cet égard, L'Équipe 21 avait assuré au Conseil lors de sa candidature pour l'un des services de télévision gratuit sur la TNT HD qu'elle serait « *soucieuse dans ses activités quotidiennes de la représentation à l'antenne, comme dans ses effectifs, de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale* ». A cette occasion, L'Équipe 21 avait souligné qu'elle adhérait notamment « *à la démarche d'auto-régulation visant à l'amélioration de l'image des femmes dans les médias* » et s'engageait à « *faire en sorte de mettre en œuvre le plan d'action défini dans l'acte d'engagements d'octobre 2010 et à participer activement aux initiatives à venir* ». Elle était également soutenue dans sa candidature par de nombreuses associations telles que le Club Averroès, la Fondation du Football, Foot Citoyen ou Sport et Citoyenneté, associations défendant notamment la diversité dans le sport et les médias.

Choisie par le Conseil à l'issue de la procédure, L'Équipe 21, nouveau service de télévision de la TNT HD depuis le 12 décembre 2012, est une chaîne généraliste de sport tous publics et transdisciplinaire diffusant des programmes destinés à tous : amateurs de sports, professionnels du sport, mais également tous ceux qui, de près ou de loin nourrissent un intérêt particulier pour le sujet. Dans l'esprit de sa ligne éditoriale, et au travers de cette thématique universelle que représente le sport, L'Équipe 21 souhaite ainsi que le plus grand nombre de français se reconnaissent dans ses programmes qui ont pour vocation à mettre en avant le sport dans toute sa diversité et de véhiculer entre autres les valeurs sportives de respect, de non-violence et de solidarité.



L'Équipe 21 a formalisé les engagements pris dans le cadre de son dossier de candidature en matière de représentation de la diversité en les inscrivant au sein de l'article 2-3-3 de sa convention. Elle a également pris des engagements complémentaires relatifs à la présence régulière sur son antenne de sport féminin et de handisport.

Depuis son lancement le 12 décembre 2012, L'Équipe 21 a ainsi veillé à promouvoir tout particulièrement les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République, et à tendre vers une amélioration de la représentation de la diversité de la société française sur son antenne.

De plus, se fondant sur la Délibération du Conseil en date du 10 novembre 2009, l'article 2-3-3 de la convention de L'Équipe 21 élargit la notion de diversité à deux critères complémentaires : la présence régulière à l'antenne de sport féminin (pouvant se rattacher au critère de représentation des deux sexes) et la présence régulière de handisport (pouvant se rattacher au critère de représentation du handicap). L'article 2-3-3 est ainsi rédigé :

« Article 2-3-3 : représentation de la diversité

*L'éditeur respecte la délibération du Conseil tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal +.*

*Le sport féminin et le handisport sont régulièrement présents à l'antenne.*

*Chaque année avant la fin du mois de novembre, il informe par courrier le Conseil des engagements qu'il prend pour l'année à venir.*

*Si le Conseil estime les propositions insuffisantes ou inappropriées et demande à l'éditeur de les modifier, ce dernier transmet dans un délai d'un mois des propositions modifiées conformément à la demande du Conseil.*

*Dès leur acceptation par le Conseil, ces propositions valent engagements au sens de la délibération précitée et ont valeur d'avenant à la présente convention ».*

Cet article 2-3-3 vient également compléter l'article 2-3-2 intitulé « vie publique » qui dispose que :

« L'éditeur veille dans son programme à :

- Ne pas inciter à des pratiques ou comportements dangereux, délinquants ou inciviques ;
- Respecter les différentes sensibilités politiques, culturelles et religieuses du public ;
- Ne pas encourager des comportements discriminatoires en raison de la race, du sexe, de la religion ou de la nationalité ;
- Promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République et
- Lutter contre les discriminations ;



- Prendre en considération, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures ;
- Respecter la délibération du Conseil relative à l'exposition des produits du tabac, des boissons alcooliques et des drogues illicites à l'antenne des services de radiodiffusion et de télévision ».

Etant nouvelle venue sur la TNT, L'Équipe 21 n'a encore jamais été prise en compte par le baromètre de la diversité. Dès lors, aucun bilan de ses efforts en la matière n'existe à l'heure actuelle. Au travers du présent document, L'Équipe 21 se propose donc de dresser un premier bilan de ses actions et efforts constants en matière de promotion de la diversité pour l'année 2013, que ce soit en matière de représentation de la diversité sur son antenne (I), qu'en matière de représentation plus large de la diversité au sein de l'entreprise (II).



Profondément attachée à la représentation de la diversité à l'écran, mais également au sein de l'entreprise, L'Équipe 21 a accompli en 2013, pour sa première année de diffusion sur le réseau numérique terrestre hertzien, de nombreux efforts concernant la représentation de la diversité dans toutes ses composantes que ce soit à l'antenne (A) ou dans l'entreprise (B).

## I. LA DIVERSITE A L'ANTENNE EN 2013

En 2013, année de son arrivée sur la TNT HD gratuite, L'Équipe 21 a eu l'opportunité de s'associer à l'action du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en matière de diversité en participant à la campagne de réalisation et de diffusion d'un clip consacré à la notion de diversité diffusé pendant un week-end complet autour du 14 juillet 2013. A cet égard, L'Équipe 21 a diffusé un clip, qu'elle a réalisé en adéquation avec sa ligne éditoriale, d'une durée de 20 secondes faisant la promotion de la diversité dans toutes ses composantes : handisport, sport amateur et professionnel, sport féminin, adultes et enfants pratiquant le sport, diversité des origines, etc. Le slogan retenu par L'Équipe 21 dans son clip, multidiffusé lors du week-end des 13 et 14 juillet 2013 et représentatif de sa philosophie générale en ce domaine, était le suivant : « la diversité est une force, L'Équipe 21 soutient la diversité ».

Sur l'antenne de L'Équipe 21, la représentation de la diversité passe aussi bien par la mise en avant des différentes catégories socio-professionnelles (A), que des différentes origines (B), du handicap (C), des deux sexes (D), ou de la multitude des disciplines sportives (E).

### A. LA REPRESENTATION DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

L'Équipe 21 a veillé à exprimer la plus large diversité socio-professionnelle possible au sein de ses programmes, et notamment au travers de la diversité des disciplines sportives traitées à l'antenne en 2013. Soulignons toutefois qu'il reste difficile d'établir un bilan chiffré précis en matière de catégorie socio-professionnelle dans la mesure où cette caractéristique n'est pas forcément exprimée ou apparente de façon claire et incontestable, a fortiori dans des programmes sportifs.

Néanmoins, même si nos bases de données ne permettent pas de renseigner de façon exhaustive la qualité sur le plan socio-professionnel des invités, des experts ou des intervenants présents en plateau, une observation rapide de l'antenne de L'Équipe 21 démontre l'extrême largeur du spectre social représenté à l'antenne.

En effet, L'Équipe 21 a vocation à représenter la diversité des origines socio-professionnelles au travers de la diversité des pratiques sportives : amateurs et professionnels, du sport le plus médiatisé au sport le plus



confidentiel. Sportifs professionnels et sportifs amateurs sont reçus sur le plateau de L'Équipe 21, garantissant ainsi une représentation diversifiée des origines et des catégories sociales.

A titre d'exemple récent, soulignons qu'à l'occasion de la première émission « Question de sport » diffusée le 26 septembre 2013, un panel étendu de personnes pouvant être perçues comme issues de catégories socio-professionnelles différentes étaient invitées à débattre du sujet « Salaires, transferts et bras de fer : le football est-il une zone de non-droit ? ». Ainsi, les invités de ce premier rendez-vous étaient Michel Seydoux, Président du LOSC, Sylvain Wiltord, ancien joueur de football, et Edouard Martin, délégué CFDT Arcelor Mittal. Cette émission « Question de sport » a d'ailleurs notamment pour vocation d'aborder les thèmes de société qui font ou ont fait l'actualité sportive avec des invités et sportifs de tous horizons : experts, avocats, sociologues, etc., en fonction des sujets abordés.

## B. LA REPRESENTATION DE LA DIVERSITE DES ORIGINES

L'Équipe 21 s'attache à ce que ses programmes soient le juste reflet de la société et souhaite offrir le visage d'une France multiple et multiculturelle sur son antenne. L'Équipe 21 cherche aussi à banaliser la représentation des différences d'origines dans un but de promotion des valeurs sportives que sont le respect, la tolérance et la solidarité, mais aussi pour permettre à chaque téléspectateur de se retrouver et s'identifier sur son antenne.

A cet égard, elle accorde à la diversité des origines une visibilité au travers de l'hétérogénéité des visages présents à l'antenne (animateurs et chroniqueurs représentatifs de la diversité), de sa politique d'invitation éclectique (1°), des thèmes diversifiés abordés dans ses émissions, mais aussi de la pluralité des événements sportifs et des disciplines sportives traitées (2°).

### 1. LA DIVERSITE DES ORIGINES DANS L'INCARNATION DES PROGRAMMES ET DANS LA POLITIQUE D'INVITATION

Dans son incarnation des programmes, L'Équipe 21 a favorisé tout au long de l'année 2013 la diversité des origines en confiant des rôles importants de présentateurs, de consultants experts ou de chroniqueurs à des personnalités issues de la diversité et pouvant être, selon les critères retenus par le Baromètre de la Diversité, perçues comme « non blanches ». Parmi les animateurs, journalistes, consultants qui peuvent être mentionnés (liste non exhaustive) :

- Patrice Boisfer, co-présentateur de « L'Equipe du Matin Week-end » ;
- Romarin Billong, consultant dans l'émission « L'Equipe du Soir » ;



- Henri Ghnassia, journaliste reporter d'images, intervenant régulier de l'émission « La Formule Foot de L'Équipe 21 » ;
- Leslie Djohne, consultant régulier sur l'athlétisme ;
- Dave Appadoo, consultant régulier sur l'émission « L'Equipe du soir » ;
- Samir Bouadi, consultant régulier sur l'émission « Le grand tour de L'Équipe », « Samedi Foot » et « Dimanche Foot » ;
- Salim Baungally, consultant régulier de l'émission « L'Équipe du matin week-end » ;
- Andréa Decaudin, présentatrice de l'émission « L'Équipe du matin » ;
- Richard Dacoury, ancien basketteur, expert basket de la chaîne.

Au gré de l'actualité de l'année 2013, L'Équipe 21 s'est attachée, notamment dans sa politique d'invitation, à promouvoir des valeurs d'intégration et de solidarité de la France et à prendre en compte la diversité de ses concitoyens. Cette ambition s'est traduite par la présence de nombreux invités emblématiques de la diversité de la communauté française et de la diversité des disciplines sportives. Ainsi, ont été reçus en plateau (liste non exhaustive) :

- Arnaud Assoumani, athlète handisport, champion paralympique et record du monde de saut en longueur en 2008, vice-champion paralympique de saut en longueur en 2012, reçu notamment dans l'émission « Menu Sport » du 4 juillet 2013 ;
- Florent Piétrus et Boris Diaw, joueurs de basket au sein de l'Equipe de France, Champions du monde 2013 ;
- Laura Flessel, escrimeuse française, invitée à l'occasion de diverses émissions en 2013 ;
- Lucie Décosse, Championne Olympique de judo, invitée de plusieurs émissions, notamment « Menu Sport » du 23 octobre 2013 ;
- Sashina Vignes, n°1 française de badminton, invitée de l'émission « Menu Sport » du 22 octobre 2013 ;
- Sylvain Wiltord, ancien joueur de football, invité de l'émission « Question de sport » du 26 septembre 2013 ;
- Nabil Ennasri, chercheur et auteur de livres, notamment sur le Qatar, invité de l'émission « La Formule Foot de L'Équipe 21 » du 03 octobre 2013 ;
- Grégory Baugé, vice-champion olympique de cyclisme sur piste, invité de l'émission « Le grand tour de L'Équipe » du 11 juin 2013 ;
- Jo-Wilfried Tsonga, joueur de tennis, invité de l'émission « Menu sport » du 31 octobre 2013, à l'occasion du Master de tennis de Paris 2013 ;
- Wendie Renard, footballeuse de l'Olympique Lyonnais, invitée de l'émission « Menu sport » du 23 mai 2013 ;
- Christine Arron, invitée de l'émission « Question de sport » du 10 octobre 2013 et de l'émission « Les Grands Docs » en novembre 2013.



## 2. LA DIVERSITE DES ORIGINES DANS LE CONTENU DES PROGRAMMES

Au-delà de l'incarnation des programmes et de sa politique d'invitation, la diversité des origines est également largement présente au sein des différents programmes de L'Équipe 21, notamment des reportages et interviews réalisés pour les magazines et les journaux d'information. Citons par exemple :

- Les divers reportages dédiés et interviews consacrés en 2013 aux footballeurs de l'Equipe de France qui représentent bien la diversité des origines ;
- Les reportages dédiés et interviews consacrées aux joueurs et joueuses des équipes de France de handball et de basketball hommes ou femmes qui sont également emblématiques de la diversité des origines et de la réussite de la société française dans toute sa diversité. Ainsi, divers reportages consacrés au parcours des Equipes de France féminine et masculine lors de l'Euro de basket ont été diffusés sur L'Équipe 21.

Au sein des magazines, tels que « Tous Passionnés », sont retracés et analysés les parcours de jeunes issus de quartiers dits « difficiles » ou défavorisés et leur intégration par le sport. A titre d'exemples récents, peuvent être notamment nommés :

- Wendie Renard, footballeuse française à l'Olympique Lyonnais, qui a été suivie au sein du programme « Tous Passionnés » du 17 mai 2013 ;
- Grégory Baugé, vice-champion olympique de cyclisme sur piste, qui a été suivi au sein du programme « Tous Passionnés » du 10 octobre 2013 ;
- Lucie Decosse, championne olympique de judo en 2012, qui a été suivie au sein du programme « Tous Passionnés » du 31 octobre 2013.

Concernant les programmes identifiés comme relevant de la catégorie des émissions de débats ou de discussions, la question de la diversité des origines est traitée, en particulier au cœur de thématiques plus vastes et connexes à cette question. Ainsi, la nouvelle émission hebdomadaire « Question de sport », diffusée en prime-time depuis octobre 2013, a permis d'aborder une question connexe de celle de la diversité et d'en débattre avec quatre invités de tous horizons en plateau le 31 octobre 2013 : « le sport est-il homophobe ? » (un sociologue, un entraîneur de club de football anti-homophobie, un footballeur amateur ayant subi de la discrimination du fait de son orientation sexuelle, un artiste de théâtre luttant contre les discriminations sexuelles). Le message ainsi véhiculé par cette émission était celui de la tolérance, de la non-discrimination et de la promotion de la représentation de la diversité de la société française au sein du mouvement sportif, et ce, quelle que soit son orientation sexuelle.

Parmi les personnalités sportives auxquelles un programme spécifique a été consacré (documentaire, programme court), plusieurs peuvent également être perçues comme emblématiques de la diversité des origines. Ainsi, peuvent être cités :



- Marie-José Pérec qui a fait l'objet d'un documentaire dédié de 52 minutes intitulé « Quand j'étais championne », spécialement produit pour la chaîne et diffusé le soir de son lancement le 12 décembre 2012. Ce documentaire a été également diffusé plusieurs fois en 2013 sur nos antennes ;
- Tony Parker qui a fait l'objet d'un documentaire de 52 minutes intitulé « Numéro 9 » et diffusé à plusieurs reprises en 2013, notamment au moment de la victoire de l'Equipe de France de basketball aux Championnats du monde 2013 ;
- Mickaël Jordan qui a fait l'objet d'un documentaire de 52 minutes intitulé « Jordan rides the bus », diffusé pour la première fois le 17 février 2013 ;
- Yannick Noah, qui a fait l'objet d'un documentaire dédié de 52 minutes intitulé « Yannick Noah, à l'origine », spécialement produit pour la chaîne et diffusé pour la première fois le 3 juin 2013.

Dans le cadre des retransmissions sportives, L'Équipe 21 s'attache à montrer la diversité des origines particulièrement lors de la diffusion des sports collectifs comme elle a eu l'opportunité de le faire en diffusant en septembre et octobre 2013 plusieurs matches de l'équipe de France Espoirs de football, très représentative de la diversité des origines, de la dimension de solidarité et d'esprit d'équipe entre des joueurs de tous horizons. Il en a été de même avec les diffusions en 2013 d'autres événements sportifs en direct également représentatifs de la diversité des origines : Championnats du monde de tennis de table, Internationaux de France de badminton, Tournoi de Paris de Judo, Championnats d'Europe de Judo et Championnats de France de Judo.

Soulignons que les programmes ou reportages dédiés à des personnalités pouvant être perçues comme issues de la diversité diffusés sur L'Équipe 21 en 2013 écartent tout stéréotype et ont pour objet de refléter la composition de la société française.

Par ailleurs, des actions en partenariats avec des associations et des écoles de journalisme prônant et défendant des valeurs de diversité, de solidarité et de citoyenneté ont également été envisagées en 2013, notamment avec les associations ayant soutenu la candidature de la chaîne pour la TNT HD gratuite :

- Foot Citoyen, association qui organise des stages de football citoyen, qui forme des éducateurs sportifs, et qui, en collaboration avec la LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme) organise le « Foot Citoyen Licra Tour ». Cet évènement propose aux collectivités publiques, associations culturelles et sportives ou structures éducatives, l'organisation de journées mêlant débats pédagogiques, expositions, projections de films, visites de lieux de mémoire et des ateliers football à destination de publics essentiellement jeunes, mais aussi, par exemple, du milieu carcéral. Le « Foot Citoyen Licra tour » voit le sport comme un moyen d'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble. Il est à noter, que la dernière opération mise en place avec Foot Citoyen sur notre antenne date de septembre 2013 et concernait la prévention de la mort subite des joueurs de football ;



- *La Fondation du football*, dont la mission principale est de promouvoir une vision citoyenne du football, d'en rappeler les vertus éducatives et d'encourager l'intégration du développement durable dans le football. Elle traite des thématiques de l'engagement citoyen et de l'égalité des chances ;
- *Sport et citoyenneté*, qui promeut l'expertise du sport comme vecteur d'éducation et d'éveil à la citoyenneté et qui réaffirme le droit pour tous d'avoir accès au sport et lutter contre toute forme de discrimination ;
- *Le Club Averroès*, association qui se consacre à la promotion de la diversité dans les médias français et à la lutte contre la ségrégation raciale et sociale ;
- Dans une thématique connexe, L'Équipe 21 a eu à cœur de soutenir la campagne 2013 du Pasteurdon, événement solidaire organisé chaque année au mois d'octobre par l'Institut Pasteur.

De manière générale, eu égard à sa thématique sportive, L'Équipe 21 exerce également une action complémentaire quotidienne à la promotion de la diversité sur son antenne au travers des grandes valeurs véhiculées par le sport que sont notamment la solidarité, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la lutte contre l'incitation à la haine ou à la violence et la lutte contre l'homophobie dans le sport.

#### C. LA REPRESENTATION DU HANDICAP ET DU HANDISPORT

Traditionnellement, le sport est un formidable créateur de lien social, mais aussi de valeurs et de références communes. C'est pourquoi L'Équipe 21, première chaîne de sport française, met tout en œuvre pour être à la hauteur de ces grandes idées véhiculées par le sport. Ainsi, L'Équipe 21 rend régulièrement compte des compétitions handisports et de la pratique handisport en général dans ses journaux d'information et dans ses magazines sportifs.

Forte de son engagement constant pour promouvoir le handisport, L'Équipe 21 a d'ailleurs choisi de l'inscrire au sein de sa convention avec le Conseil en actant que le handisport serait régulièrement à l'antenne.

Depuis son lancement en décembre 2012, elle remplit, dans la mesure de ses moyens, ses obligations et va même au-delà en traitant de manière très régulière le handisport et en mettant en lumière les exploits de sportifs professionnels ou amateurs souffrant d'un handicap.

Ainsi, sa politique d'invitation diversifiée lui a permis d'accueillir en plateau de grands sportifs handisport pour analyser et retracer leurs exploits. Signalons entre autres les venues de (liste non exhaustive) :

- Arnaud Assoumani, athlète handisport, champion paralympique et record du monde de saut en longueur en 2008, vice-champion paralympique de saut en longueur en 2012, reçu notamment dans l'émission « Menu Sport » du 4 juillet 2013 ;



- Philippe Croizon, athlète français, et premier amputé des quatre membres à avoir traversé la Manche à la nage, le 18 septembre 2010 ;
- Trésor Makunda, athlète paralympique, reçu notamment dans l'émission « Menu sport » du 23 mai 2013 à l'occasion du meeting international d'athlétisme paralympique de Paris 2013 ;
- Abbedine Sibian, organisateur de la Champions Cup de foot fauteuil, reçu notamment le 24 juin 2013 dans l'émission « Menu sport » ;
- Cyril Jonard, vice-champion paralympique de judo en 2004, reçu notamment le 3 juillet 2013 dans l'émission « Menu sport ».

La mise en avant des exploits sportifs handisport a également pris place dès le jour du lancement de la chaîne, le 12 décembre 2012, au travers de la retransmission en prime-time de la cérémonie du Trophée « Champion des Champions » au cours de laquelle Philippe Croizon, athlète français, et premier amputé des quatre membres à avoir traversé la Manche à la nage, le 18 septembre 2010, a reçu en direct un Prix d'honneur.

De plus, le handisport et les sportifs handisport ont été régulièrement mis en lumière en 2013 au sein de la programmation de la chaîne dans le cadre de reportages et d'interviews dédiés diffusés au cœur des journaux d'information, mais aussi des magazines de la chaîne. Deux exemples représentatifs peuvent être ici évoqués :

- la diffusion le 11 octobre 2013 du reportage « *Le sport adapté français sur la route du succès* » qui traitait de la Fédération Française du sport adapté, expliquant sa détermination à accompagner au plus haut niveau ses athlètes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique. L'Equipe de France de basketball de sport adapté, qui était l'objet du sujet, en était alors une parfaite illustration ;
- La diffusion d'un reportage de 3 minutes au sein de journaux d'information du 1<sup>er</sup> février 2013 consacré au champion paralympique de tennis fauteuil, Stéphane Houdet.

De même, certains magazines de la chaîne retracent le parcours et les exploits de sportifs handisports à l'image de l'émission « Tous Passionnés » qui, à l'occasion de plusieurs de ses numéros, a suivi des sportifs handisports et paralympiques. Citons, entre autres :

- L'émission « Tous Passionnés » du 10 mai 2013 qui a suivi les entraînements et la préparation de Arnaud Assoumani, athlète handisport, champion paralympique et record du monde de saut en longueur en 2008, vice-champion paralympique de saut en longueur en 2012. Ce reportage représentait peu ou prou la moitié de la durée totale de l'émission, soit environ 5 minutes ;
- L'émission « Tous Passionnés » du 16 juin 2013 qui a suivi Michael Jeremiasz, champion paralympique de tennis fauteuil à Pékin en 2008 et ancien numéro 1 mondial, au cours de ses préparations du Tournoi handisport de Roland Garros 2013. Ce reportage représentait environ la moitié de la durée totale de l'émission, soit presque 5 minutes.

Enfin, en matière de documentaires, L'Équipe 21 a eu l'opportunité de produire et diffuser en prime-time un documentaire en deux parties de 90 minutes chacune, intitulé « Arnaud Assoumani, l'homme au bras d'or »



consacré au parcours exceptionnel d'Arnaud Assoumani, athlète handisport, champion paralympique et record du monde de saut en longueur en 2008, vice-champion paralympique de saut en longueur en 2012. La première diffusion de ces documentaires a eu lieu en prime-time les 22 et 23 juillet 2013, soit quelques jours avant le début des Championnats du monde d'athlétisme IPC (paralympiques) se déroulant à Lyon, et auxquels participait l'athlète.

#### D. LA REPRESENTATION DES DEUX SEXES ET DU SPORT FEMININ

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner dans le document de bilan adressé au Conseil en juin dernier relatif à « La place des femmes dans les médias », la question de la représentation des femmes à la télévision est une préoccupation importante de L'Équipe 21 aussi bien dans l'incarnation de ses programmes par des journalistes femmes et des animatrices, que dans l'intervention d'expertes sportives en plateau, dans sa politique d'invitation (1<sup>e</sup>) ou encore dans son traitement du sport féminin et des sportives au sein de ses émissions (2<sup>e</sup>).

De plus, L'Équipe 21 s'est engagée dans le cadre de sa convention à mettre régulièrement en avant le sport féminin. L'Équipe 21 a d'ailleurs eu l'occasion de renouveler à plusieurs reprises son engagement en la matière lors de la mise en place de la Mission « Droits des Femmes », mais aussi lors des réunions de la « Mission Sport » du Conseil dédiées à la diffusion du sport féminin à la télévision. Ainsi, L'Équipe 21 s'attache à mettre en lumière le sport féminin au sein de l'ensemble de ses programmes : journaux, programmes courts, magazines, talk-shows, etc. Tous les aspects du sport féminin sont traités à l'antenne de la même manière que le sport masculin : préparations, entraînements, performances, résultats, pratique du sport amateur féminin, actualité sportive féminine, etc.

##### 1. LA REPRESENTATION DES DEUX SEXES DANS L'INCARNATION DES PROGRAMMES ET DANS LA POLITIQUE D'INVITATION

En ce qui concerne l'incarnation des programmes, L'Équipe 21 est hautement féminisée et particulièrement au cours des grandes tranches de la journée. En effet, L'Équipe 21 a fait monter en puissance depuis le printemps 2013 la présence des femmes ayant un rôle central en plateau sur les émissions phares de la chaîne, et notamment avec :

- l'émission matinale en semaine « L'Equipe du Matin », co-présentée par Andréa Decaudin et avec la participation de Clio Pajczer en tant que chroniqueuse ;
- l'émission matinale du week-end, « L'Equipe du Matin week-end », co-présentée par Claire Arnoux et accueillant comme chroniqueuse régulière Audrey Merveille depuis la rentrée de septembre 2013 ;
- l'émission du midi, « Menu Sport », présentée depuis le lancement de la chaîne par France Pierron ;



- les émissions « Samedi Live » et « Dimanche Live » co-animated par Angel Chow Toun ;
- les « Editions Spéciales » autour des grands événements confiées à Gaëlle Million ;
- la présence de la journaliste et chroniqueuse Malika Ménard dans le cadre de l'émission « Le grand tour de L'Equipe » ;
- les émissions spéciales « L'Équipe 21 chez vous » lors des phases de déploiement en régions du réseau TNT, présentées par France Pierron.

Dans l'ensemble des programmes de la chaîne interviennent également régulièrement des expertes, notamment sportives ou anciennes sportives. Ainsi, tout au long de l'année 2013 l'actualité sportive a été décryptée et analysée dans les émissions de L'Équipe 21 grâce, entre autres, aux connaissances pointues d'expertes telles que :

- Sarah Pitkowski, Alessandra Bianchi, Carine Galli et Eva Roque dans l'émission « L'Equipe du soir » ;
- Melisande Gomez dans l'émission « La Formule foot de L'Équipe 21 » ;
- Roxana Maracineanu et Christine Arron dans l'émission « Question de sport » ;
- Marion Rousse et Valérie Fignon dans les « Editions Spéciales » consacrées au cyclisme, notamment en juillet 2013.

Lors de la diffusion d'événements sportifs en direct, certains commentaires ont été assurés par des femmes expertes, souvent anciennes sportives ou sportives encore en activité. Dans ce cadre, L'Équipe 21 fait appel à ces femmes expertes pour commenter certains événements d'actualité et s'efforce de fidéliser leurs interventions. Citons, entre autres :

- Cécile Grassot Nowak, judokate française, pour le Tournoi de Judo de Paris Ile-de-France Grand Slam 2013 ;
- Marion Detranchant et Anna Ribocewski à l'occasion du match de barrage Euro 2013 de l'Equipe de France féminine de volleyball ;
- Aurélie Macédo, journaliste experte en badminton, pour les matches de la compétition féminine des Internationaux de badminton 2013 (23 au 27 octobre 2013) ;
- Edwige Lawson-Wade, joueuse internationale française de basketball, pour les matches de l'équipe féminine de Bourges au sein de l'Euroligue de basketball 2013 (premier match diffusé en prime-time le 6 novembre 2013).

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'invitation, L'Équipe 21 fait aussi la part belle aux femmes et particulièrement aux sportives de tous horizons et de toute discipline. A titre d'exemple, quelques invitées récemment venues sur nos plateaux (liste non exhaustive) :

- Ly Danh (participante au Mud Day) ;
- Marion Bartoli (joueuse de tennis) ;
- Colline Matelie (saut à ski) ;



- Sarah Hebert (paddle) ;
- Justine Halbou (roller de vitesse) ;
- Lucie Bertaud (joueuse de football américain féminin) ;
- Sarah Charbonneau (joueuse de football américain féminin) ;
- Carole Montillet (ancienne Skieuse Alpine Française) ;
- Sandrine Gruda (Pivot de l'Equipe de France de Basket-Ball) ;
- Marlène Harnois (Double Championne d'Europe de Taekwendo) ;
- Endéné Miyem et Diandra Tchatchouang (Equipe de France de Basket-Ball) ;
- Karine Baillet (Vice-Championne du Monde de Raid Multisports) ;
- Astrid Guyart (Equipe de France de Fleuret) ;
- Hélène Ciak (Pivot de Perpignan Basket), ;
- Ana Maria Cata-Chigita (Joueuse de Basket au Latte Montpellier) ;
- Manon Valentino (Championne de BMX Supercross) ;
- Lucie Décosse, Championne Olympique de judo, invitée de plusieurs émissions, notamment «Menu Sport » du 23 octobre 2013 ;
- Sashina Vignes, n°1 française de badminton, invitée de l'émission « Menu Sport » du 22 octobre 2013.

## 2. LA REPRESENTATION DES DEUX SEXES DANS LE CONTENU DES PROGRAMMES

Au-delà de l'incarnation des émissions et des invitées et expertes, L'Équipe 21 a mis en valeur tout au long de l'année 2013 la réussite des femmes dans la société française, notamment au travers de leurs exploits sportifs, et ce, dans de nombreux programmes : documentaires, programmes courts, reportages et interviews.

Le sport féminin a en effet régulièrement été traité en 2013 dans les journaux télévisés et émissions d'information de L'Équipe 21. Ainsi, divers sujets et reportages sur la préparation, les entraînements, le suivi de la saison et les performances des sportives pour diverses disciplines ont été réalisés et diffusés, notamment pour les plus représentatifs (liste non exhaustive) :

- L'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais : suivi sur toute la compétition de la Ligue des Champions et mise en place d'une édition spéciale « L'Equipe de la Mi-temps » pour la finale du 23 avril 2013 ;
- Mise en place d'une « Edition Spéciale » tous les soirs lors de l'Euro féminin de basketball 2013 d'une durée de 12 minutes chacune diffusée à 20h00 pendant la durée de la compétition, et une « Edition Spéciale » de 30 minutes le soir de la finale, ainsi qu'une « Edition Spéciale » d'une heure le 1<sup>er</sup> juillet 2013 à l'occasion du retour des Bleues en France ;



- Dispositif antenne « En immersion à Clairefontaine avec les Bleues » avant l'Euro 2013 toute la journée du vendredi 05 juillet 2013 avec des sujets tout au long de la journée, de grandes interviews, des grands reportages et un plateau délocalisé ;
- Diffusion d'une « Edition Spéciale » le mercredi 10 juillet 2013 consacrée à Marion Bartoli à l'occasion de sa victoire à Wimbledon 2013.

De même, dans les émissions de plateau de L'Équipe 21 diffusées en 2013 (« L'Équipe du Matin », « Menu Sport », « Le grand tour de L'Équipe », « L'Équipe du Soir », ...), le sport féminin a également été traité et relayé à plusieurs niveaux :

- Présence régulière d'invitée en plateau ;
- Présence régulière d'expertes en plateau ;
- Diffusion quotidienne de sujets sur les sports féminins et les résultats en compétitions au sein de tous les journaux d'informations.

L'Équipe 21 a aussi procédé en 2013 à la diffusion régulière de sujets visant à faire tomber les stéréotypes sur le sport féminin. Ainsi, l'émission « L'Equipe du Soir » s'est intéressée en milieu de saison à la comparaison du tennis français féminin et masculin dans les commentaires sportifs ou encore aux bienfaits de l'intérêt des femmes pour le football.

De plus, des magazines contenant des reportages, d'une durée de 2 à 5 minutes, sur des sportives ont été intégrés en cours d'année 2013 à la grille des programmes de L'Équipe 21, notamment :

- « Tous Passionnés » (programme court multisports) : avec, entre autres, des sujets dédiés à (liste non exhaustive) : Cléopatre Darleux (Gardien de But de L'Equipe de France de Handball), Wendie Renard (Défenseur de l'Olympique Lyonnais – Football), Barbara Barthet (Sport de Boules), Céline Dumerc (Basket-ball) ...
- « Adrénaline » (programme court consacré aux sports extrêmes) : avec, entre autres, des reportages dédiés à l'Adrénaline Challenge qui s'est tenu à Tignes les 3 et 4 mai 2013 avec la participation de (liste non exhaustive) : Meryl Boulangeat (Skicross), Sarah Burel (Surf en Tandem), Charlotte Consorti (Kitesurf), Lee Ann Curren (Surf), Justine Dupont (Surf), Clémence Godinaud (surf), Marion Haerty (snowboard), Mirabelle Thovex (VTT), ...

Par ailleurs, en matière de documentaires sportifs, la volonté de L'Équipe 21 est d'offrir une fenêtre de diffusion équitable entre sport masculin et sport féminin, entre sportifs et sportives. Dès lors, L'Équipe 21 fait ses meilleurs efforts pour offrir, dès qu'elle le peut, une place de choix aux documentaires consacrés à des sportives, notamment dans le cadre de son émission « Les Grands Docs » au sein de laquelle elle a eu, entre autres, l'opportunité de diffuser :



- Le documentaire de 52 minutes intitulé « Quand j'étais championne », consacré à notre marraine Marie-José Pérec, spécialement produit pour la chaîne et diffusé le soir de son lancement le 12 décembre 2012. Ce documentaire a été également diffusé plusieurs fois depuis sur nos antennes ;
- Le documentaire intitulé « The French », d'une durée de 135 minutes sur les joueuses de tennis à Roland Garros, diffusé en prime time pour la première fois le 13 mai 2013 ;
- Le documentaire intitulé « Unmatched : Evert – Navratilova : les meilleures ennemis », dédié aux deux joueuses de tennis Evert et Navratilova, d'une durée de 52 minutes, diffusé en prime-time pour la première fois le 16 juin 2013 ;
- Le documentaire intitulé « Victoire Terminus », d'une durée de 52 minutes s'intéressant à des jeunes femmes boxant pour gagner leur vie à Kinshasa, a été diffusé en prime time le 16 septembre 2013 ;
- Le documentaire intitulé « Marion Jones : Press Pause », d'une durée de 52 minutes, retracant la carrière de la championne américaine du sprint, a été diffusé en prime-time le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Enfin, des événements sportifs mixtes et féminins en direct ont été proposés en 2013 sur L'Équipe 21. Quelques exemples de ces compétitions féminines ou mixtes traitées sur L'Équipe 21 peuvent être cités (liste non exhaustive) :

- Championnats de France de cyclisme sur piste (Vendredi 1er au dimanche 3 février 2013) : les téléspectateurs de la chaîne ont pu suivre en direct le vendredi soir, à partir de 19h, l'ensemble du tournoi de vitesse qui a vu la victoire de Virginie Cueff, et le samedi, à partir de 15h, le tournoi de Keirin remporté chez les femmes par Olivia Montauban ;
- Tournoi de Judo Paris Ile-de-France Grand Slam 2013 (9 et 10 février 2013) : ce tournoi a vu la victoire des françaises Automne Pavia (-57 kg) et Clarisse Agbegnenou (-63 kg) ;
- Finale de la Coupe de France de Volley (30 mars 2013) : l'équipe féminine du RC Cannes a remporté cette finale face à Calais ;
- Championnats d'Europe de Judo 2013 (25 au 28 avril 2013) : L'Équipe 21 a retransmis en direct les deux derniers jours de compétition des championnats d'Europe de judo. Les téléspectateurs ont ainsi pu suivre les victoires des Françaises Lucie Louette (Médaille d'Or des - 78 kg) et Emilie Andéol (Médaille d'argent + 78 kg), ainsi que de l'Equipe de France féminine (Médaille d'argent de l'épreuve par équipe) ;
- Mondial PING 2013 Championnats du Monde Liebherr de Tennis de Table (15 au 20 mai 2013) avec, au programme de ces huit jours de compétition, simple et double masculin, simple et double féminin et également le double mixte ;
- Jumping de La Baule (17 au 19 mai 2013) : la Furusiyya FEI Nations CupTM, le Derby de la région des Pays de la Loire et Le Grand Prix Longines de la Ville de La Baule ont été diffusés sur L'Équipe 21. Les françaises Marie Hécart, Pénélope Leprévost et Marion Zanotelli étaient au départ de ces courses ;

- Volley-ball féminin - Barrage de l'Euro 2013 FRANCE / UKRAINE (8 juin 2013) : match à fort enjeu, les Françaises se sont finalement imposées au bout du suspens au terme du « golden set » et se sont ainsi qualifiées pour la phase finale de la compétition. Aux commentaires : Xavier Richefort, Marion Detranchant et Anna Ribocewski ;
- Championnats du monde de tir à l'arc 2013 (21 et 22 septembre 2013) : suivi en fil rouge sur les deux journées avec notamment une diffusion en direct des demies finales et des finales femmes pour les épreuves de tir à l'arc classique et de tir à l'arc avec poulie ;
- L'Euroligue féminine de basketball avec en particulier le suivi de l'équipe de Bourges à partir de début novembre 2013 : premier match « Bourges / Schio » diffusé le 6 novembre 2013 à 20h45, commenté par la joueuse internationale française, Edwige Lawson-Wade, et deuxième match « Ekaterinbourg / Bourges » diffusé le 13 novembre 2013 à 14h00 ;
- Internationaux de France de badminton (22 au 27 octobre 2013) avec, au programme, plus de 15 heures d'évènements en direct couvrant aussi bien les tournois masculins que mixtes et féminins.

#### E. LA REPRESENTATION DE LA DIVERSITE DES SPORTS

L'Équipe 21, au-delà des seuls aspects listés dans le cadre de la Délibération de 2009 s'est également engagée dans le cadre de sa Convention à traiter une diversité de disciplines sportives sur son antenne.

Dès son lancement, la chaîne L'Équipe 21 a été attentive à la mise en avant d'une multitude de sports, du plus médiatisé au plus confidentiel, mais aussi du sport professionnel aussi bien que du sport amateur.

Ainsi, plus de 100 sports ont déjà été traités en 2013 sur L'Équipe 21 aussi bien dans le cadre des retransmissions en direct de la chaîne qu'au sein des journaux d'information ou des magazines avec un traitement de tous les sports du plus connu au plus confidentiel, mais aussi avec la découverte de nouvelles disciplines comme le stand up paddle, le saut à ski, le roller, le foot-golf, etc. A titre d'exemples, peuvent être cités les sports suivants, traités en 2013 sur L'Équipe 21 : tir à l'arc, judo, football, volleyball, basketball, rugby, tennis, surf, voile, badminton, courses hippiques, jumping, squash, tennis de table, football américain, golf, aviron, handball, paddle, roller de vitesse, ski, escrime, fleuret, BMX Supercross, natation, etc.

De plus, l'intégration à notre grille du programme court « Tous Passionnés » et de l'émission quotidienne « Menu Sport » ont d'ailleurs permis la mise en lumière de sports moins médiatisés, mais aussi du sport amateur. Ainsi, chaque midi, France Pierron, dans l'émission « Menu Sport » fait un focus sur un sport nouveau ou peu connu, notamment en invitant en plateau l'un de ses représentants. Peuvent être notamment signalées les venues des personnalités suivantes afin de parler de leur discipline moins médiatisée (liste non exhaustive) :

- Clémentine Lucine, ski nautique ;
- Jean-Baptiste Macquet, aviron en salle ;



- Sarah Hébert, paddle ;
- Virginie Cueff, cyclisme sur piste ;
- Lucie Berthaud et Sarah Charbonneau, football américain féminin ;
- Anaïs Caradeux, half pipe (ski acrobatique freestyle) ;
- Carlos Zalduendo, rugby à XIII ;
- Expérimentation par notre présentatrice du foot golf dans « L'Equipe du Matin week end » ;
- Expérimentation par notre présentatrice du street workout (sport urbain aussi nommé « musculation de rue ») dans « L'Equipe du Matin week end ».

## II. LA DIVERSITE EN ENTREPRISE

Le droit à l'égalité et le principe de non-discrimination sont des éléments fondamentaux de la politique sociale de L'Équipe 21. Ainsi, L'EQUIPE 24/24, société éditrice de L'Équipe 21, a signé ces dernières années plusieurs accords favorisant la diversité dans l'entreprise :

- Un accord relatif à l'emploi des travailleurs handicapés prévoyant différentes mesures destinées à favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés, et encourageant également les relations avec le secteur protégé (entreprises employant des travailleurs handicapés) (B) ;
- Un accord relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes destiné à promouvoir l'équité dans l'entreprise en matière de recrutement, de formation, d'évolution et de rémunération (C) ;
- Un plan d'actions en faveur des séniors (D).

Ces accords sont complétés par des actions régulières en faveur de la promotion de la diversité des origines au sein de la société (A).

De manière générale, la représentation de la diversité est une priorité constante de L'Équipe 21, notamment dans le cadre de la politique de recrutement des équipes de la chaîne. A cet égard, les efforts entrepris dans ce domaine depuis le lancement de la chaîne ne sont pas forcément encore tous visibles à l'antenne, mais produisent déjà des résultats concrets. En effet, des journalistes reporters d'images (JRI), des chefs d'édition, des rédacteurs représentant la diversité de la société collaborent au sein de l'entreprise.

### A. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIVERSITE DES ORIGINES

Comme nous l'avons souligné et décrit plus haut, des actions en partenariats avec des associations prônant des valeurs de diversité et de citoyenneté ont été envisagées en 2013, notamment avec les associations ayant soutenu la candidature de la chaîne pour la TNT HD gratuite :



- *Foot Citoyen*, association qui organise des stages de football citoyen, qui forme des éducateurs sportifs, et qui, en collaboration avec la LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme) organise le « Foot Citoyen Licra Tour » ;
- *La Fondation du football*, dont la mission principale est de promouvoir une vision citoyenne du football, d'en rappeler les vertus éducatives et d'encourager l'intégration du développement durable dans le football. Elle traite des thématiques de l'engagement citoyen et de l'égalité des chances ;
- *Sport et citoyenneté*, qui promeut l'expertise du sport comme vecteur d'éducation et d'éveil à la citoyenneté et qui réaffirme le droit pour tous d'avoir accès au sport et lutter contre toute forme de discrimination ;
- *Le Club Averroès*, association qui se consacre à la promotion de la diversité dans les médias français et à la lutte contre la ségrégation raciale et sociale.

Au-delà de la représentation de la diversité des origines à l'antenne, L'Équipe 21 encourage la diversité avec la présence derrière les caméras et dans les équipes de production de professionnels issus de la diversité et la mise en place d'une politique de recrutement adaptée.

L'Équipe 21 soutient également depuis son lancement les actions des écoles de journalisme.

## B. LE PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Pour L'Équipe 21, l'emploi des travailleurs handicapés représente un enjeu majeur de la responsabilité sociétale des entreprises, d'où la conclusion d'un accord qui associe tous les acteurs du handicap.

En effet, un accord d'entreprise en faveur de l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés a été mis en place depuis mars 2011 au sein de l'entreprise. Son but est de montrer l'engagement de L'Équipe 21 à travers la mise en œuvre d'une politique responsable, cohérente et de qualité en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

La société éditrice de la chaîne L'Équipe 21 a également conclu en octobre 2010 une convention avec ALTHER, prestataire sélectionné par l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées), dont l'objectif est l'accompagnement personnalisé dans le développement des actions de recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

L'Équipe 21 entend ainsi faire évoluer la perception du handicap dans l'entreprise par la mise en œuvre d'une politique interne de communication basée sur la cohésion et l'implication des salariés.



La chaîne recourt également au secteur protégé et confie à celui-ci, en fonction des opportunités réelles offertes par ce secteur et des besoins de l'entreprise, un volume de travaux et d'achats de services. L'Équipe 21 développe aussi des partenariats avec les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) et les entreprises adaptées (EA).

### C. LA PARITE HOMMES / FEMMES

L'Équipe 21 est consciente que l'égalité professionnelle est un enjeu stratégique du développement des entreprises.

A cet égard, elle souhaite afficher de manière pérenne ses ambitions et objectifs en la matière en s'engageant à agir sur l'ensemble des facteurs potentiels d'inégalité professionnelle.

L'EQUIPE 24/24 a ainsi adopté des mesures concrètes dans les domaines de l'accès à la formation et à la promotion professionnelle ainsi qu'à l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle des salariés, notamment par le biais de la conclusion en mars 2011 d'un accord d'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dont les buts sont les suivants :

- Définir un ensemble de mesures visant à prévenir, à identifier et à proscrire tout traitement inégal fondé sur le sexe ;
- A sensibiliser et faire évoluer les mentalités, tout en s'assurant de la mise en œuvre concrète de cet accord.

Cet accord d'entreprise a pour vocation de :

- Sensibiliser le personnel à l'égalité professionnelle, au respect de la non-discrimination, aux enjeux de la diversité et à la lutte contre les comportements stéréotypés ;
- Former les managers au respect des principes légaux de non-discrimination ;
- Sensibiliser les Ressources Humaines aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières ;
- Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès à la formation professionnelle et à l'évolution professionnelle ;
- Créer une procédure d'alerte spécifique à destination des salariés ;
- Utiliser une terminologie et une description des fonctions non discriminantes dans les offres d'emploi, notamment en féminisant l'ensemble des libellés de postes à pourvoir, mais également les libellés des postes occupés actuellement.

Concrètement, quelques chiffres illustrant les effets des actions mises en place par L'Équipe 21 peuvent être mentionnés :



## L'EQUIPE 24

Document confidentiel à l'usage du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel | Avril 2014

- L'effectif de L'Équipe 21 est composé de plus d'un quart de femmes ;
- Toutes les femmes salariées de L'Équipe 21 travaillent à temps complet ;
- Le Comité de Direction de L'Équipe 21 est composé d'un tiers de femmes ;
- Le Comité d'Orientation de L'Équipe 21 est présidé par Marie-José Pérec, également marraine de la chaîne.

### D. LE PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS

Depuis janvier 2010, la société L'EQUIPE 24/24 a mis en place un plan d'actions en faveur des séniors destiné à :

- Trouver les moyens les mieux adaptés pour valoriser les compétences des séniors et veiller à leurs bonnes conditions de travail ;
- Sensibiliser et faire évoluer les mentalités, tout en s'assurant de la mise en œuvre concrète de ce plan.

Ainsi, ce plan s'inscrit dans une volonté de L'EQUIPE 24/24 d'offrir une meilleure représentation à d'autres formes de diversité.



## NUMERO 23 BILAN DIVERSITE 2013

Diversité TV France édite Numéro 23 « La Télédiversité », la chaîne de la TNT nationale consacrée à toutes les diversités ainsi qu'à l'ouverture sur le monde. La mise en avant des problématiques liées à la diversité est l'un des fondements de Numéro 23 et fait partie intégrante de la convention signée avec le CSA. Cet engagement en faveur de la diversité s'exprime à travers des programmes qui abordent des problématiques liées à la parité homme-femme, à la diversité des origines sociales, culturelles, à la diversité des modes de vie personnels et familiaux ainsi qu'aux conditions physiques et au handicap. Enfin, l'ouverture sur le monde est une extension naturelle de ces thématiques relatives à la diversité sous toutes ses formes.

L'engagement de Numéro 23 en faveur de la diversité est donc triple : notre mission est de porter à l'écran la diversité sous toutes ses formes et dans tous les genres de programmes, avec une approche systématiquement positive et constructive de ces problématiques. En outre, Numéro 23 prolonge ses engagements avec des dispositifs d'accompagnement de ses programmes et de l'antenne. Enfin, il nous paraît logique et nécessaire de pratiquer la diversité au sein-même de notre entreprise.

### PARTIE 1 – LA DIVERSITE SUR NUMERO 23

#### a) La stratégie de l'antenne

Numéro 23 est une chaîne qui propose tous les genres de programmes et qui s'adresse au grand public. Notre ligne éditoriale est fondée sur la promotion de la diversité et de l'ouverture sur le monde avec une vision toujours positive et moderne dans tous les genres de programmes : fiction, cinéma, magazine, talk show, divertissement, ... **Plus de 70% de la grille de la chaîne à heure de grande écoute est consacrée à des programmes qui reflètent ces valeurs.** Numéro 23 n'est ni communautariste, ni militante.

Numéro 23 offre une double clé d'entrée aux sujets relatifs à la diversité. Tout d'abord, la chaîne favorise la sensibilisation du plus large public à ces problématiques par l'intermédiaire de programmes « grand public », qu'il s'agisse des divertissements, des séries ou encore des magazines, développant de manière récurrente une dimension « diversité ». Par ailleurs, la chaîne sélectionne également des programmes plus thématiques spécifiquement consacrés aux problématiques de diversité afin de répondre aux attentes d'un public plus averti.



#### b) Les visages de la chaîne

Les visages de la chaîne – Théo Phan, Christophe Hondelatte, Yasmine Oughlis et Eddy Murté – sont le reflet d'une France multiculturelle où l'égalité des chances n'est pas une simple exigence mais une réalité.

#### c) Les productions originales

A travers ses productions originales, Numéro 23 souhaite promouvoir toutes les diversités. Que ce soit le magazine d'investigation **REVELATIONS** ou le magazine économique **BUSINESS CODE**, les sujets abordés offrent une vision la plus juste possible de la société française dans son ensemble, à travers des reportages sur le terrain en France et à l'étranger.

*Sujets : Au cœur de la légion étrangère, Sur le chemin de l'adoption, 12 à la maison : quelles familles !, Guyane : le nouveau Far West, Ces Français qui réussissent à NYC, Les Antilles : l'envers du décor, Femmes d'actions femmes d'exception, Le Business de la pauvreté*



Nouveauté de l'automne 2013/2014, **23 MINUTES AVEC...** est une collection de portraits de personnalités issues de la diversité qui illustre la relation très singulière et intime que chaque invité entretient avec sa ou ses différence(s). Ces entretiens avec Christophe Hondelatte forment un panorama très riche des différentes composantes de la société française qui permet de sortir des clichés sur la diversité.

*Invités : Hamou Bouakkaz, Rokhaya Diallo, Christine Kelly, Babette de Rozières, etc.*

#### d) Le cinéma

En 2013, Numéro 23 a développé une offre de cinéma très complète. En effet, le cinéma étant le genre de programmes le plus populaire et fédérateur de la télévision, celui-ci apparaît comme un levier stratégique pour construire notre programmation diversité.

Ainsi, nos choix éditoriaux sont faits de telle sorte que plus de la moitié de la programmation cinéma est en lien étroit avec les problématiques liées aux diversités et l'ouverture sur le monde.

#### e) Les programmations spéciales

Dès le mois de février 2013, Numéro 23 a mobilisé son antenne en proposant les moments les plus forts de la soirée du 27 janvier pour le **MARIAGE POUR TOUS** au **THEATRE DU ROND-POINT**. A cette occasion, de nombreux artistes, intellectuels et politiques se sont succédé sur la scène du Théâtre.

Le 14 juillet 2013, lors de la Fête de la Fédération, Numéro 23 a suivi la volonté du CSA en réaffirmant son engagement pour la diversité avec la diffusion d'un spot **diversité d'une durée de 2min 41**, le plus long de toutes les chaînes du paysage audiovisuel français.

Pour prolonger cette initiative du CSA, Numéro 23 a retenu pour 2014 quatre dates emblématiques des diversités pour **programmer des soirées spéciales** qui donneront de la visibilité aux causes soutenues.

### 1-1. parité des genres et représentation de la femme

La vague 2012 du « Baromètre de la diversité », réalisé par le CSA en partenariat avec TNS Sofres, indique que seulement 34 à 39 % de femmes sont des personnages principaux dans les programmes.

La promotion du rôle de la femme à l'écran commence donc par l'incarnation de l'image de la chaîne. En choisissant la talentueuse **Yasmine Oughlis** pour présenter notre magazine phare, **REVELATIONS**, diffusé en prime time depuis la création de la chaîne, Numéro 23 a choisi de faire de cette jeune femme d'origine algérienne ayant grandi en banlieue l'un des visages emblématiques de l'antenne.



La lutte contre les stéréotypes menée par Numéro 23 s'effectue également par la mise à l'honneur de la femme dans de nombreux programmes qui permettent de voir leurs différentes facettes tout en conservant une vision positive.

Le rapport Macé ayant établi que la part des rôles féminins diminue au fur et à mesure que ces rôles prennent de l'importance, Numéro 23 s'attache à faire l'acquisition de programmes dont l'héroïne est une femme forte :

#### a) Séries



Événement de la saison 2013/2014, **ORPHAN BLACK** est une série canadienne inédite en France, primée au Festival de La Rochelle, qui met en scène une héroïne orpheline dont l'enfance a été rythmée par les différents foyers qu'elle a fréquentés. Malgré toutes ces épreuves, Sarah Manning fait tout pour s'en sortir et usurpe l'identité d'une femme qui lui ressemble afin d'offrir un avenir meilleur à sa fille Kira. Une exceptionnelle performance de l'actrice Tatiana Maslany, qui joue sept rôles dans ce thriller fantastique, formant une vision kaléidoscopique de la Femme.



Avec comme héroïne la séduisante Anna Silk, la série fantastique **LOST GIRL** suit les aventures de Bo, une jeune femme pas comme les autres. C'est une Fae : elle se nourrit de l'énergie sexuelle des humains. Contrôlant ses pulsions, elle devient détective privée afin de résoudre les affaires liées aux Fae.



« On ne naît pas femme, on le devient. » Il apparaît ainsi primordial pour Numéro 23 de mettre en lumière les problématiques rencontrées par les adolescentes lors de leur transition vers l'âge adulte. C'est ce que propose la série inédite **LES BRACELETS ROUGES** à travers l'amitié de Cristina, une jeune fille anorexique avec Olga, qui est quant à elle boulimique. Ensemble, elles apprennent à accepter leur corps de femme, un thème rare à la télévision, traité ici avec sensibilité et intelligence.

### b) Documentaires du réel



Numéro 23 entend également briser les idées préconçues par une programmation qui met à l'honneur les femmes là où on ne les attend pas. Ainsi, le documentaire du réel inédit **L.A. INK** suit Kat Von D, une artiste tatoueuse qui quitte le salon de Miami pour ouvrir le sien à Los Angeles. Le tatouage étant généralement considéré comme le terrain des hommes, elle démontre d'une main de maître que cette idée est fausse, comme le prouve le succès de son salon.

Enfin, Numéro 23 montre qu'une femme en situation de handicap peut également être une femme forte, grâce au documentaire du réel **PUSH GIRLS**, qui suit le quotidien de quatre jeunes femmes en fauteuil roulant. Emblématique de la diversité, ce programme a été le tout premier à être diffusé à l'antenne de Numéro 23 le 12 décembre 2012, et revient en 2014 pour une nouvelle saison inédite.



### c) Longs métrages

Numéro 23 s'attache à porter à l'écran des œuvres cinématographiques qui représentent la femme de manière positive, avec des héroïnes fortes :

Le film culte de Ridley Scott **THELMA & LOUISE** met en scène l'émancipation et l'accomplissement de deux femmes qui partent en voyage initiatique sur les routes de l'Arkansas pour fuir leur quotidien morose. Un voyage qui se transformera en cavale quand une tentative de viol tournera au drame.



Loin du cliché de la femme tendre, amoureuse et soumise, les héroïnes Thelma et Louise s'affranchissent du joug masculin et découvrent liberté, épanouissement et bonheur tout au long de ce road-movie emblématique de la cause féministe.

Dans un tout autre genre, la comédie **LOLITA MALGRE MOI**, scénarisée par l'humoriste féministe Tina Fey, cache derrière sa légèreté ambiante une satire mordante des adolescentes d'aujourd'hui. La bande des « Plastiques » reproduit au lycée un système de domination patriarcal, fondé sur l'apparence et les standards de beauté. Suivant les aventures de Cady (Lindsay Lohan), adhérant puis rejetant ces valeurs superficielles, ce film devient « initiatique » et détruit avec humour les stéréotypes féminins. Il révélera au grand public les actrices Rachel McAdams et Amanda Seyfried.



Numéro 23 rend également hommage aux femmes qui ont marqué leur époque, à l'instar de Frida Kahlo et son biopic intitulé **FRIDA**, formidablement interprété par Salma Hayek. Il retrace la vie de cette artiste peintre mexicaine du XXe siècle qui se distingua par son œuvre surréaliste, son engagement politique en faveur du communisme et sa bisexualité.





Numéro 23 a diffusé en 2013 de nombreuses œuvres cinématographiques mettant à l'honneur la Femme de manière laudative, telles que : **ET L'HOMME CREA LA FEMME**, **L'EFFRONTEE**, **UNE VIE VOLÉE**, **CLUELESS**, **L'OMBRE D'UN SOUPCON**, **ENSORCELEUSES**, **LOVE ETC.**, **LE PATIENT ANGLAIS**, **SAVE THE LAST DANCE**, **JF PARTAGERAIT APPARTEMENT**, ou encore **J'ME SENS PAS BELLE**.



Un engagement qui se prolonge en 2014 puisque la chaîne a d'ores et déjà acquis les droits du film **LE SOURIRE DE MONA LISA** qui expose d'un œil averti la condition féminine dans les années cinquante aux Etats-Unis.



Dans l'intégralité des programmes diffusés par Numéro 23, l'image des femmes est à l'opposé de l'archétype de la « femme objet ». Les femmes sont au contraire des personnages forts et audacieux, elles se battent, osent et imposent leurs convictions.

## 1-2. diversité des origines sociales

La vague 2012 du « Baromètre de la diversité » indique également que 75% des individus représentés à la télévision appartiennent aux catégories « CSP+ », cette population étant en réalité présente à hauteur de 21% en France. Afin de représenter le plus fidèlement possible les différents milieux sociaux, Numéro 23 s'efforce de mettre sa force de frappe éditoriale au service de la représentation de la diversité des origines sociales.

### a) Séries

La série américaine **SHAMELESS** montre avec humour que la vie est tout sauf un long fleuve tranquille, en suivant le quotidien de la famille Gallagher : Fiona, l'aînée, élève du mieux possible sa sœur et ses quatre frères. Son père, Frank, chômeur et alcoolique notoire, dilapide l'argent des allocations familiales. Quant à sa mère, Monica, elle a abandonné ses enfants pour refaire sa vie avec une femme. Une attachante mise en lumière de la diversité sociale, création originale de Paul Abbott.



Autre acquisition phare de Numéro 23, l'œuvre de fiction franco-belge **LES BLEUS : PREMIERS PAS DANS LA POLICE** met en scène une jeune brigade de débutants dans la police. Parmi eux, Alex est un jeune homme qui a grandi dans « la banlieue » et devient le symbole de l'ascension sociale et l'égalité des chances.

### b) Longs métrages

Notre sélection cinématographique accorde une place de choix à la représentation de la diversité des origines sociales, s'attachant à l'observer de manière positive. Ainsi, le film américain **BOYZ N THE HOOD** raconte une histoire inspirée de la vie de John Singleton, son réalisateur. A la suite du divorce de ses parents, Tre part vivre chez son père et découvre la dure réalité des ghettos de Los Angeles. Dans cet univers très sombre rythmé par la pauvreté, le racisme et la drogue, il continue d'évoluer positivement grâce à l'éducation prodiguée par son père, délivrant un formidable message d'espoir à tous ceux qui viennent d'un milieu difficile et ont la volonté de s'en sortir.



Le synopsis de **RAI**, comédie dramatique française, reprend cette thématique en suivant les aventures de Djamel, qui essaie d'échapper à l'engrenage de la drogue et la délinquance qui règnent dans la cité où il vit.



Situation inverse, **SAVE THE LAST DANCE** met en scène Sara, une jeune fille issue d'un milieu favorisé qui, suite au décès de sa mère, se retrouve dans un lycée public, confrontée à des élèves aux origines sociales bien différentes. Malgré leurs appréhensions initiales, Sara et ses camarades apprennent à se connaître et prouvent ensemble que la diversité est une richesse.





Enfin, la programmation de 2014 continue à mettre en avant la diversité sociale, notamment avec la comédie romantique de Coline Serreau, **ROMUALD ET JULIETTE**, qui raconte l'histoire d'amour entre le PDG d'un grand groupe agroalimentaire (Daniel Auteuil) et la femme de ménage de son entreprise (Firminé Richard), tous deux décident de fonder une grande famille ensemble malgré les différences qui semblent les séparer.

### c) Magazines

Notre magazine de société **REVELATIONS** a pour vocation de déchiffrer la société française dans son ensemble, accordant une place de choix aux problématiques traitant de la diversité des origines sociales, afin de promouvoir sa richesse.

Dans « *Le Business de la pauvreté* », les équipes de Révélations retracent le quotidien des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, et dénoncent les pratiques peu scrupuleuses de certains, qui n'hésitent pas à faire de cette pauvreté un business (logements insolubres, hôtels spécialisés dans le relégation de sans-abri, exploitation de salariés précaires, travail au noir, ...). Un reportage éclairé par le témoignage de Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre.



A travers ses numéros dédiés à la *Réunion*, à la *Guyane* et aux *Antilles*, Révélations fait tomber les clichés sur ces territoires d'outre-mer. Alors que le grand public imagine des destinations paradisiaques, c'est une toute autre réalité sociale qui se cache derrière ces territoires. Précarité, trafics, braconnage... Sociologues et forces de l'ordre locales lèvent le voile sur la complexité et la richesse de ces collectivités ultramarines.



Avec « *Ces Français qui ont conquis New York City* », le magazine économique **BUSINESS CODE** donne la parole à ces citoyens français qui, à défaut de réussir en France, ont tenté leur chance à l'étranger pour un nouveau départ.



### 1-3. diversité des origines culturelles

La diversité des origines culturelles constitue l'une des principales richesses des Etats, étant considérée par l'UNESCO comme un « héritage commun de l'humanité ». La spécificité de chaque individu contribue à la richesse de la société dans son ensemble et à la construction d'une identité commune : c'est ce que Numéro 23 s'attache à démontrer à travers sa programmation.

#### a) Divertissement

Avec le télé-crochet **X FACTOR USA**, présenté par **Théo Phan**, la chaîne met en avant les aspects positifs du multiculturalisme à travers l'exemple du « melting pot » américain, modèle de la réussite d'intégration. Des candidats venus de toute l'Amérique du Nord viennent s'affronter pour prouver au jury qu'ils sont le talent de demain. Les juges reflètent également ce multiculturalisme, avec le producteur afro-américain L.A. Reid, l'artiste d'origine syrienne Paula Abdul, l'étoile montante de la pop, la chanteuse latino Demi Lovato, la star hawaïenne Nicole Scherzinger (ex-Pussycat Dolls) ou encore l'icône américaine Britney Spears. Ce talent show a notamment révélé la chanteuse soul caribéenne Melanie Ann Amaro, gagnante de la première saison, ou encore la jeune new-yorkaise Carly Rose Sonenclar.



#### b) Séries

La série **LES BLEUS : PREMIERS PAS DANS LA POLICE** met en scène une jeune brigade de débutants dans la police, symbole-même d'une France multicolore : entre le capitaine « black » Amy Sidibé, le lieutenant stagiaire d'origine asiatique Laura Maurier, ou la nouvelle recrue Elina Volkova, chaque épisode présente sous un angle différent la principale mission des Bleus : assurer la sécurité et paix publiques en faisant respecter l'ordre.



Inédite en France, la série déjà culte **COMMUNITY** suit Jeff, un avocat dont le certificat est invalidé, l'obligeant à retourner à l'université. Intégrant un *community college*, il fait la connaissance d'élèves en difficulté et d'adultes souhaitant reprendre leurs études. Avec des personnages hauts en couleur et beaucoup d'humour, *Community* montre tous les bienfaits de la diversité des origines culturelles, au service de la construction d'une identité commune dans laquelle tout le monde se retrouve.

#### c) Magazine culturel

Avec comme principal objet la promotion de la culture sous toutes ses formes, notre magazine de nuit intitulé **LA 23<sup>e</sup> DIMENSION** met en valeur les formes les plus étonnantes de représentations artistiques pour les faire connaître du grand public. Les artistes contemporains interviewés sont de renommée internationale et exposent dans les musées et les galeries du monde entier.



Trois émissions spéciales ont à ce jour été consacrées à Orlan, Matali Crasset et Mounir Fatmi. Numéro 23 propose de partir à la découverte de leur univers afin de mieux comprendre, à travers leur travail, le monde d'aujourd'hui et de demain.

2014 met à l'honneur les artistes Claude Lévéque et Ivan Argote ainsi que le studio graphique M/M. Un portrait de l'artiste Katerina Jebb, photographe et vidéaste anglaise, handicapée physique, est également en préparation.

#### d) Longs métrages

La sélection cinématographique de la chaîne poursuit la même logique, et accorde une importance majeure à la promotion des différentes cultures, coutumes et traditions, dans son optique d'ouverture sur le monde.

L'Asie est particulièrement mise à l'honneur avec des films comme LE DERNIER EMPEREUR, retracant la vie de Puyi, dernier souverain de l'Empire chinois. De même avec SUPERCOP, LE TALISMAN et INFERNAL AFFAIRS.



Cet hommage à la culture asiatique se renforce en 2014 afin de compenser le déficit de représentation des personnes d'origine asiatique à l'écran et briser les stéréotypes sur la culture asiatique, à l'instar de MEMOIRES D'UNE GEISHA, qui présente l'initiation difficile de la jeune japonaise Chiyo pour devenir une véritable geisha. Les films MAITRES D'ARMES, HERO, SHANGHAI KID et SHAOLIN SOCCER viendront compléter ce cycle sur le cinéma asiatique.

Pour fêter le nouvel an chinois, le film hongkongais LA CITE INTERDITE sera diffusé le 30 janvier. Celui-ci retrace l'histoire de l'impératrice Phoenix, menant elle-même une rébellion contre l'empereur Ping dans la Chine du Xe siècle.



## 1-4. diversité des modes de vie personnels et familiaux

Le respect des choix de vie de chacun est une composante primordiale de la cohésion sociale.

En total accord avec les recommandations du CSA dans son « Plan d’Action Diversité », Numéro 23 souhaite plus que jamais contribuer à la lutte contre l’homophobie dans le prolongement du programme d’actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l’orientation sexuelle ou de l’identité de genre.

Pour ce faire, Numéro 23 a fait le choix de mettre à l’écran des héroïnes dont l’orientation sexuelle n’est pas le sujet central mais une simple composante de leur identité.

### a) Séries

C'est le cas de **LOST GIRL**, où le personnage principal, Bo, développe une relation amoureuse profonde et sincère avec son amie et médecin, le Dr Lauren Lewis. Incarnée par Anna Silk, Lost Girl vit librement sa bisexualité puisqu'elle entretient également une relation avec Dyson, son coéquipier.



De même, **ORPHAN BLACK** explore le thème de l’homosexualité à travers deux personnages centraux très attachants. D’un côté, Félix, frère adoptif et confident de Sarah. Doté d’un humour cinglant, celui-ci assume entièrement son homosexualité.

De l’autre côté, Cosima travaille activement sur son doctorat en biologie expérimentale lorsqu’elle rencontre Delphine, une jeune française qui fait chavirer son cœur. Leur histoire est traitée avec beaucoup de justesse.



A l’inverse, dans **SHAMELESS**, Ian est un adolescent intelligent et responsable qui n’assume pas encore son homosexualité en public. La finesse avec laquelle les scénaristes traitent le sujet a valu à cette série de nombreuses critiques positives outre-Atlantique, en particulier auprès des médias LGBT.



Quant à la série **LES BLEUS : PREMIERS PAS DANS LA POLICE**, elle est l’une des premières productions françaises à porter à l’écran un couple homosexuel, avec le personnage de Kevin, policier débutant, qui tombe amoureux du Capitaine de la BAC, Yann Berthier. Dans un environnement policier très masculin et machiste, les étapes de leur relation sont suivies avec délicatesse, entre amour et infidélité, et surtout coming out.

Ces choix éditoriaux permettent de donner de la visibilité à l’homosexualité masculine et féminine, souvent sous-traitée dans les œuvres audiovisuelles télévisées, tout en s’affranchissant des clichés et autres stéréotypes.

### b) Longs métrages

Notre sélection d'œuvres cinématographiques vient compléter cet éclairage des thématiques liées à l'homosexualité, comme le film français **LA FETE DES PERES**, avec Thierry Lhermitte et Alain Souchon, qui aborde avec humour la question de l'adoption pour les couples homosexuels. La comédie gay **IN AND OUT** et le thriller **BOUND** contribuent également à la mise en avant des problématiques LGBT.

Pour 2014, Numéro 23 a d'ores et déjà acquis les droits de **PHILADELPHIA**, qui a remporté deux Oscars, deux Golden Globes et trois Grammy en 1994. Tom Hanks campe le rôle d'un brillant avocat qui va défendre Andrew, l'un de ses associés qui est licencié dès lors qu'on apprend sa séropositivité. Ce film souhaite dénoncer l'intolérance vis-à-vis des personnes atteintes du SIDA, problématique majeure des années 1990.



### 1-5. conditions physiques et handicap

Selon le Baromètre de la diversité (mai 2011), le handicap représente seulement 0,6 % des personnes présentes à l'antenne contre 5% de la population française en réalité. Ce pourcentage est « catastrophique » selon Jean-Marie Barbier, Président de l'association des paralysés de France. D'autant plus que les rares fictions mettant en scène des handicapés le font trop souvent de manière négative.

Fidèle à sa volonté de lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité, Numéro 23 brise les conventions et propose une multitude de programmes en prime-time et access qui mettent en scène des personnages avec une différence physique ou un handicap, en prenant soin de toujours conserver un ton positif et non caricatural.

#### a) Documentaires du réel



Tout premier programme diffusé par Numéro 23, le documentaire du réel inédit **PUSH GIRLS** suit le quotidien d'Auti, Tiphany, Angela et Mia à Los Angeles. Ces quatre femmes sont drôles, vives, belles et... paralysées. A cause d'un accident ou d'une maladie, leur vie a pris un chemin inattendu. Leurs jambes ne les portent plus, mais leur esprit reste plus qu'éveillé. Le quatuor trouve l'énergie de faire face à la vie malgré le handicap et poursuit sa quête du bonheur. L'émission montre qu'elles parviennent à construire un quotidien identique à celui de n'importe quelle personne de leur âge.

Si la différence physique subie, liée principalement au handicap, est au cœur des thématiques développées par Numéro 23 au sein de sa grille de programmes, la chaîne ne s'interdit pas d'explorer d'autres aspects du rapport à la différence physique, lorsqu'elle n'est pas subie mais issue d'un choix délibéré. C'est le cas des pratiques liées aux tatouages, par lesquelles au-delà de l'aspect purement graphique, les personnes tatouées qui sont suivies dans les programmes **MIAMI INK** et **L.A. INK** souhaitent révéler un aspect intime de leur personnalité.

Même s'il ne s'agit évidemment pas pour Numéro 23 de mettre sur un même plan la différence physique issue d'un handicap et celle qu'il résulte d'un choix délibéré, la chaîne entend favoriser un regard positif sur les différences physiques qu'elles qu'en soient les causes.

Diffusé dès la création de Numéro 23, le documentaire du réel **MIAMI INK** présente une confrérie de tatoueurs qui a décidé d'unir savoir-faire et créativité pour ouvrir la boutique « Miami Ink » sur South Beach. Présentant les artistes et leurs clients, le spectacle qu'offre la boutique plonge les téléspectateurs dans le monde du tatouage et nous donne un regard en profondeur sur les histoires et les significations que cache l'encre indélébile.



Spin-off de Miami Ink, **L.A. INK** suit Kat Von D, célèbre tatoueuse qui décide de quitter le salon de Miami pour ouvrir son propre salon à Los Angeles.

Avec la diffusion de ces programmes en access, Numéro 23 décrypte le quotidien d'un groupe qui a choisi un mode de vie alternatif tout en revendiquant le droit à l'indifférence.

### b) Série

Véritable succès en Espagne, **LES BRACELETS ROUGES** sont une bande d'adolescents entre huit et dix-sept ans dont la vie est déjà fragilisée : hospitalisés pour une durée indéterminée et pour différentes raisons, ils surmontent ensemble les obstacles dressés sur leur chemin grâce à leur volonté de vivre. Parmi eux, Jordi se fait amputer d'une jambe à cause de son cancer du tibia et Toni suit une rééducation suite à un accident de moto. Malgré leur handicap, ces adolescents nous font partager leur désir de rire, de tomber amoureux, de découvrir de nouvelles choses, délivrant un formidable message d'espoir.



### c) Longs métrages

Enfin, Numéro 23 s'attache à porter à l'écran des œuvres cinématographiques qui abordent le handicap de manière subtile et positive, ou mettent simplement en scène des personnes en situation de handicap sans faire de leur différence l'objet du scénario.



C'est le cas de **JENNIFER EIGHT**, diffusé en mai et racheté pour une nouvelle diffusion suite à son succès. Ce thriller met en scène une enquête sur la disparition d'une jeune femme avec pour seul témoin une jeune femme aveugle, magistralement interprétée par Uma Thurman. Celle-ci va aider l'enquêteur dans ses recherches et une relation très particulière va se développer entre les deux personnages.

**PARLE AVEC ELLE**, le célèbre film de Pedro Almodovar, nous fait découvrir Benigno, un infirmier qui raconte une histoire à sa patiente, alors plongée dans le coma suite à un grave accident.



Enfin, la comédie dramatique **CAVALCADE**, adaptée du roman autobiographique de Bruno de Stabenath, raconte l'histoire de Léo (Titoff), une figure de la jet-set qui semble mener une existence de rêve, jusqu'au jour où il devient tétraplégique. C'est alors au milieu des siens et avec la force de l'amour qu'il va essayer de récupérer tout ce qu'il possédait.





## 1-6. ouverture sur le monde

### a) Information

Notre volonté de mettre en avant la richesse des différentes cultures et de promouvoir la diversité des points de vue passe plus que jamais à travers la mise en place d'une tranche d'information.



Ainsi, Numéro 23 a établi premier un partenariat avec la chaîne panafricaine AFRICA 24 pour permettre la diffusion de l'**AFRICA NEWS ROOM**, premier talk show dédié à l'Afrique. Chaque matin pendant soixante minutes, Marie-Angèle Touré, Sandra Tshitombo et Khadija Sfar décryptent l'actualité quotidienne économique, politique et sociétale de l'ensemble du continent africain. Une initiative inédite sur la TNT nationale.

De même, Numéro 23 commence dès la fin de l'année 2013 une reprise éditoriale de TELESUD/AFRIK.COM avec le programme **ÇA FAIT DEBAT**, présenté par Adile Farquane. Celui-ci décrypte chaque jour l'actualité française et internationale avec ses débatteurs (journalistes, politiques, bloggeurs) et ses invités, « en toute liberté d'expression ».



### b) Séries

L'ouverture sur le monde passe également par la variété des origines de nos programmes : **112 UNITE D'URGENCE** et **MICK BRISGAU** sont des séries télévisées allemandes, **THE KILLING** est d'origine danoise, et **RESCUE : UNITE SPECIALE** est quant à elle australienne.



### c) Longs métrages

Nos films ne sont pas seulement des productions américaines mais également chinoises, espagnoles, japonaises... Dans une optique d'ouverture sur le monde, Numéro 23 organise différents **Cycles cinématographiques** mettant à l'honneur diverses régions du monde.

- Le cycle asiatique avec **SHAO LIN SOCCER**, **INTERNAL AFFAIRS** et **LE MAITRE D'ARMES**



- Le cycle latino avec **FRIDA**, **LE TAILLEUR DE PANAMA**, **LE MEXICAIN**





- Le cycle noir américain, avec BOYZ N THE HOOD, BEIGNETS DE TOMATES VERTES, MISS DAISY ET SON CHAUFFEUR



Enfin, plus de 85% des films étrangers diffusés par Numéro 23 sont disponibles en version multilingue.

d) Magazines



Le magazine économique BUSINESS CODE, avec son numéro consacré à «*Ces Français qui ont conquis New York City*», met en lumière les parcours de réussite de citoyens français à l'étranger.

Un autre numéro consacré au Brésil, «*Nouvel Eldorado des Français*», vient compléter cette présentation des entrepreneurs français à l'étranger.



## PARTIE 2 – LA DIVERSITE AVEC NUMERO 23

### 2-1. accessibilité

Comme prévu dans sa convention, Numéro 23 a diffusé un programme en audiodescription en 2013 : **L'ENTENTE CORDIALE**, un film de Vincent Brus avec Daniel Auteuil et Christian Clavier, datant de 2006.



L'objectif de 20% de sous-titrage SME en 2013 est en cours de réalisation, il est d'ores et déjà mis en place pour de nombreux films ainsi que pour :

- |                           |                  |                         |
|---------------------------|------------------|-------------------------|
| - Les vacances de l'amour | - Mercy Hospital | - L.A. Ink              |
| - Crimes en série         | - Lost Girl      | - Orphan Black          |
| - Push Girls              | - Miami Ink      | - Rescue Unité Spéciale |
| - Mick Brisgau            |                  | - Les Bleus             |

### 2-2. liens associatifs

Pour mener à bien son engagement, Numéro 23 a reçu, dès sa création, le soutien du :

- Conseil Représentatif des Associations Noires de France (CRAN) pour la lutte contre le racisme
- Club Averroès, qui édite chaque année un rapport sur l'état de la diversité dans les médias
- Club du XXIe Siècle, un « act tank » qui lutte pour l'égalité des chances

(ANNEXES 2 à 4)

Numéro 23 s'efforce quotidiennement de mettre sa force de frappe en tant que média audiovisuel national au service de divers projets qui semblent en adéquation avec les valeurs de la chaîne.



Ainsi, nous avons participé au lancement de la nouvelle édition de **RESPECT MAG**, le magazine multiculturel qui vise à lier les quartiers populaires au reste de la société française.

Egalement, Numéro 23 a mobilisé son antenne en proposant les moments les plus forts de la soirée pour le **MARIAGE POUR TOUS** au **THEATRE DU ROND-POINT**, organisée par Pierre Bergé et Jean-Michel Ribes le dimanche 27 janvier 2013. A cette occasion de nombreux, artistes, intellectuels et politiques se sont succédé sur la scène du Théâtre du Rond-Point afin de soutenir le projet de loi alors en plein débat à l'Assemblée Nationale sur le mariage et l'adoption pour tous.

Numéro 23 est aussi le partenaire média de plusieurs festivals d'arts audiovisuels : **COTE COURT**, **NOS YEUX GRANDS OUVERTS**, ainsi que du centre de création numérique **LE CUBE**.



**COTÉ COURT**





Numéro 23 prend très à cœur les problématiques liées à la santé, c'est pourquoi la chaîne a participé du 11 au 13 octobre au PASTEURDON afin de soutenir la recherche contre les maladies médicales et biologiques, en relayant l'appel aux dons lancé par l'Institut Pasteur.



Les 5, 6 et 7 avril, Numéro 23 a également soutenu le SIDACTION en instaurant un « bug antenne » et en diffusant la campagne vidéo officielle. Notre animateur Théo Phan a porté un ruban rouge pour signifier son soutien à la lutte contre le SIDA lors de son émission X Factor USA.

En 2014, Numéro 23 va s'associer avec de nombreux acteurs publics, associatifs et médiatiques afin d'assurer la promotion des quatre journées spéciales programmées en faveur de la femme, du handicap, de la lutte contre la discrimination et contre l'homophobie.

## PARTIE 3 - LA DIVERSITE CHEZ NUMERO 23

Notre engagement se prolonge naturellement au cœur de l'entreprise puisque nous conservons la même démarche de respect de la diversité. Chez DIVERSITE TV FRANCE, parmi nos collaborateurs, les femmes occupent une place prépondérante et forment 2/3 des effectifs, notamment à des postes décisionnels. Plusieurs origines culturelles sont représentées et tous les modes de vie sont respectés et menés librement.

Fidèles aux valeurs que nous portons à l'écran, nous entendons exercer notre métier dans le respect le plus strict des droits fondamentaux, que ce soit à l'égard de nos salariés, nos collaborateurs, nos fournisseurs, et également dans la nature de nos actions.

Diversité TV France a ainsi mis en place une **charte interne d'éthique (ANNEXE 5)**, dont une copie est distribuée à chaque salarié, afin d'affirmer sa ferme position à l'égard de la diversité. Enfin, depuis le mois d'octobre 2013, Diversité TV France est officiellement **signataire de la Charte de la Diversité**.





## ANNEXE 3

### **BAROMETRE DE LA DIVERSITE – VAGUE 2013**





# Baromètre de la diversité

TF1 2 3 5 6 CANAL+ W9 4 BFM TV 13 17 8 M6

-Vague 2013 -





## Baromètre de la diversité – Vague 2013



### Périmètre de l'étude

- 16 chaînes hertziennes gratuites et Canal+
  - Période : du 17 au 23 juin 2013 et du 16 au 22 septembre 2013
    - ✓ Sur les tranches horaires de 17 heures à 23 heures
    - ✓ Sur les programmes d'information de mi-journée de TF1, France 2, France 3, M6, Canal+, D8, NT1, TMC et France Ô.
- sont exclues du périmètre : les publicités et les bandes annonces

Chaines		Chaines	
TF1		D8	
France 2		D17	
France 3		Gulli	
France 4		I Télé	
France 5		NRJ 12	
M6		NT1	
Canal+		TMC	
W9		France Ô	
BFM TV			

NB : Rappel de la période d'indexation de la vague 2012 : du 3 au 16 septembre 2012



## Baromètre de la diversité - Vague 2013



### Périmètre de l'étude



- Près de 44 000 personnes indexées
- 1 450 heures de programmes\*
  - soit 2 500 programmes indexés \*
- Période de programmation :
  - du 17 au 23 juin 2013
  - du 16 au 22 septembre 2013

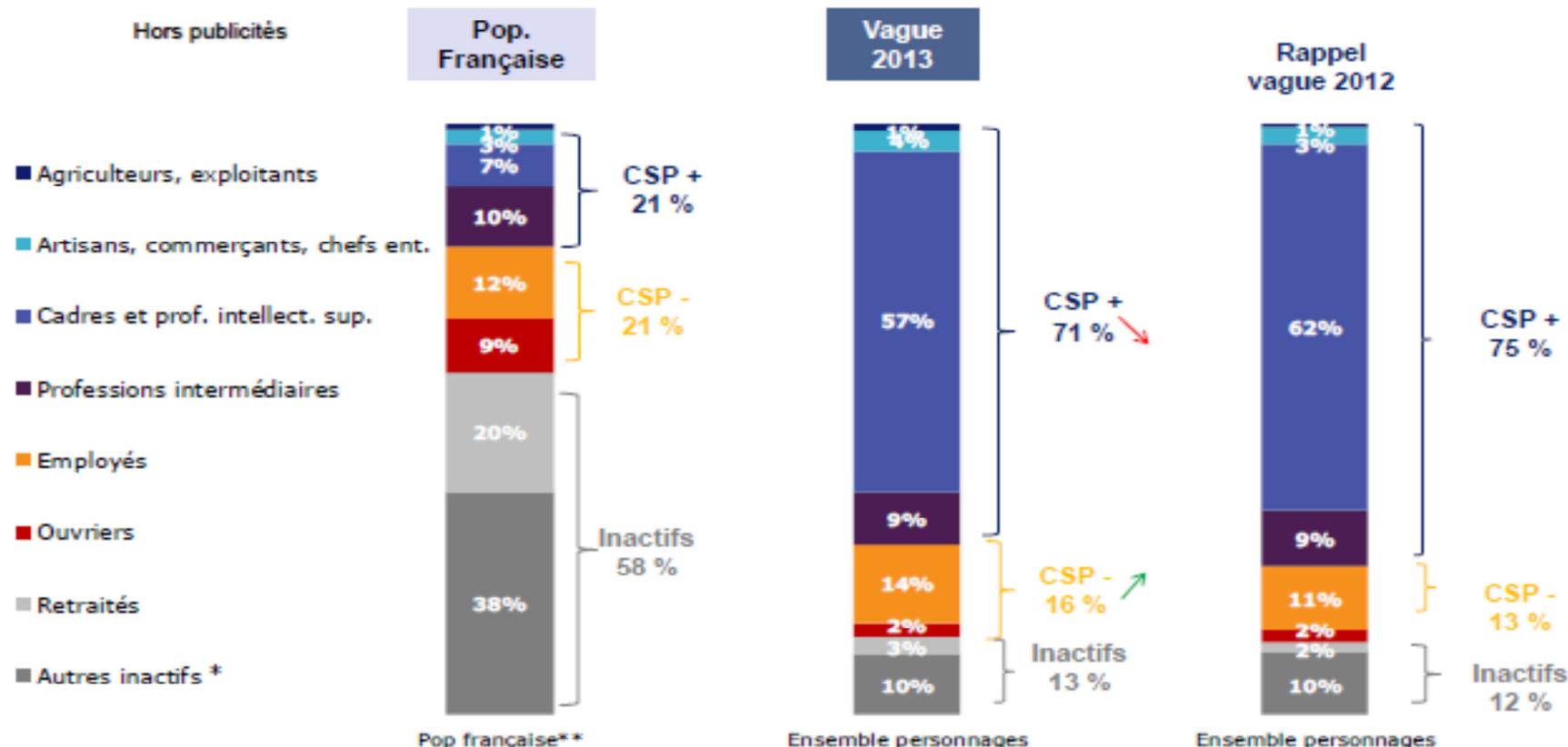
\* Hors publicités et bandes annonces



## Baromètre de la diversité - Vague 2013



### La représentation des catégories socioprofessionnelles

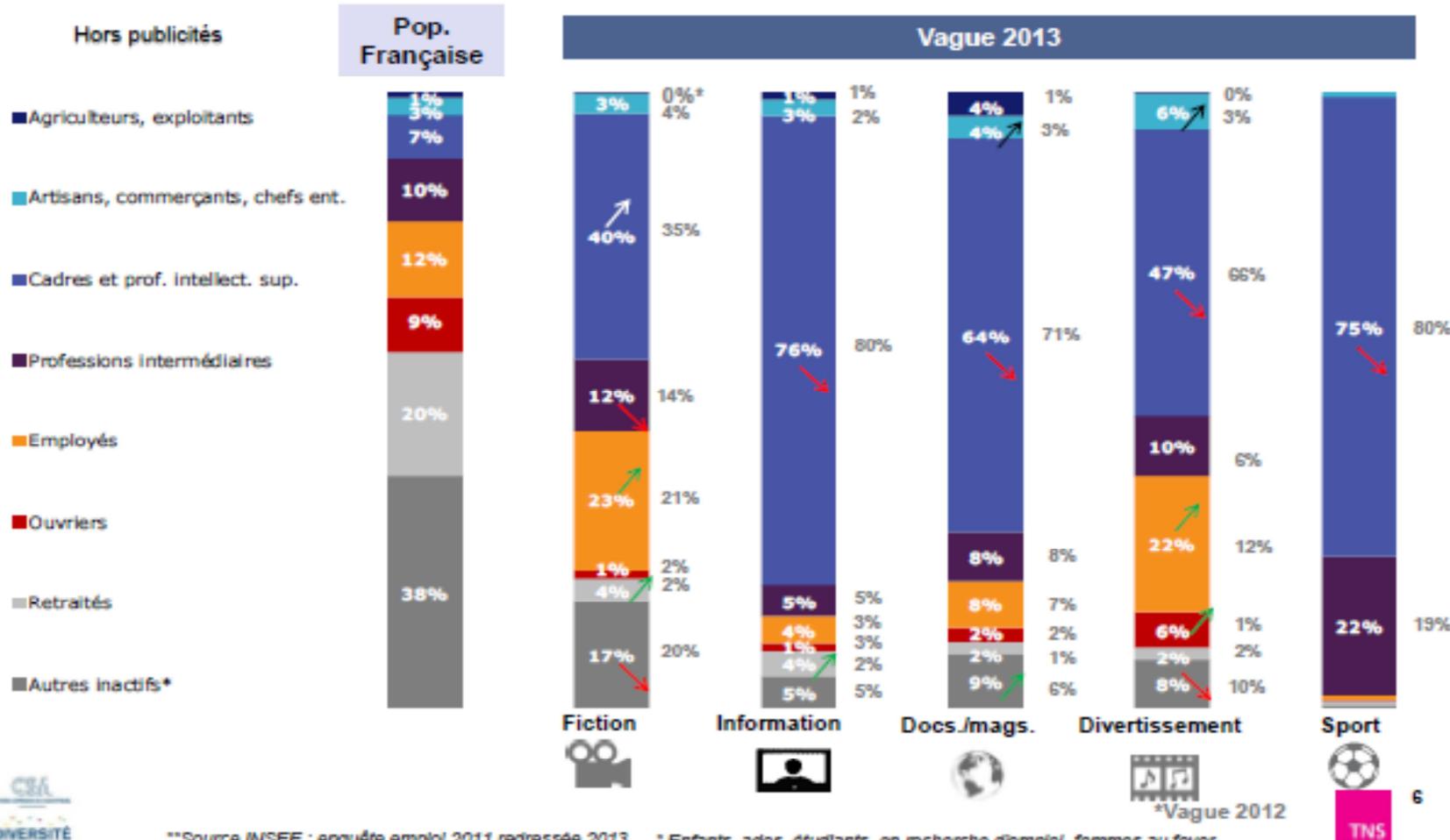




## Baromètre de la diversité - Vague 2013



### La représentation des catégories socioprofessionnelles



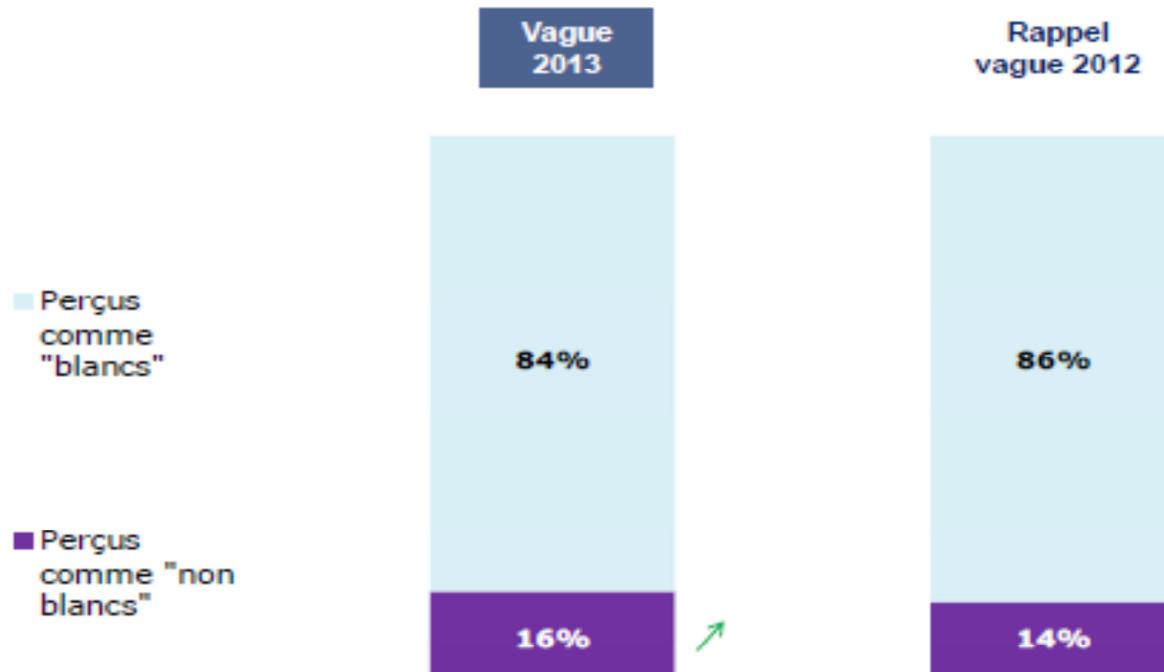


## Baromètre de la diversité - Vague 2012



### La représentation des origines perçues

Hors publicités



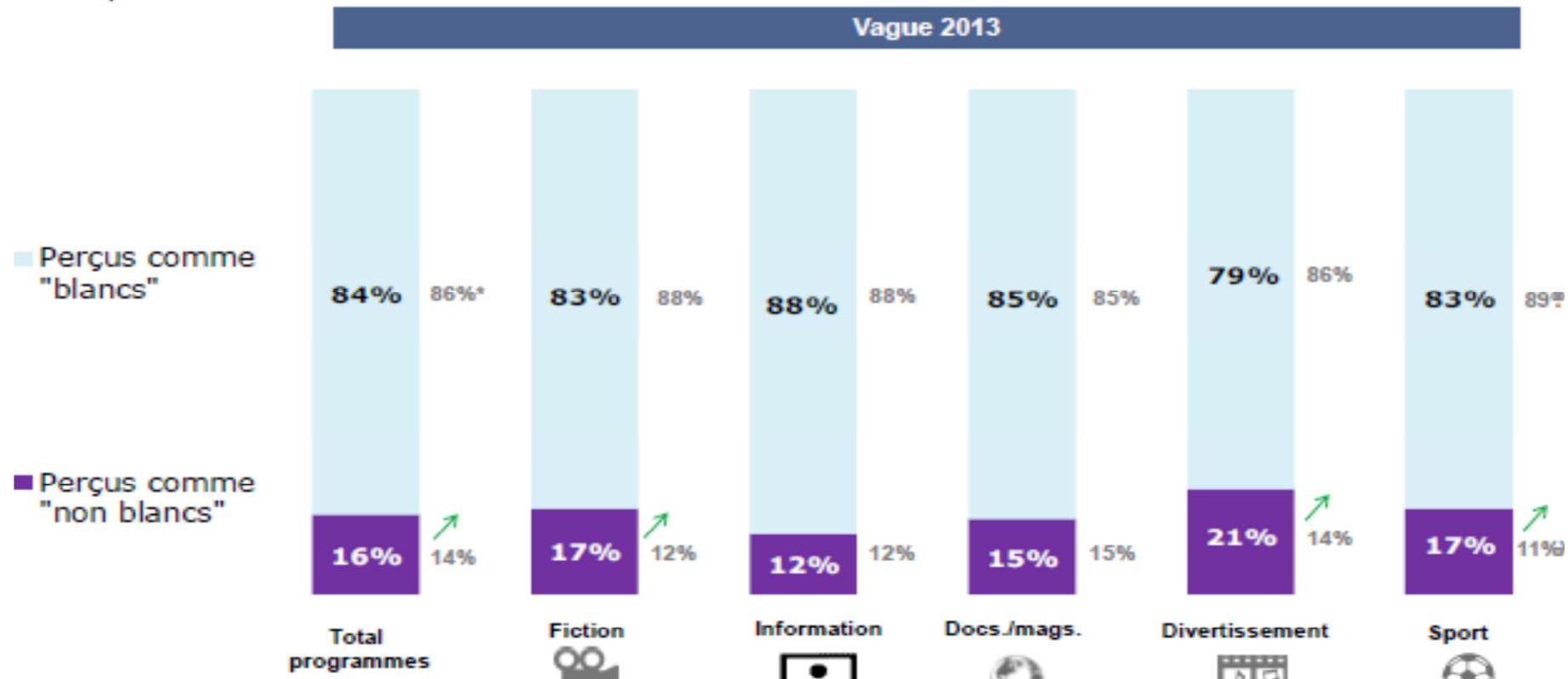


## Baromètre de la diversité - Vague 2013



### La représentation des origines perçues

Hors publicités



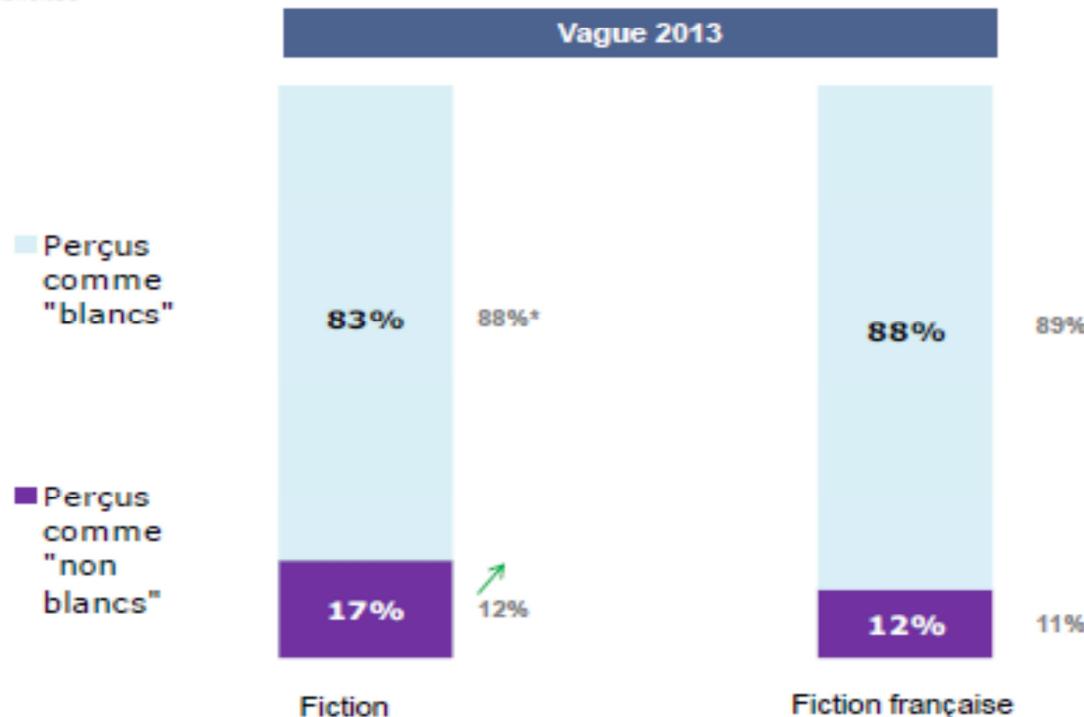


## Baromètre de la diversité - Vague 2013



### La représentation des origines perçues

Hors publicités



\*Vague 2012

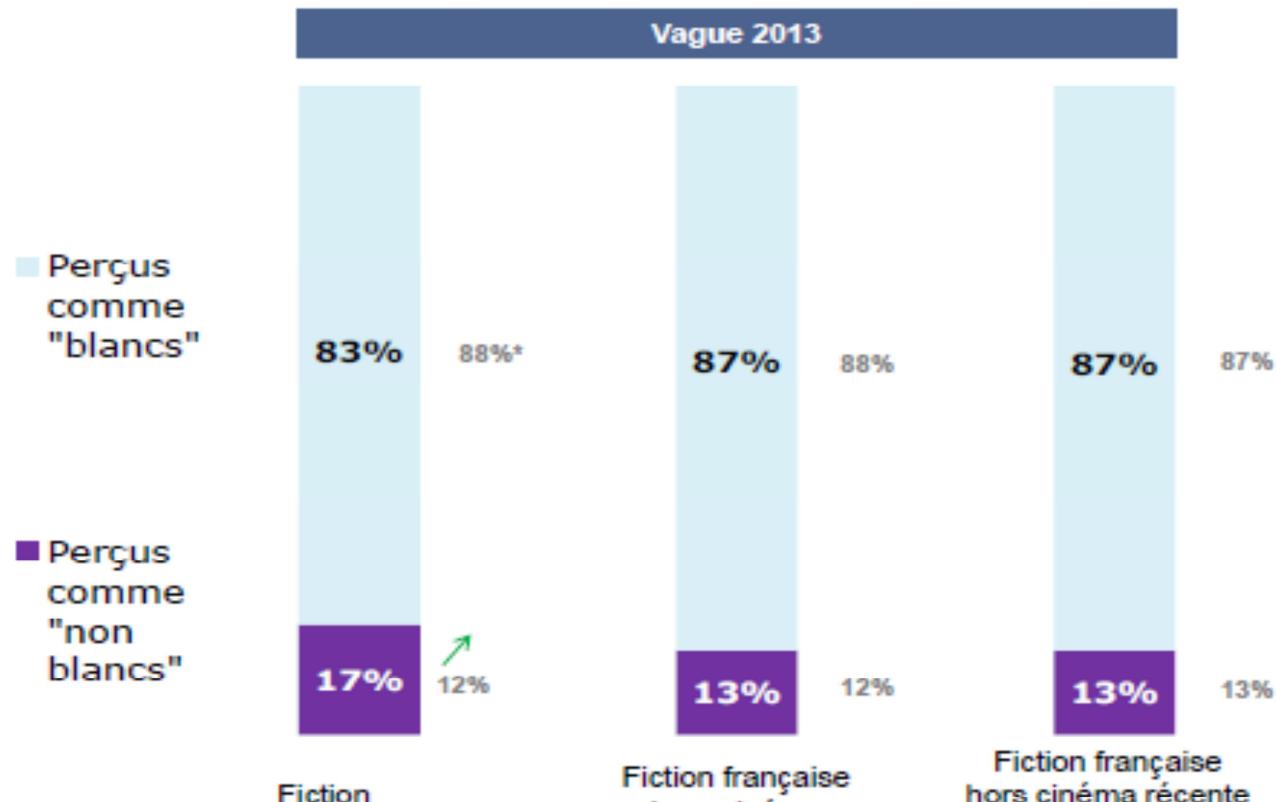


## Baromètre de la diversité - Vague 2013



### La représentation des origines perçues

Hors publicités



\*Vague 2012

10  
TNS

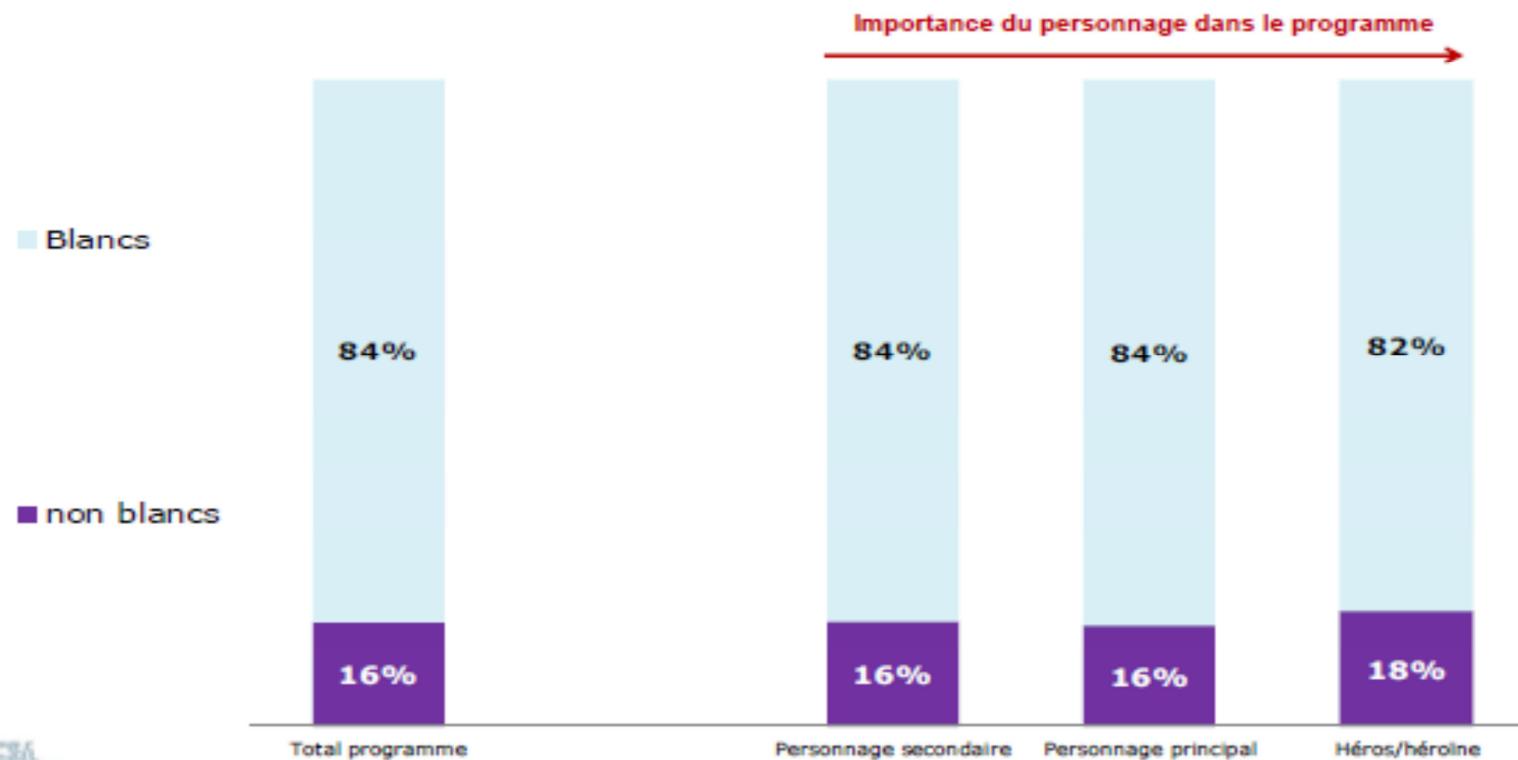


## Baromètre de la diversité - Vague 2013



### La représentation des origines perçues

Hors publicités





## Baromètre de la diversité - Vague 2013



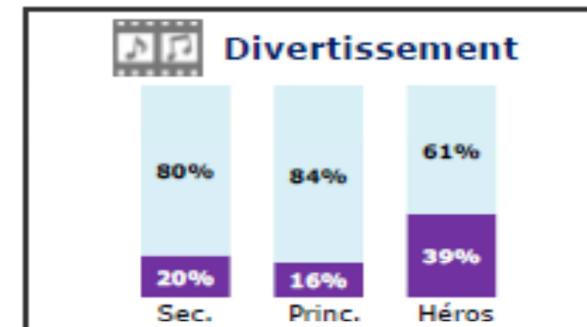
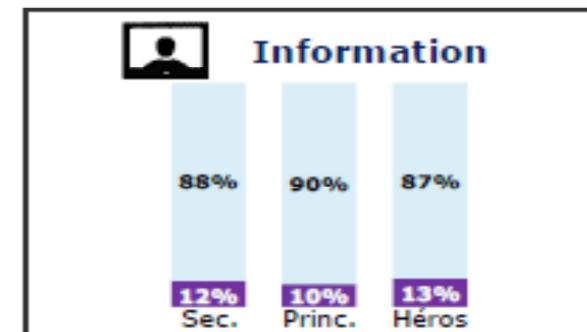
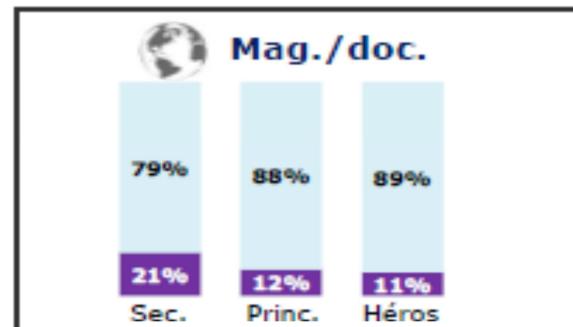
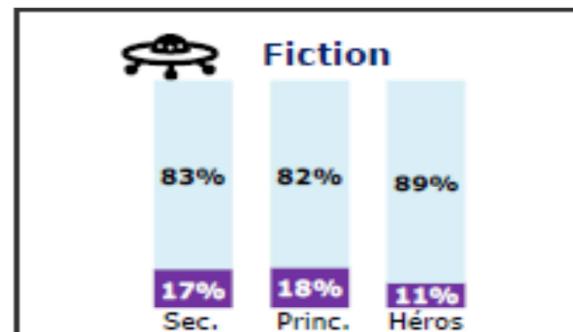
### La représentation des origines perçues

Hors publicités

#### Rappel total programmes

Perçus comme « blancs » 84%

Perçus comme « non blancs » 16%



Légende : Sec. : personnage secondaire Princ. : personnage principal



## Baromètre de la diversité - Vague 2013



### La représentation du handicap

Hors publicités





## Baromètre de la diversité - Vague 2013



### Méthodologie – critère âge

- Critère âge : perception de l'âge selon 5 tranches :
  - Moins de 20 ans
  - 20-34 ans
  - 35-49 ans
  - 50-64 ans
  - 65 ans et +
  - + possibilité de coder « ne sait pas »



Mesuré dans les programmes d'information



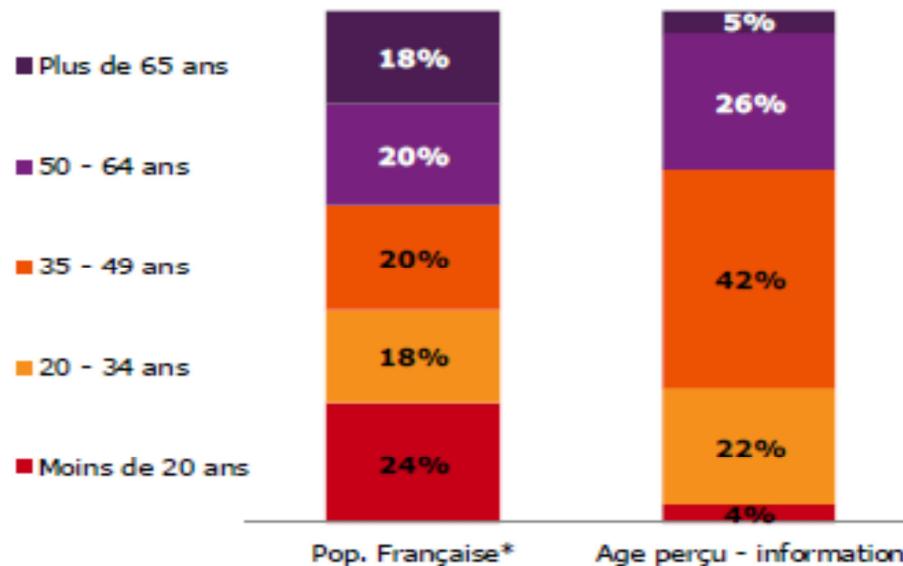
## Baromètre de la diversité - Vague 2013



### Information – Âge perçu



Répartition selon l'âge





## Baromètre de la diversité - Vague 2013



### Méthodologie – perception du rôle perçu

#### – 3 niveaux de perception :

- Rôle perçu comme **positif**
- Rôle perçue comme **neutre**
- Rôle perçue comme négatif

#### – Rôle perçu comme positif :

➔ Lorsque l'action du personnage a des retombées positives physiques ou morales sur une autre personne (aide, soutien, défense, protection etc.) ou plus généralement sur la société.

#### – Rôle perçu comme négatif :

➔ Lorsque l'action du personnage est « hors-la-loi » ou a des retombées négatives physiques ou morales sur une autre personne (blessure, peur, contrainte, pression, intimidation, mauvais moeurs) ou plus généralement sur la société.

➔ Lorsque la situation ou le contexte dans lequel se trouve le personnage est négatif (situations : délinquance, immigration clandestine, chômage, etc. ; contextes : problèmes sociaux, problèmes familiaux, etc.).

➔ Si le rôle positif ou négatif n'apparaît pas comme une « évidence », il s'agit d'un rôle neutre.



Mesuré dans les programmes d'information et les fictions françaises



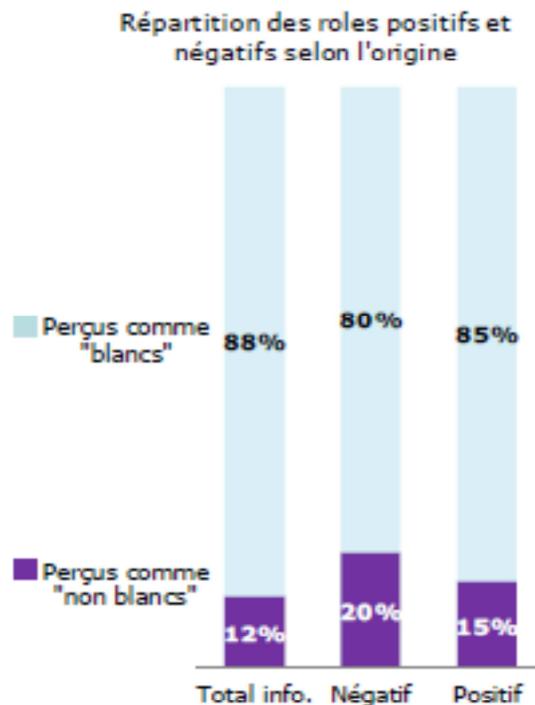
## Baromètre de la diversité - Vague 2013



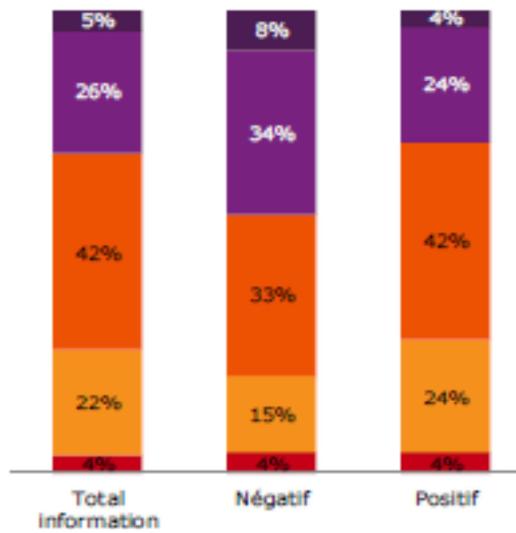
### Information – Rôles positif, négatif et neutre



2%\* de rôles négatifs indexés dans les programmes d'information  
7%\* de rôles positifs indexés dans les programmes d'information



Répartition des rôles positifs et négatifs selon l'âge





## Baromètre de la diversité - Vague 2013



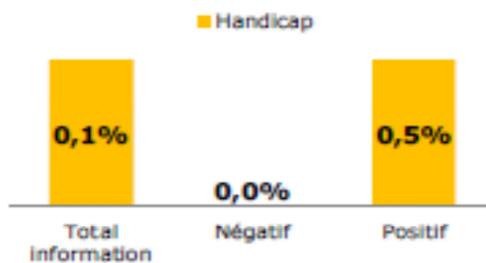
### Informations – Rôles positif, négatif et neutre



**2%\*** de rôles négatifs indexés dans les programmes d'informations

**7%\*** de rôles positifs indexés dans les programmes d'informations

Répartition des rôles positifs et  
négatifs selon le handicap





## Baromètre de la diversité - Vague 2013

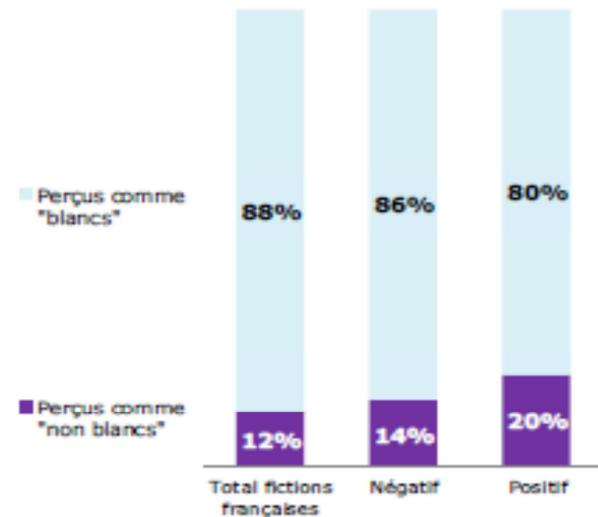


### *Fictions francaises – Rôles positif, négatif et neutre*



**8%\*** de rôles négatifs indexés dans les fictions françaises  
**11%\*** de rôles positifs indexés dans les fictions françaises

Répartition des rôles positifs et négatifs selon l'origine





## Baromètre de la diversité - Vague 2013

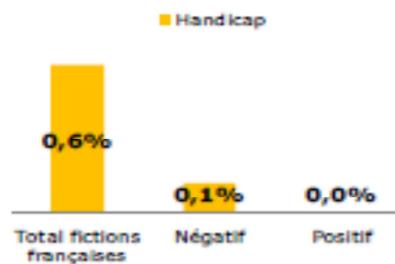


### Fictions francaises – Rôles positif, négatif et neutre



**8%\*** de rôles négatifs indexés dans les fictions françaises  
**11%\*** de rôles positifs indexés dans les fictions françaises

Répartition des rôles positifs et négatifs selon le handicap







## **ANNEXE 4**

**CHARTE VISANT A FAVORISER LA FORMATION ET L'INSERTION  
PROFESSIONNELLES DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LE  
SECTEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE**





## **Charte visant à favoriser la formation et l'insertion professionnelles des personnes handicapées dans le secteur de la communication audiovisuelle.**

### ***Préambule***

Les parties signataires : le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, les écoles de journalisme, les écoles de l'image et du son, les écoles de comédiens, les entreprises de communication audiovisuelle, s'engagent à contribuer à l'amélioration de la formation et l'insertion professionnelles des personnes handicapées dans le secteur de la communication audiovisuelle.

Pour ce faire, elles prennent, en fonction de leur champ de compétences, des engagements en matière d'accès à la formation aux métiers de l'audiovisuel, d'accueil et d'emploi des étudiants handicapés dans le secteur de la communication audiovisuelle.

Cette démarche doit conduire les parties signataires à s'impliquer tout au long des étapes de la formation et de l'insertion professionnelles.

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 3-1 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la délibération n° 2009-85 du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal + ;

Vu le relevé de décisions adopté par le comité interministériel du handicap en date du 25 septembre 2013 ;

Les parties signataires sont invitées à respecter les engagements pris dans le cadre de la présente Charte.



LA CHARTE COMPORTE LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

## I. Engagements des établissements signataires

### *Accès à la formation et accueil des étudiants*

#### Les établissements s'engagent à :

- Garantir l'accessibilité des procédures d'admission aux examens d'entrée aux écoles ;
- Informer le public des dispositifs d'accessibilité des établissements sur leur site internet mais également auprès des associations et des organismes dont l'objet est de promouvoir l'emploi des personnes handicapées et lors de salons de l'étudiant ;
- Mettre le site internet de l'établissement en conformité avec les règles du référentiel général d'accessibilité pour les administrations<sup>1</sup> ;
- Faciliter la mutualisation et l'échange des moyens techniques et matériels d'enseignement.

### *Formation*

#### Les établissements s'engagent à :

- Désigner un référent « mission handicap », chargé de la mise en place de la politique d'accessibilité au sein de l'établissement ;
- Favoriser l'accessibilité de tout évènement ayant lieu au sein de l'établissement scolaire ;
- Sensibiliser et former le personnel enseignant aux enjeux de l'accessibilité ;
- Mettre en place un suivi mensuel entre l'étudiant accueilli en stage dans l'établissement et le référent « mission handicap » ;
- Privilégier l'autonomie des étudiants handicapés en leur garantissant un parcours pédagogique accessible.

### *Insertion professionnelle*

#### Les établissements s'engagent à :

- Valoriser les expériences professionnelles et les parcours scolaires d'anciens élèves volontaires eux-mêmes handicapés ;
- Organiser des conférences/rencontres avec des professionnels de l'audiovisuel handicapés.

---

<sup>1</sup> Les modalités de mise en œuvre de cet engagement seront définies par le comité de suivi en concertation avec les établissements de formation. Celui-ci pourra faire l'objet d'indicateurs cibles ou être mis en œuvre à l'occasion du renouvellement des sites internet de ces établissements.



## II. Engagements des entreprises de l'audiovisuel signataires

### *Relations avec les écoles dans le cadre de la formation (stages/alternances)*

#### Les entreprises s'engagent à :

- Désigner un responsable pour les stagiaires handicapés ;
- Organiser un rendez-vous entre le responsable du stagiaire, le stagiaire et le référent « mission handicap » de l'entreprise avant le début du stage afin de définir tous les aménagements de poste à prévoir en cas de besoin ;
- Organiser, si besoin, une réunion en cours de stage entre le responsable du stagiaire, le stagiaire et le référent « mission handicap » de l'entreprise afin de s'assurer que les conditions d'accueil du stagiaire sont compatibles avec ses besoins, de faire le point sur les difficultés rencontrées au sein de l'entreprise et de proposer des axes d'amélioration ;
- Organiser une journée d'accueil des élèves et étudiants handicapés afin de leur présenter les métiers de l'entreprise.

#### *Recrutement*

#### Les entreprises s'engagent à :

- S'assurer de l'accessibilité des annonces de postes proposés<sup>2</sup> ;
- Rendre accessibles les postes proposés ;
- Publier les offres d'emploi sur leur site internet ;
- Informer les signataires de la présente Charte et les associations dont l'objet est de promouvoir l'emploi des personnes handicapées des modalités de consultation de leurs offres d'emploi ;
- Informer le public des démarches engagées par l'entreprise en matière d'accessibilité ;
- Sensibiliser et former les personnels aux enjeux de l'accessibilité et de l'insertion des personnes handicapées.

## III. Contribution des institutions publiques

### Les institutions publiques s'engagent, chacune dans leur champ de compétence respective, à :

- Mobiliser les acteurs de la politique du handicap, de l'accès à l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées autour de la Charte et des projets qui en seront issus pour les soutenir ;

<sup>2</sup> Les modalités de mise en œuvre de cet engagement seront définies par le comité de suivi en concertation avec les entreprises. Celui-ci pourra faire l'objet d'indicateurs cibles ou être mis en œuvre à l'occasion du renouvellement des sites internet des entreprises.



- Accompagner les établissements de formation et les entreprises de l'audiovisuel signataires de la présente Charte dans sa mise en œuvre ;
- Promouvoir la Charte et les réalisations concrètes qui en découlent.

#### IV. Dispositions finales

La mise en œuvre des dispositions de la présente Charte est assurée par un comité de suivi dont la composition sera déterminée ultérieurement par les signataires. Ce comité sera chargé d'établir un bilan annuel des actions mises en œuvre dans le cadre de la présente Charte, assorti le cas échéant de propositions d'amélioration à l'intention des signataires.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la présente Charte seront retracées dans le rapport annuel sur l'accessibilité des programmes et la représentation du handicap que le Conseil supérieur de l'audiovisuel adresse au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPh) ainsi que dans le rapport annuel sur la diversité que le Conseil supérieur de l'audiovisuel adresse au Parlement.

Fait à Paris

Le 11 février 2014

En présence de :

La ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion  
Madame Marie-Arlette CARLOTTI

Le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel  
Monsieur Olivier SCHRAMECK



Les signataires :

- Les entreprises de communication audiovisuelle :

Pour le groupe NRJ :

Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX, Président-Directeur général

Pour le groupe RTL :

Monsieur Charles-Emmanuel BON, Directeur du développement

Pour le groupe TF1 :

Monsieur Christophe DES ARCIS, Directeur du développement des ressources humaines

Pour le groupe M6 :

Monsieur Christophe FOGLIO, Directeur des ressources humaines

Pour l'Institut national de l'audiovisuel (INA) :

Monsieur Mathieu GALLET, Président/Directeur général

Pour le groupe Radio France :

Monsieur Jean-Luc HEES, Président



Pour Numéro 23 :

Monsieur Pascal HOUZELOT, Président

Pour le groupe Lagardère :

Monsieur Richard LENORMAND, Directeur Général Pôle Radios-TV

Pour le groupe Canal :

Monsieur Bertrand MEHEUT, Président

Pour le groupe France Télévisions :

Monsieur Rémy PFLIMLIDY, Président-Directeur général

Pour L'Equipe 21 :

Monsieur Pierre ROBERT, Directeur général

Pour le groupe France Média-Monde :

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente

Pour le groupe NextRadio TV :

Monsieur Alain WEILL, Président



- Les établissements de formation aux métiers de l'audiovisuel :

Pour l'Ecole de journalisme et de communication d'Aix-Marseille (EJCAM)

Madame Gabrielle BRICET, Maître de conférence associée

Pour l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po Paris) :

Madame Agnès CHAUVEAU, Directrice de l'école de Journalisme

Pour l'Institut supérieur de la communication, de la presse et de l'audiovisuel de Lyon (ISCPA Lyon) :

Madame Isabelle DUMAS, Directrice

Pour le Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme de Strasbourg (CUEJ Strasbourg) :

Madame Nicole GAUTHIER, Directrice

Pour l'école supérieure de journalisme de Lille (ESJ Lille) :

Madame Sylvia GONZALEZ, Responsable des enseignements audiovisuels

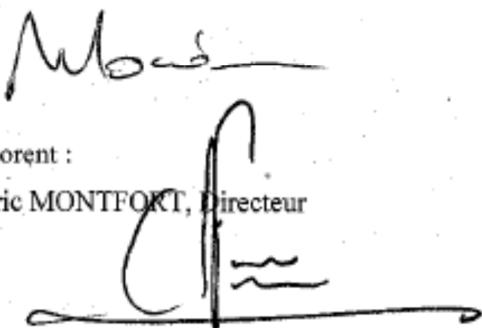
Pour le Centre de Formation des Journalistes de Paris (CFJ Paris) :

Monsieur Thierry GUILBERT, Directeur adjoint



Pour l'Ecole normale supérieure Louis-Lumière (ENS) :

Madame Monique KOUDRINE, Présidente du Conseil d'administration

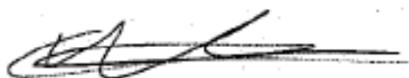


Pour le Cours Florent :

Monsieur Frédéric MONTFORT, Directeur

Pour l'Institut Pratique du Journalisme de Paris de l'université Paris-Dauphine (IPJ Paris) :

Monsieur Eric NAHON, Directeur adjoint



Pour la FEMIS :

Monsieur Marc NICOLAS, Directeur



Pour l'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication (CELSA Paris) :

Madame Véronique RICHARD, Directrice



Pour l'Institut Universitaire de Technologie de Lannion (IUT de Lannion) :

Madame Hélène ROMEYER, Responsable de la formation journalisme





Pour l'Institut du Journalisme Bordeaux-Aquitaine (IJBA) :

Monsieur François SIMON, Directeur

*Hervé Chauvin-Lupien Directeur adjoint*

Pour l'Institut Universitaire de Technologie de Tours (IUT de Tours) :

Monsieur Nicolas SOURISCE, Directeur des études

Pour l'Ecole de Journalisme de Toulouse (EJT) :

Bertrand THOMAS, Directeur

*Bertrand THOMAS, Directeur*

ÉCOLE DE JOURNALISME  
DE TOULOUSE  
31, r. de la Fondation  
31660 TOULOUSE CEDEX





## **ANNEXE 5**

**COMITE MINISTERIEL DU HANDICAP DU 25 SEPTEMBRE 2013**

**RELEVE DES DECISIONS**





PREMIER MINISTRE



# Handicap : Le défi de l'égalité

Relevé de décisions

25 septembre 2013

## Contact

Pôle Stratégie, médias,  
communication  
57, rue de Varenne  
75007 Paris  
Tél. : 01 42 75 50 78/79  
[www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

Le Président de la République a pris l'engagement d'induire un volet handicap dans chaque projet de loi. Cet engagement exprime une vision, une volonté et une méthode.

Une vision d'abord, selon laquelle une vie riche, une vie épanouie, est une vie qui permet à chacun d'exprimer ses talents, ses envies et ses sentiments dans tous les domaines de l'existence. Chacun peut légitimement aspirer à être un travailleur, un citoyen, un conjoint, un ami, un passionné d'art ou de sport... et plus encore à être tout cela à la fois. Idéalement, il incombe à chaque individu d'en décider selon un principe d'autonomie ; c'est le rôle des pouvoirs publics de le permettre.

Cette vision conduit à une volonté : lutter contre toutes les formes de discrimination et faire advenir une égalité réelle, une égalité concrète. Les personnes handicapées sont trop souvent reléguées, privées, isolées en raison de leur handicap. Le Gouvernement s'engage pour faire vivre la promesse républicaine d'égalité. Il fait le choix de la solidarité dans un contexte budgétaire tendu car il poursuit l'ambition d'une France unie et soudée.

Une méthode enfin. Puisque l'égalité entre personnes valides et personnes handicapées doit s'éprouver dans tous les domaines, alors l'ensemble des Ministres sont concernés par la politique du handicap. Le Comité Interministériel du Handicap n'avait jamais été réuni depuis sa création. Il était temps d'y remédier et de signifier l'implication pleine et entière de ce Gouvernement pour l'inclusion des personnes handicapées.

Suivant cette vision, cette volonté et cette méthode, le Gouvernement ne perd pas de vue ses priorités.

La première de ces priorités, c'est de redonner espoir à la jeunesse de France. Le Président de la République mobilise toutes les énergies du pays autour de cette idée du progrès : offrir à la génération qui suit une vie meilleure.

Ce rêve français s'adresse aux enfants handicapés comme à tous les autres. Il est donc de la responsabilité de notre nation de leur donner également les moyens de leur émancipation et de leur autonomie.

La seconde priorité du Gouvernement, c'est l'emploi. Le Gouvernement mène la bataille de l'emploi sur tous les fronts.

La France ne peut se priver d'aucune énergie, d'aucune compétence pour redresser son économie et sortir de la crise. Améliorer le taux d'emploi des travailleurs handicapés constitue un enjeu majeur, pour les personnes elles-mêmes, et pour le pays dans son ensemble.

Le Gouvernement a fait de la justice sa valeur cardinale. Empêchés dans leurs déplacements, dans leurs loisirs, dans la consommation de services usuels ; gênés dans l'exercice élémentaire de leur citoyenneté ou dans l'accomplissement de gestes banals tels que téléphoner ou lire ; discriminés dans l'accès aux soins : les personnes handicapées sont incontestablement victimes de bien des injustices.

L'attachement du Gouvernement à la justice l'amène à mettre la condition des personnes handicapées et de leur famille sous la lumière et à intervenir avec efficacité pour que cette condition s'améliore. Il ne s'agit pas de renvoyer systématiquement les personnes handicapées à leur handicap, et de les indemniser à ce titre. Il s'agit de relever le défi de l'égalité, c'est-à-dire de créer les conditions pour que ces personnes puissent vivre tant que possible une vie ordinaire. Il s'agit d'étendre le champ de ce qui nous est commun. Il s'agit d'aller un peu loin sur le chemin de la République.



# Sommaire

## JEUNESSE

<b>1 SOUTIEN A LA PARENTALITE ET ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</b>	7
1.1 ACCOMPAGNER LES PARENTS DES LA DECOUVERTE DU HANDICAP DE LEUR ENFANT	7
1.2 MIEUX ACCUEILLIR LES ENFANTS	8
<b>2 SCOLARITE ET ETUDES SUPERIEURES</b>	9
2.1 PROFESSIONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS	9
2.2 UTILISER LE NUMÉRIQUE COMME VECTEUR D'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS ANALYSE	10
2.3 RENFORCER L'ACCESSIBILITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10
<b>3 AUTRES ESPACES DE L'AUTONOMIE</b>	12
3.1 FACILITER LES PRATIQUES SPORTIVES, LUDIQUES ET CULTURELLES	12
3.2 ACCOMPAGNER L'ADOLESCENCE	12
3.3 ENCOURAGER LA PARTICIPATION ET L'AUTONOMIE DES JEUNES HANDICAPÉS	13

## EMPLOI

<b>4 ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	15
4.1 RENFORCER L'ACCES DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS AUX DISPOSITIFS DE FORMATION DE DROIT COMMUN	15
4.2 MODERNISER L'OFFRE DE FORMATION SPECIALISEE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES	16
<b>5 ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI</b>	17
5.1 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP VERS L'EMPLOI	17
5.2 PREVENIR LES INAPTITUDES ET LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE	18
<b>6 RESPECT DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS</b>	18
6.1 INCITER LES EMPLOYEURS A SE RAPPROCHER DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DE 6%	18
6.2 AMELIORER LA QUALITE DES ACCORDS D'ENTREPRISE	20
<b>7 DEVELOPPEMENT DES ECHANGES ENTRE SECTEUR PROTEGE, SECTEUR ADAPTE ET ENTREPRISES</b>	21
7.1 DEVELOPPER LES PASSERELLES ENTRE SECTEUR PROTEGE, SECTEUR ADAPTE ET LES ENTREPRISES	21
7.2 DEVELOPPER LE RECOURS DES ACHETEURS PRIVES ET PUBLICS AUX ESAT ET ENTREPRISES ADAPTEES	22

## ACCESSIBILITE

<b>8 CADRE BATI, VOIRIE ET TRANSPORTS</b>	23
8.1 RENFORCER ET PROLONGER LA DYNAMIQUE DE MISE EN ACCESSIBILITÉ AU-DELÀ DE LA SEULE ÉCHÉANCE DE 2015	23
8.2 RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ	24
8.3 INFORMER, MOBILISER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS CONCERNÉS PAR L'ÉCHEANCE DE 2015	25



<b>9</b>	<b>SERVICES PUBLICS ET CONSOMMATION</b>	26
9.1	RENFORCER L'ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS	26
9.2	INCITER LE SECTEUR PRIVE A RENDRE SES SERVICES ACCESSIBLES	27
9.3	DEVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE	28
9.4	ACCOMPAGNER LES METIERS DE L'ACCESSIBILITE	28
<b>10</b>	<b>CITOYENNETE</b>	29
10.1	RENDRE ACCESSIBLE L'ENSEMBLE DU PROCESSUS ELECTORAL	29
10.2	RENDRE ACCESSIBLES LES CAMPAGNES PUBLIQUES ET LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE	29
<b>11</b>	<b>CULTURE, MEDIA, TELEPHONIE</b>	30
11.1	MULTIPLIER LES PROGRAMMES TV ET OEVRES CINEMATOGRAPHIQUES FRANCAISES ACCESSIBLES	30
11.2	DEVELOPPER L'ACCES AUX OEUVRES LITTERAIRES ET L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE	31
11.3	PERMETTRE AUX PERSONNES SOURDES OU HANDICAPEES DE LA PAROLE DE TELEPHONER	31
<hr/> <b>PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL ET ACCES AUX SOINS</b>		33
<b>12</b>	<b>DEPISTAGE, DIAGNOSTIC, EVALUATION ET ORIENTATION</b>	33
12.1	AGIR LE PLUS PRECOCEMENT POSSIBLE	33
12.2	AMELIORER LE SERVICE RENDU PAR LES MDPH	34
<b>13</b>	<b>ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL</b>	35
13.1	FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE	35
13.2	ASSURER LA CONTINUITE DES PARCOURS	35
13.3	TRANSFORMER L'OFFRE EXISTANTE	36
<b>14</b>	<b>ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE</b>	37
14.1	FACILITER L'ACCES AUX SOINS COURANTS, A L'HOPITAL ET A LA PREVENTION	37
14.2	AMELIORER LES CONNAISSANCES, LA COORDINATION DES SOINS ET LES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS DE SANTE	38
<hr/> <b>GOUVERNANCE ET MOBILISATION DE LA SOCIETE</b>		41
<b>15</b>	<b>PILOTAGE PAR L'ETAT</b>	41
15.1	COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET TERRITORIALE DE LA POLITIQUE DU HANDICAP	41
<b>16</b>	<b>MOBILISATION DE LA SOCIETE CIVILE ET PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPEES</b>	42
16.1	SAISINE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	42
16.2	LA PARTICIPATION ET LA REPRESENTATION DES PERSONNES HANDICAPEES	42
16.3	LA REPRESENTATION DU HANDICAP DANS LES MEDIAS	43
<b>17</b>	<b>LA RECHERCHE SUR LE HANDICAP ET LA CONNAISSANCE DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPEES</b>	43
17.1	EVALUER LA PAUVRETE DES PERSONNES HANDICAPEES	43
17.2	AMELIORER NOS SYSTEMES D'INFORMATION	44
17.3	PROMOUVOIR LA RECHERCHE SUR LE HANDICAP	45



# Jeunesse

Les enfants et adolescents handicapés ont le droit à leur jeunesse comme tous les autres enfants. Une période de la vie durant laquelle l'apprentissage, la rencontre, les expériences, concourent à l'acquisition de l'autonomie et de l'indépendance.

Pour que cette jeunesse soit une chance, les enfants ont besoin d'être accompagnés dans les différentes dimensions de leur existence, depuis leur plus jeune âge jusqu'à être adultes.

## 1 Soutien à la parentalité et accueil du jeune enfant

### 1.1 Accompagner les parents dès la découverte du handicap de leur enfant

#### 1.1.1 Analyse

Le soutien à la parentalité dépasse la seule séquence de la petite enfance mais doit être effectif dès la découverte du handicap de l'enfant. Son objectif est de permettre aux parents de rester acteurs de leur projet éducatif, quels que soient le mode d'accompagnement, leur situation professionnelle et leur niveau de revenus.

#### 1.1.2 Orientations du Gouvernement

##### Un droit à formation des parents d'enfants handicapés

**Formation des parents.** Afin de mieux accompagner leur enfant handicapé, les parents ont souvent besoin d'une formation dédiée afin d'appréhender les spécificités du handicap de leur enfant. Cet accompagnement est d'autant plus important s'il se fait dès l'annonce du handicap et pendant les premières années de l'enfance. En effet, trouver les interlocuteurs avertis, l'écoute, les conseils qui permettront d'aborder le mieux possible le développement de l'enfant sont des aides à la parentalité qui doivent être accessibles à tous. Cette formation est une contribution essentielle au parcours de l'enfant handicapé.

Plus largement, le statut des aidants fait actuellement l'objet d'initiatives lancées dans certains groupes industriels. Par ailleurs, une offre de formation des aidants se développe peu à peu avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Dans la même dynamique et pour lancer le dispositif dès 2014, la CNSA développera le processus conventionnel sur les formations avec les associations de parents représentatives dans le champ du handicap.

Le Gouvernement évoquera avec les partenaires sociaux et les organisations syndicales de la fonction publique la possibilité de créer un motif d'autorisation exceptionnelle d'absence pour faciliter l'accès des parents de jeunes enfants handicapés à ces temps de formation.

**Rénover le site monenfant.fr.** La CNAF engagera une rénovation du site monenfant.fr pour un meilleur recensement des dispositifs répondant aux besoins spécifiques des familles, dont celles d'enfants handicapés.

**Renforcer les moyens pour le soutien à la parentalité.** Le doublement des moyens du Fonds national d'activités sociales (100 millions d'euros en 2017) consacrés aux dispositifs de soutien à la parentalité décidé dans le cadre de la COG 2013-2017 permettra d'expérimenter des actions spécifiques menées auprès des parents d'enfants handicapés. Elles seront développées avec des CAF volontaires.

**Des droits au chômage pour les parents contraints de démissionner soumis à la négociation.** Les parents d'enfants handicapés peuvent être amenés à quitter leur région et leur emploi lorsque leur enfant accède à une structure. Si l'employeur refuse dans ce cas une rupture conventionnelle du contrat de travail, les personnes concernées ne peuvent envisager que la démission.

Dans le cadre de la prochaine négociation de la convention d'assurance chômage prévue pour la fin de l'année, le Gouvernement souhaite que les partenaires sociaux gestionnaires de l'Unedic incluent ces situations dans les motifs de démission légitime ouvrant droit aux allocations d'assurance chômage.

## 1.2 Mieux accueillir les enfants

### 1.2.1 Analyse

Au cours de la mobilisation "Au tour des Parents" du ministère de la Famille, les enjeux de l'accueil de l'enfant handicapé ont été soulevés par les parents.

Par ailleurs, la nouvelle convention d'objectifs et de moyens de la CNAF prévoit la création d'ici 2017 de 275 000 nouvelles solutions d'accueil :

- 100 000 solutions d'accueil collectif ;
- 100 000 solutions d'accueil individuel ;
- 75 000 places de préscolarisation à l'école maternelle pour les 2-3 ans.

### 1.2.2 Orientations du Gouvernement

#### **Développer l'accueil des jeunes enfants handicapés dans les structures ordinaires dès le plus jeune âge**

**L'intégration des enfants handicapés dans les crèches.** La Convention d'Objectif et de Gestion de la CNAF 2013-2017 prévoit la création d'un fonds d'accompagnement des projets répondant aux besoins spécifiques des familles. Ce fonds a vocation à prendre en compte la qualité des projets d'accueil, notamment l'intégration d'enfants handicapés au sein des structures ordinaires.

**Le handicap pris en compte dans les schémas territoriaux de services aux familles.** Par ailleurs, des schémas territoriaux de services aux familles réunissant l'ensemble des partenaires locaux seront prochainement mis en place pour réaliser une évaluation partagée des besoins sur les territoires et élaborer une offre de services adaptée. Les besoins spécifiques en matière de handicap seront étudiés dans le cadre de ces schémas.

**Des coopérations entre professionnels de la petite enfance et des secteurs médico-social et sanitaire.** Parallèlement à cet effort financier, il s'agit de permettre une meilleure interconnaissance des professionnels de la petite enfance et des secteurs médico-social et sanitaire pour fluidifier le parcours et favoriser l'inclusion de l'enfant dans un parcours en milieu ordinaire dès son plus jeune âge.

Un groupe de travail avec les associations représentatives et les professionnels concernés mènera la réflexion autour de deux axes : renforcer le repérage et l'orientation par les professionnels de la petite enfance vers les professionnels spécialisés d'une part ; encourager les professionnels spécialisés à accompagner les familles vers les services d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité d'autre part.

**Formation pour les professionnels de la petite enfance.** En outre, le Ministère de la Famille intègre une réflexion spécifique sur la formation initiale et continue des professionnels de l'accueil collectif et individuel dans le prochain plan des métiers de la petite enfance.

## 2 Scolarité et études supérieures

### 2.1 Professionnaliser l'accompagnement des enfants

#### 2.1.1 Analyse

La loi pour la Refondation de l'école de la République a renforcé la mission d'inclusion de l'école. La scolarisation des élèves handicapés ne cesse de croître, comme les besoins d'accompagnement et d'équipements de qualité. Un chantier de modernisation de l'action publique a été lancé et piloté par le ministère de l'Éducation nationale afin d'optimiser le dispositif en collaboration avec le secteur médico-social et les MDPH. La scolarisation des enfants handicapés en maternelle fait également l'objet d'une attention particulière.

#### 2.1.2 Orientations du Gouvernement

##### CDIser 28 000 AVS et créer un diplôme d'accompagnant

**Un nouveau diplôme d'Etat d'accompagnant.** La totalité des assistants d'éducation exerçant auprès d'enfants en situation de handicap se verront proposer un CDI à l'issue de leurs six ans de contrat. Cette pérennisation de leur emploi sera accompagnée de la création d'un nouveau diplôme d'accompagnant. Dans le cadre de la fusion du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP), l'intervention en milieu scolaire y sera intégrée en tant que spécialisation. Un tronc commun sur l'accompagnement des personnes sera dispensé à tous, permettant une mobilité professionnelle entre les différents métiers de l'accompagnement.

Ces décisions seront prolongées par une réflexion sur l'accompagnement en dehors du temps scolaire des enfants en situation de handicap et sur la mutualisation des moyens, cette réflexion associera l'ensemble des acteurs concernés (structures de la petite enfance, du péri-scolaire, collectivités territoriales...).

**Coopération entre le milieu ordinaire de l'éducation et le secteur médico-social.** Il est également prévu le renforcement de la coopération entre le milieu ordinaire de l'éducation et le secteur médico-social, en s'appuyant notamment sur des expérimentations locales dès la rentrée de septembre 2014. Le rapprochement entre les deux secteurs doit faciliter le parcours des jeunes handicapés entre les différentes structures et le rendre plus fluide.

**Formation des enseignants.** Un chantier est ouvert pour que les futurs enseignants, dès leur formation initiale, soient formés à la scolarisation des élèves handicapés dans leurs classes.

**Respect du choix linguistique des jeunes sourds.** Sera mis en place au cours du dernier trimestre 2013 un groupe de travail sur la scolarisation des jeunes sourds, avec les associations concernées, en vue de la programmation, à partir de la rentrée scolaire de 2014, dans quelques académies, de l'identification de parcours scolaires, de la maternelle au lycée, prenant en compte la modalité bilingue (Langue des Signes Française/Français) d'une part, et le choix du langage parlé complété d'autre part.

**Organiser la scolarisation des élèves autistes dès la maternelle.** Par ailleurs, comme le prévoit le troisième plan autisme, des unités d'enseignement en école maternelle seront ouvertes pour accueillir les élèves autistes ou avec des troubles envahissants du développement.

## 2.2 Utiliser le numérique comme vecteur d'intégration des élèves handicapés

### 2.2.1 Analyse

Le numérique doit être saisi comme une opportunité formidable pour imaginer de nouveaux supports pédagogiques accessibles. Le Gouvernement porte l'ambition de faire entrer l'école dans l'ère du numérique, et associe à cette ambition l'intégration des élèves handicapés.

### 2.2.2 Orientations du Gouvernement

#### Intégrer aux appels à projets des investissements d'avenir les innovations numériques pour une pédagogie adaptée aux élèves handicapés

**Pédagogie numérique accessible.** Une enquête sera confiée à l'Observatoire des ressources numériques adaptées (ORNA), sur les usages numériques pédagogiques expérimentés dans les académies, ainsi que leurs évaluations.

Le référencement et la visibilité des ressources pédagogiques adaptées seront améliorés grâce à des moteurs de recherche intégrant des descripteurs par catégories de troubles.

Un webservice d'adaptation en ligne sera mis en place : il s'agit d'une plateforme numérique proposée par le CNED, en complément des dispositifs locaux existants, pour permettre d'envoyer sur la plateforme des ressources qui seront renvoyées aux élèves sous un format accessible et adapté.

**La gratuité des formations proposées par le CNED** pour les élèves de plus de 16 ans dans le cadre d'une poursuite de formation sera proposée, chaque fois qu'un jeune handicapé est empêché totalement ou partiellement d'assister physiquement aux cours dans son établissement de secteur.

## 2.3 Renforcer l'accessibilité de l'enseignement supérieur

### 2.3.1 Analyse

L'accueil des étudiants handicapés s'impose aux établissements d'enseignement supérieur et la loi du 11 février 2005 a renforcé cet impératif. Les établissements d'enseignement supérieur se voient confier la responsabilité de la mise en œuvre de l'accueil, l'accessibilité des formations, l'accessibilité du cadre bâti, et de l'insertion professionnelle.

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche conforte ces missions. Elle prévoit que le conseil académique propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap et que, chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi.

Ainsi la loi renforce la dynamique créée par les chartes signées par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une part avec la Conférence des Présidents d'Université et la Conférence des Grandes Ecoles, qui ont fait l'objet d'un plan d'accompagnement et se sont traduites en plan d'action dans chaque établissement. Cette dynamique a permis de doubler en six ans le nombre d'étudiants handicapés dans les universités, qui sont plus de 14 000 en 2012-2013.

### 2.3.2 Orientations du Gouvernement

#### Un comité de pilotage interministériel sur l'accessibilité de l'enseignement supérieur

Ce comité a été dissous en 2009. Pour donner l'impulsion nécessaire à l'accessibilité de l'enseignement supérieur, il est indispensable que ses acteurs (ministère de l'Enseignement supérieur, Ministère de la Culture, ministère de l'Agriculture, ministère de la Défense, ministère de l'Industrie, conférence des présidents d'université, conférence des grandes écoles) puissent dialoguer avec l'Agefiph, le FIPHFP, la CNSA et les associations concernées par les étudiants handicapés.

**Des chartes d'accessibilité ciblées.** Le champ de l'intervention publique sera élargi à la totalité des établissements. Ainsi, le principe de la charte handicap du ministère de l'Enseignement supérieur et de la conférence des présidents d'université sera décliné dans d'autres secteurs, dont ceux des écoles conduisant aux métiers des médias et de l'image, en partenariat avec le CSA, des écoles Mines Télécom, et du réseau des écoles du service public.

**Une stratégie handicap pour chaque établissement.** En outre, les établissements d'enseignement supérieur seront encouragés dans l'élaboration d'une stratégie handicap et d'un plan d'actions pluriannuel à l'échelle de chaque établissement (prenant en compte l'ensemble du parcours des étudiants, depuis l'information sur les études jusqu'à l'orientation professionnelle post-diplôme, en passant par la scolarité, les examens, la vie universitaire, les stages et séjours à l'étrangers, etc.). Cette volonté aboutira à passer de la logique d'aide individualisée à celle d'accessibilité globale de l'environnement des étudiants et à encourager les établissements d'enseignement supérieur à communiquer sur leur politique d'accessibilité.

**Un guide d'évaluation des besoins de l'étudiant handicapé.** Comme il existe un guide d'évaluation et d'aide à la décision pour la scolarisation (GEVA-Sco), le GEVA Sup sera élaboré. Cet outil, destiné à tous les acteurs concernés par l'évaluation des situations individuelles de handicap en vue de leur compensation, permettra des réponses personnalisées aux demandes d'accompagnement.

**Le portail Admission Post Bac.** Concernant l'orientation et l'inscription des étudiants, le portail Admission Post Bac sera accessible.

**Les élections des représentants des étudiants.** Enfin, en termes de vie étudiante, un effort sera fait pour la mise en accessibilité des procédures d'élection des représentants des étudiants dès 2013.

## 3 Autres espaces de l'autonomie

### 3.1 Faciliter les pratiques sportives, ludiques et culturelles

#### 3.1.1 Analyse

L'apprentissage de l'autonomie et de l'indépendance se fait pour une grande part à l'école mais aussi hors l'école. Pour que les enfants handicapés puissent s'épanouir comme les autres, les pouvoirs publics doivent veiller à l'accessibilité des offres sportives, ludiques et culturelles.

### 3.1.2 Orientations du Gouvernement

#### **Renforcer le soutien des centres de loisirs et des centres de vacances favorisant l'accueil de jeunes handicapés**

**Renforcer l'accessibilité des centres de loisirs.** La convention d'objectifs et de gestion de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales signée en 2013 intègre cette priorité.

Cet objectif est également soutenu par les Directions Régionales de l'Action Culturelle (DRAC) au travers de leurs projets territoriaux pour l'accès à l'éducation artistique et culturelle.

**La formation des animateurs.** La formation des directeurs d'accueils collectifs de mineurs (BAFD) sera renforcée dans sa partie concernant l'accueil des enfants et adolescents handicapés. La formation des animateurs (BAFA) prévoit d'apprendre aux jeunes à animer un groupe d'enfants sans discrimination, dans l'apprentissage du vivre ensemble. Des stages de perfectionnement sur l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap leurs sont proposés.

**La pratique sportive des jeunes handicapés.** Une mission a été confiée à l'Inspection Générale de l'Education Nationale sur les pratiques sportives et l'éducation physique et sportive des jeunes handicapés. Ses conclusions feront l'objet d'une concertation et de mesures nouvelles.

**L'offre numérique publique pour les enfants.** Par ailleurs, le Gouvernement veillera au développement de l'accessibilité des offres numériques de France Télévisions à destination des enfants.

## 3.2 Accompagner l'adolescence

### 3.2.1 Analyse

Comme pour l'ensemble des jeunes, l'adolescence constitue une étape charnière dans le parcours des jeunes handicapés. Elle doit être prise en compte par les politiques publiques et conduire à l'autonomie.

### 3.2.2 Orientations du Gouvernement

#### **Accès à l'éducation sexuelle**

**Education sexuelle pour tous les jeunes handicapés.** La loi pour la Refondation de l'école a renforcé la place de l'éducation sexuelle. Les supports seront rendus accessibles et diffusés dans les établissements médico-sociaux accueillant des jeunes handicapés.

**Bien-être des adolescents.** Par ailleurs, la situation de handicap sera prise en compte dans le guide en cours de rédaction sur le bien-être des adolescents, à destination des enseignants du second degré.



### 3.3 Encourager la participation et l'autonomie des jeunes handicapés

#### 3.3.1 Analyse

Priorité du Président de la République, la jeunesse fait l'objet d'un chantier permanent qui s'est traduit notamment par la réunion du comité interministériel de la jeunesse le 21 février 2013. Les mesures gouvernementales qui y ont été annoncées s'adressent à tous les jeunes, il importe donc que les jeunes handicapés en bénéficient.

#### 3.3.2 Orientations du Gouvernement

##### Accompagner les jeunes handicapés vers le service civique

**L'accès au service civique.** Déjà accessible aux jeunes en situation de handicap, le service civique doit s'ouvrir plus largement. La mobilisation des aides du FIPHFP et l'utilisation de la PCH doivent permettre d'atteindre l'objectif d'au moins 6% de jeunes handicapés en service civique

**Accès au droit commun.** L'accès des jeunes handicapés sera intégré aux critères de sélection des appels à projets lancés dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse et l'item "handicap/accessibilité" au suivi des mesures du conseil interministériel de la jeunesse.

Un bilan du plan "priorité jeunesse" arrêté dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse sera réalisé, notamment au regard de l'accessibilité des mesures prévues et de la prise en compte du handicap, en vue de sa présentation à la conférence nationale du handicap de 2014.

**L'autonomie au-delà de 20 ans.** Par ailleurs, un recensement et un bilan des expérimentations associatives contribuant au prolongement de l'accompagnement vers l'autonomie au-delà de 20 ans seront réalisés. Une étude sera commandée au commissariat général à la stratégie et à la prospective sur l'accès à l'autonomie des jeunes handicapés.

# Emploi

L'emploi est la préoccupation n°1 des Français, de tous les Français. Le taux de chômage des personnes handicapées est le double de la moyenne nationale alors que l'obligation d'emploi de 6% n'est pas respectée. Le Gouvernement veut améliorer sensiblement la situation d'emploi des personnes handicapées en actionnant quatre leviers :

1. L'accès des personnes handicapées à la formation professionnelle
2. L'accompagnement vers l'emploi et le maintien dans l'emploi
3. Le respect de leur obligation d'emploi par les employeurs
4. Le développement des échanges entre secteur protégé, secteur adapté et entreprises

## 4 Accès des personnes handicapées à la formation professionnelle

### 4.1 Renforcer l'accès des travailleurs handicapés aux dispositifs de formation de droit commun

#### 4.1.1 Analyse

Le faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi handicapés représente le principal frein à leur accès et à leur maintien dans l'emploi : 77% d'entre eux ont un niveau de qualification inférieur ou égal au CAP/BEP (contre 57% de l'ensemble des demandeurs d'emploi). Néanmoins, depuis la loi du 11 février 2005, plus de 75 000 personnes handicapées entrent en formation chaque année, contre 50 000 avant l'entrée en vigueur de la loi.

#### 4.1.2 Orientations du gouvernement

##### Inclure un volet handicap dans la réforme de la formation professionnelle

Le document d'orientation de la négociation interprofessionnelle relative à la formation professionnelle demande aux partenaires sociaux de prendre en compte la question décisive de l'accès à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap, notamment pour favoriser leur accès aux dispositifs de droit commun. Les résultats de la négociation se traduiront par un projet de loi avant la fin de l'année 2013.

**Accès à l'alternance.** Par ailleurs, les problématiques spécifiques à l'accès des jeunes handicapés à l'alternance sont intégrées dans la consultation des partenaires sociaux, des acteurs territoriaux et des organismes consulaires engagée en septembre. Dans la fonction publique, l'accueil d'apprentis en situation de handicap sera développé grâce à la mise en place d'une incitation financière du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

**Prise en charge des formations en période d'arrêt de travail.** La formation doit également être conçue comme un outil de prévention du risque de désinsertion professionnelle, en particulier en cas de risque d'inaptitude. Bien que la formation des personnes en arrêt de travail soit possible depuis 2010, sur avis médical et lorsqu'elle apparaît pertinente, elle est en pratique très limitée car les OPCA ne peuvent financer de telles actions. Après échanges avec les partenaires sociaux, les conditions d'intervention des OPCA seront étendues à ce public.

**Adaptation des contenus pédagogiques des formations.** L'accès à la formation des personnes handicapées suppose également d'adapter les contenus pédagogiques par une évolution des pratiques professionnelles et le recours à des aides techniques. Le Gouvernement passera un marché interministériel pour l'élaboration d'outils pédagogiques communs à destination des écoles de la fonction publique, et un guide de l'accessibilité pédagogique destiné aux centres de formation sera édité.

**Accès aux études supérieures et insertion professionnelle.** Enfin, l'accès des jeunes handicapés aux études supérieures, à la formation en alternance et aux stages doit être favorisé. A l'instar de ce qui a été mis en place dans certaines régions ou académies, les partenariats entre les principaux acteurs locaux de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle et les acteurs économiques seront développés. Un séminaire sera organisé début 2014 pour promouvoir ces démarches et essaimer les bonnes pratiques.

## 4.2 Moderniser l'offre de formation spécialisée pour les personnes handicapées

### 4.2.1 Analyse

Les 84 centres de rééducation professionnelle, compte tenu de leur spécificité (accompagnement individualisé et global visant à l'insertion sociale et professionnelle), participent à l'amélioration de la qualification des travailleurs handicapés. Ils proposent des formations adaptées en termes de durée et de rythme d'apprentissage. Leur offre doit toutefois évoluer pour s'adapter aux besoins des bassins d'emploi, devenir plus individualisée, mieux articulée avec les perspectives professionnelles des bénéficiaires, et permettre l'accès à la formation à plus de personnes quel que soit leur handicap.

### 4.2.2 Orientations du gouvernement

#### Elaborer une stratégie pour les centres de rééducation professionnelle

Un diagnostic est en cours de réalisation sur l'ensemble des prestations offertes, des coûts associés et du financement des centres. Dès qu'il sera rendu (octobre 2013), un groupe de travail sera réuni pour proposer des scénarios d'évolution. Par ailleurs, la capacité des centres à percevoir la taxe d'apprentissage, qui fait aujourd'hui l'objet de différences d'interprétations selon les régions, sera précisée.

## 5 Accompagnement vers l'emploi et maintien dans l'emploi

### 5.1 Renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi

#### 5.1.1 Analyse

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap se situe autour de 22%, soit plus du double du taux de chômage global.

La population des travailleurs handicapés est également traditionnellement marquée par une durée de chômage plus longue : l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage pour les personnes handicapées est de 22,2 mois contre 15,9 mois pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

#### 5.1.2 Orientations gouvernementales

##### Vers un accompagnement tout au long du parcours professionnel

Personnes handicapées, entreprises, acteurs du secteur médico-social, acteurs de l'insertion professionnelle considèrent que l'un des obstacles principaux à l'accès et au maintien dans l'emploi tient à l'absence d'un accompagnement adapté dans la durée des travailleurs handicapés et de leur employeur. De nombreux dispositifs sont orientés principalement vers l'accès à l'emploi (Cap emploi, Pôle emploi, mesures Agefiph, mesures Fiphfp, PRITH...), et les dispositifs d'accompagnement existants ne s'inscrivent pas dans la durée. Or, pour certains handicaps (mental, psychique, cognitif), plus qu'une adaptation technique du poste de travail, c'est un accompagnement qui est nécessaire. Les expériences étrangères et associatives en France seront étudiées par une mission parlementaire chargée de proposer des modalités d'un accompagnement tout au long du parcours professionnel, qui débutera dès cet automne.

**L'accompagnement des personnes handicapées par le service public de l'emploi.** Les critères d'orientation des personnes vers les Cap emploi évolueront afin de s'assurer qu'ils prennent en charge les personnes handicapées éloignées de l'emploi. Par ailleurs, les processus d'évaluation de l'employabilité mis en œuvre dans 10 MDPH, en cours d'ajustement, seront généralisés d'ici 2017. Dès 2014, 30 départements seront concernés. Un guide des décisions d'orientation des Commissions pour les droits et l'autonomie des personnes handicapées sera édité en 2014 afin d'harmoniser les décisions et d'accroître leur précision.

**Simplifier la "reconnaissance de la lourdeur du handicap".** La RLH vise à compenser les conséquences du handicap sur l'activité professionnelle. Sa procédure d'attribution, qui nécessite une évaluation des capacités de chaque bénéficiaire de l'obligation d'emploi par rapport à son poste de travail, est extrêmement complexe.

## 5.2 Prévenir les inaptitudes et la désinsertion professionnelle

### 5.2.1 Analyse

Chaque année, près de 200 000 inaptitudes sont prononcées, et près de la moitié d'entre elles aboutissent à un licenciement pour inaptitude. Il ne s'agit pas exclusivement de personnes handicapées. Le licenciement pour inaptitude peut concerner des travailleurs handicapés dont le handicap s'aggrave, des salariés susceptibles d'être reconnus travailleurs handicapés ou des salariés inaptes à un poste mais dont le handicap ne sera pas reconnu par la MDPH.

### 5.2.2 Orientations gouvernementales

#### Etendre l'obligation de reclassement de l'employeur

Afin de limiter les licenciements pour inaptitude, l'obligation de reclassement des salariés devenus inaptes sera étendue de l'entreprise au groupe après concertation des partenaires sociaux. Cette concertation examinera également la possibilité d'instaurer une priorité de réembauche après un licenciement pour inaptitude.

Pour rappel, différents chantiers relatifs à la prévention de l'usure professionnelle et au maintien dans l'emploi ont également été annoncés dans la feuille de route sociale. En ce qui concerne la fonction publique, l'ensemble de ces questions seront prises en compte dans la négociation handicap inscrite à l'agenda social.

**Accompagner la reconversion professionnelle.** Lorsque le licenciement n'a pas pu être évité (changer d'orientation professionnelle, a fortiori lorsque ce changement est dû à une incapacité subie), est un processus très compliqué. Il sera demandé à Pôle emploi d'expérimenter un accompagnement adapté des licenciés pour inaptitude comme il en existe pour les licenciés pour motif économique.

## 6 Respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

### 6.1 Inciter les employeurs à se rapprocher de l'obligation d'emploi de 6%

#### 6.1.1 Analyse

Tous les établissements de 20 salariés et plus sont tenus d'employer des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (personnes reconnues travailleurs handicapés par la commission des droits et de l'autonomie, victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, titulaires d'une pension d'invalidité, veuves et orphelins de guerre, sapeurs-pompiers volontaires blessés dans l'exercice de leurs fonctions, titulaires d'une carte d'invalidité, titulaires d'une allocation adulte handicapé) dans la proportion de 6% de l'effectif total de leurs salariés.

Environ 96 900 établissements sont concernés par ce dispositif. Le nombre de travailleurs handicapés employés dans ces établissements assujettis représente près de 308 000 personnes, soit 2,8% de l'effectif en équivalent temps plein dans le secteur privé sans accord spécifique.

Dans le secteur public, près de 10 000 employeurs publics sont assujettis à l'obligation d'emploi. Ces employeurs comptent 187 000 travailleurs handicapés dans leurs effectifs. Le taux d'emploi de travailleurs handicapés pour l'ensemble des employeurs publics est de 4,39%.

### 6.1.2 Orientations gouvernementales

#### **Intégrer les contrats de sous-traitance passés avec les travailleurs indépendants handicapés dans les modalités d'accomplissement partiel de l'obligation d'emploi**

Les employeurs peuvent s'acquitter partiellement de l'obligation d'emploi en passant des contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de service avec des entreprises adaptées, des ESAT ou des centres de distribution de travail à domicile. Cette possibilité n'est pas ouverte aux travailleurs handicapés indépendants, alors même qu'ils créent leur emploi dans des conditions parfois difficiles, et que ces collaborations peuvent susciter des recrutements.

**Harmoniser les modalités d'application de l'obligation d'emploi entre secteur public et secteur privé.** Le nombre d'équivalents bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre de la passation des contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de service diffère selon que l'employeur est public ou privé, entraînant une confusion tant auprès des acheteurs publics ou privés qu'auprès des professionnels du secteur. Le mode de calcul applicable aux employeurs publics priviliege le prix de la prestation et non le travail effectivement réalisé par les travailleurs handicapés. La règle de calcul des équivalents bénéficiaires de l'obligation d'emploi du secteur privé permettant de valoriser l'emploi indirect sera étendue au secteur public.

La situation de non-assujettissement d'institutions d'Etat ou de certains organismes *sui generis* sera examinée. L'article 50 de la loi du 23 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche renforce les obligations des établissements en matière de politique du handicap : le nouveau conseil académique propose au conseil d'administration de l'établissement un schéma directeur pluriannuel définissant notamment les objectifs que l'établissement poursuit afin de s'acquitter de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Dans l'attente de la mise en place des schémas directeurs, une convention nationale sera conclue entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le FIPHFP pour la période transitoire 2014/2015 permettant la mise en œuvre d'actions visant à améliorer le taux d'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap.

**Clarifier les modalités d'application de l'obligation d'emploi.** La liste des dépenses qui peuvent être déduites du montant de la contribution annuelle sera précisée. Afin d'éviter le contournement de l'obligation d'emploi par certaines enseignes qui déclarent par établissement, un décret précisera la définition de l'établissement autonome. La révision, voire la suppression de la liste des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières établie en 1987 et jamais révisée depuis, sera étudiée.

**Formation des managers et responsables RH à l'accueil des personnes handicapées.** Afin d'améliorer l'accueil et l'insertion des personnes handicapées, les responsables RH mais aussi les managers de proximité doivent être mieux accompagnés. Des formations, dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée aux plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH (PFRH), seront par conséquent déployées dans chaque région à l'intention des responsables RH et des cadres en responsabilité managériale appartenant aux différentes administrations de l'Etat. Ces formations seront inscrites dans les axes interministériels prioritaires des plans de formation. En ce qui concerne les entreprises, un cahier des charges de ces formations sera élaboré en lien avec les organisations professionnelles et concourra au développement de ce type de formations dans les entreprises.

## 6.2 Améliorer la qualité des accords d'entreprise

### 6.2.1 Analyse

Afin d'intégrer pleinement l'emploi des travailleurs handicapés dans le domaine de la politique contractuelle des entreprises et en faire un élément à part entière de dialogue social, la loi du 11 février 2005 a instauré une obligation de négocier tous les ans au niveau de l'entreprise et tous les 3 ans au niveau de la branche. Cette obligation de négocier a pour objectif de sensibiliser les partenaires sociaux à la thématique du handicap et de favoriser la conclusion d'accords sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. L'employeur peut s'acquitter de son obligation d'emploi en négociant un accord de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement agréé prévoyant la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés. Les actions mises en œuvre par les accords permettent une réelle implication des acteurs et une amélioration de l'emploi des travailleurs handicapés. On dénombre toutefois peu d'accords de branche, et environ 200 accords d'entreprise exonératoires agréés. La mobilisation des partenaires sociaux et des employeurs dans le recours à la négociation collective relative à l'emploi des travailleurs handicapés est donc faible.

Les accords agréés visent essentiellement l'embauche parce qu'ils doivent obligatoirement prévoir un plan d'embauche en milieu ordinaire, alors que le choix est possible entre deux des trois thèmes suivants : la formation, le maintien dans l'emploi ou l'adaptation aux mutations technologiques.

### 6.2.2 Orientations gouvernementales

#### Rendre obligatoire le plan de maintien dans l'emploi dans les accords agréés

Le caractère facultatif du plan de maintien dans l'emploi explique que les entreprises y recourent peu. Un décret en Conseil d'Etat rendra obligatoire l'instauration d'un plan de maintien dans l'emploi, mettant ainsi cette problématique au centre de la négociation des accords agréés au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

**Accroître la sensibilisation et la responsabilisation des organisations syndicales et patronales sur la question de l'insertion et de l'emploi des personnes handicapées.** La convention multipartite prévoit que l'Etat établira avant la fin de l'exercice 2014 un bilan national de l'obligation de négocier en matière d'emploi des travailleurs handicapés. Ce bilan sera versé au débat avec les partenaires sociaux dans les instances de droit commun (commission nationale de la négociation collective, conseil d'orientation de l'emploi) ou dans le cadre d'une table ronde spécifique. La concertation qui s'ensuivra donnera une impulsion et dégagera les voies d'amélioration de la négociation collective en matière d'emploi des personnes handicapées.

**Améliorer le processus de validation et de suivi des accords.** La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle a édité un guide méthodologique intitulé "Les accords en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés". Ce guide sera actualisé et les critères de validation par les DIRECCTE seront précisés.

## 7 Développement des échanges entre secteur protégé, secteur adapté et entreprises

### 7.1 Développer les passerelles entre secteur protégé, secteur adapté et les entreprises

#### 7.1.1 Analyse

Les ESAT et les entreprises adaptées doivent favoriser la promotion des travailleurs handicapés, la valorisation de leurs compétences et, si possible, leur accès à des emplois en milieu ordinaire de travail. Cependant, malgré les dispositions incitatives de la loi de 2005, le taux de sortie des travailleurs d'ESAT ou d'EA vers le milieu ordinaire de travail reste très faible.

#### 7.1.2 Orientations gouvernementales

##### **Encourager les mises à disposition et embauches de travailleurs handicapés d'ESAT ou d'entreprises adaptées dans les entreprises ou les administrations**

L'IGAS a évalué le dispositif Passmo destiné à favoriser l'insertion des personnes handicapées accueillies en ESAT en milieu ordinaire de travail par le biais de conventions d'appui bénéficiant d'un soutien financier significatif. Cette évaluation montre que le dispositif n'a pas permis une progression plus dynamique des embauches dans les régions concernées que dans les régions hors Passmo. En revanche, elle indique que la mise à disposition de travailleurs handicapés en entreprise et un accompagnement adapté sont des leviers plus efficaces. Afin d'assurer le repérage des personnes susceptibles de rejoindre le milieu de travail ordinaire, une évaluation régulière et standardisée du potentiel d'employabilité hors ESAT ou entreprise adaptée sera effectuée au moment de l'orientation par la MDPH et tout au long du parcours professionnel. Un référentiel de prestations pour l'accompagnement global des personnes embauchées en milieu ordinaire sera établi.

Afin d'encourager la mobilité des travailleurs handicapés du secteur adapté vers les entreprises, des objectifs de promotion de la mobilité externe seront fixés aux entreprises adaptées. Faciliter l'exercice du droit au retour permettrait également de lever les réticences à la sortie. Une circulaire DGEFP actera l'attribution prioritaire de l'aide au poste pour l'emploi de salariés de retour dans une entreprise adaptée.

Le pilotage des ESAT sera axé vers la facilitation des sorties par un accompagnement renforcé des travailleurs accédant au milieu ordinaire de travail. Les dialogues de gestion entre services de l'Etat et structures permettront la mise en œuvre à l'échelon régional de l'objectif d'accroissement des sorties des travailleurs handicapés vers les entreprises, le recensement des données relatives à l'insertion professionnelle de leur public, et des ESAT ou regroupements d'ESAT dotés de services d'insertion en milieu ordinaire. Par ailleurs, les travailleurs en ESAT susceptibles d'accéder au milieu ordinaire relèveront désormais du service public de l'emploi.

**Reconnaissance et développement des compétences en ESAT**, tant au niveau des travailleurs handicapés que des moniteurs d'atelier qui les encadrent, cette reconnaissance doit être renforcée. Les démarches de formation, de reconnaissance des compétences et de VAE en ESAT seront développées. Les travaux ont commencé avec les OPCA, les ministères et les associations, conformément à ce que prévoit le plan d'adaptation et de développement des ESAT.

**Mise en œuvre du temps partiel en ESAT.** Pour tenir compte de la fatigabilité des travailleurs handicapés et accompagner leur vieillissement, la mise en œuvre des temps partiels sera facilitée selon des modalités à définir.

---

## 7.2 Développer le recours des acheteurs privés et publics aux ESAT et entreprises adaptées

---

### 7.2.1 Analyse

Les ESAT et les entreprises adaptées ont développé une extraordinaire diversité d'activités, de métiers et de compétences. Cette diversité de l'offre, portée par des réseaux multiples, est méconnue des donneurs d'ordre, soulignant un manque de lisibilité du secteur. De multiples réseaux nationaux ou régionaux ont créé des annuaires en ligne, rassemblant des informations et un périmètre différents. Ce paysage diffus est peu compréhensible pour les acheteurs et le secteur qui souhaiteraient disposer d'un portail unique et complet.

En parallèle, les dirigeants des ESAT et des EA sont souvent démunis pour répondre à des marchés publics. Beaucoup affirment renoncer devant la complexité, alors même que ces structures peuvent se voir réserver des marchés publics, pour tenir compte de leur spécificité.

### 7.2.2 Orientations gouvernementales

#### **Une base de données nationale référençant l'ensemble des structures ESAT/EA**

La création d'une base de données nationale vise à faciliter la recherche de fournisseurs grâce à une cartographie claire des ESAT/EA selon leurs réelles capacités. Cette base proposera également une interface unique entre client et fournisseur structurée par métier et par secteur. La mise en œuvre de ce chantier permettra in fine d'augmenter le volume des achats au secteur protégé/adapté et d'accroître l'emploi des personnes handicapées.

**Professionnaliser les ESAT et les entreprises adaptées dans la réponse à la commande publique.** L'édition d'un guide pratique d'accès à la commande publique pour les ESAT et les entreprises adaptées devrait faciliter leur compréhension de l'achat public et les encourager à répondre à des marchés publics, quelle que soit leur forme.

# Accessibilité

L'accessibilité universelle consiste à garantir l'accès de tous à tout. Cela implique de tenir compte de toutes les formes de handicap pour qu'aucune discrimination n'empêche la personne de mener sa vie comme elle l'entend, pareillement à une personne valide.

## 8 Cadre bâti, voirie et transports

### 8.1 Renforcer et prolonger la dynamique de mise en accessibilité au-delà de la seule échéance de 2015

#### 8.1.1 Analyse

La loi du 11 février 2005 a fixé l'échéance de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports à 2015. Alors que cette échéance s'approche, force est de constater que les différents acteurs peinent à atteindre les objectifs de la loi. Au 1er juillet 2012, 23 % des Etablissements recevant du public (ERP) des EPCI n'ont pas réalisé leur diagnostic d'accessibilité, 44% des communes n'ont pas achevé tous les diagnostics de leurs ERP. 39% des autorités organisatrices de transports n'avaient pas encore adopté de schéma d'accessibilité. 13% des plans de mise en accessibilité de la voirie (PAVE) étaient adoptés, 36% n'étaient toujours pas lancés et 51% étaient en cours d'élaboration.

Le Gouvernement prend acte du constat énoncé par trois inspections générales (CGEDD, CGéFI, IGAS) selon lequel la France ne sera pas au rendez-vous de 2015. A partir de la mise en évidence des faiblesses identifiées dans le dispositif législatif et réglementaire et fort des propositions de la Sénatrice Claire-Lise Campion et des travaux des instances consultatives (CNCPh, Obiaçu), il souhaite apporter les modifications nécessaires et équilibrées pour accélérer la mise en accessibilité de la société et mieux prendre en compte les différents types de handicap. Ainsi, le Premier ministre entend donner un second souffle à la politique d'accessibilité et établir un dialogue de confiance avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap, les acteurs privés et publics concernés.

#### 8.1.2 Orientations du gouvernement

##### Compléter et améliorer le volet accessibilité de la loi du 11 février 2005 dans un cadre concerté

**Deux chantiers de concertation** seront ouverts dès octobre 2013 afin de faire évoluer de manière consensuelle le cadre juridique d'intervention des acteurs.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire, doit permettre de compléter les mesures existantes et de poursuivre et amplifier après 2015 le mouvement initié par la loi de 2005. La concertation permettra de proposer le cadre national (périmètre, durée, contenu, procédure d'élaboration et de validation) de ces Ad'Ap qui pourront être élaborés à l'échelon local par les gestionnaires d'ERP, d'une part, et de services de transport, d'autre part, en prenant en compte les spécificités de chaque secteur. Elle devra définir un dispositif de sanctions administratives financières appropriées pour non respect des engagements pris dans le cadre des Ad'AP, les produits financiers correspondants seront réinvestis dans le soutien aux opérations d'accessibilité.

Procéder à un ajustement de l'environnement normatif constitue le second chantier de concertation. Cet ajustement qui concerne les ERP, la voirie et les transports doit permettre d'améliorer la prise en compte de tous les types de handicap, d'accélérer la mise en accessibilité et d'intégrer la notion de qualité d'usage des équipements. Le cadre de ce volet de la concertation sera limité aux propositions du rapport de Claire-Lise Campion, celui d'Emmanuelle Colboc, ainsi que ceux de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle, de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements scolaires et du rapport produit par le CNCPh dans le cadre de la conférence nationale du handicap en 2011.

**Concertation avec l'ensemble des parties prenantes.** Ces travaux seront réalisés en associant tous les ministères concernés et en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes (associations représentatives des personnes handicapées, associations des collectivités locales, fédérations professionnelles, représentants des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage). Cette concertation s'appuiera, notamment, sur les membres de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle. Elle sera placée sous la présidence de Claire-Lise Campion, sénatrice de l'Essonne. La délégation ministérielle à l'accessibilité se verra confier un mandat d'animation interministériel pour piloter ces chantiers de concertation. Elle sera chargée de rendre au Premier Ministre d'ici fin janvier 2014 les conclusions de la concertation sur les Ad'AP, ainsi que celles qui portent sur l'adaptation de l'environnement normatif du cadre bâti, de la voirie et des transports. Ces conclusions permettront ainsi de compléter et d'améliorer les dispositifs législatifs et réglementaires existants. Les modifications de la loi se feront par ordonnance.

**Accompagnement des collectivités locales par la Caisse des Dépôts.** Lorsque ces nouvelles modalités seront mises en place, les collectivités locales engagées dans un agenda d'accessibilité programmée pourront obtenir auprès de la Caisse des Dépôts des conventions pluriannuelles de financement permettant de sécuriser dans la durée les prêts sur fonds d'épargne correspondant aux investissements d'accessibilité envisagés.

## 8.2 Renforcer le pilotage de la politique d'accessibilité

### 8.2.1 Analyse

L'absence de pilotage de la politique d'accessibilité sous les précédents gouvernements a contribué à ralentir les démarches des opérateurs. Par ailleurs, la conception des normes d'accessibilité ne laisse pas suffisamment de place au dialogue entre les différentes parties prenantes : administrations, opérateurs, financeurs et usagers.

#### 8.2.1 Orientations du gouvernement

##### Instaurer un lieu permanent d'échange sur les normes d'accessibilité au sein de l'OBIAUCU

**Un réseau de correspondants accessibilité.** La gouvernance de la politique d'accessibilité sera renforcée. Afin de tenir compte du caractère transversal de l'accessibilité, les référents handicap désigné par chaque Ministère seront également les correspondants accessibilité. Ils seront chargés du suivi des actions relatives à l'accessibilité décidées dans le cadre du comité interministériel du handicap. La délégation ministérielle à l'accessibilité pourra s'appuyer sur eux en tant que de besoin.

**Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle.** Le secrétariat de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (Obiaucu) sera transféré à la délégation ministérielle à l'accessibilité. Au sein de l'Obiaucu, une structure permanente d'échanges entre des représentants des personnes handicapées, des secteurs d'activité concernés par la mise en accessibilité et des maîtres d'œuvre, sera installée.

---

## 8.3 Informer, mobiliser et accompagner les acteurs concernés par l'échéance de 2015

---

### 8.3.1 Analyse

La réaffirmation de la priorité donnée à l'accessibilité universelle suppose de mieux informer les acteurs et de mobiliser les outils de soutiens financiers aux secteurs publics et privés au service de cet objectif. Pour ce qui le concerne, l'Etat intégrera pleinement l'accessibilité dans sa politique immobilière.

### 8.3.2 Orientations du gouvernement

#### 1000 ambassadeurs de l'accessibilité dans le cadre du service civique

**Sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité.** L'impulsion de l'Etat se traduira par l'engagement de 1000 ambassadeurs de l'accessibilité en service civique à partir de 2014 qui interviendront auprès des PME des secteurs des commerces et des services, ainsi que des petites communes, pour les sensibiliser aux enjeux des l'accessibilité après avoir reçu une formation conçue par la délégation ministérielle à l'accessibilité.

Une communication interministérielle sera mise en œuvre, à compter de 2014, pour faire évoluer les perceptions sur le handicap et faciliter l'accès à l'information sur les mesures mises en place en faveur de l'accessibilité. Elle se traduira notamment par le développement d'un dispositif digital en 2014 et la diffusion d'une campagne dans les média en 2015.

Le programme d'aides et d'incitations financières, en particulier pour les travaux réalisés avant l'échéance de 2015, sera renforcé.

La nouvelle génération de contrats de plan Etat-région intégrera les enjeux de l'accessibilité dans les transports.

**Accompagnement par la Caisse des Dépôts et Consignations.** Les ressources d'épargne réglementée centralisées au fonds d'épargne, gérée par la Caisse des dépôts et consignations, seront mobilisées au service du développement de l'accessibilité. Dans le cadre du plan d'investissement national en faveur du logement, ces ressources contribueront à la production de logements sociaux accessibles et à la rénovation des logements sociaux existants, notamment en termes d'accessibilité. En outre, les travaux d'accessibilité sur le parc social existant bénéficieront de la TVA à 5%.

Dans le cadre de l'enveloppe de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne décidée par le Gouvernement, la Caisse des dépôts financera des projets de rénovation lourde des établissements recevant du public appartenant aux collectivités territoriales, en particulier les travaux d'accessibilité, grâce à des prêts d'une durée supérieure à 20 ans et allant jusqu'à 40 ans. La mise aux normes des infrastructures de transport et l'acquisition de matériel roulant adapté (bus, métro, tramway, etc.) peuvent également être financées à ce titre. Par ailleurs, les projets d'investissement de très long terme du secteur public local, notamment en matière d'accessibilité, pourront bénéficier de l'abaissement temporaire de la tarification des prêts accordés dans le cadre de cette enveloppe de 20 Md€ (taux du Livret A +1% jusqu'au 31 juillet 2014).

Enfin, la Direction des fonds d'épargne mettra en place une campagne de sensibilisation des Délégués Interrégionaux Handicap sur les modalités d'offres de prêts sur fonds d'épargne répondant aux enjeux de l'accessibilité, afin de faciliter l'instruction des dossiers déposés par les collectivités, ainsi que, le cas échéant, leur accompagnement en ingénierie technique.

**Accompagnement par Bpifrance.** La Banque Publique d'Investissement, s'attachera à donner plus de visibilité à son offre facilitant la mise aux normes d'accessibilité, notamment les prêts pour la modernisation de l'hôtellerie et de la restauration. La communication de cette offre sera relayée via les réseaux consulaires. Par ailleurs, Bpifrance finance déjà des entreprises innovantes relevant du secteur du handicap. Une attention particulière sera portée afin de poursuivre cette action de financement de l'innovation et de la renforcer.

**Mobilisation des investissements d'avenir.** Les opérations de rénovation urbaine et le Programme d'Investissements d'Avenir sur la ville durable intégreront eux aussi la dimension d'accessibilité des quartiers et des logements. L'aide de l'Etat consentie dans le cadre de l'appel à projet "Transports collectifs et mobilité durable" (450 millions d'euros) sera conditionnée à la satisfaction des règles d'accessibilité.

Enfin, la mise en accessibilité des gares et l'augmentation des contributions qui lui sont dédiées seront traitées dans le cadre d'un dialogue avec RFF, les opérateurs et les Autorités Organisatrices de Transport.

**Accessibilité des bâtiments de l'Etat.** L'accessibilité sera un axe stratégique de la politique immobilière de l'Etat. La connaissance de l'accessibilité de ses bâtiments sera approfondie grâce à la prise en compte des éléments correspondants dans le système d'information immobilier de l'Etat (Chorus). La politique d'accessibilité, qui est l'un des objectifs de la modernisation de la politique immobilière de l'Etat, sera complétée par une mobilisation immédiate des gestionnaires de bâtiments : la réalisation des travaux courants doit être l'occasion d'améliorer dans les plus brefs délais la qualité d'accueil des personnes handicapées ou à mobilité réduite. A cet effet, France Domaine va proposer à ces gestionnaires un référentiel des améliorations simples et utiles qui répondent aux besoins des personnes handicapées et de tous. Le réseau interministériel de la politique immobilière de l'Etat, placé sous l'égide du Ministre chargé du Domaine avec l'appui de la Ministre chargé du Logement et animé au niveau territorial par les préfets de région, sera chargé de mobiliser les chefs de services territoriaux mais également les gestionnaires de proximité pour ancrer un réflexe accessibilité.

**Améliorer les aides pour l'adaptation des logements.** En ce qui concerne plus particulièrement l'accessibilité du logement, un groupe de travail sera chargé de proposer des améliorations du dispositif d'adaptation des logements, visant prioritairement à simplifier l'accès aux aides et leur gestion. Il sera installé à l'automne 2013 au sein du Conseil national de l'habitat. Ce groupe sera composé de l'ensemble des parties prenantes, dont les représentants des personnes handicapées désignés par le CNCPh.

## 9 Services publics et consommation

### 9.1 Renforcer l'accessibilité des services publics

#### 9.1.1 Analyse

Il importe de développer une accessibilité complète des principaux services publics quel que soit le handicap : police et gendarmerie, justice, santé, branches de la sécurité sociale (dont CPAM et CAF), Pôle emploi, école, MDPH, offre culturelle.



### 9.1.2 Orientations du Gouvernement

#### Un référentiel d'accessibilité pour les services publics

**Chantier interministériel pour l'accessibilité des services publics.** Pour les principaux services publics, un référentiel d'accessibilité sera établi (à l'instar de ce qui a été réalisé pour l'accessibilité des sites web avec le RGAA), avec une méthode et un calendrier de travail qui seront présentés au CNCPh et à l'Obiaçu.

Pour chacun des services publics ciblés, un site pilote sera identifié. L'amélioration portera sur l'ensemble du parcours de l'usager du service public : l'accueil et la communication avec les agents sur place ; le service en lui-même (dépôt de plainte, entretien recherche d'emploi, démarche administrative, etc.) ; l'information (sites internet, documentation, réunions, campagnes d'information, etc.) ; l'interaction à distance (services téléphoniques, démarches en ligne).

**Personnes handicapées incarcérées.** Un autre enjeu est celui du respect des droits et de la dignité des personnes handicapées incarcérées. Dans cette perspective, un groupe de travail sera chargé de faire des propositions et le guide méthodologique sur la prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice sera actualisé afin d'intégrer les besoins des personnes handicapées, quel que soit le type de handicap.

Enfin, la procédure de déclaration de revenus en ligne sera rendue accessible aux contribuables aveugles.

### 9.2 Inciter le secteur privé à rendre ses services accessibles

#### 9.2.1 Analyse

Les secteurs qui ne sont pas visés par une réglementation particulière se sont peu engagés pour la mise en accessibilité de leurs services. L'accessibilité est souvent comprise au sens physique du terme, laissant à l'écart les nécessaires adaptations liées à l'accueil du public. Il en résulte que nombre de services et de secteurs restent inaccessibles.

En 2005, le secteur des Télécoms a signé une charte d'engagements avec les pouvoirs publics. Regroupés au sein d'une fédération, les opérateurs de téléphonie s'étaient engagés à rendre accessibles leurs services et produits aux clients handicapés. La charte prévoyait une concertation régulière avec les associations représentatives de chaque famille de handicap et la publicité d'un rapport annuel. Le bilan est positif et cette initiative constitue un modèle.

#### 9.2.2 Orientations du Gouvernement

#### Des chartes spécifiques avec les fédérations professionnelles volontaires

**Développement des chartes d'accessibilité.** Des tables rondes thématiques seront organisées avec des fédérations professionnelles volontaires pour définir des chartes d'accessibilité. Sont notamment sollicités les secteurs suivants :

- médias (en particulier la presse écrite, papier et en ligne, radio) ;
- agences de communication et d'évènements ;
- festivals (les responsables des Eurockéennes, des Vieilles charruettes et de Rock en Seine s'unissent pour mutualiser leur dispositif d'accessibilité) ;

- information des consommateurs (et prise en compte des clients handicapés par les associations de consommateurs) ;
- banques, assurances et complémentaires santé ;
- immobilier ;
- relations clients et vente à distance.

**Déploiement du label “Destination pour tous”.** Pour ce qui est du secteur du tourisme, des engagements avaient été pris depuis 2001 avec le label Tourisme et handicap. Il s'agira maintenant de déployer le nouveau label “Destination pour tous”. Celui-ci a fait l'objet d'une expérimentation et vise à valoriser les destinations où l'accessibilité concerne les prestations touristiques mais également l'environnement avec la chaîne des déplacements et l'ensemble des services de la vie quotidienne.

### 9.3 Développer la pratique sportive

#### 9.3.1 Analyse

Historiquement, les pratiques sport et handicap en France sont encadrées par des fédérations spécialisées. Afin de développer la pratique sportive par tous, le gouvernement souhaite inciter l'ensemble des fédérations sportives agréées à prendre en compte le handicap dans leur offre fédérale.

#### 9.3.2 Orientations du Gouvernement

##### **Accompagner les fédérations sportives qui devront intégrer un volet sport et handicap dans leur projet fédéral**

Un référentiel explicitant les principes, les axes et les conditions d'une intégration réussie servira d'outil de suivi et d'évaluation des politiques fédérales.

**Accessibilité des équipements sportifs.** Pour faciliter et encourager la mise en accessibilité des équipements sportifs en France, des outils pratiques de sensibilisation seront conçus et diffusés. Afin de mesurer l'impact de la politique sportive à destination des personnes handicapées, une enquête nationale destinée aux clubs sportifs sera réalisée.

### 9.4 Accompagner les métiers de l'accessibilité

#### 9.4.1 Analyse

La montée en charge de l'accessibilité fait apparaître le besoin de développer, et parfois d'encadrer, certains métiers : interprètes en Langue des Signes Française, sous-titreurs, audio-descripteurs, instructeurs en locomotion, éducateurs de chiens guides, etc.

#### 9.4.2 Orientations du Gouvernement

##### **Reconnaitre le rôle des chiens guide**

**Labellisation des centres d'éducation de chiens guides.** Concernant les personnes aveugles ou malvoyantes, un mécanisme de certification des formations d'instructeurs en locomotion et d'instructeurs en activités de la vie journalière sera mis en place et les centres d'éducation de chiens guides et de chiens d'assistance seront labellisés selon une procédure améliorée.

**Accès des personnes sourdes aux services publics.** Un arrêté précisant la liste des diplômes requis pour les professionnels de la communication accessible (tels que les interprètes et les codeurs) intervenant dans les services publics sera publié.

**Recherche et enseignement sur l'accessibilité.** Par ailleurs, une chaire a été créée au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) sur le thème de l'accessibilité. La sélection du titulaire de la chaire sera finalisée d'ici la fin de l'année 2013 et ses travaux de recherche et d'enseignement seront engagés en 2014.

**Promotion des métiers de l'accessibilité.** L'ONISEP a édité un guide recensant les métiers d'accompagnement et d'accessibilité en indiquant pour chacun d'entre eux les formations qui y correspondent. Le Gouvernement appuiera la diffusion de cet outil.

**Elargissement de la formation à l'accessibilité.** Un premier décret de 2009 liste les formations qui doivent intégrer la dimension accessibilité dans leurs contenus. Ce décret sera révisé afin d'élargir à de nouvelles professions l'obligation de former aux enjeux de l'accessibilité.

## 10 Citoyenneté

### 10.1 Rendre accessible l'ensemble du processus électoral

#### 10.1.1 Analyse

La loi du 11 février 2005 prévoit l'accessibilité des bureaux de vote. Lors de la préparation des textes d'application sur ce volet, le CNCPH avait souhaité, dès 2006, que ce soit l'ensemble du processus électoral qui soit rendu accessible, en tenant compte de toutes les formes de handicap, ce processus ne se limitant pas au jour de l'élection mais intégrant la campagne qui le précède.

#### 10.1.2 Orientations du Gouvernement

##### Définir le niveau d'accessibilité de chaque type d'élection

Une mission parlementaire sera mandatée pour engager ce chantier. Sont concernées les élections politiques, mais aussi les élections professionnelles, étudiantes, et de parents d'élève.

Des mémentos pratiques d'informations sur les différents dispositifs d'accessibilité électorale seront diffusés en vue des élections municipales de 2014. Le ministère de l'Intérieur en assurera la promotion dans la documentation qu'il publie à l'intention des candidats à ces élections.

### 10.2 Rendre accessibles les campagnes publiques et la communication gouvernementale

#### 10.2.1 Analyse

L'accès aux campagnes publiques (messages de prévention, information sur nouvelle politique publique, etc.) fait partie intégrante de l'accès aux services publics. Souvent ignorée, cette forme d'accessibilité est pourtant essentielle pour s'assurer de la participation des personnes handicapées et de leur accès à l'information.

### 10.2.2 Orientations du Gouvernement

#### **Initier l'accessibilité des communications du porte-parolat du gouvernement dès l'automne 2013**

**Sensibilisation à l'accessibilité de la communication.** Il est prévu également de rendre accessibles les spots publicitaires publics grâce à l'utilisation systématique du sous-titrage (sur demande) dès l'automne 2013. Un séminaire de sensibilisation des directions de la communication des ministères à l'accessibilité de l'information se tiendra à la même période et permettra notamment une sensibilisation à l'utilisation du Français facile à lire et à comprendre.

**Accessibilité des campagnes et des évènements publics.** Le référentiel d'accessibilité des campagnes de communication publique et un mode d'emploi pour l'accessibilité des évènements publics seront élaborés en prenant en compte toutes les formes de handicap. A partir de ces documents, une charte d'accessibilité sera rédigée.

Par ailleurs, la CNSA lancera un appel d'offre début 2014 en vue de l'élaboration d'un référentiel de l'accessibilité de l'information aux personnes handicapées mentales.

**Accessibilité des sites internet publics.** Un plan d'action sera mis en œuvre pour mettre à niveau les sites internet publics conformément au Référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA).

Les CDCPH se verront confier une mission de veille sur l'accessibilité des sites publics, des collectivités locales et de leurs établissements.

## 11 Culture, média, téléphonie

### 11.1 Multiplier les programmes TV et œuvres cinématographiques françaises accessibles

#### **11.1.1 Analyse**

La loi du 11 février 2005 impose aux chaînes de télévision de rendre accessibles leurs programmes avec un sous-titrage spécifique pour les personnes sourdes ou malentendantes. Pour les principales chaînes (TF1, Canal +, M6, et toutes les chaînes de France Télévisions), cette obligation porte sur la totalité de leurs programmes. Cet objectif est quasiment atteint.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) est chargé de traduire cette obligation dans ses conventions avec les chaînes privées. Pour les chaînes publiques, c'est le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de France Télévisions qui prévoit ces obligations.

#### **11.1.2 Orientations du Gouvernement**

##### **Soutenir les producteurs pour l'accessibilité de leurs films**

Il s'agit de mobiliser totalement le fonds d'un million d'euros pour 3 ans dont dispose le Centre National du Cinéma pour aider les producteurs dans la mise en accessibilité de leurs œuvres.

**Accessibilité des cinémas.** Un arrêté relatif à l'accessibilité des établissements délivrant des prestations visuelles ou sonores, dont les cinémas, sera pris.



**Mode d'emploi de l'accessibilité des programmes télévisés.** Une campagne de sensibilisation sur l'accessibilité des programmes des chaînes publiques et son mode d'emploi sera déployée d'ici la fin de l'année 2013 par France Télévisions.

**Qualité du sous-titrage.** Désormais, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel fera le bilan chaque année de l'application de la charte de qualité du sous-titrage.

**Accessibilité de la télévision connectée.** Un groupe de travail associant le CSA, l'ARCEP, les chaînes de télévision, les opérateurs de téléphonie et les associations concernées aura pour mission d'assurer l'accès au sous-titrage sur la télévision connectée. Un chantier analogue sera engagé pour toute la chaîne de diffusion du film : DVD, TV, VOD.

## 11.2 Développer l'accès aux œuvres littéraires et l'accessibilité numérique

### 11.2.1 Analyse

Pour pouvoir rendre accessibles les œuvres littéraires, il est nécessaire de déroger au droit d'auteur.

### 11.2.2 Orientations du Gouvernement

#### Rendre plus efficace le fonctionnement de l'exception au droit d'auteur

**Accès à la lecture quel que soit le type de handicap.** Afin que la lecture soit accessible quel que soit le handicap, les possibilités d'exception au droit d'auteur seront élargies.

**Développement de l'offre d'ouvrages accessibles.** En outre, l'offre disponible pour les associations en charge de l'adaptation sur la Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques (PLATON) sera développée et les conditions de son adaptation seront améliorées.

Par ailleurs, sera engagé le chantier de l'interopérabilité des bases de données sur les éditions adaptées existantes, à la Bibliothèque Nationale de France comme au sein des services associatifs concernés.

Pour évaluer la situation actuelle, nous lancerons dès l'automne 2013 deux études, l'une faisant le bilan du dispositif spécifique à la presse, l'autre le bilan de l'accessibilité des publications du Ministère de la Culture et de la Communication et de ses établissements publics.

**Accessibilité numérique.** L'accessibilité sera intégrée dans la feuille de route numérique du gouvernement, notamment dans le cadre des travaux du conseil national du numérique sur l'e-inclusion. L'accessibilité des EPN (espaces publics numériques) sera encouragée.

## 11.3 Permettre aux personnes sourdes ou handicapées de la parole de téléphoner

### 11.3.1 Analyse

Dans leur vie personnelle, sociale et professionnelle, les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques ou ayant des difficultés à parler se retrouvent quotidiennement en situation de handicap face au téléphone. Certains pays ont développé des centres relais téléphoniques : il s'agit de plates-formes d'interprètes en langue des signes, de codeurs en langage parlé complété et de transcripteurs qui assurent l'accessibilité des conversations téléphoniques entre les personnes sourdes et leurs interlocuteurs entendants, via un site web et une webcam.

Un marché pour une expérimentation de relais téléphonique généraliste sera lancé.



### 11.3.2 Orientations du Gouvernement

#### Préparer le développement du relais téléphonique

**Préparer le développement du relais téléphonique.** Parallèlement à l'expérimentation, une mission parlementaire sera mandatée et se déroulera en lien avec la réflexion sur l'évolution du service universel du téléphone. Elle s'appuiera sur une concertation avec les opérateurs de téléphonie, l'ARCEP, l'AGEFIPH, le FIPHFP et les associations pour définir les financements et les ressources spécialisées nécessaires (interprètes LSF, codeurs LPC et transripteurs, dûment qualifiés) à une généralisation future du dispositif.

**Accessibilité des services des opérateurs de téléphonie.** De la même manière que le CSA dans le domaine audiovisuel, l'ARCEP présentera désormais chaque année au CNCPh un bilan sur l'accessibilité des services des opérateurs de téléphonie.

**Accessibilité des appels d'urgence.** Enfin, pour le cas spécifique des appels d'urgence, le 114 (numéro d'urgence pour personnes handicapées de la communication) deviendra totalement accessible grâce au recours à une variété de supports : vidéo, texte, voix, fixe, mobile...

# Prévention, accompagnement médico-social et accès aux soins

Le système de santé, médico-social et social doit s'adapter aux besoins des personnes handicapées. Il s'agit notamment d'intégrer davantage la logique de "parcours", de "projet de vie" pour éviter les ruptures et les prises en charge inadéquates.

Cette adaptation se fera selon trois axes qui correspondent aux principales étapes de ce parcours de vie et de santé :

1. Dépistage, diagnostic, évaluation et orientation ;
2. accompagnement médico-social et social ;
3. accès aux soins et à la santé.

## 12 Dépistage, diagnostic, évaluation et orientation

### 12.1 Agir le plus précocement possible

#### 12.1.1 Analyse

Repérer, dépister et diagnostiquer précocement un handicap ou une pathologie susceptible d'entrainer un handicap chez l'enfant accroît les chances d'un accompagnement de qualité, voire d'une amélioration de la situation de la personne. Cet enjeu a été souligné en 2012 par la conférence nationale de santé.

Le processus de repérage-dépistage-diagnostic est souvent long et fait appel à plusieurs intervenants : parents, enseignants, conseils généraux avec la PMI, médecins, CAMSP, CMPP... La diversité des intervenants et des compétences est à la fois une richesse et une nécessité pour parvenir à une approche globale et équilibrée.

Toutefois, faute de coordination et de stratégie d'ensemble, cette pluralité d'acteurs peut s'avérer problématique. Il est donc nécessaire de définir un programme national de repérage-dépistage-diagnostic précoce des handicaps chez l'enfant puis de le décliner dans les projets régionaux de santé.

#### 12.1.2 Orientations du Gouvernement

##### Prise en charge intégrale des frais de transport des enfants se rendant en CAMSP et en CMPP

Dans la suite du plan autisme présenté au mois de mai dernier, l'accompagnement des enfants handicapés sera facilité grâce à la prise en charge intégrale des frais de transport vers les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP).

**Un programme national repérage-dépistage-diagnostic.** Cette mesure est complémentaire des actions visant, à identifier les moments clés du "repérage-dépistage-diagnostic" chez l'enfant au travers d'un programme national de repérage-dépistage-diagnostic précoce des handicaps chez l'enfant. Il s'agira de valider et hiérarchiser les méthodes et outils utilisables par les professionnels et désigner les acteurs compétents et leurs leviers de participation.

Ce programme national sera ensuite décliné localement, particulièrement dans des territoires ciblés par la politique de la ville.

Parallèlement, les professionnels de première ligne (enseignants, médecins, travailleurs sociaux...) seront formés, informés et outillés pour améliorer leurs capacités de repérage.

**Repérage néonatal de la surdité.** La généralisation du repérage néonatal de la surdité permettra à tous les parents de bénéficier d'un accompagnement adéquat. Préalablement, un cahier des charges sur les modalités d'information et d'accompagnement des familles sera élaboré en partenariat avec les associations concernées. Le nouveau dispositif national d'information sur la surdité sera déployé dès la fin de l'année 2013

En complément du repérage et du dépistage des handicaps chez l'enfant, des parcours de diagnostic et de soins adaptés et gradués seront mis en place, en commençant par les troubles des apprentissages. A cette fin, le réseau des CAMSP sera structuré et outillé.

## 12.2 Améliorer le service rendu par les MDPH

### 12.2.1 Analyse

Une fois dépistées et diagnostiquées, les personnes handicapées doivent, pour bénéficier d'un accompagnement de qualité, voir leur situation évaluée et être orientées efficacement par les MDPH. Or, avec plus de 4 millions de demandes par an, celles-ci font face à des difficultés de fonctionnement qui allongent les délais de réponse et altèrent l'ambition de personnaliser les réponses.

Par ailleurs, les disparités territoriales sont réelles en termes de qualité du service rendu. Les outils et les processus de coordination entre l'ensemble des acteurs et les professionnels des MDPH devront être généralisés en s'appuyant notamment sur des expérimentations menées (pour la prise en compte des personnes atteintes de cancer ou de maladies rares).

### 12.2.2 Orientations du Gouvernement

#### Généraliser la dématérialisation des demandes adressées aux MDPH et simplifier l'attribution des cartes de stationnement

L'amélioration du fonctionnement des MDPH passe aussi par la poursuite du mouvement de dématérialisation des demandes et la simplification des procédures.

Ces actions, inscrites dans la Modernisation de l'Action Publique (MAP), permettront d'améliorer le service rendu à l'usager et les conditions de travail en MDPH, notamment en ce qui concerne la délivrance des cartes de stationnement.

**Harmonisation des pratiques d'évaluation.** Dans le cadre de l'animation du réseau des MDPH, et en s'appuyant sur les résultats d'une étude menée par le Haut Conseil de la Santé Publique, la CNSA poursuivra son travail d'harmonisation et de sécurisation des pratiques en matière d'évaluation des demandes et d'élaboration des réponses.

**Gouvernance territoriale du handicap.** Suite à la déclaration commune entre l'ADF et les associations représentant les personnes et leur famille, le gouvernement mettra en place avec l'ensemble des acteurs concernés un dialogue sur les évolutions de la gouvernance territoriale des politiques du handicap et de la perte d'autonomie.

## 13 Accompagnement social et médico-social

### 13.1 Favoriser le maintien à domicile

#### 13.1.1 Analyse

Fin 2010, plus de 100 000 enfants et 140 000 adultes étaient accueillis dans un établissement médico-social (hors ESAT). Même si ces structures apportent un accompagnement de qualité à des personnes parfois lourdement handicapées, l'objectif reste l'inclusion en milieu ordinaire et donc le maintien à domicile tant que cela est possible et souhaité par les personnes.

Ce maintien à domicile se heurte à des obstacles administratifs et financiers : fragilité des services d'aide et d'accompagnement à domicile, complexité des aides à l'adaptation des logements... Par ailleurs, il fait reposer une charge sur les aidants familiaux qui peut les mettre en danger, tout comme la personne accompagnée.

#### 13.1.2 Orientations du Gouvernement

##### **Expérimenter de nouvelles modalités de tarification pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes handicapées**

**La vie à domicile.** A partir d'un recensement des aides d'adaptation des logements, et d'une analyse des initiatives de terrain, une stratégie en matière d'habitat intermédiaire et de logement adapté sera élaborée.

**Les aidants familiaux.** Le maintien en milieu ordinaire doit avoir pour contrepartie le soutien aux aidants familiaux. Il est proposé d'agir sur plusieurs leviers complémentaires :

- l'offre de répit (organiser notamment les complémentarités entre le sanitaire et le médico-social) ;
- l'attention portée par les professionnels à la place de ces aidants (recommandation de bonnes pratiques et prise en compte de cette thématique dans les documents de planification des autorités locales) ;
- l'amélioration des droits à la retraite avec d'une part la majoration de la durée d'assistance et d'autre part la suppression de la condition de ressources pour bénéficier de l'assurance vieillesse des parents au foyer, pour les parents ayant cessé de travailler pour s'occuper d'un enfant handicapé.

### 13.2 Assurer la continuité des parcours

#### 13.2.1 Analyse

La volonté du Gouvernement de respecter le projet de vie des personnes handicapées et de favoriser leur inclusion doit tenir compte de la complexité croissante des parcours, avec tous les risques de ruptures qu'ils comportent. Ces ruptures sont liées notamment au "cloisonnement" des acteurs (sanitaires, médico-sociaux, sociaux). Cela se constate particulièrement quand il s'agit d'accompagner les cas les plus complexes : handicap psychique, troubles du comportement sévère, personnes handicapées vieillissantes.

### 13.2.2 Orientations du Gouvernement

#### **Diffuser les recommandations de bonnes pratiques pour l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes**

**Décloisonnement des pratiques.** Si la stratégie de décloisonnement vaut pour l'ensemble du dispositif, une attention particulière est portée à l'adaptation de l'offre aux publics vieillissants ou présentant des handicaps psychiques, y compris en ESAT, ou des troubles du comportement sévères (TCS) : sur la période 2013-2015, le Gouvernement prévoit un plan d'action global en faveur des jeunes présentant des troubles du comportement, le déploiement d'une organisation intégrée pour l'accompagnement des personnes porteuses de handicap rare, et le soutien aux projets régionaux consacrés au développement et à l'adaptation de l'offre dédiée aux personnes handicapées vieillissantes.

### 13.3 Transformer l'offre existante

#### 13.3.1 Analyse

L'évolution des besoins, l'individualisation des modes d'accompagnement et leur complexité croissante exigent de développer l'offre existante mais surtout de la transformer. Malgré les efforts réalisés par le secteur médico-social et social, les évolutions sont encore trop limitées et nécessitent une action plus résolue des pouvoirs publics en matière de conduite du changement.

A ce jour, les acteurs locaux (ARS, conseils généraux, gestionnaires...) ne disposent pas de tous les outils nécessaires pour impulser et accompagner ce changement.

#### 13.3.2 Orientations du Gouvernement

#### **Assoir une véritable complémentarité entre la procédure d'autorisation par appel à projet, les CPOM signés entre autorité de tarification et gestionnaire d'ESMS et la réglementation relative aux groupements de coopération**

**Recomposition de l'offre médico-sociale.** En complément, un ensemble de mesures sera engagé afin d'améliorer les procédures et outils mis à disposition des ARS et des conseils généraux pour mener cette reconfiguration de l'offre médico-sociale : amélioration de la coordination entre ARS et CG, accompagnement des conversions hospitalières, redéfinition des critères d'allocation de ressources...

**Formation des professionnels médico-sociaux.** Par ailleurs l'évolution de l'offre médico-sociale passe aussi par une évolution des formations des professionnels médico-sociaux : les différentes dimensions des métiers de l'accompagnement des personnes handicapées seront abordées à l'occasion des Etats généraux du travail social en 2014, un plan d'action en formation continue sera élaboré avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et le centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT).

## 14 Accès aux soins et à la santé

### 14.1 Faciliter l'accès aux soins courants, à l'hôpital et à la prévention

#### 14.1.1 Analyse

L'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées est un droit consacré par la loi du 11 février 2005 et une dimension importante de l'accès à la vie de la cité.

Les personnes handicapées, qu'elles résident en établissement ou à domicile, rencontrent encore des obstacles pour l'accès aux soins courants (médecine générale, soins bucco-dentaires, gynécologiques, ophtalmologiques,...), une bonne part de ces soins se reporte à l'hôpital où, là aussi, les prises en charge sont difficiles, notamment aux urgences.

Enfin, les personnes handicapées bénéficient peu des actions de prévention et de santé publique, faute de prise en compte de leurs besoins spécifiques.

#### 14.1.2 Orientations du Gouvernement

##### **Déployer, après leur évaluation, des dispositifs de consultations pour personnes handicapées aujourd'hui mis en place sur certains territoires**

**Renforcer l'accessibilité de l'offre de santé sur chaque territoire.** Une structuration régionale des soins courants sera organisée par appel d'offres, sur cahier des charges répondant à des recommandations de suivi, associée à des plateformes de soins spécifiques en réseau tant avec le sanitaire que le médico-social.

**L'accès aux spécialités médicales.** Un travail avec les représentants de 5 spécialités médicales (bucco-dentaire, ophtalmologie, gynécologie, ORL, imagerie), les ARS et les représentants des personnes sera initié pour identifier les expériences innovantes en termes d'organisation territoriale et étudier leur reproductibilité. A cet égard, une attention particulière sera accordée aux parents handicapés autour, notamment, de la périnatalité. Une démarche de labellisation des équipes de proximité répondant à des priorités nationales en matière de soins délivrés aux personnes handicapées sera initiée.

**Des lieux de soins accessibles.** Pour faciliter l'accès aux soins courants, une offre de santé accessible sera développée sur chaque territoire à partir de l'identification par les ARS de lieux de soins accessibles.

A l'hôpital, afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge dans les services, aux urgences, en consultation externe, seront repérés, évalués et généralisés les outils, organisations et pratiques ayant fait la preuve de leur efficacité. Un socle de qualité minimal et des protocoles d'accueil spécifique, incluant les accompagnants, seront définis pour les urgences en 2014.

De façon globale, la prise en compte des personnes handicapées dans le fonctionnement des établissements de santé sera renforcée à travers le processus de certification.

#### **L'accès équitable à la prévention de "droit commun".**

La prévention et l'éducation à la santé devront être intégrées dans les projets de service des ESMS qui disposeront de référentiels de formation adaptés. Pour les personnes à domicile, la prévention doit être mise en œuvre localement par le biais des contrats locaux de santé. Pour faciliter l'accès aux messages de santé grand public, l'INPES poursuivra son travail d'outillage des acteurs de santé publique pour la production de supports accessibles et d'adaptation des campagnes de prévention. La DGS s'attachera à prendre en compte le handicap dans les campagnes de dépistage.

Par ailleurs, les questions relatives au handicap seront prises en compte dans les travaux de l'observatoire du suicide.

**L'accès aux complémentaires santé.** Enfin, l'accès aux soins des personnes handicapées en situation de précarité a été amélioré du fait de la majoration du plafond de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) de 7% au 1er juillet 2013 qui permet d'élargir le droit à l'aide à l'ACS à 100 000 nouveaux allocataires de l'AAH portant ainsi le nombre total d'éligibles à l'ACS à 300 000 bénéficiaires de l'AAH. L'avenant n°8 à la convention médicale signé le 25 octobre 2012 garantit l'accès aux soins à tarifs opposables à ces personnes et ce quel que soit le secteur d'exercice du médecin consulté. Ces mesures devraient être complétées dans le cadre de la prochaine loi de financement de la sécurité sociale par un dispositif d'amélioration de la qualité des couvertures complémentaires proposées aux bénéficiaires de l'ACS.

## 14.2 Améliorer les connaissances, la coordination des soins et les pratiques des professionnels de santé

### 14.2.1 Analyse

L'accès aux soins et à la santé doit être traité sous l'angle du droit commun : cette approche "universelle" est en effet la mieux adaptée car la moins stigmatisante. Cependant elle apparaît parfois insuffisante car elle ne permet pas de répondre à certaines difficultés : de communication, liées à la complexité de certaines situations, pour lesquelles une place particulière doit être accordée à l'accompagnant du patient...

Si le droit commun doit rester la règle, il convient de créer les conditions pour qu'il s'applique effectivement dans la réalité. D'autre part, l'adaptation du droit commun mérite d'être envisagée lorsque cela est nécessaire.

A ce titre, la coordination des acteurs (sanitaires, médico-sociaux et sociaux) et l'évolution de leurs pratiques revêtent une importance particulière. L'amélioration des connaissances sur le recours aux soins des personnes handicapées également, afin de mieux identifier les points de blocage et les besoins non satisfaits.

### 14.2.2 Orientations du Gouvernement

#### **Publier, sur la période 2014-2015, les recommandations de bonne prise en charge en soins des personnes handicapées**

**Formation des professionnels de santé.** Pour répondre au manque de savoir-être et de savoir-faire souvent reproché aux professionnels de santé tant hospitaliers que libéraux, l'amélioration de la prise en charge en soins des personnes handicapées sera inscrite parmi les orientations nationales de la circulaire 2014 sur la formation des personnels hospitaliers et un chapitre sur le handicap sera inclus dans la circulaire annuelle sur les plans de santé publique à destination des instituts de formation des professionnels paramédicaux.

**Valorisation des actes médicaux.** La reconnaissance d'une pondération de la valorisation des actes médicaux en fonction du handicap sera mise à l'étude.



**Parcours et réseaux de santé.** Il est en outre nécessaire d'améliorer la coordination du parcours de santé, dans le cadre du droit commun. Le parcours de santé des personnes handicapées, comme dans d'autres situations, est souvent complexe. C'est pourquoi le concept de réseaux de santé thématiques évolue vers des plateformes de coordination d'appui polyvalentes pour permettre aux professionnels ou équipes de premier recours de mieux évaluer la situation et mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires afin de garantir un parcours efficient. Pour renforcer la coordination entre les professionnels accompagnant les personnes handicapées, l'extension aux professionnels du champ médico-social de l'accès à certaines données utiles du dossier médical personnel (DMP) sera envisagé.

**Projets de soins des établissements et services sociaux et médico-sociaux.** Les objectifs sont d'une part de mettre en œuvre le volet santé de leurs projets d'établissement ou de service (recommandation ANESM 2013), via notamment l'évolution des pratiques professionnelles des actes de soins de la vie courante, et d'autre part de leur apporter un appui dans le recours aux différentes activités de soins présentes sur les territoires (soins palliatifs, télémédecine, etc.).

**Mieux connaître le recours aux soins.** Enfin, un axe important de progrès réside dans la capacité à mieux cerner la réalité du recours aux soins des personnes handicapées.

Le constat selon lequel l'accès aux soins de ville des personnes handicapées serait particulièrement difficile et qu'il généreraient de nombreux renoncements aux soins n'est pour le moment pas objectivé. Une étude sera réalisée en 2014 sur la consommation de soins de ville des personnes handicapées.

Des améliorations du codage seront réalisées dans les établissements afin de mieux décrire le recours des personnes handicapées aux soins hospitaliers.

# Gouvernance et mobilisation de la société

L'objectif d'inclusion des personnes handicapées est transversal à l'ensemble des politiques publiques et des sujets sociétaux. Le renforcement du pilotage interministériel du handicap doit s'accompagner de la mobilisation collective de tous les acteurs concernés, des Pouvoirs publics aux médias en passant par les associations représentatives de personnes handicapées et de leurs familles.

## 15 Pilotage par l'Etat

### 15.1 Coordination interministérielle et territoriale de la politique du handicap

#### 15.1.1 Analyse

La réunion du 25 septembre 2013 est la première du comité interministériel du handicap depuis sa création. Aussi, le programme de travail adopté par les ministres constitue-t-il la feuille de route du secrétariat général du CIH.

#### 15.1.2 Orientations du Gouvernement

##### Mettre en place un réseau de référents handicap des administrations et des cabinets ministériels dès 2013

**Le rôle du Secrétaire général du Comité interministériel du Handicap précisé.** La lettre de mission de la secrétaire générale du comité interministériel du handicap, signée par le Premier ministre, confirme et précise son ancrage interministériel (*lettre de mission en annexe*)

Il s'agira notamment pour la secrétaire générale du CIH de suivre la mise en œuvre des décisions du comité interministériel du 25 septembre 2013 en s'appuyant sur le réseau des référents handicap et de veiller au strict respect de la circulaire du Premier ministre sur la prise en compte du handicap dans l'élaboration de chaque projet de loi. Elle coordonnera l'élaboration du rapport de la France sur la mise en œuvre de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Elle contribuera à la préparation de la conférence nationale du handicap de 2014 et à la préparation du rapport du Gouvernement au Parlement sur la mise en œuvre de la politique du handicap.

**Une déclinaison des mesures du CIH sur l'ensemble du territoire.** Afin de décliner sur les territoires la dynamique impulsée par le comité interministériel du handicap, la feuille de route annoncée par le Premier ministre sera présentée aux directeurs généraux des Agences régionales de santé lors d'un séminaire à l'automne 2013. En tant que présidents des deux commissions de coordination des politiques publiques (accompagnement médico-social et prévention), installées dans chaque région, et compte tenu de la composition de ces instances, les directeurs généraux des agences régionales de Santé s'attacheront à ce que le suivi du déploiement des actions de la feuille de route soit pris en compte dans le programme de travail des commissions.

Les référents handicap de chaque ministère mobiliseront également leurs services déconcentrés. Un bilan de la déclinaison territoriale des mesures du CIH sera présenté lors de la conférence nationale du handicap de 2014.

## 16 Mobilisation de la société civile et participation des personnes handicapées

### 16.1 Saisine du Conseil Economique, Social et Environnemental

#### 16.1.1 Analyse

Pour préparer la conférence nationale du handicap de 2014, le gouvernement souhaite mobiliser l'ensemble de la société, au-delà des seuls Pouvoirs publics et des associations représentant les personnes handicapées et leurs familles. Pour donner un nouveau souffle à la loi du 11 février 2005 et donner une vision positive de l'inclusion, la mobilisation des solidarités de proximité est essentielle.

#### 16.1.2 Orientations du Gouvernement

##### Saisine du Conseil Economique, Social et Environnemental

Le Premier ministre saisira le Conseil économique social et environnemental afin qu'il élabore des propositions de mobilisation de la société civile en vue de la conférence nationale du handicap de 2014.

### 16.2 La participation et la représentation des personnes handicapées

#### 16.2.1 Analyse

Du fait de la loi notamment, le principe de la participation des personnes handicapées aux décisions qui les concernent directement (du fait de leur handicap) a bien progressé : CNCPH, CDCPH, commissions d'accessibilité, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, Commission exécutive et CDAPH des MDPH, etc.

Il est désormais utile de faire progresser cette participation au-delà des seuls sujets et instances traitant du handicap.

#### 16.2.2 Orientations du Gouvernement

##### Le CNCPH mobilisé

En vue de la conférence nationale du handicap de 2014, il sera demandé au Conseil national consultatif des personnes handicapées de définir la liste des instances et comités existants dans lesquels la représentation des personnes handicapées pourrait être encouragée.

De nombreux axes de travail définis par le CIH prévoient par ailleurs des phases de concertation avec les personnes handicapées. Un bilan de ce travail de concertation sera présenté à la conférence nationale du handicap de 2014.



## 16.3 La représentation du handicap dans les médias

### 16.3.1 Analyse

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a mis en place un observatoire de la diversité pour inciter les médias à veiller à la représentation de la diversité (handicap compris) dans leurs programmes. Il a par ailleurs adopté en 2008 une recommandation à l'attention des médias pour les inviter à préférer l'expression de personnes handicapées.

Le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) a une commission "images de la diversité" pour soutenir les producteurs veillant à la représentation de la diversité. Or, le mode de désignation des membres de cette commission ne prend pas en compte le handicap comme critère de diversité.

### 16.3.2 Orientations du Gouvernement

#### **Elargissement de la commission diversité du Centre National du Cinéma et de l'Image**

Le CSA sera soutenu dans sa démarche de sensibilisation des médias (diffusion de sa recommandation et valorisation de son observatoire).

A l'occasion de la signature d'une charte avec le CSA et les écoles de journalisme, la sensibilisation des futurs journalistes aux enjeux de l'accessibilité de l'information sera encouragée.

Lors de son prochain renouvellement, la commission diversité du Centre National du Cinéma et de l'image animée intégrera un membre désigné par le Ministre en charge des personnes handicapées.

## 17 La recherche sur le handicap et la connaissance des besoins des personnes handicapées

### 17.1 Evaluer la pauvreté des personnes handicapées

#### 17.1.1 Analyse

Les personnes handicapées sont confrontées à des risques accrus de pauvreté : difficultés d'accès à l'emploi, dépenses incompressibles liées au handicap (aides techniques, aides humaines, soins, déplacements, notamment), compensation partielle de ces dépenses par le dispositif publics.

Elles sont de surcroît davantage exposées à l'isolement, à des difficultés d'accès aux droits accrues du fait de leur handicap.

### 17.1.2 Orientations du Gouvernement

#### **Etudier les phénomènes de précarité des personnes handicapées**

François CHEREQUE, chargé par le Premier ministre du suivi et de d'évaluation du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, animera à partir de janvier 2014 un groupe de travail visant à évaluer les difficultés, notamment financières, des personnes handicapées en situation de précarité et à identifier les freins spécifiques dans l'accès aux droits sociaux. Ce groupe associera des associations des secteurs du handicap et de la lutte contre l'exclusion, des personnes handicapées elles-mêmes en situation de précarité. Ses conclusions seront présentées à la Conférence nationale du handicap de 2014.

### 17.2 Améliorer nos systèmes d'information

#### 17.2.1 Analyse

Le champ de l'accompagnement des handicaps pâtit d'un très grand retard en termes de connaissances et de systèmes d'information.

Au plan collectif, on ne connaît pas les besoins, ni par type de handicap, ni par type d'accompagnement. La connaissance de l'offre est essentiellement quantitative et nécessite de longs délais de traitement.

Au plan individuel, on ne dispose pas encore d'un recueil informatisé des données relatives à l'évaluation des besoins et des préconisations d'accompagnement de la personne handicapée : un grand nombre d'information est collecté mais elles demeurent parcellaires et peu homogènes en raison notamment des carences du système d'information.

#### 17.2.2 Orientations du Gouvernement

#### **Créer, expérimenter et déployer, à partir de 2015, un dispositif harmonisé de suivi des listes d'attente en établissements et services médico-sociaux**

**Partage de l'information.** Le SipaPH (Système d'Information Partagé pour l'Autonomie des Personnes Handicapées) sera consolidé et enrichi afin de parvenir à un système d'information national, intégré et partagé entre les MDPH et leurs partenaires (en particulier les ESMS).

**Enquêtes nationales.** Un deuxième enjeu est d'enrichir et exploiter plus rapidement les enquêtes statistiques nationales. L'analyse du recours à certaines prestations (AAH, PCH...) permettra de mieux appréhender les besoins de leurs bénéficiaires. Pour cela, une étude sera lancée en 2013 sur les conditions d'attribution de la PCH. La prochaine enquête "handicap-santé" portera notamment sur les besoins des personnes handicapées vivant à domicile.

**Analyse des données relatives au handicap.** Fin 2013, le rôle des CREAI sera renforcé et en 2014, un outil de "diagnostic territorial" de l'offre médico-sociale à destination des PH sera diffusé aux ARS et aux conseils généraux.

## 17.3 Promouvoir la recherche sur le handicap

### 17.3.1 Analyse

L'agence nationale de la recherche (ANR) a lancé plusieurs programmes, notamment dans le domaine des technologies de la compensation. Dans le domaine des sciences sociales, la CNSA accompagne et évalue des expérimentations de terrain.

Malgré ces progrès, le handicap ne constitue pas un champ de recherche autonome comme le sont les "disability studies" dans certains pays.

En outre, il y a peu de travaux sur l'accompagnement médico-social contrairement à ce qui existe dans le domaine sanitaire grâce aux programmes hospitaliers de recherche clinique.

Enfin, les progrès de la recherche ne se traduisent pas assez par des progrès dans la situation objective des personnes handicapées.

### 17.3.2 Orientations du Gouvernement

#### **Des enquêtes pour comprendre l'étiologie, l'évolution des prévalences et les problèmes liés aux différents types de handicap**

**Développement de la recherche.** Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche fera la promotion, sur la période 2014-2016, des projets de recherche sur l'accessibilité universelle, notamment dans ses dimensions sociologiques et ergonomiques. La CNSA fera évoluer les 3 "chaires de sciences humaines et sociales du handicap" et lancera un appel à recherche sur les interventions médico-sociales.

**Structuration de la recherche.** Au niveau national, cela se traduira par l'élaboration en 2014, avec les 3 alliances concernées (AVIESAN, ALLISTENE et ATHENA), d'une stratégie conjointe de recherche sur les thématiques handicap/incapacité/dépendance. De même, professionnels de la recherche clinique et de recherche en sciences sociales seront incités à travailler ensemble : seront expertisées les modalités les mieux à même de coordonner une recherche décloisonnée entre recherche fondamentale, innovation et organisation des soins. Le Gouvernement veillera à la complémentarité de des recherches avec celles de ses partenaires européens dans le nouveau programme cadre européen "H 2020".

**Diversification de la recherche.** Enfin, il est crucial d'investir des domaines peu explorés comme celui du diagnostic, celui de la compensation ou encore celui des soins. Le gouvernement soutiendra, sur la période 2013-2020, des recherches sur la médecine régénératrice, les thérapies géniques, les implants, les systèmes électroniques miniaturisés et des travaux sur les marqueurs biologiques ou d'imagerie des pathologies potentiellement handicapantes.





## **ANNEXE 6**

### **COMPOSITION DE L'OBSE** **VATOIRE DE LA DIVERSITE**

### **DANS LES MEDIAS AUDIOVISUELS**





▪ **Composition de l'Observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels :**

- Mme Mémona Hintermann-Affejee, Présidente ;
- M. Nicolas About, Vice-Président ;
- Mme Anne Debet ;
- M. Jérémie Boroy ;
- M. Hervé Bourges ;
- Mme Pascale Colisson ;
- M. Eric Molinié ;
- M. Pascal Josephe ;
- Mme Leila Kaddour-Boudadi ;
- Mme Maryvonne Lyazid (Défenseur des droits) ;
- Mme Marie-France Picart ;
- M. Jacques Martial ;
- Mme Marie-Hélène Mitjavile (CNIL) ;
- M. Daniel Picouly ;
- Mme Bouchra Rejani ;
- M. Patrick Simon ;
- M. Olivier Zegna-rata ;





## **ANNEXE 7**

**LISTE DES GROUPES DE TRAVAIL DE L’OBSERVATOIRE**

**DE LA DIVERSITE ET LES PISTES DE REFLEXIONS**

**QU’IL EST ENVISAGE DE DEVELOPPER AU SEIN**

**DE CES GROUPES**





## **Groupes de travail thématiques de l'Observatoire**

---

### **B) Groupe de travail « outils de mesure »**

- Réflexion sur la possibilité de mettre en place des outils quantitatifs sur les origines ;
- Réflexion sur l'élaboration d'un guide méthodologique à l'image de celui élaboré par le Défenseur des droits et la CNIL plus spécifiquement à destination des médias audiovisuels dans le cadre de la gestion de leurs ressources humaines et de leurs productions médiatiques.

### **C) Groupe de travail « sémantique » et stéréotypes**

- Réflexion sur la notion de diversité ;
- Lutte contre les stéréotypes ;
- Réflexion avec les écoles de journalisme et les chaînes sur des modules de formation.

### **D) Groupe de travail « intégration du critère de l'âge »**

- Recensement des dispositifs de gestion existants au sein des groupes audiovisuels ;
- Réflexion sur l'extension du baromètre de la diversité au critère de l'âge ;
- Organisation d'un événement mettant en avant cette question dans les médias audiovisuels.

### **E) Groupe de travail « lutte contre l'homophobie »**

- Recensement de stéréotypes et langages discriminants au sein des programmes ;
- Réalisation d'une étude *ad hoc* d'analyse critique de discours ;
- Réunion de sensibilisation avec les chaînes.



## F) Groupe de travail « talents de la diversité »

- Elaboration d'un guide des nouveaux experts représentatifs de la diversité ;
- Recensement des points de blocage dans les écoles de journalisme et centres de formation aux métiers de l'audiovisuel ;
- Recensement des points de blocage au niveau du recrutement dans les chaînes ;
- Organisation de réunions de « confrontation » entre les écoles et les médias.

## G) Groupe de travail « bonnes initiatives »

- Recensement des « bonnes pratiques » existantes, en France et à l'étranger (castings, prix d'aide à l'écriture, etc.) ;
- Réflexion sur les modalités d'encourager voire de récompenser les bonnes pratiques.



## ANNEXE 8

### CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE





## Stéréotypes et bonnes pratiques

### *Introduction*

Dans le cadre de mes fonctions à IPJ Paris-Dauphine, j'ai mis en place et développé un certain nombre d'actions, tant en ce qui concerne l'accès à l'école d'étudiants qui, pour des raisons diverses, ne se projettent pas dans le métier de journalisme du fait de leurs origines, d'un handicap ou autres, que sur la sensibilisation aux stéréotypes et à la diversité dans le contenu de l'information dans le cadre de leur apprentissage. De ce fait, et grâce à de nombreux échanges avec d'autres formateurs ainsi qu'avec nos médias partenaires, j'ai pu inventorier un certain nombre de pratiques et d'initiatives portant, soit sur le recrutement et la mixité des équipes rédactionnelles, soit sur la lutte contre les stéréotypes dans les médias. Deux constats à ce jour :

- La prise en compte de la diversité dans les médias (et dans les écoles, lieu de formation des journalistes) est encore peu développée et rarement considérée comme un enjeu de cohésion sociale et de crédibilité de la presse. Et cela, malgré une crise du secteur imputée avant tout à internet et au développement de la presse gratuite et non au fait qu'une majorité de citoyens ne se reconnaît pas dans les journaux, sur les écrans ou sur les ondes.
- Depuis quelques années, des initiatives, souvent isolées et non coordonnées, se mettent en place. Cette note se propose de présenter les initiatives répertoriées dans le cadre des travaux de l'Observatoire de la diversité.

### **I - Plus de diversité dans les équipes rédactionnelles**

#### **Dans les médias**

- Certains médias se sont engagés dans le label Diversité. A ce jour, TF1, France Télévisions et Radio France ont obtenu le label et ont initié des actions sur le recrutement des journalistes ainsi que sur la sensibilisation aux stéréotypes. Toutes ces actions ont été identifiées par Mémona Hintermann-Affégée, dans le cadre du CSA.
- Au-delà des médias engagés dans le label diversité, un certain nombre d'entre eux mènent une réflexion sur la diversification de leurs équipes. Citons par exemple l'AFP qui a signé une convention Vocation Journaliste avec l'Institut Pratique de Journalisme de Paris-Dauphine et des établissements de zone urbaine sensible pour identifier des jeunes profils et leur proposer un apprentissage. Autre exemple : Lagardère Active mène une réflexion sur l'intégration de journalistes en situation de handicap, ainsi que Bayard Presse.

#### **Dans les écoles de journalisme**

- IPJ Paris-Dauphine mène un travail qui porte sur l'accès à la formation des étudiants de différents profils (environ 30% de boursiers à ce jour) et travaille avec de



nombreux médias sur des formations en apprentissage (AFP avec la convention Vocation Journaliste, France Télévisions, Radio France, Ouest France, Lagardère Active). L'école a présenté son bilan diversité début 2014 et a été auditee par l'Afnor le 6 mars 2014 pour le label Diversité. Le résultat est attendu en mai 2014.

- Plusieurs initiatives de préparation aux concours des écoles de journalisme gratuites pour les boursiers existent à l'heure actuelle : la prépa « Egalité des chances » initiée par l'ESJ Lille, qui se déroule à Bondy (93) ; La Chance aux concours, lancée par des anciens du CFJ, qui se déroule à Paris ; la prépa Médias et Diversité, initiée par Dominique Gerbaud, ancien rédacteur en chef de La Croix et ancien président de Reporters sans frontières, pour les lycéens boursiers d'Indre-et-Loire et qui prépare aux concours des IUT, en priorité celui de Tours.
- La plupart des écoles de journalisme ont signé la charte initiée par le CSA le 11 février 2014 pour une meilleure intégration des étudiants en situation de handicap.
- Les actions et initiatives des écoles de journalisme sont répertoriées dans le Petit Manuel des écoles de journalisme édité par la Fondation Culture et Diversité.

### **La lutte contre l'auto-censure**

Faute de rôle-modèles et du fait de freins socio-économiques, de nombreux jeunes ne se projettent pas dans le métier de journaliste. Des actions sont menées en amont de l'accès aux écoles de journalisme pour les sensibiliser et les encourager à s'engager dans un cursus pour devenir journaliste.

- La Fondation Culture et Diversité mène de nombreuses actions de sensibilisation et accompagne financièrement les jeunes dans leur projet.
- Les Entretiens de l'Excellence, initiés par le Club du XXI<sup>e</sup> siècle, permettent la rencontre dans plusieurs villes de France entre des centaines de lycéens et des professionnels de tous secteurs. Un atelier Médias et journalisme est systématiquement organisé.

## **II - La diversité dans le contenu de l'information et la lutte contre les stéréotypes**

### **Dans les médias**

Les médias engagés dans le label Diversité ont mis en place des modules de sensibilisation aux stéréotypes à destination des managers et des équipes rédactionnelles et pour certains réalisent un travail de monitoring en interne. Au-delà de ces actions, plusieurs initiatives méritent d'être soulignées.

- La publication d'ouvrages de sensibilisation aux préjugés tels que le « Précis à l'usage des journalistes qui veulent écrire sur les Noirs, les musulmans, les Asiatiques, les Roms, les homos, les banlieues, les juifs, les femmes » (éditions le Cavalier Bleu) ; le Guide des Expertes (pour équilibrer la prise de parole de l'expertise, à 85% masculine), le Guide pratique pour les médias en banlieue (édité par Presse et Cités).



- La création de sites internet proposant des profils d'expertes femmes ou de professionnels issus de la diversité (Vox Femina, Melting Book).

### Dans les écoles de journalisme

La question des stéréotypes et de la diversité dans le contenu de l'information fait rarement l'objet d'un enseignement dédié dans les écoles de journalisme en France. Ce n'est pas le cas en Belgique, par exemple, où la formation au journalisme de l'Institut des hautes études des communications sociales comprend un module de 30 heures consacrées aux « Acteurs, enjeux et pratiques de la diversité dans l'information et le journalisme ». Quelques initiatives peuvent être mentionnées.

- IPJ Paris-Dauphine a mis en place une formation aux stéréotypes et à la diversité dans les médias obligatoire pour tous les étudiants. Par ailleurs, des conférences sur ces thèmes ainsi que sur le handicap sont organisées tous les ans. Mémona Hintermann-Affégée a ainsi animé une de ces conférences en mars 2014.
- Le CELSA organise ponctuellement des rencontres avec Nathalie Dollé, journaliste spécialisée sur la diversité dans les medias.
- L'IFP organise également des projets ponctuels, comme par exemple la conception d'un journal école sur la diversité, avec Virginie Sassoon, chercheuse qui a coordonné le « Précis à l'usage des journalistes qui veulent écrire sur les Noirs, les musulmans, les Asiatiques, les Roms, les homos, les banlieues, les juifs, les femmes ».

### Les projets en cours

A l'heure actuelle, plusieurs projets sont en cours et rassemblent journalistes, éditeurs de presse et formateurs au journalisme pour travailler sur la diversité dans les médias. Leur objet est de réfléchir aux outils de sensibilisation à destination des écoles ou des rédactions afin de promouvoir une plus grande diversité dans le contenu de l'information. Deux exemples peuvent être cités :

#### Le projet MEDIANE

MEDIANE – Media en Europe pour une Diversité Inclusive - entend soutenir le développement de modes innovants de production médiatique, de formation au journalisme et aux médias et de pratique du journalisme pouvant être reproduits dans n'importe quel secteur médiatique et utiles par tout format de contenu médiatique.

Il se construit actuellement à partir des recommandations formulées par le Conseil de l'Europe en termes de médias, pluralisme et diversité mais aussi des résultats et de l'expérience de la Campagne 2008-2010 « *Dites Non à la Discrimination* » du Conseil de l'Europe ou encore de son programme joint avec l'Union européenne 2011-2012 MARS – Media & Anti-racisme dans le sport. D'ici à fin 2014, des rencontres thématiques et des échanges et partages d'expérience ont lieu régulièrement dans toute l'Europe. Le but final étant la réalisation d'un index médiatique pour une diversité inclusive, conçu comme un outil d'autodiagnostic et d'aide à l'action destiné aux médias et à leurs professionnels



### Le projet de l’ AJP (Association des Journalistes Professionnels de Belgique)

L’AJP initie un travail pour les quatre prochaines années dans le cadre d’une convention avec la Direction de l’Egalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs actions sont planifiées. La première d’entre elles consiste à « *réaliser un kit pédagogique sur la base d’une recherche-action impliquant des enseignants en journalisme* ».

Plus précisément, il s’agit de co-construire avec des enseignant-e-s en journalisme intéressé-e-s par les questions de diversité, un outil permettant d’inclure ces questions dans les cours de journalisme. Le projet est très ouvert et pourra prendre diverses formes (web, vidéo, manuel...). L’objectif de l’outil est d’aider les futurs journalistes à intégrer diversité dans le traitement de l’actualité.

### Le colloque international Genre et Diversité

Le réseau Théophraste, réseau mondial qui rassemble les écoles de journalisme francophones, organisa à l’occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire un colloque international intitulé « *Genre et Diversité : les enjeux de la représentativité dans les médias* ». Il se tiendra à Dakar les 29 et 30 novembre 2014.

### **Conclusion**

La réflexion avance, des outils ont été élaborés ou sont en cours d’élaboration, des médias ou des écoles commencent à s’engager dans le label diversité. L’enjeu aujourd’hui est de mutualiser les pratiques et de les partager afin de permettre leur réappropriation par les médias et les formations au journalisme qui manquent de ressources ou de références. Les échanges avec les journalistes, formateurs et opérationnels montrent que souvent, la difficulté est liée également au manque d’outils pour évaluer leurs pratiques et pour progresser, tant dans l’évolution d’une mixité dans les équipes qu’en ce qui concerne l’inclusion d’une plus grande diversité dans le traitement de l’information. Il apparaît pertinent d’envisager la création d’un centre de ressources référençant les pratiques et permettant les échanges et les contacts.

**Pascale Colisson,  
Responsable pédagogique à l’Institut Pratique  
de Journalisme de Paris-Dauphine,  
Membre de l’Observatoire de la Diversité**



## La discrimination à raison de l'âge

En 2014, la France compte 15 millions de personnes âgées de 60 ans et plus sur 65 millions d'habitants. En 2060, près de 24 millions de personnes seront âgées de 60 ans et plus pour 73 millions d'habitants : un habitant de notre pays sur trois aura alors au moins 60 ans.

De ce fait, notre pays vit une véritable révolution de l'âge marquée par un fort engagement dans la vie de la société des seniors dans les secteurs sociaux, économiques, culturels, etc. Ce phénomène ne peut aller qu'en s'accroissant. C'est pourquoi il est important de rappeler en quoi l'avancée en âge peut constituer un défi pour le respect des droits fondamentaux de ces classes d'âge, et comment notre société cherche à s'adapter au vieillissement de sa population, notamment, par sa représentation dans les médias.

Au-delà des personnes qui vivent directement cette avancée en âge, c'est un vaste groupe d'individus et d'organisations qui sont concernés par cette problématique : l'environnement familial ou professionnel, les aidants, les professionnels du secteur, les producteurs de biens et services, les institutions d'accueil ou de soins...

### *L'avancée en âge au défi des droits fondamentaux*

La place des aînés dans la société les expose à des risques de discriminations (notamment dans l'accès ou le maintien dans l'emploi, l'accès à la formation, l'accès à des biens et des services ou l'accès aux soins, etc.), le Défenseur des droits exerce une vigilance particulière sur les difficultés auxquelles les aînés sont susceptibles d'être confrontés.

A un autre stade, la problématique de l'avancée en âge pose également la question de la perte d'autonomie. La prévention de la perte d'autonomie par l'adaptation aux parcours de vie, l'accès aux soins, les services d'aide et de soins à domicile, l'évolution des logements, l'utilisation de nouvelles technologies constituent autant de sujets dans lesquels la question du respect des droits fondamentaux doit également être prise en compte.

S'agissant de l'hébergement en EHPAD, la qualité de vie en établissement des résidents et de leurs familles doit faire l'objet d'une attention particulière, de même que les conditions d'exercice des personnels d'EHPAD.

### *La représentation de l'avancée en âge dans les médias et la lutte contre le jeunisme*

L'introduction du critère d'âge dans l'édition 2013 du baromètre constitue la première étape de la prise de conscience qu'une représentation quasi inexistante de toutes les classes d'âge à partir de 60 ans alimente le jeunisme de notre société. La presse écrite spécialisée connaît, en revanche, un succès important de lectorat. De même, les seniors sont des consommateurs de toutes les formes de presse, y compris sous sa forme numérique.

C'est pourquoi il serait nécessaire de sensibiliser les chaînes de l'audiovisuel aux différents éléments de la situation actuelle :



- la quasi absence de représentation des classes d'âge de plus de 60 ans à la fois dans la représentation des problèmes économiques, sociaux et d'atteinte aux droits qu'elles rencontrent dans le travail d'information et des magazines
- une représentation par la fiction jusqu'aux âges les plus élevés de la contribution des âgés aux équilibres familiaux, de lien social et de création d'activités
- une absence de représentation dans les supports de la publicité alors que les âgés représentent un groupe de consommateurs non négligeable.

Outre le suivi de ce critère par le baromètre, l'Observatoire de la diversité pourrait conduire un travail expérimental, avec une ou deux écoles de journalisme. Ce travail pourrait consister à demander à une promotion de ces écoles de nous réaliser un état des lieux de la présence des âgés dans les principales chaînes de l'audiovisuel et de nous faire des propositions d'évolution. Après un travail de l'Observatoire de la diversité sur ces préconisations, elles pourraient servir à alimenter le cahier des charges du CSA.

**Maryvonne Lyazid**  
**Adjointe au Défenseur des Droits**  
**Membre de l'Observatoire de la Diversité**



## « Statistiques » de l'Observatoire de la Diversité du CSA

### Pour une meilleure connaissance de la réalité de la communauté nationale

Suite à de nombreux échanges en son sein, l'Observatoire de la Diversité du CSA a décidé de constituer un groupe de travail sur la prise en compte des critères relatifs à la Diversité dans les études, statistiques et sondages, considérant que les politiques publiques seraient menées avec davantage de clairvoyance et d'efficacité si elles s'appliquaient à des populations mieux connues.

Dans le domaine des médias, l'absence de thermomètre n'empêche pas la fièvre. Comment imaginer que le reflet de la société proposé par les médias ne contribuerait pas soit à un mieux « Vivre Ensemble », soit à des frustrations ? Un grand écart entre ce reflet et les réalités sociodémographiques est porteur de mauvais germes.

- Si la place des femmes est facile à évaluer, sur la base d'une répartition naturelle initiale de 50/50, il n'en va pas de même pour la diversité ethnique ;
- Pour évaluer la qualité et la précision du reflet médiatique, des données chiffrées peuvent être précieuses, or elles manquent en matière de connaissance précise de la diversité ethnique ;
- Certains pays, comme la Grande Bretagne ou les Etats Unis, ont depuis très longtemps imposé des règles strictes pour la télévision, principal média de masse. Ces règles ont engendré des comportements d'autant plus vertueux que le public, se reconnaissant davantage dans l'offre, y a adhéré plus largement, à la grande satisfaction des diffuseurs. Les autorités publiques de ces pays disposant des statistiques en matière de Diversité, il leur était plus facile d'introduire des obligations aux diffuseurs.

En France, la principale difficulté pour la prise en compte de critères de diversité ethnique dans les études, sondages et enquêtes tient au premier alinéa de l'article 1 de la Constitution de la République Française : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* ». C'est ici que se trouve l'ambigüité relative à la prise en compte des critères de Diversité dans les enquêtes et sondages : l'égalité proclamée de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion bloquerait toute approche contraire à la neutralité ethnique de l'individu.

Un premier contact a été pris par Mémona Hintermann avec le Président du Conseil Constitutionnel pour un échange sur ce point de droit constitutionnel : comment interpréter cette phrase ? Comment éviter qu'elle bride l'évaluation précise de la société française en matière de diversité ethnique ?

Le groupe de travail s'est attaché à analyser les textes existants tels que la loi « Informatique et Libertés » de 1978 amendée en 2004, qui encadre la notion de « donnée sensible » révélant « les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, ou des données relatives à la santé ou la vie sexuelle ».



Le groupe de travail va poursuivre ses travaux et devra élaborer des propositions qu'il présentera à l'Observatoire de la Diversité du CSA. Le CSA disposera ainsi de recommandations précises qu'il pourra faire siennes s'il le souhaite.

**Pascal Josephe**  
**Membre de l'Observatoire de la Diversité**

## « Sémantique et stéréotypes »

La société française est traversée aujourd’hui par de nombreuses lignes de fracture, qui séparent des groupes avec des références identitaires diverses, que ces références soient ethniques, religieuses ou autres. La réalité des clivages politiques, le langage idéologique partisan, les crispations autour des espaces, qu’ils soient territoriaux (par exemple centre/périmétries) ou symboliques (par exemple République/communautarismes), ont tendance à faire de ces fractures des ruptures, et à présenter les différences comme des oppositions irréductibles.

Qu’en est-il du langage et de la représentation médiatiques ? Contribuent-ils eux aussi à donner de la réalité sinon une interprétation, du moins une vision, biaisée ? Sont-ils en ce sens des vecteurs de stéréotypes, qu’ils répètent, renforcent ou créent ? Ou bien y a-t-il, dans l'espace médiatique, des lieux possibles de mise à distance des représentations présentées comme des vérités évidentes, au profit d'un travail d'énonciation objective, précise, documentée et raisonnée des faits sociaux ?

L'étude que nous proposons vise à répondre à ces questionnements, en mobilisant le regard de linguistes et de sociologues ( Raphaël Liogier, Denis Bertrand, Alain Touraine...) pour aider à décrypter et déconstruire le discours médiatique sur les lignes de fracture que nous évoquons, et qui séparent les « immigrés » du reste de la société, les « religieux » des « laïcs », les « centres » des « périphéries » ou encore les « républicains » des « communautaristes ». L'objectif n'est pas seulement de faire une étude, mais aussi et surtout d'en tirer des conclusions et recommandations pratiques, afin d'améliorer les pratiques discursives au sein des médias audiovisuels dont l'impact est tout sauf négligeable.

Nous procéderons, pour arriver à des mesures pratiques, en plusieurs étapes :

- La première consiste en une analyse du discours médiatique, sur la base de reportages sélectionnés à l'aveugle (un par chaîne), et sur la base des JT sur une semaine. Ce sont des linguistes qui feront avec nous ce travail, pour définir le répertoire utilisé, les formules qui reviennent, les éléments de langage commun pour aborder certains sujets... .
- La deuxième étape est d'établir, toujours avec l'aide de linguistes mais aussi de sociologues, le lien entre ces pratiques discursives et la fabrication ou renforcement des stéréotypes. Est-ce que le langage médiatique, en faisant l'économie d'une réflexion rigoureuse sur la terminologie, ne contribue pas à valider une représentation de la réalité plutôt qu'à en établir une image objective ?
- La troisième étape, consistera à établir un glossaire des mots qui reviennent dans le langage commun médiatique, et d'en rappeler la portée, la signification.
- Enfin la quatrième étape sera d'organiser, sur la base de cette recherche, des campagnes de sensibilisation auprès de la direction de l'info des chaînes de télévision et des radios afin de déclencher une prise de conscience sur l'impact que peut avoir une mauvaise définition des mots ou leur mauvais usage.



A terme, l'objectif de ce travail est de réellement susciter, au mieux un changement, au pire simplement une prise de conscience, dans la façon dont le langage médiatique emploie certains mots, qui finissent par enfermer la réalité et la figer dans des représentations stéréotypées. Notre volonté est de véritablement désamorcer, au sens de dégouiller, certains termes ou formules, qui deviennent vecteurs de ruptures. Car comme l'écrivait Camus, « mal nommer les choses, c'est rajouter au malheur du monde ». Or les médias, si malheur du monde il y a, doivent le décrire : mais en aucun cas l'aggraver.

**Bouchra Réjani,  
Directrice générale de Shine France,  
Membre de l'Observatoire de la Diversité**